

# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE de la CC CVL et de ses communes membres

## ENTRE

-La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,

Représentée par Monsieur Jean-Luc DUPONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 juillet 2021

Ci-après désignée par la CC CVL,

En présence de l'ensemble de ses communes membres, ainsi que le Pays du Chinonais,

Respectivement représentées par leur Maire et son Président

Mairie  
d'Anché



VILLE DE   
**CHINON**



Mairie  
de CINAIS

Mairie  
de Couziers



Mairie  
de Lerné



Mairie  
de THIZAY



-L'État,

Représenté par Madame Marie LAJUS, Préfète d'Indre-et-Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

-La Région Centre Val de Loire

Représentée par Monsieur François BONNEAU, son Président

Ci-après désignée par « la Région » ;

-Le Département d'Indre-et-Loire

Représenté par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, son Président

Ci-après désigné par « le Département »  
D'autre part,

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

**La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale** constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de **projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique** de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CC CVL autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La CC CVL et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. La CC CVL est composée de 19 communes membres, au sud-ouest du Département d'Indre-et-Loire et de la Région Centre Val de Loire. Avec ses 23 500 habitants, elle se structure autour d'un pôle de centralité en la commune de Chinon, Chef-lieu de canton, avec 8 145 habitants, et d'un pôle secondaire autour du Centre Nationale de Production d'Electricité sur Avoine. Une présentation détaillée du territoire est proposée en annexe 1 par l'ATU, en date de mars 2020.

Plusieurs dispositifs sont déjà en cours

- Le Contrat de Ruralité 2017-2023, signé le 14 mars 2017 entre l'Etat, la CC CVL, la Région Centre Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire
- Le Programme Action cœur de ville 2018-2022 signé dans le cadre d'une convention cadre pluriannuelle le 11 juillet 2018 et d'un avenant le 20 décembre 2019, entre l'Etat, la CC CVL, la commune de Chinon, la Région Centre Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire, ainsi que divers partenaires (le Groupe CDC, Action Logement et l'ANAH)
- Contrat Territorial Bassins d'Alimentation de Captages du Chinonais (BACs) signé fin 2019 entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire et la CC CVL en lien avec les actions du Contrat Territorial du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, dont la stratégie a été validé en mars 2021 entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la CC CVL avec une finalisation prévue en juin 2021.
- Plans de gestion des milieux Natura 2000 (Puys du Chinonais, Marais de Taligny et Véron) signés entre l'ETAT la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation, l'EPCI suit régulièrement la mise en œuvre de l'urbanisation sur son territoire et est attentive à la densification et à l'optimisation d'occupation des surfaces anthropisées. Elle a d'ailleurs en 2020 dans son nouveau PLUIH réduit de plus de 50 % la surface à artificialiser, à savoir 60 ha, dans l'esprit et à l'échelle de ce qui est prévu par la loi.

Le contrat décline, par orientation stratégique, définie par le projet de territoire, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement sur le territoire.

Il entérine les actions reconnues comme structurantes par les partenaires sans valoir engagement financier. Celui-ci fera l'objet d'un examen annuel par le comité de pilotage à l'automne pour l'année suivante et sera formalisé dans une convention de financement annuelle. Les dossiers de demande de subvention déposés en cours d'exercice budgétaire suivant par les collectivités devront être conformes au cadre financier ainsi arrêté.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

## Article 2 – Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi-H, SCOT, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, Etat, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés. La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Depuis une année, la Communauté de Communes Chinon Vienne & Loire (CC CVL) et les 19 communes qui la composent travaillent conjointement à l'élaboration de ce projet de territoire. La question initiale était simple : « Quel avenir souhaitons-nous pour notre territoire dans une perspective de moyen et long terme ? » ; « Comment nous organiser pour y parvenir ? »

La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons a évidemment éclairé cette réflexion : sur le court et moyen termes pour apporter les soutiens les plus opportuns possibles à nos habitants et nos entreprises ; sur le long terme également car cette crise interroge notre modèle de société et ouvre de nouvelles voies quant à des modes de vie et de travail plus attrayants et équilibrés, alternatifs à ceux des grandes métropoles.

Il ressort de cette large démarche de concertation :

- ✓ Une ambition forte, celle de promouvoir l'attractivité de notre territoire, de mieux valoriser nos singularités et nos talents : une terre d'entrepreneuriat et d'innovation, des terroirs et des patrimoines exceptionnels au cœur du Val de Loire, une terre d'histoire et de cultures.
- ✓ La volonté d'un engagement volontariste et pragmatique sur les transitions écologiques et énergétiques, dans la lutte au quotidien contre le changement climatique.
- ✓ La conviction que la proximité est une valeur à cultiver : proximité des services et des animations du quotidien, proximité entre les acteurs du territoire, proximité entre élus et citoyens.

Le projet de territoire vise à expliciter la trajectoire que nous nous fixons et les objectifs opérationnels qui la concrétisent. Il soumet aussi deux outils de travail pour une articulation étroite entre communes et communauté de communes afin que l'action publique locale soit la plus efficiente et harmonieuse possible : un pacte de gouvernance qui fixe des modalités innovantes de travail et un pacte financier et fiscal qui établit les règles d'une gestion performante et solidaire.

Pour autant, ce projet de territoire n'est pas rigide. Il fixe un cap mais devra se nourrir des contributions de chacun, pour l'enrichir et le faire vivre. Nous l'envisageons comme un processus de travail et d'animation locale, comme une invitation structurée à l'action et à la mobilisation de chacun.

### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 5 juillet 2021.

- **Orientation 1 :** *L'ANIMATION D'UN ÉCOSYÈME ÉCONOMIQUE AMBITIEUX*
- **Orientation 2 :** *UNE OFFRE URBAINE ET RESIDENTIELLE DIVERSIFIÉE ET QUALITATIVE*
- **Orientation 3 :** *DES OFFRES DE MOBILITÉ ACCRUE ET DIVERSIFIÉE*
- **Orientation 4 :** *L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES, DANS LE « MIEUX GRANDIR » ET LE « MIEUX VIEILLIR »*
- **Orientation 5 :** *LA CULTURE ET LE SPORT COMME LEVIERS D'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN ET COMME MARQUEURS D'IDENTITÉ TERRITORIALE*
- **Orientation 6 :** *L'AFFIRMATION DU TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE, AUTOUR DE L'ART DE VIVRE ET DE NOS PATRIMOINES*
- **Orientation 7 :** *LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DE NOS PATRIMOINES ET DE NOS RESSOURCES*

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2**. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la CC CVL et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Il a été notamment identifié les enjeux ci-après :

- Le Contrat de Ruralité 2017-2023, signé le 14 mars 2017 entre l’Etat, la CC CVL, la Région Centre Val de Loire et le Département d’Indre-et-Loire.
- Le Programme Action cœur de ville 2018-2022 signé dans le cadre d’une convention cadre pluriannuelle le 11 juillet 2018 et d’un avenant le 20 décembre 2019, entre l’Etat, la CC CVL, la commune de Chinon, la Région Centre Val de Loire, le Département d’Indre-et-Loire, ainsi que divers partenaires (le Groupe CDC, Action Logement et l’ANAH).
- Contrat Territorial Bassins d’Alimentation de Captages du Chinonais (BACs) signé fin 2019 entre l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, la Chambre d’Agriculture d’Indre-et-Loire et la CC CVL en lien avec les actions du Contrat Territorial du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, dont la stratégie a été validé en mars 2021 entre l’Agence de l’Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d’Indre-et-Loire et la CC CVL avec une finalisation prévue en juin 2021.
- Plans de gestion des milieux Natura 2000 (Puys du Chinonais, Marais de Taligny et Véron) signés entre l’ETAT la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d’Indre-et-Loire.

Les contrats de l’Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, ceux de la Culture, de l’Education nationale, de la Santé, des Sports, tout autre dispositif national à destination des collectivités territoriales peuvent compléter cette liste ainsi que des dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux pour développer le territoire.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en **annexe 3**. Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières. Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d’ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l’évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L’animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics…) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu’il s’agisse d’appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu’ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L’ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L’échéancier (planning d’action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l’environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux des naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s’inscrivent dans les règles d’utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et

évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, **lors du comité de pilotage ultérieur à la signature**, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE :

- Contrat de Ruralité
- Programme Action cœur de ville
- Contrat Territorial Bassins d'Alimentation de Captages du Chinonais (BACs) en lien avec les actions du Contrat Territorial du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme
- Plan de gestion des milieux Natura 2000 (Pays du Chinonais, Marais de Taligny et Véron)

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Dans ce cadre, la CC CVL s'est engagée :

- Contrat de Réciprocité 2019-2021 signé le 18 janvier 2019 entre Tours Métropole Val de Loire et la CC CVL, avec un appui de l'ATU et des bilans annuels dressés à l'échelle du Département (chaque EPCI signe avec TMVL) en 2019 et en 2020.
- Démarche de la Confluence entre Saumur Agglomération, la CC CVL et les EPCI voisins (CC du Thouarsais, du Loudunais, de Baugeois Vallée), dans le cadre de conventions annuelles de partenariat signées le 21 février 2018 et valables jusqu'en février 2020, et qu'il conviendrait de relancer dans le cadre de ce nouveau mandat.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, ADAC-CAUE, CPIE, ATU...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention. Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CC CVL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE (le D.G.S. de la CC CVL) et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation (La directrice du pôle attractivité). Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (La chargée de mission transition écologique). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat. Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont éventuellement portées en **annexe 4**.

L'État porte enfin une ambition de revitalisation des territoires, au travers d'actions et de programmes interministériels qui visent à développer les territoires urbains et ruraux, tout en veillant à maîtriser l'artificialisation des sols. La restructuration du foncier existant dans les territoires, qui freine la consommation d'espaces et limite l'étalement urbain, constitue ainsi un objectif prioritaire de l'action en tant qu'elle contribue à la lutte contre l'artificialisation des sols et à l'atteinte, en 2050, du zéro artificialisation nette.

Cet équilibre exigeant repose sur quatre piliers complémentaires que sont :

- une stratégie territoriale à moyen terme, conçue et portée à l'échelle d'un bassin de vie, avec un projet de territoire servi par un contrat de relance et de transition écologique;
- des outils opérationnels, tels les opérations de revitalisation des territoires (ORT) ou projets partenariaux d'aménagement (PPA);
- des outils de planification locale (SCoT, PLUi);
- des moyens renforcés d'intervention pour engager des projets de restructuration et de rénovation d'espaces artificialisés (îlots urbains dégradés, friches) et créer une nouvelle offre.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduction de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols au niveau national.

L'ambition de sobriété foncière est à intégrer dans les CRTE et doit se traduire sur le plan opérationnel et réglementaire, le cas échéant avec des modalités d'accompagnement renforcé.

Les dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNADT) et les moyens de France relance (Fonds friche, Fonds pour la revitalisation commerciale, aides à la pierre pour le parc privé et le parc social) seront mobilisés au bénéfice des projets d'investissement les plus vertueux, en veillant à soutenir les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

#### **6.4. Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie, sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants notamment nautiques
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et des logements sociaux, biodiversité, mobilités durables notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...)

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST du Pays du Chinois en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE via ses autres cadres d'interventions ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

### **6.5. Engagements du Département**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de par son rôle sur les politiques d'aménagement du territoire et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner un élu départemental dédié et un ou des référent (s) dans ses services pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

### **6.6. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention. Leurs contributions sont éventuellement portées en [annexe 4](#).

6-6-1. Opérateur public : Agence de l'eau

6-6-2. Opérateur public : ADAC/CAUE

6-6-3. ATU

6-6-3. Opérateur public : Pays du Chinonais

### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif. La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.8. Maquette financière**

La maquette financière est établie à l'issue d'un comité de pilotage réuni chaque automne. Elle détaille les financements prévisionnels des signataires du contrat sur les actions prêtes à être engagées en années N+1, les maîtres d'ouvrages déposeront leurs demandes de subventions auprès des différents financeurs dans le respect de ce cadre financier.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme OSMOSE.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, entre le comité de pilotage et le comité technique, en cohérence avec le Comité Local de Relance et de Cohésion Territoriale.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CC CVL, ainsi que des représentants des collectivités départementales et régionales. Des établissements publics et opérateurs peuvent être associés en tant que besoin.

#### Liste des membres :

##### **Pour la CC CVL :**

- Le Président de la CCCVL et tous les Vice-présidents,
- Les Maires
- Le DGS, DGA et Directrice du pôle attractivité

##### **Pour les autres signataires :**

- Le Sous-Préfet, ou son ou ses représentant(s),
- Le Président de la Région Centre Val de Loire ou son ou ses représentant(s)
- Le Président du Département ou son ou ses représentant(s)

##### **Il siègera au moins une fois par an pour :**

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Arrêter l'annexe financière pour l'année N+1

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCCVL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

#### Liste des membres :

##### **Pour la CC CVL :**

- DGS de la CC CVL
- DGA de la CCCVL,
- Directrice du développement économique et territorial à la CC CVL
- Responsable GEMAPI-Environnement à la CC CVL
- Directrice Eau et Assainissement à la CC CVL
- Directeur Enfance Jeunesse Sports Familles de la CC CVL
- Directrice de la Culture à la CC CVL,
- Directeur Finances à la CC CVL

##### **Pour les autres signataires :**

- Le Sous-préfet, son secrétaire général et/ou autre représentant
- Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- La Directrice de de l'Espace de la Région Centre Val de Loire du 37
- Le Directeur de l'ADAC-CAUE ou son représentant

##### **Il se réunira au moins deux fois par an pour :**

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE (cf. [annexe 5](#)) ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Proposer l'annexe financière pour l'année N+1

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la Préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de relance et de-cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE (cf. **annexe 5**) est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme Osmose pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes. Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 2**. Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 5.3** qui sera soumise au comité de pilotage. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

### Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif **d'Orléans**.

Signé à Avoine, le **21 JAN, 2022**

**L'Etat,**  
*Préfète d'Indre-et-Loire,*  
Marie LAJUS



**la Région Centre Val de Loire,**  
*Le Président ou son représentant,*



**Le Département d'Indre-et-Loire,**  
*Le Président ou son représentant,*

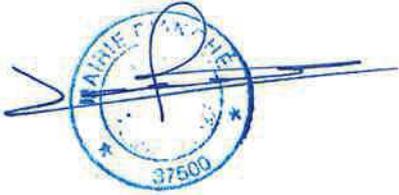


**La Communauté de Communes  
Chinon, Vienne et Loire,**  
*Le Président,*  
Jean-Luc DUPONT



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHINON  
VIENNE  
et LOIRE

**Commune d'Anché**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune d'Avoine**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Beaumont-en-Véron**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Candes St Martin**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Chinon**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Chouzé sur Loire**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Cinais**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Couziers**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Cravant les Côteaux**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Huismes**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de La Roche Clermault**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Lerne**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Marçay**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Rivière**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de St Benoit la Forêt**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de St Germain/Vienne**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Savigny en Véron**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Seuilley**  
Le Maire ou son représentant,



**Commune de Thizay**  
Le Maire ou son représentant,



**Syndicat Mixte du Pays du Chinonais,**  
Le Président ou son représentant,



## **Sommaire des annexes**

### **Annexe 1 – Présentation du territoire**

### **Annexe 2 - Orientations stratégiques**

### **Annexe 3 – Fiches actions**

### **Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 Agence de l'eau
- 4-5- ADAC-CAUE
- 4-6-. Pays du Chinonais

### **Annexe 5 – Tableaux de synthèse du CRTE**

- 5-1 Porteurs de projets et cibles
- 5-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 5-3 Indicateurs de suivi

**ANNEXE 1**  
**Présentation du territoire**

## QUI SOMMES NOUS ?

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours est une ingénierie territoriale, pluridisciplinaire et partenariale créée en 1967. Elle a pour mission d'accompagner les territoires dans 4 missions qui privilégient la transversalité en évitant les approches « en silos » :

- La compréhension des évolutions des territoires par un système d'observations ;
- L'anticipation et l'accompagnement de la transformation des espaces ;
- La définition des projets de territoire et des politiques publiques ;
- L'élaboration des documents d'urbanisme et de planification.

L'Agence d'urbanisme est également un lieu de débats et d'échanges, elle participe ainsi à la construction d'une culture commune entre les acteurs. Le programme partenarial, adopté par les instances délibératives de l'Agence, détermine ses grands axes de travail et l'affectation de ses ressources. Elle compte à ce jour 9 adhérents qui contribuent à un budget de 1 500 000 € permettant d'employer 18 experts. Sont ou peuvent être membres de l'association les institutions qui nourrissent un lien avec l'aire métropolitaine tourangelle.

**atu.**

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour - 56, avenue Marcel Dassault

BP 601 - 37206 Tours Cedex 3

Tel : 02 47 71 70 70 - Email : [atu37@atu37.fr](mailto:atu37@atu37.fr)

Direction artistique : Séverine Charrier

Réalisation : ATU

[www.atu37.org](http://www.atu37.org)

## CHIFFRES CLÉS DES 19 COMMUNES DE CHINON VIENNE ET LOIRE

Commune	Part des espaces artificialisés	Évolution de la population 2006-2016	Part des 65 ans ou plus	Densité de médecins généralistes pour 1 000 hab.	Part de logements créés au cours des 10 dernières années	Part du locatif social	Part des jeunes (18-24 ans) non insérés	Évolution de l'emploi 2006-2016	Part des ménages avec 2 voitures ou plus
Anché	10%	+0,2%	24%	0	4%	1%	9%	+2,6%	52%
Avoine	35%	-0,6%	23%	4,6	17%	21%	20%	+2,3%	41%
Beaumont-en-Véron	21%	-0,4%	19%	0	9%	4%	18%	-0,3%	53%
Candes-Saint-Martin	5%	-0,5%	31%	0	2%	13%	52%	-2,2%	40%
Chinon	24%	-0,1%	26%	1,9	14%	22%	23%	-0,1%	30%
Chouzé-sur-Loire	17%	+0,0%	24%	1,0	1%	4%	26%	-0,9%	45%
Cinçais	6%	-0,3%	21%	0	10%	11%	28%	+2,5%	54%
Couziers	3%	+1,2%	18%	0	24%	0%	43%	-5,6%	59%
Cravant-les-Côteaux	8%	-0,6%	28%	0	6%	5%	13%	-0,6%	54%
Huïsmes	9%	+0,1%	21%	0	14%	6%	12%	-1,7%	55%
La Roche-Clermault	7%	-0,3%	20%	0	7%	4%	13%	+2,5%	53%
Lerné	3%	-1,2%	26%	0	4%	13%	31%	-3,4%	40%
Marçay	5%	+1,0%	19%	0	14%	0%	20%	+2,8%	61%
Rivière	35%	+0,9%	24%	0	21%	13%	17%	-1,9%	53%
Saint-Benoît-la-Forêt	3%	+0,6%	31%	1,2	15%	19%	16%	-0,3%	58%
Saint-Germain-sur-Vienne	3%	+1,0%	24%	0	4%	10%	18%	-4,6%	47%
Savigny-en-Véron	15%	+0,9%	20%	0	14%	7%	25%	+8,7%	54%
Seuilly	4%	-0,7%	25%	2,9	20%	19%	16%	-3,3%	39%
Thizay	5%	+0,8%	21%	0	9%	10%	23%	+3,2%	57%

Sources : Insee, RP2006 et RP2016, BPE 2018, FiLoSoFi 2016 ; RPLS 2018 Acoess 2018 ; CD37 ; DDT37 ; CNPRC ; DREAL Centre Val de Loire ; OSR-CESBIO2018.

## VUES D'ENSEMBLE

### CHIFFRES CLÉS DES DIX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES D'INDRE-ET-LOIRE

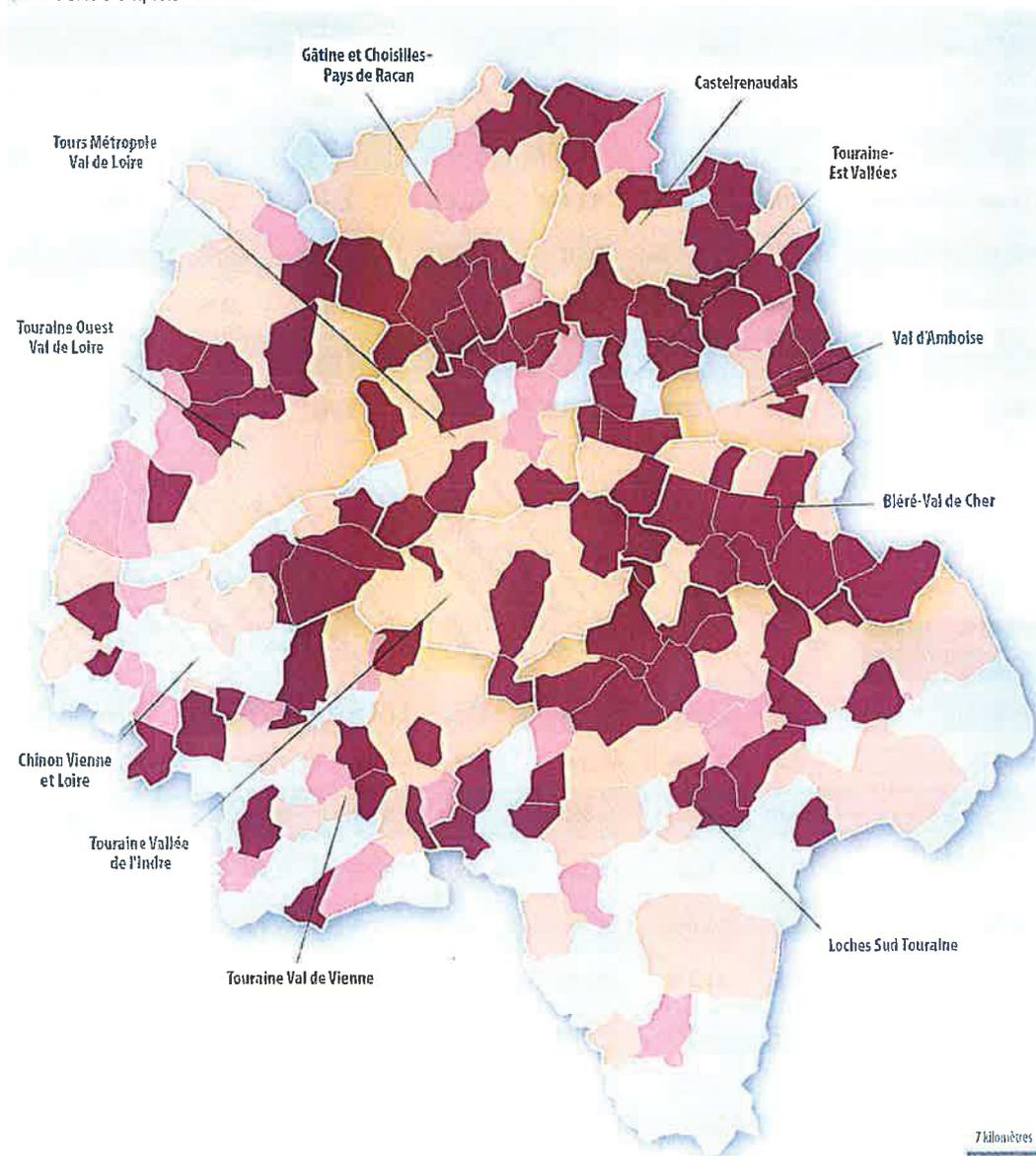
Communauté de communes	Part des espaces artificialisés	Part des espaces naturels reconnus et protégés	Population	Évolution de la population 2006-2016	Part des 65 ans ou plus	Part des moins de 20 ans	Taux de logements vacants	Part du locatif social
Bléré Val de Cher	14%	26%	21 452	+ 1,0%	21%	25%	8,0%	6,5%
Castelrenaudais	7%	1%	16 799	+ 0,7%	19%	25%	8,8%	12,5%
<b>Chinon, Vienne et Loire</b>	<b>11%</b>	<b>35%</b>	<b>23 524</b>	<b>- 0,01%</b>	<b>24%</b>	<b>22%</b>	<b>12,3%</b>	<b>13,7%</b>
Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	8%	3%	21 411	+ 0,9%	16%	27%	7,1%	5,6%
Loches Sud Touraine	8%	13%	52 070	+ 0,2%	26%	21%	10,3%	9,2%
Touraine Ouest Val de Loire	8%	43%	33 454	+ 0,8%	21%	25%	9,2%	10,0%
Touraine Val de Vienne	8%	5%	25 435	+ 0,2%	26%	22%	10,3%	8,7%
Touraine Vallée de l'Indre	15%	17%	51 878	+ 1,3%	18%	27%	6,2%	7,8%
Touraine-Est Vallées	22%	4%	39 116	+ 0,9%	19%	26%	5,6%	9,7%
Val d'Amboise	18%	22%	27 961	+ 0,5%	22%	25%	8,1%	15,6%

Communauté de communes	Densité de médecins généralistes pour 1 000 hab.	Taux de pauvreté	Part des jeunes (18-24 ans) non insérés	Emploi	Évolution de l'emploi 2006-2016	Part de l'emploi touristique au sein de l'activité salariée	Nombre de déplacements réalisés par jour par habitant	Temps de trajet quotidien des habitants (distance parcourue)
Bléré Val de Cher	9,8	8,5%	15,7%	4 657	+ 0,7%	10,2%	3,8	1h19 (52 km)
Castelrenaudais	7,7	11,6%	18,1%	5 279	- 0,9%	1,4%	3,6	1h10 (42 km)
<b>Chinon, Vienne et Loire</b>	<b>11,9</b>	<b>12,7%</b>	<b>21,4%</b>	<b>12 535</b>	<b>+ 0,8%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,6</b>	<b>1h02 (33 km)</b>
Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	7,0	8,1%	14,1%	4 259	+ 0,3%	4,2%	3,9	1h13 (52 km)
Loches Sud Touraine	8,8	13,6%	18,1%	17 117	0,0%	3,4%	3,4	1h02 (40 km)
Touraine Ouest Val de Loire	7,8	11,2%	18,2%	8 814	- 0,6%	4,3%	4,0	1h13 (51 km)
Touraine Val de Vienne	9,0	13,9%	17,3%	6 886	- 0,5%	4,2%	3,4	1h02 (44 km)
Touraine Vallée de l'Indre	7,5	6,7%	12,8%	13 131	+ 0,7%	4,0%	3,7	1h19 (50 km)
Touraine-Est Vallées	8,9	6,5%	12,2%	10 652	+ 0,9%	2,7%	4,2	1h18 (48 km)
Val d'Amboise	7,5	11,1%	19,0%	10 919	- 0,5%	7,8%	3,8	1h06 (36 km)

## LES DYNAMIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES EN INDRE-ET-LOIRE

### Évolution de la population et de l'emploi entre 2006 et 2016

- Gain d'habitants et d'emplois
- Gain d'emplois uniquement
- Gain d'habitants uniquement
- Perte d'emplois et d'habitants



Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee, RP2006 et RP2016.

## VUES D'ENSEMBLE

### UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE DES DYNAMIQUES ET INTERACTIONS TERRITORIALES

Les Communautés de communes d'Indre-et-Loire présentent des contextes territoriaux ainsi que des caractéristiques et dynamiques socio-économiques variés. De plus, les ménages et activités qui y sont implantés dessinent des "bassins de vie" plus ou moins étendus. D'une manière générale, trois profils se distinguent :

#### LE POURTOUR MÉTROPOLITAIN EN CROISSANCE

Gâtine et Choissilles - Pays de Racan, Touraine-Est Vallées, Touraine Vallée de l'Indre.

Cet espace à dominante résidentielle présente les évolutions socio-économiques les plus fortes de la dernière décennie. En accompagnement de cette dynamique, la production d'habitat y est très élevée et la vacance de logements faible. Les populations qui y vivent sont plus jeunes, plus aisées et davantage diplômées que dans les autres Communautés de communes du département.



#### LE NORD TOURAINE DANS UNE SITUATION INTERMÉDIAIRE

Bléré Val de Cher, Castelrenaudais, Touraine Ouest Val de Loire, Val d'Amboise.

Cet espace sous influence moins forte de la métropole tourangelle affiche une vocation économique plus marquée que les territoires situés à sa proximité immédiate. La population augmente tandis que l'emploi recule, sauf dans la Communauté de communes Bléré Val de Cher. On constate à la fois un dynamisme résidentiel, moins prononcé qu'aux abords de la métropole, et des signes d'une fragilité potentielle (jeunes non insérés, diplômés avec un emploi sous-qualifié, etc.).



#### LE SUD TOURAINE AVEC DES SIGNES DE FRAGILITÉ ACCRUS

Chinon, Vienne et Loire, Loches Sud Touraine, Touraine Val de Vienne.

Ce secteur se caractérise par une place importante des espaces agricoles ou forestiers. L'activité touristique y est plus développée qu'ailleurs dans le département. **Le nombre d'emplois tend, quant à lui, à décroître, sauf dans le Chinonais. L'évolution démographique est faible et le marché du logement détendu.** La population présente une certaine fragilité (non diplômés, bas revenus, vieillissement, etc.), y compris dans des secteurs économiquement dynamiques.



# LA RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DU TERRITOIRE

## DÉPLACEMENTS INTERNES AU TERRITOIRE



**EN BREF**

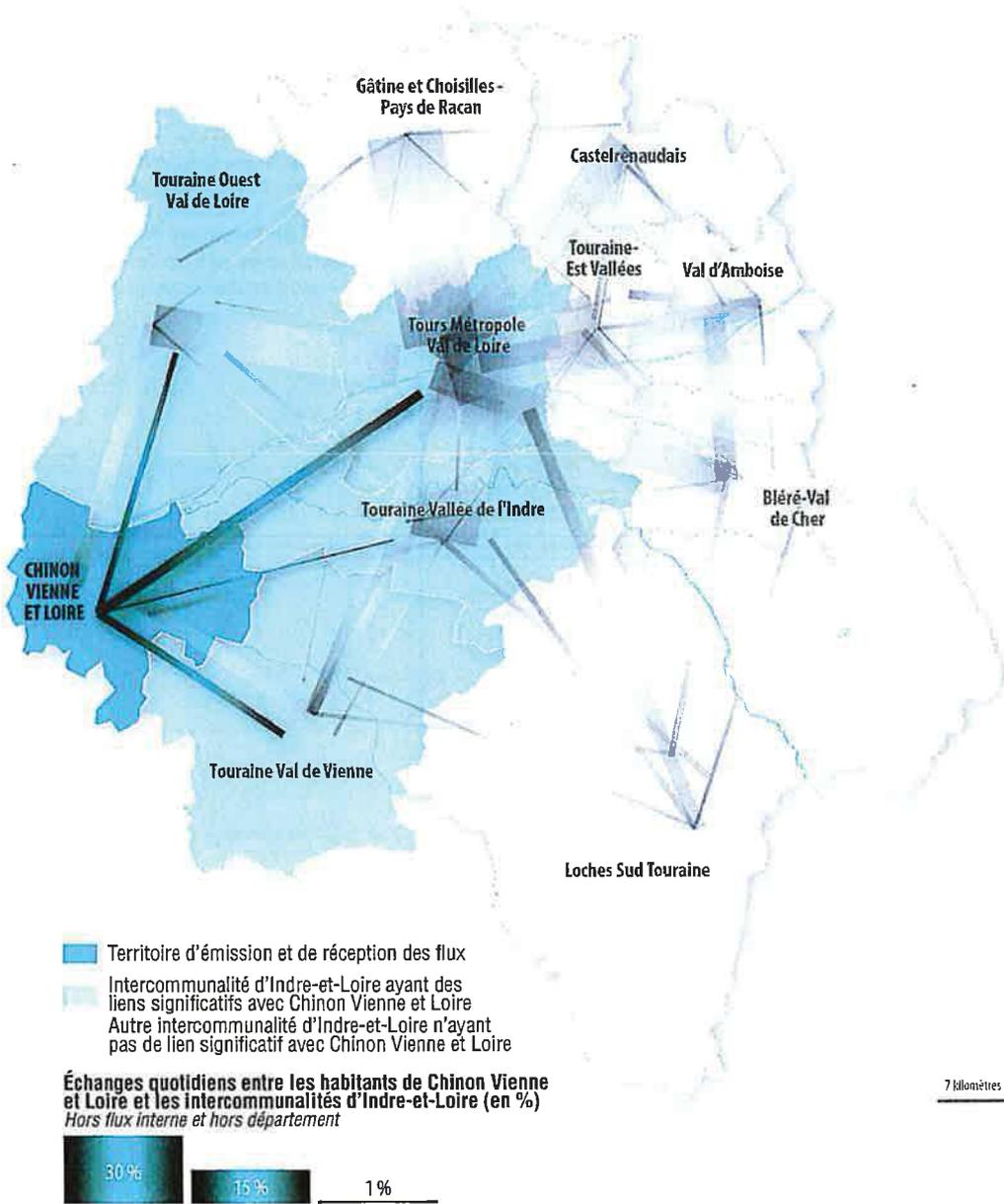
**70 000**  
DÉPLACEMENTS RÉALISÉS PAR LES HABITANTS PAR JOUR

**1h02mn**  
PASSÉE À SE DÉPLACER EN MOYENNE CHAQUE JOUR POUR

**33 km**  
PARCOURUS

**69%** DES DÉPLACEMENTS RÉALISÉS EN VOITURE

**31%** DES DÉPLACEMENTS POUR LE TRAVAIL OU LES ÉTUDES



Sources : IGN, BD Geofla-Topo ; Cadastre PCI Vecteur DGFIP-CD37, 2018 ; EMC<sup>2</sup>, 2019.

# LA MOBILITÉ

## LES TRAJETS DES HABITANTS



• **1h02** : c'est le temps moyen de déplacement\* d'un habitant de Chinon Vienne et Loire un jour de semaine. Il s'agit de la durée la plus faible parmi les intercommunalités du département.

• Les habitants de la Communauté de communes parcourent en moyenne **33 kilomètres par jour**. Il s'agit de la distance moyenne la plus courte parmi les Communauté de communes du département.

### DISTANCE ET DURÉE QUOTIDIENNES MOYENNES



• Cette mobilité relativement faible en comparaison aux autres intercommunalités peut s'expliquer par l'attractivité de la ville de Chinon sur son territoire, qui induit des relations de proximité plus importantes.

## LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPLACEMENTS

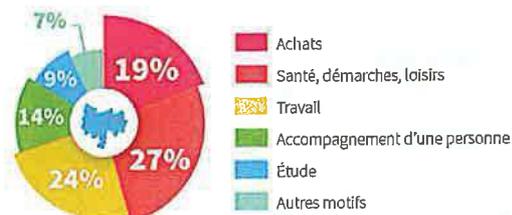


• Les **70 000 déplacements** effectués chaque jour par les habitants sont très majoritairement réalisés en voiture.

### RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MODE



### RÉPARTITION DES DÉPLACEMENTS PAR MOTIF



## LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



• Les actifs qui résident dans la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire sont **73% à travailler à l'intérieur de la Communauté de communes**, 8% dans la Métropole de Tours, 9% dans les autres intercommunalités du département et 10% travaillent ailleurs en France.

\* Les déplacements des habitants d'un territoire comprennent les trajets réalisés intégralement au sein du territoire de résidence, ceux effectués en échange avec un autre territoire (entrée et sortie) ou intégralement en dehors du territoire de résidence.

Sources : EMC<sup>2</sup>, 2019 ; Insee - RP2016.

## LA LOCALISATION DES SITES TOURISTIQUES

### Principaux sites touristiques

-  Patrimoine bâti
-  Patrimoine culturel
-  Sites naturels ou de loisirs
-  Parcours cyclotouristique

### Nombre d'entrées

-  10 000 entrées ou plus
-  Moins de 10 000 entrées



### EN BREF

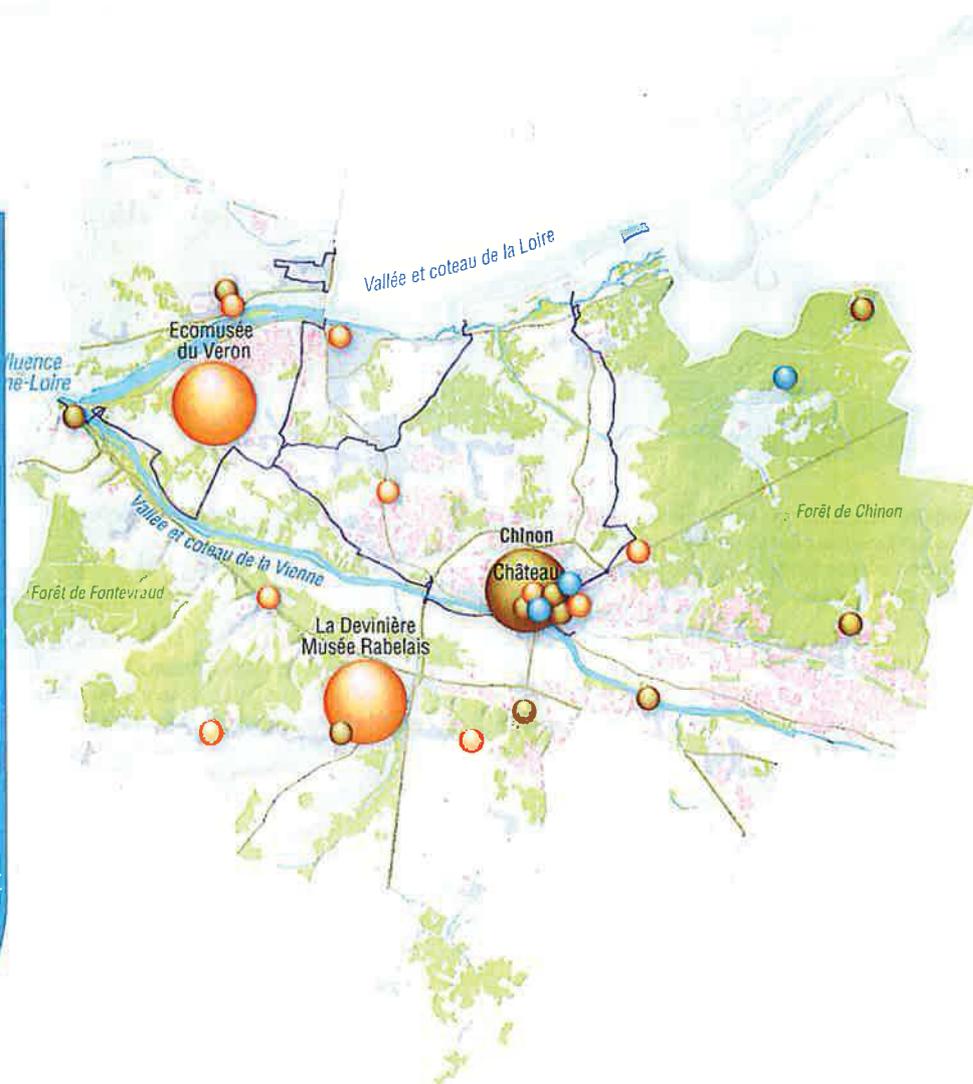
**394**  
CHAMBRES  
D'HÔTEL

**451**  
EMPLACEMENTS  
DE CAMPING

**26**  
SITES  
TOURISTIQUES  
RECENSÉS

**8**  
LABELS, MARQUES  
ET ASSOCIATIONS

**3,3%**  
DE L'EMPLOI PRIVÉ  
DANS LE SECTEUR  
DU TOURISME



0 2 km

Sources : IGN, BD Admin Express - Topo - Carto ; Agence de l'eau Loire-Bretagne ; OETI.

# LE TOURISME

## L'OFFRE TERRITORIALE

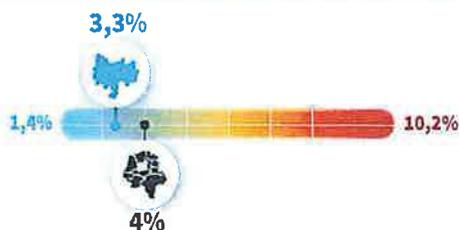


- La Confluence Vienne et Loire est la porte d'entrée touristique ouest du département, l'offre est concentrée sur les vallées viticoles, ainsi qu'autour de la forêt de Chinon.
- **26 sites touristiques sont recensés** sur le territoire dont 3 sites ayant accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2016 : la forteresse royale de Chinon, l'écomusée du Véron et La Devinière-Musée Rabelais.
- **8 labels, marques et associations\*** sont recensés au sein de Chinon Vienne et Loire. Le label Val de Loire – Unesco couvre 14 communes sur 19 de l'intercommunalité.
- Des professionnels du tourisme détiennent le label Qualité Tourisme dans la commune de Chinon, Ville d'Art et d'Histoire. La commune de Candès-Saint-Martin est labellisée « Plus beaux villages de France ».
- La forteresse royale de Chinon et le musée de Rabelais (La Devinière) sont membres de l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois » (80 membres à l'échelle des régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire).
- La forteresse royale de Chinon est aussi « Grand Site du Val de Loire » (marque touristique régionale portée par les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire - 22 grands sites touristiques).



- **Le secteur du tourisme\*\* emploie 270 salariés privés**, soit 3,3% de l'emploi salarié privé en 2018.
- **On dénombre 69 restaurants en 2018** soit 7% des restaurants d'Indre-et-Loire hors métropole. Le territoire ne compte aucun restaurant étoilé au guide Michelin (4 en Indre-et-Loire).

### EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LE SECTEUR DU TOURISME

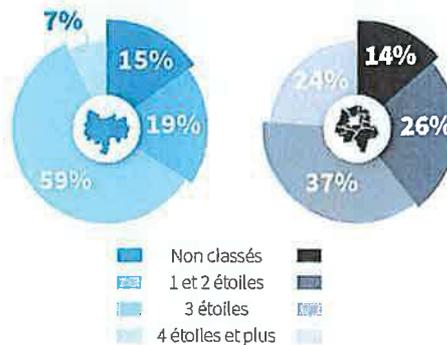


## LES HÉBERGEMENTS



- Chinon Vienne et Loire compte **394 chambres d'hôtel réparties dans 21 établissements**, soit 18% des chambres d'hôtel d'Indre-et-Loire hors métropole (moyenne 10%). Une large part de ces chambres sont dans des hôtels classés 3 étoiles.
- L'offre est complétée par **quatre terrains de camping proposant 451 emplacements** dont 65 % classés au moins 3 étoiles. L'intercommunalité représente 10% des emplacements de camping du département hors métropole.
- Le territoire dispose de 620 places dans les autres types d'hébergements touristiques comme les résidences de tourisme ou les villages vacances. Des chambres d'hôtes sont également proposées aux touristes.
- **120 annonces ont été enregistrées sur la plateforme Airbnb** entre septembre 2016 et 2017 correspondant à 4 500 arrivées voyageurs. Les offres se répartissent entre Chinon, Chouzé-sur-Loire et Beaumont-en-Véron\*\*\*.

### RÉPARTITION DES CHAMBRES DANS LES HÔTELS SELON LEUR CLASSEMENT



\* Labels « Plus beaux villages de France », « Unesco », « Qualité tourisme », « Plus beaux détours de France », « Ville d'Art et d'Histoire », « Vignoble & découverte », l'association « Château de la Loire-Vallée des Rois », marque « Grands sites du Val de Loire ».

\*\* Activités caractéristiques du tourisme : hôtels de tourisme, autres hébergements de courte durée, restaurants et cafés, agences de voyage, autres activités caractéristiques.

\*\*\* Seules les villes proposant plus de 10 offres Airbnb sont comptabilisées.

Sources : dataville.byairbnb.com, données concernant les utilisateurs d'Airbnb (hôtes et voyageurs) en Indre-et-Loire entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ; Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux, 2019 ; Acoyss 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene 01/2018.

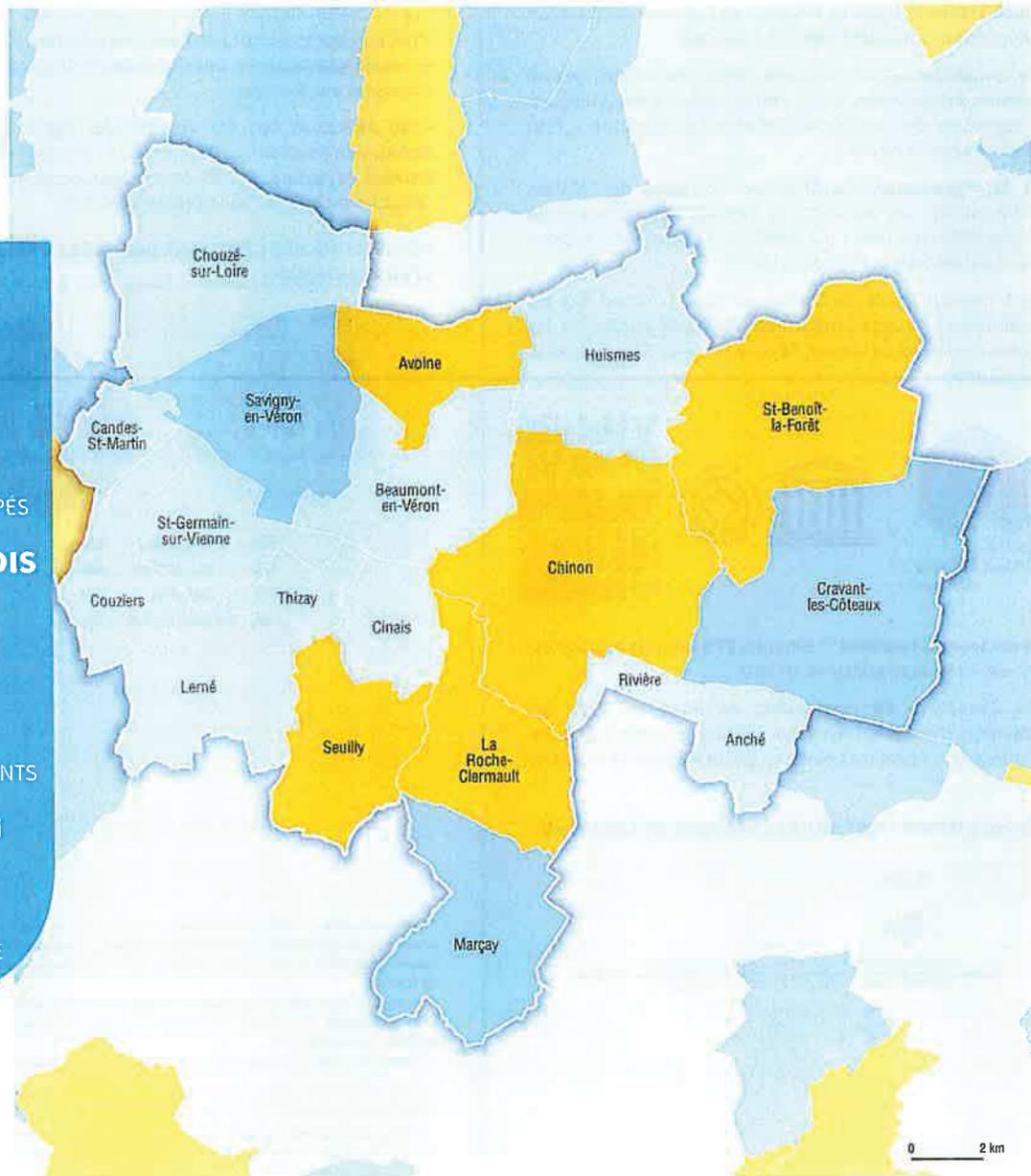
## L'INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOI

L'indicateur de concentration d'emploi met en parallèle le nombre d'emplois d'un territoire avec le nombre de travailleurs qui y résident.



### Nombre d'emplois pour 10 actifs occupés en 2016

- 10 et plus
- De 5 à 10
- Moins de 5



### EN BREF

**12 500**  
EMPLOIS

**9 170**  
ACTIFS OCCUPÉS

**14 EMPLOIS**  
**POUR 10**  
ACTIFS  
OCCUPÉS  
RÉSIDENTS

**3 670**  
ÉTABLISSEMENTS

**1 EMPLOI**  
**SUR 4**  
EN ZONE  
D'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE

Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee - RP2016.

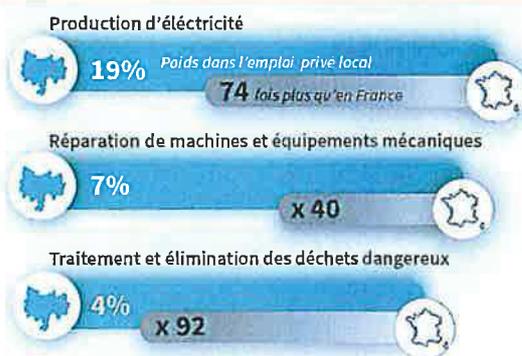
# L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## LE PROFIL DE L'ACTIVITÉ



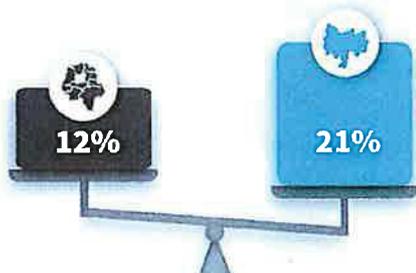
- **3 670 établissements** sont implantés sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. 1 établissement sur 4 emploie au moins un salarié.
- **25 100 m<sup>2</sup> de locaux d'activités** ont été construits en moyenne chaque année entre 2006 et 2016, soit 16% de la production de locaux du département hors métropole sur la période.
- Dans le champ concurrentiel, trois secteurs d'activité économique apparaissent comme une spécificité du territoire à la fois du fait de leur poids dans l'emploi local et de leur surreprésentation comparée à la moyenne nationale.

### SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE



- Le cercle des trois premiers employeurs du territoire est composé de deux établissements privés, **le Centre nucléaire de production électrique** et **la société Endel**, et d'un établissement public, **le centre hospitalier du Chinonais**.

### POIDS DANS L'EMPLOI DES 3 PREMIERS EMPLOYEURS



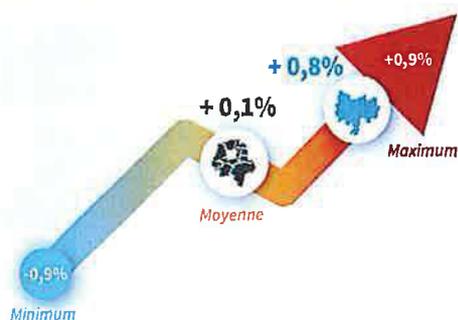
- **9% des établissements implantés** (soit 333 établissements) ont leur siège en dehors de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire. La moyenne dans le département hors métropole est de 5%. Ce taux révèle un certain niveau de dépendance à des centres de décision extérieurs au territoire.

## LA SITUATION DE L'EMPLOI



- Le territoire compte **12 500 emplois en 2016**, soit **13,3%** de l'emploi des communautés de communes d'Indre-et-Loire hors métropole. Chinon Vienne et Loire gagne des emplois entre 2006 et 2016 (+0,8% par an).

### CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DE L'EMPLOI ENTRE 2006 ET 2016



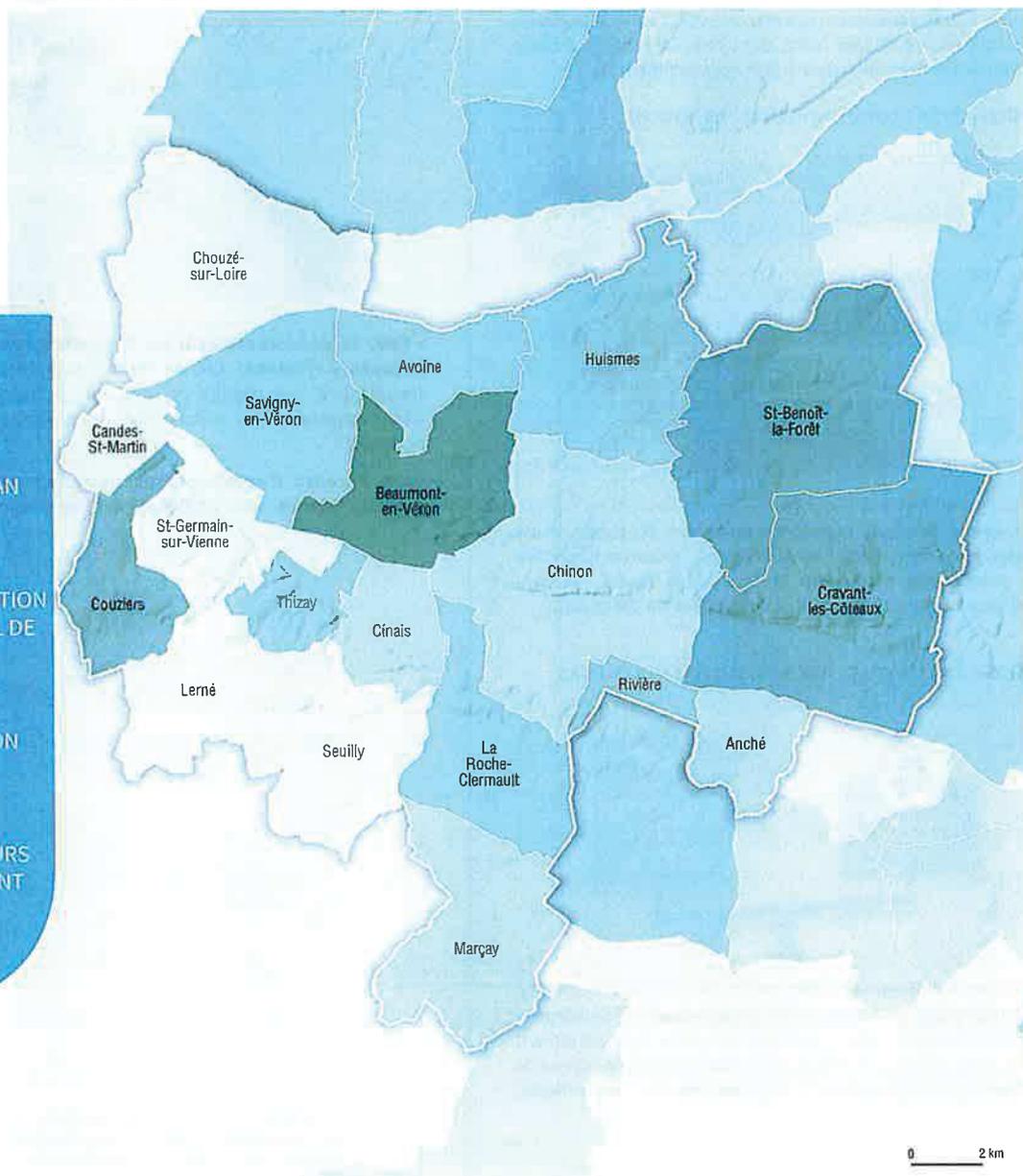
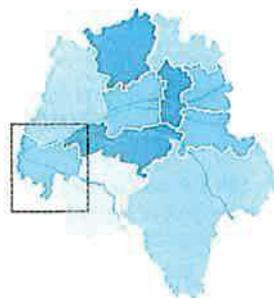
- Avec **14 emplois présents sur le territoire pour 10 actifs occupés y résidant**, Chinon Vienne et Loire offre plus de postes qu'il y a d'actifs occupés qui y vivent (moyenne départementale hors métropole 7 emplois pour 10 actifs occupés).
- Les **9 zones d'activité économique regroupent 3 360 emplois salariés**, soit 1 emploi sur 4 du territoire.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016, exploitations principales et complémentaires au lieu de travail, répertoire des entreprises et des établissements (REE) 2018 ; Acoess 2018, emploi salarié du secteur privé (l'emploi agricole, à domicile et la fonction publique sont exclus du champ) ; Sirene janvier 2018 ; OETI, 2016.

## LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

### Revenu disponible mensuel en 2016

- Plus de 1 900 €
- Entre 1 800 € et 1 900 €
- Entre 1 700 € et 1 800 €
- Entre 1 600 € et 1 700 €
- Moins de 1 600 €



### EN BREF

**1 730 €**  
REVENU MÉDIAN  
MENSUEL

**13%**  
DE LA POPULATION  
SOUS LE SEUIL DE  
PAUVRETÉ

**21%**  
DE JEUNES NON  
INSÉRÉS

**73%**  
DE DEMANDEURS  
D'UN LOGEMENT  
SOCIAL TRÈS  
PRÉCAIRES

0 2 km

Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee, FiLoSoFi, 2016.

# LA COHÉSION SOCIALE

## LES REVENUS



- **1 730 euros par mois de revenu disponible\*** médian par unité de consommation\*\* dans la Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire (contre 1 740 euros en Indre-et-Loire).
- **Des écarts de niveau de vie plutôt élevés** : les 10% les plus aisés ont un niveau de vie 3,1 fois plus élevé que les 10% les plus modestes (soit un écart identique au reste du département contre 3,4 en France métropolitaine).

### REVENU DISPONIBLE MENSUEL EN 2016

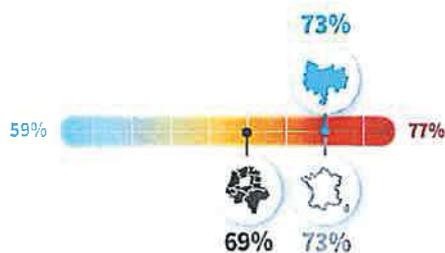


## LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX



- En 2018, **73% des demandeurs d'un logement locatif social disposent de faibles ressources**, c'est-à-dire de revenus inférieurs au plafond d'accès au parc social destiné aux plus modestes (logement PLAI).

### PART DES MÉNAGES TRÈS PRÉCAIRES PARMIS LES DEMANDEURS D'UN LOGEMENT SOCIAL EN 2018

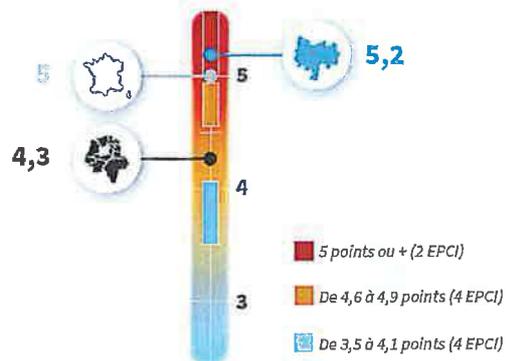


## LES MÉNAGES FRAGILES



- **Un taux de pauvreté\*\*\* proche** de celui de l'Indre-et-Loire : **12,7%** contre 12,8% en 2016.
- **Une proportion de jeunes non insérés\*\*\*\*** : **21,4%** contre 14,6% dans les Communautés de communes du département en 2016.
- **Un indice de fragilité\*\*\*\*\* le plus élevé** d'Indre-et-Loire en 2016. Cette situation s'explique par la surreprésentation des personnes non diplômées, des jeunes non insérés et des salariés précaires. Cet indice a toutefois reculé entre 2006 et 2016.

### INDICE DE FRAGILITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE EN 2016



\* Le revenu disponible comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

\*\* L'unité de consommation permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille différente.

\*\*\* Le seuil de pauvreté est de 1 026 euros par mois en France métropolitaine en 2016.

\*\*\*\* Personne de 15 à 24 ans ni en emploi, ni scolarisé, ni en stage.

\*\*\*\*\* L'indice de fragilité est une note cumulée de 5 indicateurs de fragilité socio-économique : salariés précaires, chômeurs, jeunes non insérés, personnes sans diplôme, familles monoparentales.

Sources : Insee, FILOSOFI, 2016 ; Recensement, 2016

## LE MARCHÉ DE LA MAISON INDIVIDUELLE

### Prix de vente médian entre 2013 et 2016

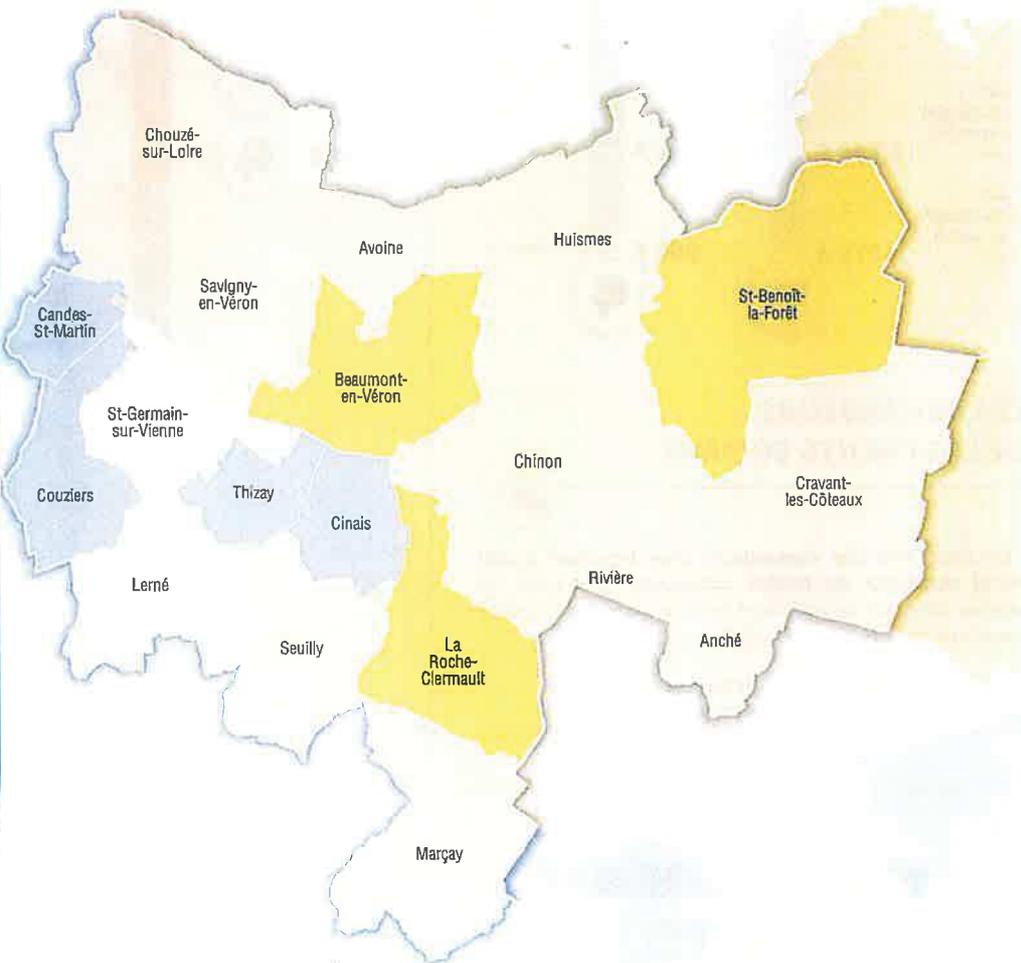


**EN BREF**

**13 400**  
LOGEMENTS

**10%**  
CONSTRUITS CES  
DIX DERNIÈRES  
ANNÉES

**1,4**  
DEMANDE DE  
LOGEMENT  
SOCIAL POUR  
UN LOGEMENT  
SOCIAL  
ATTRIBUÉ



0 2 km

Sources : IGN, BD Admin Express ; DGFIP, DVF (Demandes de Valeurs Foncières).

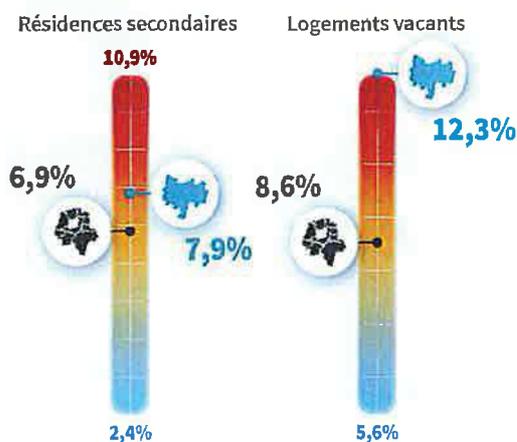
# LE LOGEMENT

## LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC



• On compte **13 400 logements** sur le territoire.

### STRUCTURE DU PARC



### TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES\*



## LE MARCHÉ IMMOBILIER



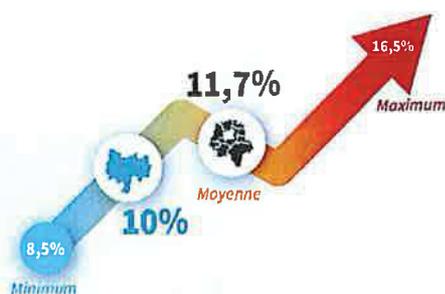
- **27% des ménages occupent leur résidence principale depuis moins de cinq ans** et 35% depuis au moins 20 ans.
- La dynamique du marché de Chinon, Vienne et Loire s'inscrit dans la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire : **environ 10% des maisons ont changé de propriétaire au cours de la période 2013-2016.**
- **En 2016, il fallait compter près de 132 000 € pour acquérir une maison**, ce qui représente un revenu mensuel théorique\*\* d'environ 2 200 € par ménage avec une hypothèse d'emprunt sur l'ensemble de la valeur.

## LES DYNAMIQUES ENTRE 2006 ET 2016



• **10% des habitations** ont été construites au cours des dix dernières années, soit 138 constructions par an en moyenne.

### POIDS DES LOGEMENTS PRODUITS CES 10 DERNIÈRES ANNÉES



- **Les nouvelles résidences principales des dix dernières années tendent à renforcer la spécialisation de l'offre de logement** (très majoritairement composée de maisons occupées par leur propriétaire). Ce phénomène est semblable à ce que l'on observe à l'échelle des Communautés de communes du département, tout en étant un peu plus marqué dans Chinon, Vienne et Loire.
- **Le logement social s'est développé au rythme de 8 constructions par an** au cours des dix dernières années pour constituer un parc de 1 865 logements au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **310 demandes de logements sociaux sont enregistrées à fin 2018** pour 220 attributions réalisées au cours de l'année. Le rapport entre la liste des ménages en attente et le nombre de ceux qui ont emménagé dans le parc social diminue entre 2013 et 2018, alors qu'il augmente légèrement à l'échelle de l'ensemble des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

\* Une résidence principale est une habitation occupée de façon habituelle, la majeure partie de l'année.

\*\* Revenu théorique mensuel nécessaire pour acheter une maison : 30% de ce montant est consacré à la mensualité d'un prêt sur 20 ans couvrant la valeur de la maison.

Sources : Insee - RP2006 et RP2016 ; fichier partagé de la demande locative sociale en Indre-et-Loire, 2013 et 2018 ; DVF, 2013 à 2016 ; Empruntis, 16 janvier 2020 ; DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2016 ; RPLS, 2018.

## L'ACCÈS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

L'indicateur prend en compte le temps d'accès aux médecins généralistes, leur niveau d'activité et les besoins de la population qui diffèrent selon la pyramide des âges.

### Nombre de consultations possibles par habitant et par an en 2016

- 4 ou plus
- De 3 à 3,9
- De 2,5 à 2,9
- Moins de 2,5



### EN BREF

**6,5**  
PROFFESIONNELS  
DE SANTÉ POUR  
1 000 HABITANTS

**4,5**  
CONSULTATIONS  
POSSIBLES CHEZ  
UN MÉDECIN  
GÉNÉRALISTE

**18%**  
DES 80 ANS  
OU PLUS VIVENT  
EN EHPAD

Sources : IGN, BD Admin Express ; SNIR-AM 2016, EGB 2016, CNAM-TS ; Populations par sexe et âge 2014, Distancier metric, Insee ; traitements DREES.

REPÈRES | atu | mars 2020

13

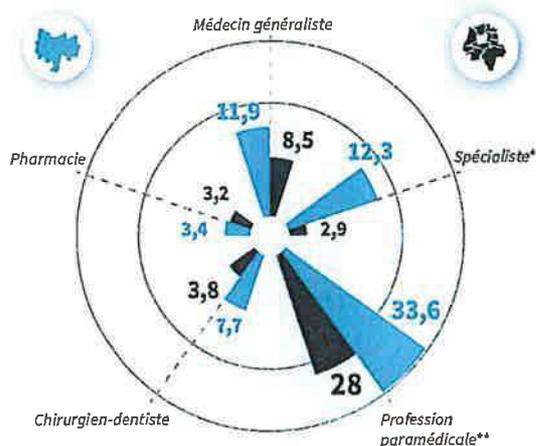
# LA SANTÉ

## LES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ



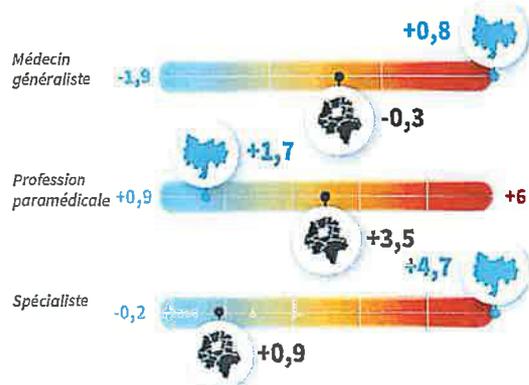
• Avec **154 professionnels de santé en 2018**, ce qui représente un ratio de 6,5 professionnels pour 1 000 habitants, **Chinon, Vienne et Loire est le territoire le mieux doté d'Indre-et-Loire**. Ce ratio s'élève à 4,3 pour 1 000 à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Chinon, Vienne et Loire dispose d'une offre élevée et diversifiée en spécialistes ainsi qu'en professionnels paramédicaux. Le territoire accueille le Centre hospitalier du Chinonais, disposant d'un service des urgences et d'une maternité. Une maison de santé pluridisciplinaire est également implantée sur le territoire.

### DENSITÉ DE PROFESSIONNELLS POUR 10 000 HABITANTS



• Dans un contexte départemental où le nombre de médecins généralistes a légèrement diminué entre 2013 et 2018 (- 1%), il a augmenté de 8% au sein de Chinon, Vienne et Loire, soit deux professionnels supplémentaires. De plus, avec 11 spécialistes supplémentaires en cinq ans, le territoire a renforcé son offre. Rapporté au nombre d'habitants, la densité de spécialistes a augmenté de 4,7 points contre + 0,9 point en moyenne dans les Communautés de communes.

### ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ DE PROFESSIONNELLS (en points)



## LES CONDITIONS DE VIE DES SÉNIORS



• **52% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent seuls** sur le territoire. C'est le ratio le plus élevé du département. Cette proportion s'élève à 25% pour les personnes âgées de 65 à 79 ans.

• **18% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, contre 13% en moyenne dans les Communautés de communes d'Indre-et-Loire. C'est le ratio le plus élevé du département avec Touraine-Est Vallées et Bléré Val de Cher. L'hébergement en institution augmente rapidement avec l'avancée en âge : 13% des 80-89 ans y vivent, puis 35% des 90 ans ou plus.

• Avec 277 lits comptabilisés en 2018, Chinon, Vienne et Loire dispose de **149 places en EHPAD pour 1 000 séniors âgés de 80 ans ou plus**. Cette offre est inférieure à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (163 pour 1 000).

### NOMBRE DE PLACES EN EHPAD POUR 1 000 SÉNIORS DE PLUS DE 80 ANS



\* 11 spécialistes : Cardiologie, Dermatologie-vénérologie, Gynécologie, Gastro-entérologie, Psychiatrie, Ophtalmologie, Oto-rhino-laryngologie, Pédiatrie, Pneumologie, Radiodiagnostic, Stomatologie.

\*\* 11 professions paramédicales : Audio-prothésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Masseur-Kinésithérapeute, Diététicien, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédiatropologue, Psychologue, Psychomotricien, Sage-femme.

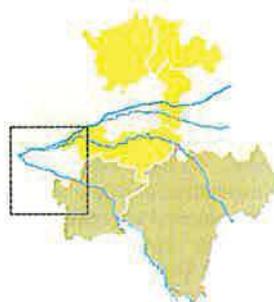
Sources : Insee-BPE (Base Permanente des Équipements), 2013 et 2018, RP2011 et RP2016 ; Finess, 2020 ; DREES, 2016.

## LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

L'indicateur rapporte le nombre de séniors âgés de 65 ans ou plus au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

### Indice de vieillesse en 2016

-  Plus de 1,5 séniors pour 1 jeune
-  Entre 1,2 et 1,5 séniors pour 1 jeune
-  Autant de jeunes que de séniors
-  Entre 1,2 et 1,5 jeune pour 1 séniors
-  Plus de 1,5 jeune pour 1 séniors



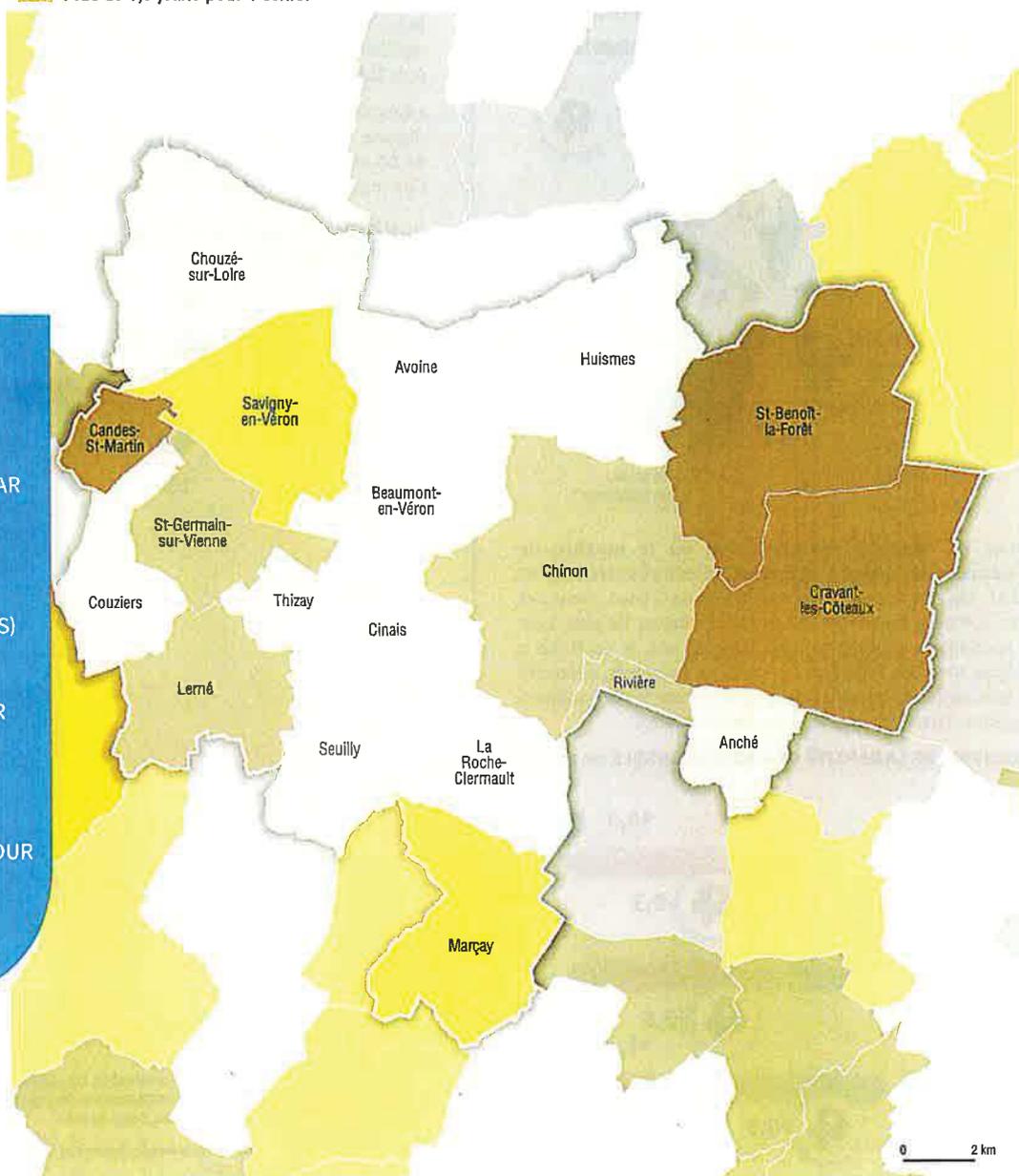
**EN BREF**

**2,1**  
PERSONNES PAR  
MÉNAGE

**31%**  
DE FAMILLES  
AVEC ENFANT(S)

**110**  
SÉNIORS POUR  
100 JEUNES

**65**  
PERSONNES  
DIPLÔMÉES POUR  
100 NON  
DIPLÔMÉES



Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee - RP2016.

# LE PORTRAIT DES HABITANTS

## LA COMPOSITION DES MÉNAGES



- 2,1 personnes par ménage\*.
- 31% des ménages ont au moins un enfant, l'une des proportions les plus faibles d'Indre-et-Loire. Ils représentent 36% en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.
- Chinon, Vienne et Loire est le territoire le plus touché par la hausse de la part des personnes seules. Le poids de ces ménages a augmenté de 4,8 points en dix ans contre 3,3 points en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Le poids des couples sans enfant a également augmenté alors qu'il a diminué dans sept Communautés de communes.

### STRUCTURE FAMILIALE EN 2016 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2006

#### Personne seule



#### Couple avec enfant(s)



#### Couple sans enfant



#### Famille monoparentale



## LE NIVEAU DE DIPLÔME



- Chinon, Vienne et Loire compte 65 personnes diplômées de l'enseignement supérieur pour 100 non diplômées\*\*, soit un ratio inférieur à la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire (79 pour 100).

### NOMBRE DE DIPLÔMÉS POUR 100 NON DIPLÔMÉS



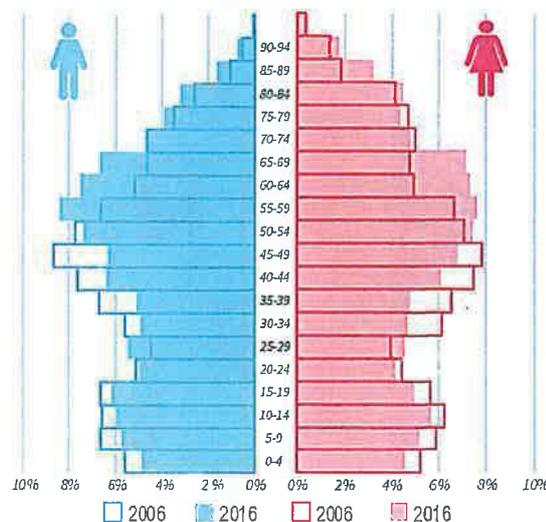
- 22% des diplômés du supérieur occupent un emploi sous-qualifié\*\*\*. Chinon, Vienne et Loire présente le ratio le plus faible du département avec Touraine-Est Vallées. Il s'élève à 28% en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire.

## L'ÂGE DES HABITANTS



- Avec 110 séniors âgés de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, Chinon, Vienne et Loire est le troisième territoire le plus âgé d'Indre-et-Loire. Ils sont 87 pour 100 en moyenne à l'échelle des Communautés de communes.
- Près d'un quart des habitants du territoire a au moins 65 ans. Chinon, Vienne et Loire affiche la deuxième plus forte hausse de cette catégorie de séniors en dix ans. Leur poids au sein de la population a augmenté de 4,1 points contre 2,4 points en moyenne dans les Communautés de communes d'Indre-et-Loire.
- Plus d'un quart des habitants a moins de 25 ans. Leur poids au sein de la population a diminué de 2,9 points en dix ans, soit deux fois vite plus que la moyenne des Communautés de communes (-1,3 point).

### PYRAMIDE DES ÂGES



\* Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne.

\*\* Personnes non diplômées : personnes âgées de 15 ans ou plus non scolarisées n'ayant aucun diplôme ou ayant le BEPC, le brevet des collèges ou le Diplôme National du Brevet.

\*\*\* On parle de sous-qualification lorsqu'une personne diplômée de l'enseignement supérieur occupe un emploi en tant qu'employé ou ouvrier. La population observée est celle des jeunes âgés de 25 à 34 ans.

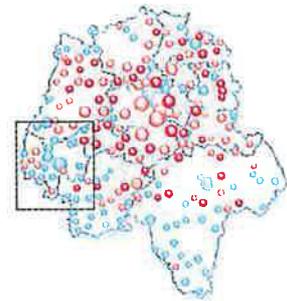
## LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Évolution annuelle de la population  
entre 2006 et 2016

- Plus de +1,5%
- Entre +0,7% et +1,5%
- Entre +0% et +0,7%
- Négative

Nombre d'habitants en 2016

- 2 000 hab.
- 1 000 hab.
- 500 hab.



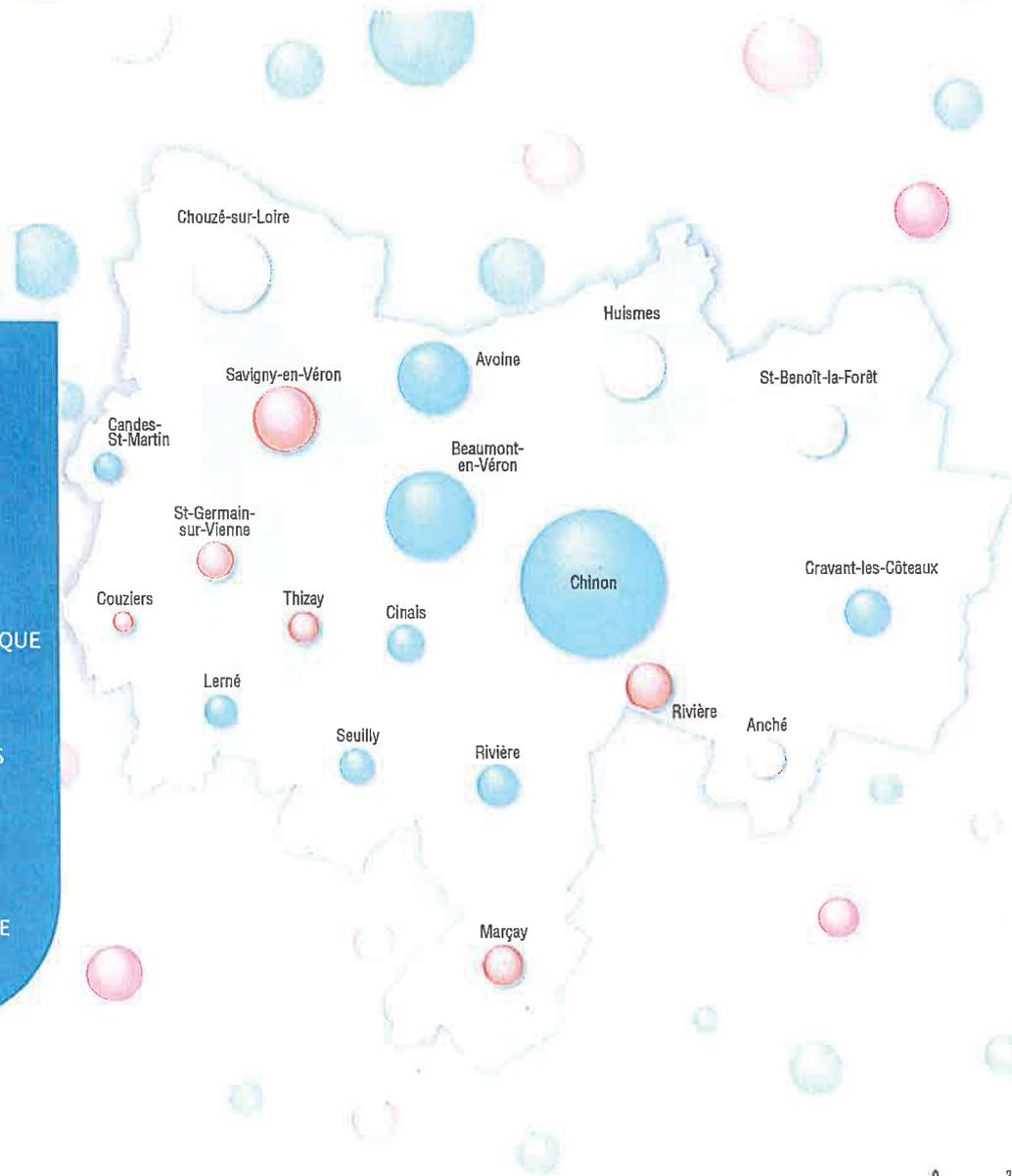
**EN BREF**

**23 500**  
HABITANTS

**- 0,1%**  
PAR AN DE  
CROISSANCE  
DÉMOGRAPHIQUE

**1 100**  
PERSONNES  
SONT VENUES  
S'INSTALLER

**1 320**  
PERSONNES  
ONT QUITTÉ  
LE TERRITOIRE



0 2 km

Sources : IGN, BD Admin Express ; Insee - RP2006, RP2016.

# LA POPULATION

## LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION

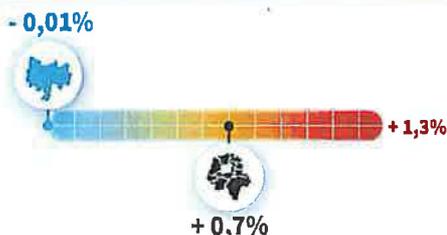


- Le territoire compte 23 500 habitants, soit 3,9% de la population départementale (ou 7,5% de la population départementale ne résidant pas dans la Métropole).

### POPULATION DU TERRITOIRE



### CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE



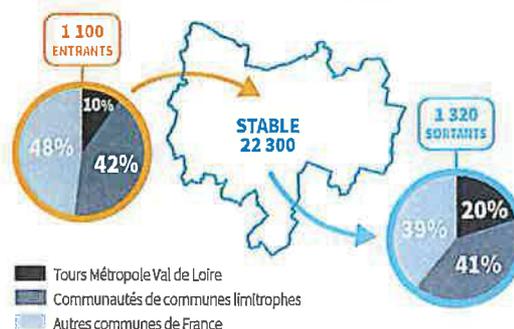
- Un poids au sein des dix Communautés de communes d'Indre-et-Loire qui ne cesse de diminuer depuis les années 1980.
- **Un rythme d'évolution de la population stable** entre les périodes 2006-2011 et 2011-2016, dans un contexte de ralentissement marqué de la croissance démographique.
- Une stabilité de la population qui s'explique par un nombre de décès supérieur à celui des naissances (solde naturel négatif\*), contrebalancé par des emménagements sur le territoire plus importants que les déménagements en dehors (solde migratoire positif\*\*).

## LES PARCOURS RÉSIDENTIELS SUR UNE ANNÉE



- Plus de 9 habitants sur 10 résidaient déjà sur le territoire de la Communauté de communes l'année dernière.
- **1 100 personnes sont venues s'installer dans Chinon, Vienne et Loire**, dont une majorité ne vivait pas à proximité préalablement. Seuls 10% des nouveaux emménagés habitaient dans Tours Métropole Val de Loire (contre 30% en moyenne à l'échelle des Communautés de communes d'Indre-et-Loire) et 42% dans une des intercommunalités limitrophes du territoire.
- **Plus de 1 300 personnes ont quitté Chinon, Vienne et Loire**. 50% sont allées s'installer ailleurs en Indre-et-Loire, contre 57% à l'échelle de l'ensemble des Communautés de communes du département. En proximité, la Métropole de Tours représente la destination privilégiée des anciens résidents du territoire.

### MOUVEMENT DE POPULATION

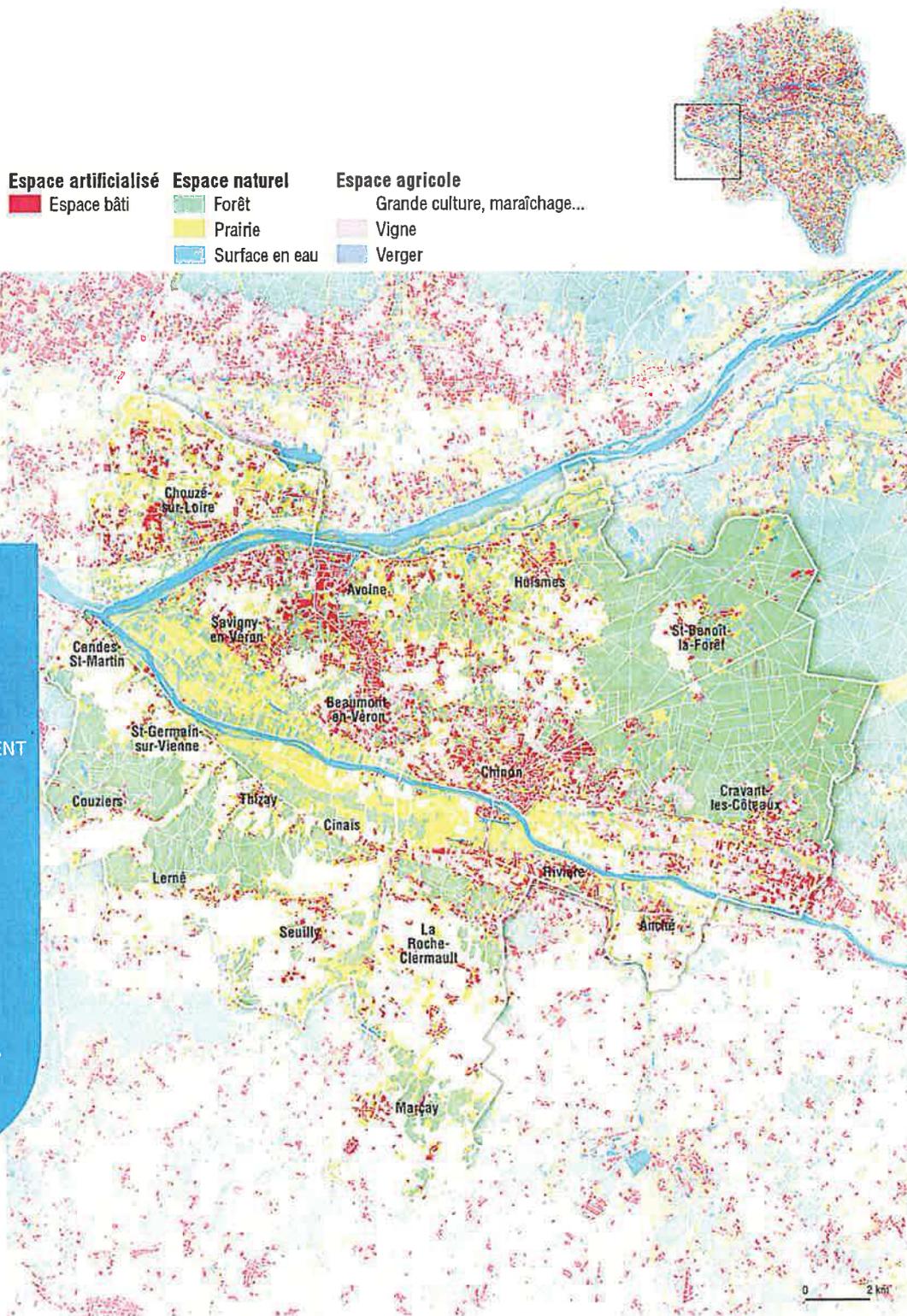


\*Solde naturel : différence entre les naissances et les décès.

\*\*Solde migratoire : différence entre les personnes qui sont venues s'installer sur un territoire et celles qui l'ont quitté pour aller habiter en dehors.

Sources : Insee - RP2006, RP2011, RP2016.

## L'OCCUPATION DU SOL



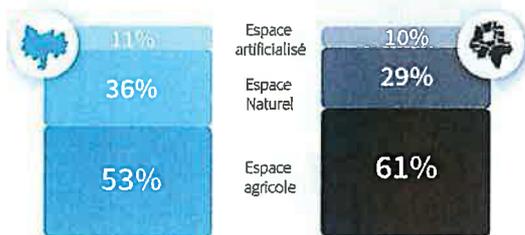
# LE SOCLE TERRITORIAL

## LES RESSOURCES DU TERRITOIRE



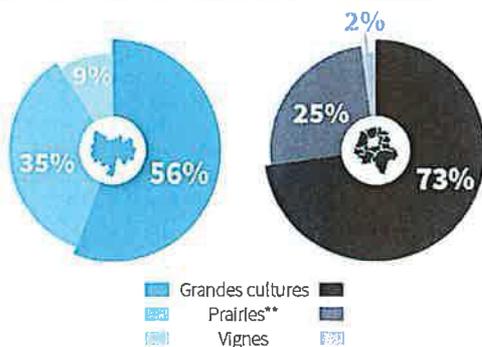
• **Chinon, Vienne et Loire se caractérise par une présence plus importante des espaces naturels** et corrélativement par une part moindre de l'espace agricole en comparaison de la moyenne des Communautés de communes.

### OCCUPATION DU SOL



• **L'espace naturel reconnu ou protégé\* représente plus du tiers du territoire (35%).** Il s'agit principalement des sites Natura 2000 de la Loire et de la Vienne ainsi que des grands massifs boisés. À l'échelle du département ce taux d'espaces naturels « remarquables » est de 16%.

### AGRICULTURE



• **Avec 1 700 ha de vignes** (soit 9% des terres agricoles), Chinon, Vienne et Loire est en superficie la deuxième Communauté de communes viticole du département. Toutes cultures confondues, **les 44 exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017 représentent 14% des exploitations** de ce type en Indre-et-Loire.

### ÉNERGIE

• **La production d'énergie renouvelable de Chinon, Vienne et Loire s'élève à 52 GWh** en 2016. Elle représente 5% des énergies renouvelables produites en Indre-et-Loire et 11% des consommations énergétiques de la Communauté de communes.

## L'URBANISATION RÉCENTE



• Chinon, Vienne et Loire connaît un développement urbain semblable à la moyenne des Communautés de communes. **L'espace artificialisé s'est accru de 113 ha entre 2009 et 2017, soit 0,3% de sa superficie totale.**

### PART DU TERRITOIRE ARTIFICIALISÉ ENTRE 2009 ET 2017



## LES CONNEXIONS



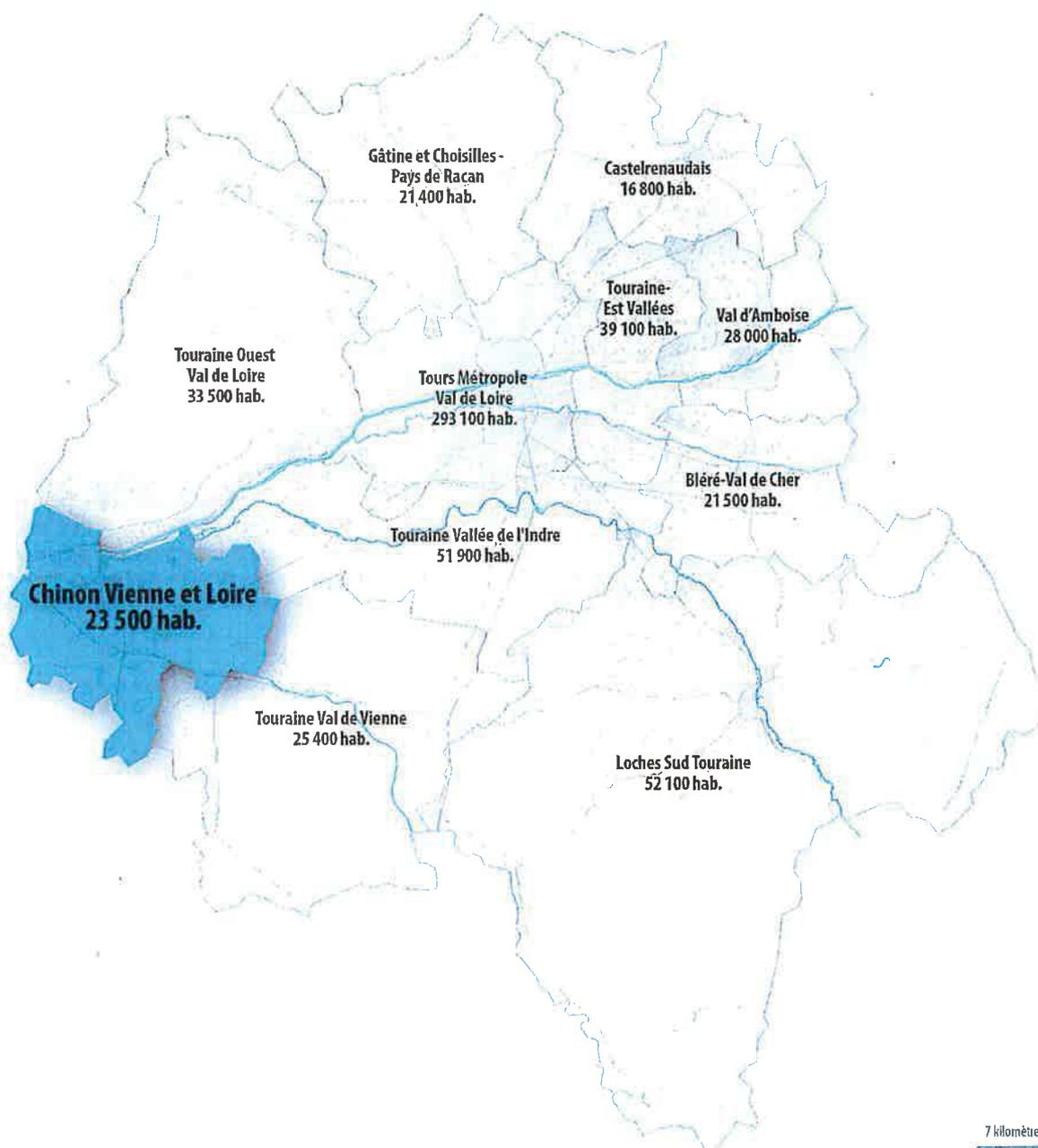
• **Deux des 35 gares** d'Indre-et-Loire situées en dehors de la métropole, se trouvent sur le territoire de Chinon, Vienne et Loire. Elles offrent **un service de 18 allers-retours par jour.**

\* L'espace naturel reconnu ou protégé comprend :  
 - les espaces naturels sensibles (CD37) ;  
 - les sites du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ;  
 - les ZNIEFF 1 et 2 (DREAL Centre-Val de Loire) ;  
 - les zones humides (DDT37, CD37) ;  
 - les sites NATURA 2000 (DREAL Centre-Val de Loire) ;  
 - l'arrêté de protection de biotope (DREAL Centre-Val de Loire).

\*\* Y compris les vergers qui à l'échelle de l'Indre-et-Loire représentent moins de 0,1%.

Sources : IGN ; OSR-CESBIO2018 ; Agence Bio ; CGET - Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2019 ; SNCF - Plan transport 2020.

## LE TERRITOIRE D'ÉTUDE



Sources : IGN, BD Geofla - Topo ; Cadastre PCI Vecteur DGFIP-CD37, 2018 ; Insee - RP2016.

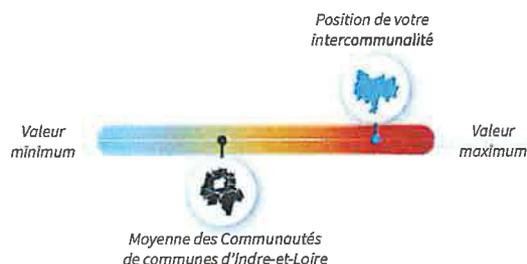
# RE PÈ RES

## UNE PUBLICATION POUR COMPRENDRE SON TERRITOIRE

Ce document vous permettra d'embrasser la réalité de Chinon, Vienne et Loire et de ses dix-neuf communes en quelques pages. Synthétique, Repères ne se veut pas exhaustif. Il est composé de morceaux choisis pour illustrer la diversité et l'imbrication des forces qui mettent en mouvement votre territoire.

Ces dynamiques concernent neuf fonctions essentielles pour les habitants de Chinon, Vienne et Loire. D'une manière générale, et dans un objectif de lisibilité, nous nous sommes concentrés sur les ordres de grandeur. Ainsi les valeurs sont arrondies et nous tenons les chiffres précis à votre disposition. Chacune des activités de votre territoire est examinée par le prisme de son potentiel, de son évolution et de ses interactions. Une carte illustre systématiquement une donnée clé afin de montrer la pluralité des situations à l'intérieur de votre intercommunalité.

Ses caractéristiques sont le plus souvent mises en regard de la moyenne des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Nous avons décidé d'exclure Tours Métropole Val de Loire de cette comparaison. En effet le territoire métropolitain présente un poids (près de 50% des habitants et 60% des emplois d'Indre-et-Loire) et un profil trop singuliers par rapport aux autres intercommunalités du département. Des illustrations comme celle-ci vous permettront de situer votre territoire dans la dynamique locale.



Les dernières pages sont consacrées à une synthèse comparative des principaux indicateurs mobilisés au fil de cette publication.

Repères a été réalisé pour chacune des dix Communautés de communes d'Indre-et-Loire. Sur simple demande de votre part, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer une version électronique du portrait d'un territoire voisin.

## **TABLE DES MATIÈRES**

4

**UNE PUBLICATION POUR  
COMPRENDRE SON TERRITOIRE**

6

**LE SOCLE TERRITORIAL**

8

**LA POPULATION**

10

**LE PORTRAIT DES HABITANTS**

12

**LA SANTÉ**

14

**LE LOGEMENT**

16

**LA COHÉSION SOCIALE**

18

**L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

20

**LE TOURISME**

22

**LA MOBILITÉ**

24

**VUES D'ENSEMBLE**

# RE PÈ RES

**DONNER À VOIR**  
les dynamiques  
qui traversent votre  
territoire.

**DÉCRYPTER**  
l'environnement  
de vos projets.

**COMPRENDRE**  
les enjeux d'avenir pour  
votre intercommunalité.

VOTRE TERRITOIRE  
EN DYNAMIQUES  
POUR CONSTRUIRE  
VOS PROJETS

# RE PÉ RES

Communauté  
de communes  
Chinon Vienne  
et Loire

MARS 2020

atu.·

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

**ANNEXE 2**  
**Orientation stratégique**

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 1

### L'ANIMATION D'UN ÉCOSYÈME ÉCONOMIQUE AMBITIEUX

#### Ambition générale

- Un projet **plus stratégique et proactif** en matière de développement économique
- Un projet renouvelé d'affirmation d'un **écosystème économique local** autour de quelques **filères emblématiques**
- Un projet économique qui doit contribuer à la **valorisation durable de notre socle agro-naturel** et à la **dynamisation de nos cœurs de bourgs**

#### Conditions de mise en œuvre

- Développer fortement les fonctions de **promotion et d'animation économique** du territoire
- Accroître les soutiens aux **initiatives entrepreneuriales locales**
- Diversifier les formes et les modalités d'accompagnement au foncier et à l'immobilier économique

#### Axes stratégiques

**1 - S'affirmer comme un territoire d'industrie, en capitalisant notamment sur les réseaux d'activités en lien au Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE)**

- Promouvoir et soutenir l'**attractivité industrielle du territoire** et viser l'**accueil d'activités importantes**, en complément du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE)
- Développer des **actions en matière de communication et de marketing territorial** (interne et externe) pour faire reconnaître et mettre en perspective ce positionnement
  - Démarche de valorisation de l'excellence et des savoir-faire industriels liés au CNPE et aux activités annexes
  - Approche prospective et transparente sur les devenir possibles en termes d'innovations industrielles ; Promotion du développement et de l'accueil d'activités à venir en lien au CNPE
- Organiser un accompagnement en matière de **formation et de promotion des métiers**
  - Promotion des métiers en tension
  - Renforcement des liens entre structures scolaires et d'apprentissage et PME locales : forums de recrutement, événements / salons, communication...
  - Contribution à des actions locales de formation
  - Positionnement volontariste pour développer des formations postbac
- Poursuivre et adapter une **offre foncière et immobilière performante et rationnelle**
  - Requalification / aménagements des Zones d'Activités Economiques
  - Adapter la gestion d'une offre efficiente en matière de bâtiment relais (notion de parcours ; reventes progressive...)

#### Objectifs opérationnels

Fiche **action** CC CVL n° 1.1.1 : régularisation sur la ZAC du Véron, ou comment accompagner l'implantation des entreprises et faire que la ZAC soit un territoire « clé en main » pour de nouveaux projets.

Fiche **projet** CC CVL n° 1.1.2 : la CC reconnu comme territoire d'industrie, notamment autour de la filière nucléaire, comme lieu d'accueil des projets de développements d'EDF, avec la problématique en terme d'ingénierie sur la problématique gestion des eau, artificialisation des terres

**2 - Contribuer activement à la structuration d'un projet agricole et d'un projet alimentaire territorial**

- Structurer et animer **une approche stratégie de développement agricole/viticole**
  - Démarche de diagnostic, de suivi et d'accompagnement stratégie des transmissions d'exploitations
  - Contribution à l'animation des réseaux d'acteurs et de partenaires, en lien notamment aux différentes associations actives sur les sujets de l'agriculture
  - Travail particulier sur l'emploi : soutien aux activités saisonnières, accompagnement d'organisations collectives multi-employeurs...
  - Structuration volontariste de filières : activités de maraichage, accompagnement à des activités d'élevage, éco-pâturage, biomasse énergétique, soutien à la transition vers le bio...
  - Valorisation du levier touristique...
- Promouvoir et animer particulièrement un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**
  - Définition formelle de ce projet (PAT) et animation ...
  - ... en matière de production locale
  - ... en matière de distribution et de consommation : maillage des relais-locaux, marchés locaux, valorisation de la restauration collective...

Fiche projet Pays n° 1.2.1.: Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais

Fiche **projet** CC CVL n° 1.2.2 : Encourager l'installation et le développement des exploitations respectueuses de l'environnement

Fiche **projet** CC CVL n° 1.2.3. : Accompagnement au développement endogène et aux circuits courts, l'accueil des petites entreprises

**3 - Promouvoir les filières artisanales et de services en lien à l'environnement et à la rénovation énergétique et patrimoniale**

- Impliquer les entreprises locales dans les démarches visant à promouvoir la rénovation du bâti et en particulier la rénovation énergétique
  - Animation / promotion collective / mutualisation de ressources...
  - Accompagnement stratégique des activités en lien au développement des énergies renouvelables
  - Ciblage particulier sur les enjeux de rénovation patrimoniale, d'approches environnementales de la construction (biomatériaux...) et sur les activités en lien à la gestion de l'eau

Fiche projet CC CVL n° 1.3.1 : Développement d'une PTRE

Fiche projet CC CVL n° 1.3.2.: Développement de pépinières d'entreprises ou ateliers relais

**4 - Susciter et soutenir le développement d'activités urbaines et de centre-bourgs**

- Promouvoir une économie urbaine locale : **le tertiaire de grande proximité**
  - Maillage de 2 ou 3 tiers-lieux économiques structurants : sites d'accueil équipés proposant des services et une animation globale visant à créer une dynamique collective et des coopérations.
  - Accompagnement et mise en réseau **d'une offre complémentaire de bureaux diffus** (usages ponctuels ou plus durables). Ces bureaux pourraient être parties prenantes du réseau des tiers lieux (accès à des équipements / salles de réunion ; participation à une animation globale)
- Promouvoir et soutenir le **commerce de grande proximité**
  - Développement d'une fonction communautaire d'animation et de soutien : veille, cadre réglementaire et juridique, accompagnement sur les problématiques de transmission, rénovation et/ou d'adaptation de locaux commerciaux, coordination des démarches, soutien à la recherche de porteurs de projets potentiels...
  - Soutien ciblé aux portages fonciers / immobiliers (fonds de concours ; Politique foncière expérimentale)
  - Contribution au développement d'autres prestations de proximité : itinérance, commerces éphémères, marchés...

Fiche projet CC CVL n° 1.4.1. : Développement d'un tiers lieu en cœur de ville de Chinon,

Fiche projet CC CVL n° 1.4.2. : Développement des commerces ambulants et des marchés locaux

Fiche projet CC CVL n° 1.4.3.: Optimisation des locaux existants dans les deux gares (Chinon, Port Boulet)

Fiche projet Huismes n° 1.4.4. : Réhabilitation d'un ancien local commercial pour y implanter une épicerie associative

**5 – Confirmer et structurer dans la durée un soutien global à l'entrepreneuriat et à la relance**

- Conforter le dispositif **d'accompagnement et d'anticipation à la relance**
- Poursuivre et accentuer les actions de **communication et de promotion**

Fiche projet CCCVL n° 1.5.1.: Relance de l'activité économique via des aides financières directes ou des actions de relance de la consommation locale (bons d'achat, Chinon en liberté, ...)

Fiche projet CCCVL n° 1.5.2. Fonds de soutien aux investissements

**6 – Assumer les infrastructures nécessaires à une économie publique de qualité**

- Engager l'extension et la rénovation énergétique du **siège administratif communautaire à Avoine**
- Réaliser les travaux nécessaires à la bonne gestion **de la voirie communautaire**
- Poursuivre l'implication de la CC CVL dans le **déploiement de la fibre sur le territoire**

Fiche projet CCCVL n° 1.6.1. : Extension du siège de la CC CVL

Fiche projet CCCVL n° 1.6.2. : Aménagement du Maison de la baronnière (monument historique inexploité) pour y implanter des services communautaires

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 2

### UNE OFFRE URBAINE ET RESIDENTIELLE DIVERSIFIÉE ET QUALITATIVE

#### Ambition générale

- Une approche plus intégrée, stratégique et pro-active en matière de développement / diversification de l'offre résidentielle, levier majeur d'attractivité pour le territoire
- Promouvoir ce développement en étant économe des consommations d'espaces et en privilégiant la rénovation et la valorisation des cœurs de bourgs
- De fait, une approche de la qualité résidentielle qui intègre le logement et l'ensemble des prestations de grande proximité (services et espaces publics...)

#### Conditions de mise en œuvre

- Développer les fonctions d'animation et de coordination des différents acteurs et partenaires
- Susciter et accompagner les opérations qualitatives de rénovation des logements et des ensembles urbains (cœurs de bourgs / lotissements), en s'adossant à la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH)

#### Axes stratégiques

##### 1 – L'affirmation d'un rôle stratégique en matière de politique résidentielle et urbaine : animation globale et promotion

- Coordonner et accompagner les stratégies et politiques de planification et de programmations de logements dans le sillage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH)
- S'engager dans la rédaction partagée et la promotion d'une « charte de l'habitat » à l'échelle du territoire : travail entre communes, cadre pour appréhender les projets à venir et les relations avec les partenaires : services de l'Etat, investisseurs, bailleurs sociaux...
- Accompagner les communes dans les démarches visant à promouvoir une approche urbaine globale des cœurs de bourgs / cœurs de ville. Soutien dans la mise en œuvre effective des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUiH
- Développer des actions en matière de communication et de marketing territorial pour promouvoir un accueil résidentiel sur le territoire : valorisation de la **marque territoriale**, présence dans des salons de l'habitat, campagnes ciblées de communication, dispositifs d'accueil de nouveaux arrivants potentiels ...

#### Objectifs opérationnels

Fiche action CC CVL 2.1.1. : Réhabilitation FJT (financements acquis)

Fiche projet CC CVL n° 2.1.2. : VEFA pour la Maison de santé à Chouzé construite par Touraine Logement

Fiche projet Thizay n° 2.1.3. : Lotissement Les Chilleveaux 3 – extension

Fiche projet CCCVL n° 2.1.4. : Prévention des risques

##### 2 – Le soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques

- Contribuer au développement d'une culture qualitative et partagée de la rénovation
- Renforcer l'opération d'amélioration de l'habitat par une démarche structurée et volontariste d'animation
- Mettre en place et déployer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique : réflexions en cours sur les modalités partenariales, l'échelle territoriale et les conditions d'une diffusion de proximité efficiente...
- Mobiliser d'autres outils opérationnels d'accompagnement à la rénovation et à la résorption de l'habitat insalubre et de la vacance : expertise juridique et accompagnements mutualisés (par exemple : stratégie incitative, taxe sur la vacance, outils coercitifs...)

Fiche projet Pays n° 2.2.1. : Bilan et perspectives des services publics et privés de la rénovation énergétique sur le Pays du Chinonais

Fiche projet CC CVL n° 2.2.2. : Travail sur les façades, matériaux bio-sourcés, ainsi que sur l'OAP transversal sur les caves, ou encore travail sur la vacance

Fiche projet Thizay n° 2.2.3 : Logement locatif- amélioration isolation mode de chauffage

### 3 - Promotion de démarches qualitatives de requalification / redynamisation des centres-bourgs, centres-villes et ensemble urbains

- Poursuivre et accentuer les aides **aux études urbaines globales des centres-bourgs / centres-villes**
  - Valorisation des acquis et démarches en cours, dont « *Action Cœur de ville* » de Chinon
  - Mobilisation coordonnée de différentes agences et partenaires en matière d'ingénierie
  - Promotions des expérimentations / opérations exemplaires / dispositifs de mobilisation des habitants
  - Susciter l'ouverture de la réflexion aux lotissements des années 1950 / 1990
- Accompagner la **mise en œuvre des projets (de long terme)** visant à qualifier ces centres bourgs et ensembles urbains
  - Mutualisation d'**expertises juridiques** sur la gestion de situations complexes (vacance...)
  - Actions coordonnées de **mobilisation des investisseurs**
  - Accompagnements pour la **qualification d'aménagements d'espaces publics**
  - Accompagnements à la **rénovation** (cf. point 2)
  - Soutenir des dispositifs de **portage foncier**

Fiche **projet** Chouzé n° 2.3.1. : Aménagement centre-bourg

Fiche **projet** Thizay n° 2.3.2: Enfouissement réseaux

Fiche **projet** Ligné n° 2.3.3 : Enfouissement réseaux (contrat ruralité)

Fiche **projet** Thizay n° 2.3.4. : Réhabilitation agrandissement d'un local communal de la Mairie

Fiche **projet** Marçay n° 2.3.5. : Restauration presbytère

Fiche **projet** CCCVL n° 2.3.6. : Modification du PLUI-H et du SPR

### 4 - La diversification des offres résidentielles en lien à des besoins dans une logique de parcours

- Globalement, susciter et soutenir le **développement d'une offre locative et locative sociale** sur le territoire
    - Appui à la rénovation pour favoriser le marché locatif privé (cf. point 2)
    - Approche globale plus stratégique et collective dans les relations partenariales aux bailleurs sociaux
    - Dispositif de soutien à la création de logements sociaux
  - Accompagner le **développement d'une offre de logements appropriés au vieillissement** et au handicap (En déclinaison, aussi, de l'axe stratégique : « *Accompagner le « mieux vieillir* »
  - Réflexion et, le cas échéant, (re)qualification des 3 résidences autonomie gérées par la CC CVL sur des projets à reconsidérer
  - Développement d'une offre adaptée (en locatif social notamment) en cœurs de bourgs, à proximité des services
  - Accompagnement des démarches de rénovation des logements pour une adaptation au vieillissement et au handicap (maintien à domicile) : sensibilisation, conseils, accompagnement...
  - Suivi, promotion et valorisation des offres alternatives : habitat inclusif, habitat participatif, habitat intergénérationnel, béguinage solidaire ...
- Accompagner le **développement d'une offre de logements adaptés aux jeunes en sortie** des « Résidences Habitat Jeunes » : résidences Chinon Centre, du Véron, des Groussins
- Développer et améliorer l'offre de logements **en lien à des situations sociales complexes**
  - Remise en état / développement de logements d'urgence
  - Développement des places en CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
  - Développement de logements en accueils temporaires (Hébergement avec Allocation Logement Temporaire (ALT))
- Accompagner les démarches de **sédentarisation des gens du voyage**, en particulier par le développement de terrains familiaux

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 3

### DES OFFRES DE MOBILITÉ ACCRUE ET DIVERSIFIÉE

#### Ambition générale

- Promotion de l'**ancrage du territoire aux réseaux (inter)régionaux de transports interurbains** et en particulier à la métropole de Tours
- Développement et promotion d'un **bouquet diversifié et multimodal d'offres de proximité adaptés à des besoins multiples**
- Promotion d'une évolution des modes de déplacements permettant de **maitriser la consommation d'énergie, de réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre**

#### Conditions de mise en œuvre

- Assumer la prise de compétence « Mobilités » et le positionnement très volontariste de la CC CVL sur cette question
- Affirmer la dimension « transversale » de la mobilité et l'intégration systématique de cette préoccupation dans toutes les politiques publiques
- Développer des moyens d'**animation, d'implication des habitants et des acteurs** ; reconnaître et mettre en œuvre le principe d'**expérimentation**

#### Axes stratégiques

**1 – Promouvoir et accompagner l'ancrage du territoire aux réseaux (inter) régionaux de transports urbains**

- Elaborer un schéma des mobilités
- Contribuer à préserver et valoriser le **maillage ferroviaire** qui dessert le territoire : fréquence/qualité des dessertes, travail sur les conditions optimales du rabattement (multimodal) vers la gare de Chinon et la gare de Port Boulet
- Contribuer à valoriser / développer les **offres structurantes vers Tours, le Loudunais ou le Saumurois**

#### Objectifs opérationnels

Fiche **projet** CC CVL n°3.1.1. : Mise en œuvre du Schéma directeur vélo (développement de la pratique, des aménagements, des services de location...)

Fiche **projet** CC CVL n° 3.1.2.: Mise en œuvre du PMS (renforcement de l'axe Chinon-Avoine entre les deux gares, mise en place d'un transport à la demande...)

**2 – Consolider le maillage et la qualité d'offres du transport collectif sur le territoire**

- Elaborer un schéma des mobilités (voir point 1)
- Etudier et expérimenter les actions permettant d'accroître l'**attractivité et la fréquentation de la ligne Sitravel Chinon-Port Boulet** : gratuité du service pour l'utilisateur, densification de l'offre en termes de fréquence...
- Etudier et contribuer à l'expérimentation d'**une évolution des offres du réseau de bus fil vert** : réflexions sur la gratuité du service pour l'utilisateur sur les itinéraires, sur la rationalisation de l'offre (gabarit des bus, fréquences...)
- Développer l'offre de « **Transports à la Demande** », dont le principe semble bien adapté : étude de besoins, expérimentation ciblée le mercredi et le samedi...
- Inscrire la question des **transports scolaires** dans la problématique globale du maillage scolaire sur le territoire et de l'accessibilité aux prestations péri et extra-scolaires.

**3 - Accompagner les offres de mobilité solidaire ou collaborative de proximité**

- Promouvoir et accompagner les **dispositifs de transports solidaires** sans se substituer à l'initiative bénévole : supports de communication accrus, soutien logistique...
- Développer et promouvoir les dispositifs favorisant le **co-voiturage** :
  - Aménagement de nouvelles aires (Port Boulet notamment)
  - Appui aux interfaces numériques. Créer une plate-forme de co-voiturage (intégrant un dispositif global d'informations et d'interface : voir point 5)
  - Travail partenarial avec les « générateurs de déplacements » (dont les entreprises)

**4 – Sécuriser et développer les pratiques de mobilités actives sur le territoire**

- **Etablir un schéma des mobilités douces, en particulier des pistes cyclables :**
  - Sécurisation des déplacements
  - Articulation, autant que c'est possible et opportun, des fonctions utilitaires et des itinéraires touristiques
  - Dessertes des sites ou équipements générateurs de déplacements (ZAE, centralités, grands équipements..)
- Engager les travaux de **mise en œuvre de ce schéma** : signalétique, aménagements ponctuels, aménagements lourds, infrastructures de services (stationnement, système de location ...)

Fiche **Projet** Cravant n° 3.4.1 \_Création voie douce entre bourg et vieux bourg

Fiche **Projet** Chinon n° 3.4.2.\_Renforcement lien vertical ville haute / ville basse

**5 – Structurer une offre performante en matière d'informations et d'accompagnement aux mobilités**

- Développer un **système structuré de mise à disposition de véhicules**, en particulier à usage des jeunes (vélos, vélos électriques, scooters, voire voitures ... selon les situations)
- Créer une « **Maison de la mobilité** », guichet unique d'informations et d'interfaces ; engager une réflexion sur les modalités de mise en œuvre et d'animation de cette « maison » : lieu physique et/ou plate-forme numérique, conditions d'une diffusion de grande proximité...

Fiche **projet** CC CVL n°3.5.1. : Aménagement de la maison de la mobilité

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 4

### L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES, DANS LE « MIEUX GRANDIR » ET LE « MIEUX VIEILLIR »

#### Ambition générale

- Structuration d'un **projet social global**, avec la prise en compte de la notion de « **parcours de vie** »
- Développement d'une approche transversale autour de **l'accessibilité aux droits et aux services** : maillage du territoire par des réseaux d'équipements et d'acteurs mobilisés, qualité de l'information et de la médiation, prévention...

#### Conditions de mise en œuvre

- Se doter de moyens accrus pour accompagner la **coordination des réseaux d'acteurs**, très nombreux et actifs sur le territoire.
- Articuler les **fonctions de grande proximité** et les **fonctions plus expertes**
- **Susciter la participation et l'implication des citoyens**

#### Axes stratégiques

#### Objectifs opérationnels

##### 1 – Mieux structurer et qualifier les conditions d'accueil, information, orientation et accompagnement des publics

- Qualifier et harmoniser les modalités d'accueil de grande proximité (mairies en particulier) :
  - Formation des agents, gestion partagée des ressources humaines pour des créneaux d'ouverture plus larges...
  - Aménagements ponctuels permettant de qualifier les conditions d'accueil
- Contribuer à une meilleure articulation entre les acteurs de grande proximité (mairies, tissu associatif...) et les structures de « niveau 2 » (France Services, Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Centres sociaux, Maison Départementale de la Solidarité (MDS)) :
  - Rencontres régulières, démarches d'interconnaissance des acteurs, croisement d'informations...
  - Outils coopératifs de travail : mutualisation d'expertises, outils numériques, outils de communication...
  - Réflexions et actions communes sur les fonctions de veille et de prévention (toucher les publics « invisibles »)
- Promouvoir le déploiement du réseau France Services : perspective de prestations itinérantes
- Poursuivre et accentuer un travail collectif sur la médiation numérique :
  - Bilan, suivi et adaptation progressive des offres de proximité en matière de matériel informatique en libre-service (avec connexion). Communication accrue et globale sur cette offre
  - Structuration et développement des prestations proposées en matière de médiation numérique : renforcement du bus numérique, accompagnements individualisés, ateliers de formation...

Fiche projet CC CVL n° 4.1.1. : Amélioration de l'accès au service public, développement extension du CTC – Chinon (régie eau – service urbanisme)

Fiche projet CC CVL n° 4.1.2. : Développement de l'espace France service avec les mairies et conseil numérique

##### 2 – Favoriser l'accès aux soins et structurer un projet global de santé

- Développer des conditions d'accueil de médecins et l'organisation d'une offre de soins accessible sur l'ensemble du territoire (en lien aux professionnels, très impliqués, et à l'hôpital local qui constitue un point d'ancrage important pour les praticiens et qui doit être valorisé comme tel) :
  - Densification d'un réseau de maison médicales (centre ville de Chinon, St Lazare, Véron, Chouzé-sur-Loire ...)
  - Accompagnement de la coordination des professionnels de santé
  - Organisation de prestations itinérantes
  - Perspective d'un ou plusieurs médecins salariés par la CC CVL
- Promouvoir et développer des actions de prévention dans le cadre d'un projet structuré.
  - Contribution à l'animation des réseaux d'acteurs dans le cadre notamment de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Pays du Chinonais
  - Perspective d'un axe de travail sur le sport-santé (accompagnement des associations sur cette fonction /animateur spécialisé)

Fiche projet Pays n° 4.2.1.:Elaborer et mettre en œuvre collectivement le Contrat local de Santé du Pays du Chinonais

### 3 – Accompagner le « mieux grandir »

- Accompagner les communes dans **une organisation renouvelée et pro-active du maillage scolaire** et en particulier des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)
  - Anticipation et croisement de critères de proximité (vie des villages, transports) et de qualité des enseignements
  - Articulation avec les prestations péri et extrascolaires et prise en considération du « temps de l'enfant »
- Structurer une **approche globale petite enfance / enfance / jeunesse** :
  - Promotion de la notion de parcours
  - Elaboration et mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial (PET)
  - Développement des accompagnements à la parentalité (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
  - Suivi et prévention des processus de décrochage scolaire : actions d'accompagnement à la scolarité
- Poursuite et rationalisation **des activités et accompagnements petite enfance et enfance** (Accueils de loisirs sans hébergement) sur la base de contenus éducatifs et d'amélioration des conditions d'accès aux équipements (cf : politique prioritaire : « *Des offres de mobilité accrues et diversifiées* »)
- Structurer et amplifier un projet autour de la **jeunesse**
  - Structuration et animation du projet
  - Accent mis sur les enjeux d'intégration professionnelle et de prévention

Fiche projet CC CVL n° 4.3.1. : Rénovation thermique ALSH Avoine

Fiche projet CC CVL n° 4.3.2. : Extension multi accueil Jacques Prévert à Chinon

Fiche projet Beaumont n° 4.3.3.: construction d'un restaurant scolaire

### 4 – Accompagner le « mieux vieillir »

- Développer et structurer **une approche globale** sur cette question, eu égard à l'importance qu'elle va prendre (nombreuses réflexions en cours, notamment autour de l'étude « **Gérontopôle** ») : contribution à la **structuration des réseaux d'acteurs**, moyens accrues en matière **d'informations et d'animation...**
- Accompagner le **développement d'une offre de logements appropriés au vieillissement** et au handicap
- Promouvoir et accompagner le **développement d'actions de prévention** :
  - Développement d'une information accrue sur ce qui existe
  - Développement des accueils de jour dans les résidences autonomie
  - Contribution à la promotion et au développement d'actions de proximité : ateliers (mémoire, stimulation cognitive...), activités sportives appropriées au vieillissement, activités intergénérationnelles (accueil de personnes âgées dans les cantines scolaires ; temps festifs associant aînés et enfants ; travail sur la transmission des savoir-faire...)
- Soutenir **les dispositifs de services d'aide à domicile** :
  - Promotion des métiers en lien au service et au maintien à domicile, professionnalisation des acteurs, rationalisation des modalités d'organisation ...
  - Actions d'aide aux aidants...

Fiche projet CCCVL n° 4.4.1.: Réhabilitation résidences autonomie

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 5

### LA CULTURE ET LE SPORT COMME LEVIERS D'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN ET COMME MARQUEURS D'IDENTITÉ TERRITORIALE

#### Ambition générale

- L'affirmation d'un projet culturel et d'un projet sportif volontaristes, tous deux largement étayés par des dynamiques locales fortes
- La déclinaison de ces projets sur des fonctions de médiation sociale et des enjeux d'accessibilité pour tous
- La mise en avant du sport et de la culture comme marqueurs d'identité pour le territoire

#### Conditions de mise en œuvre

- Mieux articuler les politiques et actions engagées par la CC CVL, par les communes et par les associations. Un rôle accru de coordination, d'animation et de mutualisation des ressources
- Articuler les projets culturels et sportifs avec les priorités établies dans le « mieux grandir » et « mieux vieillir » (médiation, insertion, santé, ...) et dans le projet touristique (animation, attractivité...)

#### Axes stratégiques

#### Objectifs opérationnels

1 –  
**Valoriser les dynamiques culturelles du territoire, accroître leur accessibilité pour tous**

- Contribuer à la **valorisation et la coordination** de l'offre culturelle du territoire
  - Conforter les axes majeurs de la politique culturelle communautaire : « **pôle musées** », « **réseau des bibliothèques** »
  - Structurer un **observatoire des initiatives culturelles** du territoire : inventaire, suivi pro-actif
  - Susciter et accompagner l'**interconnaissance des acteurs** culturels. Promouvoir et soutenir les partenariats et mutualisations : ressources humaines ou matérielles, projets communs...
  - **Coordonner les initiatives** pour des programmations plus harmonieuses
- Promouvoir une **accessibilité accrue aux pratiques culturelles**
  - Développer fortement les outils et supports de **communication** (Office de Tourisme, site internet CC CVL, agenda...)
  - Densifier et qualifier le **maillage des lieux susceptibles** d'accueillir des événements culturels (salles existantes, tiers-lieux, espaces publics, lieux patrimoniaux...) / Valoriser le réseau des bibliothèques
  - Examiner les possibilités de **dispositifs incitatifs à la pratique culturelle** : lancement « *d'Orchestres à l'école* » (adosés aux 2 écoles de musique en 2021 et 2022) ; perspective d'un « *passport culture* »...
- Susciter le **développement des initiatives et de l'offre**
  - Développement **des initiatives programmatives CC CVL** en diffusion sur l'ensemble du territoire (de type « Rabelais à Volonté » ; cinéma de plein air)
  - Susciter et accompagner **des projets citoyens** et les démarches (déjà nombreuses) d'Education Artistique et Culturelle

Fiche projet CC CVL n° 5.1.1 : Réhabilitation de l'Hôtel des Etats Généraux qui accueille le Carroi Musée

Fiche projet CC CVL n° 5.1.2.: Ecomusée : extension avec la création d'une 2<sup>ème</sup> salle d'expositions temporaires

Fiche projet CC CVL n° 5.1.3. : Conservatoire de musique : Aménagement de l'Espace Saint Jean - travaux sur l'Espace Saint Jean (2 salles), travaux d'acoustiques et d'aménagement des 2 salles

Fiche projet CC CVL n° 5.1.4. : Cinéma le Rabelais : création de 2 nouvelles salles

Fiche projet CC CVL n° 5.1.5.: Aménagement de la salle de spectacle L'Abattoir : travaux acoustiques et thermiques

Fiche projet Ville de Chinon n° 5.1.6 : Restauration de l'église Saint Maurice

Fiche projet Ville de Chinon n°5.1.7 : Archives municipales : aménagements des réserves et travaux pour l'accessibilité

Fiche projet Ville de Chinon n°5.1.8 : Hôtel Bodard de la Jacopièrre : création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

## 2 – Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous

- Asseoir le **maillage d'équipements sportifs** sur le territoire, dans un cadre stratégique partagé « communes / CC CVL » qui reste à établir
  - Etablir un **diagnostic global** de situation des équipements et de leur utilisation
  - Traiter de la question particulière du devenir croisé **des piscines d'Avoine et de Chinon** : arbitrage entre différentes hypothèses de travail, choix et mise en œuvre d'une solution
  - Etudier les perspectives (nature des besoins) d'un **équipement complémentaire d'équilibre**
  - Engager une réflexion sur le maillage territorial et la valorisation **d'équipements de pratiques physiques et sportives autonomes** (city Stade, parcours santé...) en articulation avec le milieu associatif
- Structurer un **projet collectif d'animation et d'éducation sportive**
  - Valorisation, promotion et soutien des offres associatives existantes : structuration **d'un guichet unique d'informations**, proposition **d'un cadre de mutualisation de moyens** (ressources humaines ou matérielles)...
  - Structuration d'un **projet emblématique et ambitieux autour du « sport-santé »** : conception, animation globale, soutien ciblé aux associations, postes mutualisés d'éducateurs spécialisés...
  - Animation d'un **travail collaboratif autour du rôle éducatif du sport**. Connexion accrue avec les politiques enfance/jeunesse

Fiche projet CC CVL n° 5.2.1 : Rénovation des piscines

Fiche projet CC CVL n° 5.2.2.: Rénovation thermique des équipements sportifs (salles de sport Avoine, Chinon, ...)

Fiche Projet Chinon n° 5.2.3. : Accessibilité et restructuration du stade Bourdon

## 3 – Promouvoir les événements culturels et sportifs majeurs en tant que marqueurs d'identité et d'attractivité du territoire

- Valoriser « **Paris 2024, ville Olympique** » pour promouvoir **l'engagement sportif et l'attractivité du territoire** : déclinaison du label « Terres de jeux », animation autour des fonctions de « centre de préparation des jeux »
  - Actions de communication
  - Animations / Implication large des associations et citoyens
- Valoriser les **équipements sportifs et culturels structurants du territoire** : piscines, cinéma...
- Envisager la conception et la mise en œuvre **d'une biennale culturelle**, évènement fort, fédérant les acteurs locaux et visant un rayonnement large

### Ambition générale

- Définir promouvoir et faire vivre **une marque de territoire singulière, signature d'un attractivité globale** (résidentielle, économique, touristique) et d'un **projet ambitieux de développement de l'activité touristique**

### Conditions de mise en œuvre

- **Fédérer les acteurs autour de cette ambition et coordonner le développement et la qualification des offres d'accueil et des produits**
- **Susciter et accompagner l'appropriation et la participation du projet touristique par les habitants**

Fiche Projet Chinon n° 5.3.1. – Aménagements des abords de l'Espace Rabelais

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 6

### L'AFFIRMATION DU TERRITOIRE COMME UNE DESTINATION TOURISTIQUE, AUTOUR DE L'ART DE VIVRE ET DE NOS PATRIMOINES

#### Ambition générale

- Définir promouvoir et faire vivre **une marque de territoire** singulière, signature d'un attractivité globale (résidentielle, économique, touristique) et d'un **projet ambitieux de développement de l'activité touristique**

#### Conditions de mise en œuvre

- **Fédérer les acteurs** autour de cette ambition et coordonner le développement et la qualification des offres d'accueil et des produits
- **Susciter et accompagner l'appropriation et la participation** du projet touristique par les habitants

#### Axes stratégiques

#### Objectifs opérationnels

##### 1 - S'affirmer comme une destination touristique à part entière, au sein du Val de Loire

- Définir une **marque de territoire**
  - o Etude
  - o Animation de débats locaux sur la définition et la caractérisation de cette marque pour s'assurer de son appropriation
- **Décliner et promouvoir** cette marque
  - o Actions de communication
  - o Dans sa déclinaison touristique, positionnement par rapport à des logiques partenariales structurées à des échelles plus larges (Touraine-Loire Valley, Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine, Office de Tourisme (OT) Azay-Chinon Val de Loire)
  - o Structuration et promotion d'une « **charte des ambassadeurs du territoire** »
- **Développer les labélisations complémentaires**
  - o Réflexions sur l'opportunité d'une extension du label « Ville d'Art et d'Histoire » de Chinon à un label « Pays d'Art et d'Histoire » élargi
  - o Appui (expertise / ingénierie) aux communes et/ou à des sites particuliers pour développer les démarches de labélisation et les promouvoir collectivement

##### Quelques réflexions en cours sur la « marque » :

- Viser, non pas une image représentative de tout le territoire mais une signature facilement appréhendable
- Référence à une démarche entreprise récemment autour de « Chinon à la carte »
- Des débats sur l'intérêt de mettre en avant :
  - o Chinon, bénéficiant déjà d'une forte notoriété
  - o Rabelais et la **rabelaisie**, moins connus mais potentiellement porteurs d'universalisme (sciences, botanique, vin, gourmandise...)
- Déclinaison de cette marque sur un positionnement qui privilégie les notions de rencontres, de convivialité, d'aventure, d'art de vivre...

Fiche projet CCCVL n° 6.1.1. : Développement d'une marque de territoire, via la structuration d'un service communication et le développement d'outils adaptés (site internet, réseaux sociaux...)

##### 2 - Développer des offres touristiques singulières

- Mettre en œuvre le projet emblématique de valorisation de l'abbaye de Seuilly
  - o Mise en œuvre du projet de valorisation de l'abbaye : détermination définitive d'une orientation stratégique de contenu et de gouvernance
- Contribuer à l'élaboration et au soutien de produits de découverte et d'interprétation singuliers autour **des patrimoines naturels et bâtis** (en jouant de leur grande diversité)
  - o Valorisation des dimensions scientifiques et historiques
  - o Parcours d'interprétation
  - o Organisation /qualification de l'itinérance multimodale permettant l'accès à ces patrimoines et à ces parcours
  - o Animation et réseaux d'acteurs
  - o Actions de valorisation de nouveaux sites
- Contribuer à l'élaboration et au soutien de produits autour **de la gastronomie et du goût**
  - o Perspective d'accompagnement / valorisation de l'oénotouristique
  - o Animation et réseaux d'acteurs
- Valoriser notre **excellence culturelle et sportive** (Cf axe : « Faire d'événementiels culturels et sportifs majeurs des marqueurs d'identité et d'attractivité du territoire »)

Fiche projet CC CVL n° 6.2.1. : Réhabilitation de l'abbaye de Seuilly, MH

Fiche projet CC CVL n° 6.2.2.: Mise en valeur touristique du marais de Taligny

Fiche projet CC CVL n° 6.2.3. : Développement de l'activité des campings en zone inondable

Fiche projet Pays n° 6.2.4. : Mission pour doter le territoire d'un pôle emblématique de l'oénotourisme et des vins du Val de Loire: le campus de la culture viticole du Val de Loire

Fiche projet Thizay n° 6.2.5: restauration du lavoir et de ses abords

3 –

**Contribuer à  
l'amélioration  
de l'offre  
d'accueil  
touristique**

- **Fédérer les acteurs touristiques du territoire, animer un réseau** autour du projet
- Contribuer à l'accueil de prestataires privés permettant une montée en gamme des produits hôteliers et de gastronomie
- Contribuer à **une professionnalisation** et une qualification des conditions d'accueil : actions de formation, mutualisation de ressources, animations...
- Structurer et promouvoir une « **charte des ambassadeurs du territoire** » : cadre de mobilisation et d'implication des habitants et des acteurs au projet ;

## FICHE DESCRIPTIVE DE L'ORIENTATION 7

### LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DE NOS PATRIMOINES ET DE NOS RESSOURCES

#### Ambition générale

- La caractérisation et le portage volontariste d'une ambition forte en matière d'adaptation du territoire au changement climatique
- La promotion d'une **appréhension globale** de notre environnement et de nos ressources : facteurs de leur vulnérabilité, conditions de leur préservation / restauration / valorisation

#### Conditions de mise en œuvre

- Mettre en œuvre notre **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** et travailler activement à son appropriation
- Développer les fonctions de **communication, de sensibilisation et d'implication** du plus grand nombre / Promouvoir une culture partagée autour des enjeux de préservation de notre environnement
- Viser une connexion forte avec **nos filières économiques locales** : énergie, économie circulaire, ...

#### Axes stratégiques

#### Objectifs opérationnels

##### 1 – Animer une approche intégrée de l'eau

- Porter l'animation volontariste de l'ensemble de cette approche par la mise en place d'une **régie « eau - assainissement »**
- Engager une **campagne globale de communication-sensibilisation** sur les ressources en eau et les milieux aquatiques des bassins versants Loire-Indre-Vienne : évènementiels, programme d'animation, signalétique sur sites, partenariats, chantiers participatifs...
- Simplifier la maîtrise d'ouvrage des **actions des Contrat Territoriaux (CT)** :
  - Regroupement des contrats
  - Travail sur la gouvernance des structures « gestion des milieux aquatiques (GEMA) à l'échelle de la Vienne Tourangelle
- Mener une réflexion globale sur les **eaux de ruissellements et les enjeux d'infrastructures agroécologiques** (zones humides, haies, mares...) afin d'améliorer la qualité et la quantité des ressources en eau
- Anticiper les échéances en matière de **protections inondations** :
  - Suivre les chantiers Etat de régularisation/confortement des digues pour préparer les conventions pré et post 2024
  - Assurer une gestion de post-crise cohérente en travaillant sur les réseaux de fossés-canaux à l'arrière des digues
- Travailler sur la **gestion des eaux pluviales**
  - Actions de sensibilisation (gestion à la parcelle)
  - Analyse des réseaux et infrastructures / Réflexion en matière de gouvernance

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.1. : Aide à l'achat de récupérateurs d'eau pluviale

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.2. : Remise en service du forage à Parilly

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.3.: Contrat Territorial Bassins d'Alimentation de Captages (BACs) du Chinonais (animations agricoles pour les BACs et réseau de suivi continu des ressources en eau)

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.4.: Contrat Territorial Eau Authion avec le SMBAA (réseau de canaux de Chouzé-sur-Loire)

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.5.: Contrat Territorial avec le SBNM (réalisation de zones tampons humides artificielles pour limiter l'érosion et favoriser la recharge hivernale des nappes, entretien de boires et annexes de la Vienne, renforcement des animations agricoles pour les BACs et autres actions)

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.6.: Appel à Projet 30 000 Agence de l'Eau Loire Bretagne renforcement des animations agricoles pour les BACs et la biodiversité.

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.7 : Dépollution nappes sous la ZAC Chinon

Fiche **projet** CC CVL n° 7.1.8 : Plan de Gestion du réseau de fossés-canaux de la Plaine Alluviale de la Vienne (Véron et Marais Rive Gauche)

## 2 – Développer une approche globale et stratégie des questions énergétiques

- Promouvoir la **rationalisation des consommations énergétiques** (réduction et rationalisation des consommations dans le bâtiment, mobilité, activités agricoles) – actions très détaillées dans le PCAET :
  - Soutien aux travaux de rénovation énergétique : bâtiments publics, logements ... cf. Axe : *L'accompagnement à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques*
  - L'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique : réflexions en cours sur les modalités partenariales, l'échelle territoriale et les modalités d'une diffusion de proximité efficiente...
  - Réflexion sur l'opportunité d'une thermographie aérienne
- Engager une approche stratégique des perspectives de **production d'Énergies Renouvelables dans le cadre d'un mix énergétique et dans l'esprit d'une valorisation responsable des ressources énergétiques locales**
  - Prise en compte de la singularité énergétique du territoire et des projets en lien au CNPE : rester une « terre d'énergie responsable » en associant le CNPE et la valorisation intelligente et responsable des ressources énergétiques du territoire
  - Réalisation d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelable : potentiels, contraintes, dynamiques de projets, niveau d'acceptabilité...
  - Mise en œuvre du projet : animation, communication..
  - Soutiens éventuels à des projets de production d'Énergies Renouvelables
  - Lien avec la constitution d'une filière économique structurée, notamment en matière de rénovation

Fiche projet Pays n° 7.2.1. Structuration d'une filière bois énergie locale sur le Pays du Chinonais

Fiche projet CCCVL n° 7.2.2. : Mise en œuvre du schéma directeur des énergies renouvelables

## 3 – Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité

- Fort enjeu d'**éducation à l'environnement, de découverte, d'interprétation de nos patrimoines...** : cf « *Une approche intégrée de l'eau* » ; projet d'observatoire des paysages à l'écomusée du Véron
- Contribuer à la valorisation **des éléments paysagers remarquables du territoire** : appréciation des facteurs de vulnérabilité, actions de préservation (en lien au PLUI)
- Traiter de la question des **continuités écologiques** du territoire
- Poursuivre la reconnaissance, gestion et valorisation des espaces naturels remarquables
- Traiter de la question des **pollutions lumineuses** et travailler sur l'obtention du label « *Territoire Étoilé* » à l'instar des engagements de la ville d'Avoine

Fiche projet CCCVL n° 7.3.1.: Renforcement et création de continuités écologiques : programme de plantation et d'entretien des haies et des arbres (suite du programme de plantation 2021-2023)

Fiche projet CC CVL n° 7.3.2. : Plan de Gestion du site Natura 2000 des Puys du Chinonais

Fiche projet CC CVL n° 7.3.3. : Plan de Gestion du Marais de Taligny (RNR-ENS) PNRLAT-CCCVL

Fiche projet CC CVL n° 7.3.4.: Plan de Gestion ENS et réseau de fossés-canaux du Véron

Fiche projet CC CVL n° 7.3.5.: Convention de partenariat CPIE37

Fiche projet Chinon n° 7.3.6. Chinon : Aménagement bords de Vienne

## 4 – Réduire la consommation des déchets et rationaliser les démarches de valorisation

- Développer des actions accrues de communication et de sensibilisation visant à la **réduction de la production de déchets**
- Améliorer la **collecte de certains déchets** :
  - Lutte contre les dépôts sauvages (gravats, amiante, carcasses d'animaux) : organisation de collectes ciblées ; outils coercitifs (conditions de verbalisation...)
  - Amélioration des conditions d'accès et d'accueil en déchetteries
  - Valorisation des déchets verts :
- Travailler sur l'amélioration du système de **traitement des déchets ménagers** : réflexions sur l'avenir de l'Unité de Valorisation Énergétique du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères du Chinonais (SMICTOM) sur le site de Saint-Benoît
- Au-delà de la seule question de la gestion des déchets, promouvoir une approche **plus globale en matière d'économie circulaire.**
  - Maillage de ressourceries et d'autres actions complémentaires qui y contribuent

**ANNEXE 3**  
**Fiches Projet**

*Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.*

*Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.*

*Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :*

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

# Orientation 1



## Fiche Projet 1.1.1

### Régularisation de la ZAC du véron ou comment accompagner l'implantation des entreprises et faire que la ZAC soit un territoire "clé en main" pour de nouveaux projets

#### CRTE 2021

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe n°1	S'affirmer comme un territoire d'industrie
Action n° 1	Régularisation de la ZAC du Véron ou comment accompagner l'implantation des entreprises et faire que la ZAC soit un territoire "clé en main" pour de nouveaux projets
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La ZAC du Véron a été créée en décembre 2006. Un dossier de réalisation a été approuvé en juin 2010. Des travaux ont été conduits depuis : sur les 250 hectares de la ZAC, 40 restent à commercialiser à ce jour. A l'occasion d'un projet d'implantation d'une entreprise, la CCCVL et les services de l'Etat se sont aperçus que la situation n'était pas régulière. En effet, un <b>dossier Loi sur l'eau</b> a été déposé en septembre 2011. Mais, si les études ont été faites et transmises aux services de l'Etat, aucun arrêté d'autorisation (dite autorisation IOTA) n'a été délivré par la DDT à l'époque. Il en est de même pour l'<b>archéologie préventive</b>. Tout n'a pas été fait dans les formes</li> <li>- Par ailleurs, la ZAC n'a jamais fait l'objet de <b>Déclaration d'Utilité Publique</b>. La plupart des acquisitions ont été réalisées à l'amiable mais nous avons encore des terrains privés qui commencent à faire défaut dans nos projets de développement. Les élus souhaitent donc lancer une procédure de DUP.</li> </ul>

	<p>Cette situation administrative fragilise l'installation de projets d'envergure qui pourraient faire l'objet de contentieux d'une part, ou qui pourraient en amont décourager les entreprises à venir s'implanter du fait des délais d'études ou de maîtrise foncière préalables. Aussi, il a été décidé de tout faire pour permettre de régulariser la situation au plus vite, sur ces différents aspects énoncés ci-dessus. L'objectif est de permettre à la ZAC du Véron d'être identifiée comme un territoire "clé en main" où venir s'implanter (40 hectares restant à commercialiser).</p>
Partenaires	Les services de l'Etat
Coût prévisionnel	100 000 € (AMO 18 720 € + BE Etude environnementale 50 000 € + BE DUP 31 280 €)
Plan de financement	Compte tenu de l'absence de sécurité juridique et des enjeux autour de cette ZAC, il est demandé aux services de l'Etat une subvention à hauteur de 50% du coût du BE étude environnementale, soit une subvention de 25 000 €.
Calendrier	Mission AMO lancée en juillet 2021. BE Etude environnementale lancé en septembre (et régularisation archéo également) + DUP à lancer en octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Contacts avec des prospects intéressés par ce territoire "clé en main" une fois la régularisation achevée.

## Fiche action n°1.1.2.

### CRTE CC CVL

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème ambitieux
Axe stratégique n° 1	S'affirmer comme un territoire d'industrie, en capitalisant notamment sur les réseaux d'activité en lien au Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE)
Action n°2	La CC reconnu territoire d'industrie, notamment autour de la filière nucléaire, comme lieu d'accueil des projets d'EDF, avec la problématique gestion des eaux, artificialisation des terres...
Maître d'ouvrage	<b>La CC CVL</b>
Description de l'action	<p>Il s'agit d'organiser, en plein cœur du PNR Anjou-Touraine, un système intégré autour des activités liées à la présence du CNPE de Chinon, véritable moteur économique pour le territoire. Sans compromettre cet environnement remarquable, il s'agit d'asseoir dans l'écosystème local le CNPE et tous ses sous-traitants, en les accompagnant, via de l'ingénierie spécifique, sur les réponses à apporter quant à un certain nombre de problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Artificialisation des terres pour l'accueil de projets de développement futurs, et utilisation temporaire de ces terres : projet de pose de panneaux photovoltaïques ou tout autre développement d'énergie renouvelable sur ces parcelles gelées au SCOT et au PLUI-H à la demande d'EDF, ...</li> <li>- Gestion des eaux pour permettre d'assurer une continuité de l'activité, avec des pics d'activités, tout en maintenant un écosystème naturel, et notamment un niveau acceptable des eaux de la Loire, inscrit au patrimoine mondial Unesco,</li> <li>- Entretien et développement du réseau d'eaux tièdes qui permet d'utiliser les eaux chaudes rejetées de l'activité du CNPE pour réduire l'emprunte énergétique de tout un ensemble d'autres activités voisines (maraichage, ..)</li> </ul>

Partenaires	La CCCVL travaille aux côtés du CNPE et de ses sous-traitants, avec le PNR, le CPIE, l'ADAC, .... Et tout autre bureau d'études technique
Coût prévisionnel	100 000 €
Plan de financement prévisionnel :	A définir
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n°1-2-1

Projet : **Diagnostic et esquisse d'un plan d'actions en faveur d'une alimentation durable en Pays du Chinonais**

**CRTE CC TVV et CC CVL**

Orientation stratégique n°1 (Projet de territoire CCCVL)	Animation d'un écosystème économique ambitieux
Action n°2	Contribuer activement à la structuration d'un projet agricole et d'un projet alimentaire territorial
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat mixte du Pays du Chinonais (porteur de la mission de diagnostic)</b> , ainsi que les acteurs porteurs d'actions futures  Personne en charge du dossier : Gilles MORTIER, Président du Pays : <a href="mailto:contact@pays-du-chinonais.fr">contact@pays-du-chinonais.fr</a> / <a href="mailto:gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr">gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr</a> / 02 47 97 09 09
Description de l'action	<p>Considérant l'importance de l'agriculture pour le Pays du Chinonais et l'intérêt de travailler à la transition du territoire en faveur d'une alimentation plus en lien avec la production locale, également pour appuyer les orientations décidées par deux communautés de communes à ce sujet dans leurs PCAET, les élus du Comité syndical du Pays ont décidé début 2021 d'<b>engager un diagnostic de la situation du Pays et des attentes des acteurs concernés</b> (production, consommation, distribution).</p> <p><b>Le but du Pays : Tendre vers une meilleure autonomie et qualité alimentaire sur le territoire, et conforter l'agriculture en lien avec l'alimentation.</b></p> <p>Ce travail est engagé depuis juin 2021 dans le cadre d'une mission d'un an, grâce au recrutement d'un Volontaire territorial en Administration).</p> <p><b>Objectifs de la mission :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir une vision précise de la situation (état des lieux) : qui produit quoi ? Comment est distribuée la production ?</li><li>- Créer les conditions d'une dynamique collective autour de l'alimentation en prenant en compte la situation et les attentes</li></ul>

	<p>de tous les acteurs du système alimentaire (diversification, initiatives solidaires...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les orientations prioritaires et envisager les mesures spécifiques qu'il conviendra de mettre en œuvre pour favoriser la réalisation des initiatives identifiées (candidature à un PAT, à un programme LEADER, etc.).</li> </ul> <p>La réflexion conduite devra notamment s'inscrire dans le PAT (Projet alimentaire territorial) d'Indre-et-Loire et dans les PCAET des communautés de communes.</p>
Partenaires	<p>Le Syndicat de Pays Dans le cadre de cette mission de diagnostic, <b>les partenaires principaux, sont les deux Communautés de communes du Pays :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La CC Chinon Venne et Loire</li> <li>- La CC Touraine Val de Vienne</li> </ul> <p>Un comité technique et un comité de pilotage sont constitués de représentants des deux communautés de communes. Celles-ci pourront à travers cette démarche affiner leurs plans d'actions initiés dans le cadre de leurs PCAET, pour pouvoir mettre en œuvre des actions avec leurs communes, qui relèvent de leurs domaines de compétences (restauration collective).</p> <p>Les autres partenaires potentiels concernés par le sujet seront bien entendu associés à la démarche (entretiens dans un premier temps puis groupes de travail), il s'agira à minima de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Chambre d'agriculture du 37</li> <li>- Le PNR Loire Anjou Touraine</li> </ul> <p>Cette démarche doit permettre au Syndicat de Pays de mieux cerner les besoins de soutien financier des différents porteurs de projets, et d'adapter les dispositifs de financements qu'il gère en conséquence (CRST Pays-Région, nouveau programme LEADER...).</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Dépenses de fonctionnement / mission actuelle :</u> Le Syndicat de Pays du Chinonais porte la mission d'un an et les charges y afférant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires chargés sur 12 mois : 38 151,84 €</li> <li>- Frais annexes (15 %) : 5 722,77 €</li> </ul> <p>= 43 874,61 €</p> <p><u>Dépenses de fonctionnement prévisionnelles / mission supplémentaire de 12 mois pour l'élaboration d'un PAT :</u> Selon les résultats, si le Comité syndical et les deux Communautés de communes adhérentes le souhaitent, la démarche pourrait être poursuivie par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Projet alimentaire de territoire. Le coût estimé pour une mission de 12 mois serait le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaires chargés sur 12 mois : 40 000 €</li> <li>- Frais annexes : 11 000 €</li> </ul>

	<p><u>Investissements potentiels 2021 à 2026 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Investissements des communes et CC pour l'adaptation de leurs outils de restauration collective</b> (locaux et matériel pour la cuisine sur les cantine scolaires, EHPAD, ALSH...) : 300 000 € HT</li> <li>▪ <b>Investissements pour la mutualisation d'outils</b> de stockage, livraison, préparation/transformation, conditionnement, ...</li> <li>▪ Investissement de <b>diversification agricole</b> contribuant au projet de développement de la vente directe/circuits de proximité</li> <li>▪ <b>L'aménagement et la mise à disposition de foncier par les collectivités</b> pour favoriser l'installation d'agriculteurs souhaitant s'engager dans des circuits de proximité, plus particulièrement sur des productions insuffisamment présentes sur le territoire pour répondre aux besoins (maraîchage en particulier)</li> <li>▪ <b>Investissements visant à faciliter le rapprochement producteurs/consommateurs</b> (ex. magasins de producteurs, véhicules de tournées et livraisons...)</li> <li>▪ <b>Investissements pour l'installation de nouvelles activités</b> répondant aux enjeux et objectifs du projet alimentaire ou à la création d'un Système alimentaire territorialisé (ex. : création d'un chantier d'insertion en maraîchage...).</li> </ul> <p>Maîtres d'ouvrages potentiels : collectivités, associations et entreprises (de l'ESS notamment), groupements de producteurs...</p> <p>Le coût total des investissements pourrait s'élever à 1 300 000 € HT sur la durée du CRTE.</p> <p><u>Autres dépenses de Fonctionnement potentielles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation pour accompagner la mise en œuvre du projet du territoire (et les projets des acteurs)</li> <li>▪ Plan de communication</li> <li>▪ Formation des personnels de cuisine</li> <li>▪ ...</li> </ul> <p>Coût potentiel : 50 000 € HT / an</p>
Plan de financement prévisionnel :	<p><u>Mission Alimentation en cours (1 an) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat /VTA (forfait) : 15 000 €</li> <li>- LEADER : 24 091€</li> <li>- Autofinancement Pays : 4 783,61 €</li> </ul> <p>= 43 874,61 €</p> <p><u>Mission complémentaire éventuelle :</u></p> <p>En cas de besoin de prolongation de la mission et/ou pour le déploiement des actions du plan préétabli voire pour l'élaboration d'un PAT (Projet alimentaire de territoire), un autre plan de financement sera réalisé :</p> <p>Dépenses (salaires chargés + frais annexes : 51 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention Etat (AAP) : 25 200 €</li> <li>- Subvention Région / CRST (30%) : 15 600 € (peu de crédits restant disponibles)</li> <li>- Autofinancement Pays : 10 200 €</li> </ul> <p><u>Investissements (collectivités, associations...) :</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Région (CRST) dans la limite des crédits disponibles</li> <li>- FEADER en fonction des mesures existantes au PDR ou sur un nouveau programme LEADER éventuel</li> </ul> <p>Le Pays sera candidat à un nouveau programme LEADER et souhaite d'ores et déjà pouvoir l'adapter aux orientations prioritaires qu'il a commencé à définir (études en cours : Alimentation, Santé...), orientations qui seront complétées début 2022 par le Projet de territoire (à engager à compter de l'automne 2021).</p>
Calendrier	<p><u>Phase 1</u> : Cadrage de la mission et méthodologie générale (2 semaines à compter du 07/06/2021).</p> <p><u>Phase 2</u> : Réalisation d'un diagnostic du système alimentaire du territoire (6,5 mois).</p> <p><u>Phase 3</u> : Esquisse d'un plan d'actions et mise en œuvre de 2-3 actions « prioritaires » (4,5 mois).</p> <p><u>Phase 4</u> : Bilan de la mission et évaluation des premières actions (2 dernières semaines de mai 2022).</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'acteurs ayant manifesté un intérêt pour la question de l'alimentation et participé de près ou de loin à la réflexion</li> <li>- Nombre de répondants aux différentes sollicitations (enquêtes, questionnaires, entretiens) parmi les agriculteurs, artisans, transformateurs, restaurateurs de collectivité ou privés, distributeurs)</li> </ul> <p>Indicateur d'impact :</p> <p>Nombre de restaurants ayant apporté des modifications dans leur système d'approvisionnement en faveur de produits locaux</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 1.2.2.

### "Encourager l'installation et le développement des exploitations respectueuses de l'environnement"

CRTE CC CVL

Orientation n°1 Animation d'un écosystème économique ambitieux	Axe stratégique n° 2. Contribuer à la structuration d'un projet agricole et alimentaire
Projet n° 2 :	Encourager l'installation et le développement des exploitations respectueuses de l'environnement
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	Priorité 1 dans le PCAET de la CC CVL (fiche action 20), l'action d'accompagner l'installation et le développement des exploitations (maraichères en particulier) respectueuses de l'environnement a pour objectif de permettre à des porteurs de projet de s'installer sur le territoire après avoir expérimenté leur modèle agricole respectueux de l'environnement. La CC CVL réalise un recensement des terres publiques disponibles et pouvant accueillir un projet de ce type par un porteur de projet à identifier, en partenariat avec les

	<p>communes. La mission d'accompagnement technique est confiée à l'association Inpact 37 pour accompagner 2 porteurs de projet sur 2 sites différents, de la mobilisation du foncier aux premières années de production. En 2021, un site de projet est actuellement en phase d'analyse du sol pour vérifier la qualité agronomique du sol, à Savigny en Véron.</p> <p>Il est également prévu l'accompagnement d'un porteur de projet (préférentiellement hors cadre familial) par la Chambre d'agriculture par an, dans les 6 ans du PCAET.</p> <p>Par ailleurs, la collectivité est également sollicitée par la CUMA de la Rabelaisie pour obtenir de l'aide dans la réalisation d'un séchoir (fourrages, céréales et bois) ainsi que d'un bâtiment de stockage de matériel mis en commun.</p>
Partenaires	PNR Loire Anjou Touraine, InPACT 37, Chambre d'agriculture, Pays du Chinonais
Coût prévisionnel	<p><b>Nature des dépenses :</b></p> <p>Analyse du sol (qualité agronomique) x 3: 3225 €</p> <p>Travaux de forage pour la mise en place de l'irrigation (étude préalable nécessaires et matériel) x 3 : 54 000 €</p> <p>Construction d'un bâtiment de stockage (x3) : 600 000 €</p> <p>Construction d'un bâtiment de transformation de la production agricole : 800 000 €</p> <p>Acquisitions foncières nécessaires pour atteindre la surface nécessaire à l'exploitation maraichère (mini 1,5 ha) :15 000 €</p> <p>Total estimé : 1 472 225 €</p>
Plan de financement	Non retenu pour le CRST
Calendrier	<p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p>Avril 2021 : analyse de sol (site de Savigny)</p> <p>Octobre 2021 : Prospection pour l'identification de foncier agricole disponible</p> <p>Janvier 2022 : travaux de forage (site de Savigny)</p> <p>Septembre 2022 : construction d'un bâtiment de stockage (Savigny)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'exploitants installés

## Fiche projet 1.2.3.

### CRTE CCCVL

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe n°2	Contribuer activement à la structuration d'un projet agricole et d'un projet alimentaire territorial
Action n°3	Accompagnement au développement endogène et aux circuits courts, l'accueil des petites entreprises
Maître d'ouvrage	CCCVL
Description de l'action	<p>Le tissu économique de la CCCVL se caractérise, au-delà de la filière nucléaire, par un tissu agricole et viticole, artisanal et de services fort, composé principalement de petites entreprises.</p> <p>Le développement économique, s'il passe par du développement exogène, s'appuie aussi et surtout sur le développement endogène.</p> <p>Il importe de renforcer l'accueil des petites entreprises et l'accompagnement des entreprises existantes, dans la perspective de développer une économie résidentielle, la connaissance des entreprises entre elles, et les circuits courts.</p> <p>Un des pans de l'activité économique peu investi par l'action communautaire aujourd'hui reste l'agriculture, pourtant important sur le secteur. Il importe de définir comment les accompagner au mieux, en lien avec la chambre d'agriculture et les autres acteurs économiques.</p> <p>Le travail sur la transmission reprise est dans ce cadre tout particulièrement intéressant à investir</p>

Partenaires	Les consulaires et autres acteurs économiques, dont les entreprises du territoire elles-mêmes, et en particulier la chambre d'agriculture et ses partenaires.
Coût prévisionnel	Fonctionnement -Des études préalables -Un poste de chargé de mission
Plan de financement	A étudier
Calendrier	Une première réunion de travail a déjà eu lieu avec la chambre d'agriculture. Une convention va devoir être travaillée.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'agriculteurs aidés, nombre de nouvelles implantations

## Fiche projet 1.3.1.

### CRTE CCCVL

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe stratégique n°3	Promouvoir les filières artisanales et de services en lien à l'environnement et à la rénovation énergétique et patrimoniale
Action n° 2	Développement d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)
Maître d'ouvrage	CCCVL
Description de l'action	<p>Le PCAET de la CC a montré que le secteur résidentiel est le deuxième plus gros émetteur de GES du territoire. Cette action, prévue dans le cadre du PCAET de la CC, vise donc à accompagner le particulier dans ses projets de rénovation énergétique.</p> <p>La CC CVL souhaite réaliser une étude de préfiguration sur l'opportunité de développer une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique à l'échelle du Pays. Si l'étude est positive, monter une PTRE qui aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'organiser un guichet unique fédérant les structures institutionnelles actrices dans la rénovation énergétique (ANAH, Agence départementale sur le logement, etc.) servant de porte d'entrée pour la rénovation énergétique ;</li><li>- D'accompagner et conseiller les particuliers (le périmètre pourra être étendu à d'autres acteurs comme le petit tertiaire) dans leur projet de rénovation énergétique (accompagnement technique, financier et juridique) ;</li><li>- De mobiliser et structurer un réseau de professionnels du secteur de la rénovation énergétique, en contribuant à la formation des entreprises et en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la</li></ul>

	<p>rénovation, notamment sur les nouveaux matériaux d'origine végétale ou biosourcés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accompagner l'autoréhabilitation et les chantiers participatifs, pour rendre accessibles à tous financièrement la rénovation énergétique du bâti -- - De réaliser des achats groupés de matériaux biosourcés ;</li> <li>- S'associer à une plateforme pour valoriser les CEE des citoyens</li> <li>- De faciliter l'accès aux divers financements en concevant des modèles financiers publics/privés.</li> <li>- De mettre en place une aide spécifique au remplacement des chaudières fioul dans le cadre de rénovation énergétique globale.</li> <li>- D'identifier les ménages en situation de précarité énergétique afin de les accompagner</li> <li>- De communiquer sur la plateforme</li> <li>- De valoriser les opération réussies (retours d'expérience PNR en cours, potentiellement mobilisable)</li> </ul>
Partenaires	Pays du Chinonais, Région CVL, ADEME
Coût prévisionnel	30 000 € étude de préfiguration, puis 135 000 € par année d'animation de la PTRE (données Région CVL) soit 570 000 € d'ici 2026
Plan de financement	A définir (Région, ADEME)
Calendrier	Etude de faisabilité 2022 Mise en œuvre 2023-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments rénovés au niveau BBC rénovation, nombre d'artisans fédérés, nombre de sollicitation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

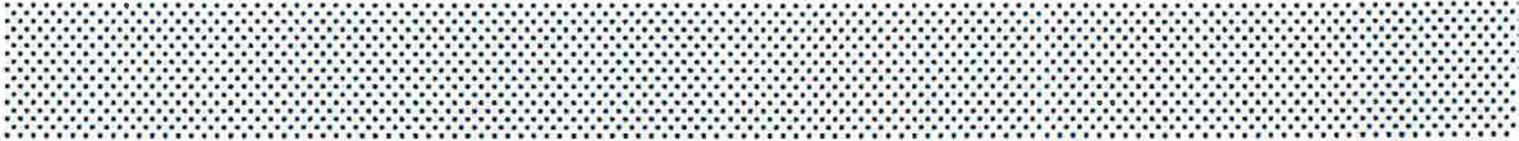
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 1.3.2.

### CRTE CCCVL

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe stratégique n°3	Promouvoir les filières artisanales et de services en lien à l'environnement et à la rénovation énergétique et patrimoniale
Action n° 2	Développement de pépinières d'entreprises ou ateliers relais par le truchement d'une réhabilitation d'un bâtiment en friche commerciale ou industrielle
Maître d'ouvrage	CCCVL
Description de l'action	<p>La CCCVL a toujours été volontaire à développer un parc immobilier capable d'attirer les entreprises désireuses de développer leur activité sur le territoire. Pour autant, l'offre locale est peu développée en ce qui concerne l'accueil des jeunes entreprises et des outils comme les pépinières ou les ateliers relais restent des outils vecteurs d'attractivité.</p> <p>Parallèlement, la CCCVL dispose de quelques biens, disponibles, qui avec quelques travaux d'aménagement pourraient permettre d'accueillir ces jeunes entreprises dans des conditions énergétiques et patrimoniales plus favorables (locaux sans sanitaires, ancien local commercial mal isolé, ....)</p>
Partenaires	CCCVL, Région
Coût prévisionnel	350 000 € par bâtiment réhabilité
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021-2023



Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de locaux d'activité disponibles au sein du parc de la CCCVL
--------------------------------------	---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche Projet n° 1.4.1.

### CRTE CC CVL

Orientation n°1	
Axe stratégique n°4	
Action n°1	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Face au développement du télétravail et des usages liés au numérique (formation ou consultations à distance, accès à la culture et au droit...), la Communauté de communes souhaite créer un tiers lieu au centre-ville de Chinon.</p> <p>L'objectif de cet espace à vocation mixte, qui se veut véritable lieu de vie ouvert sur la cité, est d'accueillir à la fois des (télé)travailleurs, des animations culturelles et associatives ainsi qu'un espace de convivialité de type salon de thé. La présence d'une crèche en R+1 du bâtiment permettra également de développer des actions tournées vers l'intergénérationnel.</p> <p>Le développement de ce projet se veut notamment être une réponse à la demande récurrente de la part de nombreux travailleurs indépendants implantés à Chinon et ses alentours, qui ne trouvent pas aujourd'hui à Chinon d'offre pouvant répondre à leurs besoins.</p> <p>Sa localisation, dans un bâtiment communautaire existant, doit également participer à la revitalisation du cœur de ville (en lien avec la programme action cœur de ville), en y localisant des activités à forte valeur ajoutée et vectrices de flux de personnes.</p>
Partenaires	GIP RECIA Crèche Associations locales

	Commune de Chinon
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses se concentrent sur l'aménagement et l'équipement d'un bâtiment existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plâtrerie isolation</li> <li>- Menuiserie</li> <li>- Electricité</li> <li>- Peintures</li> <li>- Plomberie</li> <li>- Réseaux et baie informatique</li> <li>- Acquisition de mobilier (table/chaise/canapé...)</li> <li>- Acquisition de matériel pour la partie cuisine (frigo/micro-ondes...)</li> </ul> <p>L'ensemble des couts du projet est estimé à 50 000 € HT</p>
Plan de financement	
Calendrier	Les travaux sont prévus pour démarrer au quatrième trimestre 2022, pour une ouverture de l'espace en avril 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre et origine géographique des utilisateurs</p> <p>Nombre d'évènements organisés</p> <p>Nombre de partenaires locaux impliqués dans l'animation du tiers lieu</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche Projet 1.4.2.

### CRTE CC CVL

Orientation n°1	
Axe stratégique n°	
Action n° 2	Développement des commerces ambulants et des marchés locaux
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le territoire communautaire est polarisé autour de Chinon et des communes d'Avoine/Beaumont en Véron/Savigny en Véron.</p> <p>9 communes, notamment celles situées en rive gauche de la Vienne n'accueillent aucun commerce alimentaire et n'ont pas d'accès direct à ce type de produits, hormis en ce qui concerne la boulangerie.</p> <p>Une étude du pays du Chinonais réalisée en 2018 a montré le potentiel de développement d'une offre de marchés de plein vent et de tournées, alimentaires et autres produits sur ces communes. Certains maires souhaiteraient que leur commune puisse accueillir à moyen terme des commerçants itinérants. Cela participerait à la réduction de la fracture ville-campagne et permettrait l'accès aux services de base à l'ensemble de la population communautaire.</p> <p>Le travail portera notamment sur la constitution d'une offre de services, en travaillant en priorité</p>

	avec des commerçants locaux, mais aussi sur les aménagements éventuels à réaliser dans les communes pour accueillir les commerçants.
Partenaires	Communes concernées par le projet Région Centre-Val de Loire Pays du Chinonais CCI Touraine CMA 37 Chambre d'agriculture Fédération des marchés de France
Coût prévisionnel	Les dépenses se concentrent principalement sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps agent passé à la mise en œuvre du projet</li> <li>- Les investissements à réaliser dans les communes pour accueillir les commerçants</li> </ul> Le coût prévisionnel de l'action est ainsi estimé à 30 000 € HT (10 000 € de frais de personnel et 20 000 € d'investissements).
Plan de financement	Les aménagements dans les communes seront financés à parité par les communes concernées.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier semestre 2022 : recensement es commerçants volontaires et de leurs besoins éventuels</li> <li>- Troisième trimestre 2022 : travaux d'aménagements dans les communes concernées</li> <li>- Quatrième trimestre 2022 : lancement des premiers marchés et tournées</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes concernées Nombre de services mis en place Nombre et nature des commerçants participants



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

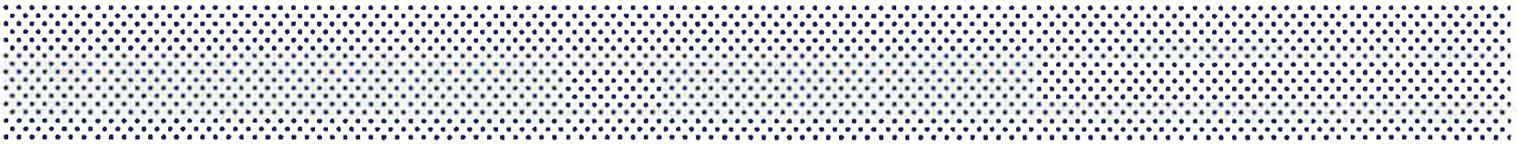
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 1.4.3.

### CRTE CCCVL

Orientation n°1	L'animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe stratégique n°4	Susciter et soutenir le développement d'activités urbaines et de centre-bourgs
Action n° 3	Optimisation des locaux existants dans les deux gares (Chinon, Port-Boulet)
Maître d'ouvrage	CCCVL
Description de l'action	<p>Répondant à un objectif de limitation de l'urbanisation, le PLUi-H de la CC CVL encourage la densification des zones d'activités existantes et la réutilisation de bâti vacant. La présence d'activités dans les gares permet aux salariés d'envisager des solutions alternatives à la voiture individuelle, et répondre ainsi aux objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre, fixés dans le PCAET.</p> <p>Les deux gares du territoire présentent des locaux vacants pouvant faire l'objet de réhabilitation, à travers le dispositif 1001 gares ou par le biais de vente engagées la SNCF. La CC CVL prévoit d'acheter un bâtiment de 850 m<sup>2</sup> à réhabiliter en gare Port-Boulet pour pouvoir y installer plusieurs entreprises</p>
Partenaires	SNCF, Région CVL
Coût prévisionnel	Acquisition du bâti à Port-Boulet : 80 000 € Travaux de réhabilitation : A définir
Plan de financement	A définir (Région, Leader) ?
Calendrier	Acquisition : début 2022



Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bâtiments réhabilités, nombres d'entreprises installées
--------------------------------------	---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 1.4.4.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 1	Animation d'un écosystème économique ambitieux
Axe n° 4	Susciter et soutenir le développement d'activités urbaines et de centres-bourgs
Action n° 4	Rénovation d'un ancien local commercial de centre-bourg pour y installer une épicerie associative
Maître d'ouvrage	<b>Commune de HUISMES</b> Personne référente : Denis MOUTARDIER, Maire Agnès BOREL, Adjointe Huismes.mairie@wanadoo.fr
Description de l'action	Rénovation d'un ancien commerce de restauration, bar et hôtellerie dont le dernier nom était « La petite auberge » dans le but d'y installer le « Cabas Huismois », une épicerie associative qui est actuellement en location au 12 rue des écoles à Huismes.

Partenaires	<p>L'établissement, « la petite auberge » sise au 2, rue de la Tourette, est fermée depuis décembre 2018. Le bâtiment est en très mauvais état. Cet édifice de 300 m<sup>2</sup> sur deux étages est très bien placé dans le centre bourg de Huismes. Nous souhaitons éviter la mise en péril des autres commerces et constituer ainsi, un ensemble homogène entre la boucherie, la boulangerie, le snack-bar et le salon de coiffure. Toutes ces échoppes se retrouveraient ainsi dans un petit périmètre.</p> <p>Nous avons acquis l'immeuble au printemps 2021 pour la somme de 53 542 Euros (frais notariés inclus).</p> <p>Nous avons missionné la société Géoplus, cabinet de géomètres experts à Tours afin de réaliser les plans complets par niveaux du bâtiment. Coût total 2 520 Euros TTC.</p> <p>Nous envisageons ensuite une remise en état importante de la façade. Mise en accessibilité PMR, isolation énergétique, reprise à neuf des fluides dont le système de chauffage.</p> <p>Changement de la toiture amiantée, rénovation de la charpente, remplacement des huisseries extérieures, de l'escalier extérieur ainsi que tout l'aménagement intérieur.</p>																
Coût prévisionnel	<table data-bbox="544 1205 1299 1498"> <tr> <td>Poste 1 : Achat du bâtiment :</td> <td>53 542 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 2 : MOE et APS :</td> <td>61 458 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 3 : SES, bureau de contrôle :</td> <td>20 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 4 : Toiture, charpente, façade :</td> <td>80 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 5 : Fluides :</td> <td>200 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 6 : Menuiserie ext. Et isolation :</td> <td>65 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Poste 7 : Remaniement intérieur, PMR et corps d'états secondaires</td> <td>70 000 Euros</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL :</b></td> <td><b>550 000 Euros</b></td> </tr> </table>	Poste 1 : Achat du bâtiment :	53 542 Euros	Poste 2 : MOE et APS :	61 458 Euros	Poste 3 : SES, bureau de contrôle :	20 000 Euros	Poste 4 : Toiture, charpente, façade :	80 000 Euros	Poste 5 : Fluides :	200 000 Euros	Poste 6 : Menuiserie ext. Et isolation :	65 000 Euros	Poste 7 : Remaniement intérieur, PMR et corps d'états secondaires	70 000 Euros	<b>TOTAL :</b>	<b>550 000 Euros</b>
Poste 1 : Achat du bâtiment :	53 542 Euros																
Poste 2 : MOE et APS :	61 458 Euros																
Poste 3 : SES, bureau de contrôle :	20 000 Euros																
Poste 4 : Toiture, charpente, façade :	80 000 Euros																
Poste 5 : Fluides :	200 000 Euros																
Poste 6 : Menuiserie ext. Et isolation :	65 000 Euros																
Poste 7 : Remaniement intérieur, PMR et corps d'états secondaires	70 000 Euros																
<b>TOTAL :</b>	<b>550 000 Euros</b>																
Plan de financement	<table data-bbox="544 1507 1187 1727"> <tr> <td>Etat : (DETR) :</td> <td>165 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Département 37 :</td> <td>10 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>CC CVL : (dispositif fonds de concours) :</td> <td>90 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Pays du Chinonais :</td> <td>150 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Commune de Huismes : (fonds propres)</td> <td>55 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>Emprunt :</td> <td>50 000 Euros</td> </tr> <tr> <td>CRTE 2021 :</td> <td>30 000 Euros</td> </tr> </table>	Etat : (DETR) :	165 000 Euros	Département 37 :	10 000 Euros	CC CVL : (dispositif fonds de concours) :	90 000 Euros	Pays du Chinonais :	150 000 Euros	Commune de Huismes : (fonds propres)	55 000 Euros	Emprunt :	50 000 Euros	CRTE 2021 :	30 000 Euros		
Etat : (DETR) :	165 000 Euros																
Département 37 :	10 000 Euros																
CC CVL : (dispositif fonds de concours) :	90 000 Euros																
Pays du Chinonais :	150 000 Euros																
Commune de Huismes : (fonds propres)	55 000 Euros																
Emprunt :	50 000 Euros																
CRTE 2021 :	30 000 Euros																
Calendrier	<table data-bbox="544 1736 1394 2024"> <tr> <td>Acquisition :</td> <td>23/03/2021</td> </tr> <tr> <td>Etudes préalables :</td> <td>31/12/2021</td> </tr> <tr> <td>Avant projet sommaire : (Maître d'œuvre et architecte)</td> <td>30/04/2022</td> </tr> <tr> <td>Avant Projet Définitif :</td> <td>30/09/2022</td> </tr> <tr> <td>Autorisations diverses : (Permis de construire)</td> <td>31/08/2022</td> </tr> <tr> <td>Appel d'offre :</td> <td>31/12/2022</td> </tr> <tr> <td>Début des travaux :</td> <td>01/03/2023</td> </tr> <tr> <td>Fin des travaux :</td> <td>31/01/2024</td> </tr> </table>	Acquisition :	23/03/2021	Etudes préalables :	31/12/2021	Avant projet sommaire : (Maître d'œuvre et architecte)	30/04/2022	Avant Projet Définitif :	30/09/2022	Autorisations diverses : (Permis de construire)	31/08/2022	Appel d'offre :	31/12/2022	Début des travaux :	01/03/2023	Fin des travaux :	31/01/2024
Acquisition :	23/03/2021																
Etudes préalables :	31/12/2021																
Avant projet sommaire : (Maître d'œuvre et architecte)	30/04/2022																
Avant Projet Définitif :	30/09/2022																
Autorisations diverses : (Permis de construire)	31/08/2022																
Appel d'offre :	31/12/2022																
Début des travaux :	01/03/2023																
Fin des travaux :	31/01/2024																



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche action 1-5-1

### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°1	Animation d'un écosystème économique ambitieux
Action n°5	Confirmer et structurer dans la durée un soutien global à l'entrepreneuriat et à la relance
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Dans la continuité d'actions déjà mises en place par la CC CVL (plan de relance de la consommation locale, campagne de communication et de promotion de l'offre touristique) la CC CVL souhaite mettre en œuvre de nouvelles actions pour les années 2022 et 2023, afin d'accompagner les secteurs du commerce et du tourisme, très interdépendants.</p> <p>Au-delà du soutien direct aux entreprises impactées par la pandémie, ces actions ont également pour objectif de sensibiliser la population afin de réorienter leur consommation vers des entreprises locales, et à fréquenter les établissements touristiques du territoire.</p> <p>Ces actions pourront à la fois se concentrer sur des campagnes de communication, mais aussi de fidélisation au travers d'opérations événementielles (jeu concours, bons d'achats...) à définir avec les acteurs économiques.</p>

Partenaires	Commerçants, sites touristiques, office du tourisme
Coût prévisionnel	150 000 € soit 50 000 € par action
Plan de financement	
Calendrier	Mises en place des premières actions lors de la saison touristique 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises bénéficiaires

**Fiche action 1-5-2 Création d'un fonds de soutien à  
l'investissement public : prise en charge de  
l'augmentation conséquente des hausses de prix des  
matériaux des marchés publics inscrits dans le CRTE ou  
le projet de territoire**

**CRTE CCCVL**

Orientation stratégique n°1	Animation d'un écosystème économique ambitieux
Action n°5	Confirmer et structurer dans la durée un soutien global à l'entrepreneuriat et à la relance
Maître d'ouvrage	Collectivités publiques
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales et leurs groupements
Description de l'action	Les marchés publics font face à des hausses de coût des matériaux conséquentes auxquelles les collectivités et les entreprises sont confrontées, au risque de reporter ou d'annuler des opérations d'investissement. Afin d'accompagner les entreprises signataires de marchés publics ne prenant pas en compte ces coûts et d'aider les collectivités à réussir le programme d'investissement prévu dans le projet de territoire ou le contrat de relance et de transition écologique, il est proposé qu'une enveloppe spécifique de l'Etat soit dédiée pour faciliter la passation des marchés publics à venir faisant face à une hausse conséquente des

	<p>coûts et pour permettre de régler les situations de marchés publics en litige avec les entreprises</p> <p>Le principe pourrait être de se focaliser sur les hausses de coûts de matières premières ou de matériels supérieurs à 20% sur un an (pour des marchés inférieurs à 500 k€) et une hausse moindre pour des paliers supérieurs (15 % de 500 k€ à 1 000 k€...).</p>
Partenaires	<p>Etat ;</p> <p>Création d'un fonds de soutien ;</p> <p>Comité d'attribution du fonds sur des critères simples (constatation d'une hausse importante du coût des matières premières...)</p> <p>Dernier trimestre 2021</p> <p>Pilotage par l'Etat en collaboration avec les collectivités du département</p>
Coût prévisionnel	Enveloppe plan de relance à déterminer
Plan de financement	Répartition de la prise en charge du surcoût entre le fonds de soutien et la collectivité demanderesse
Calendrier	Quatrième trimestre 2021 / Premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Respect du calendrier du programme d'investissement de la collectivité</p> <p>Consommation des crédits alloués par l'enveloppe dégagée</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 1-6-1

### Restructuration et réhabilitation des locaux de la Maison Communautaire

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°1	Animation d'un écosystème économique ambitieux
Action n°6	Assumer les infrastructures nécessaires à une économie publique de qualité
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Chinon Vienne et Loire</b>
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes de CHINON-VIENNE ET LOIRE (CC CVL) est située 32 Rue Marcel Vignaud à Avoine. Les locaux actuels construits à partir de 1996 ne répondent plus à l'augmentation significative des effectifs, notamment liés à la fusion de 3 Communautés de Communes, mais aussi par le transfert de nouvelles compétences. Il est par conséquent nécessaire de prévoir un réaménagement fonctionnel des locaux existants, mais également une extension des surfaces.</p> <p>Dans un premier temps, il a été procédé à l'aménagement de locaux annexes, mais cette solution ne peut qu'être transitoire, car peu adaptée aux fonctionnements quotidiens des services. Afin d'affiner les besoins actuels et futurs des locaux, la Communauté de Communes a fait appel à un cabinet chargé de la programmation et d'établir le cahier des charges destiné aux maîtres d'œuvre dans le cadre d'un concours.</p> <p>L'estimation de l'opération est estimée à 5 200 00 € TTC en recherchant le niveau performance énergétique le plus élevé (tendre vers la future norme RT 2020).</p> <p>Les surfaces de la Maison Communautaire sont estimées à 2300 m<sup>2</sup> dont 1365 mm<sup>2</sup> de constructions neuves.</p>

	A terme le bâtiment devrait accueillir plus de 100 personnes permanentes, mais aussi permettre la tenue du Conseil Communautaire, de réunions de services avec des salles de dimensions variées, modulables et connectées.
Partenaires	Ville d'Avoine (création d'un service commun Accueil), communes membres de la CCCVL (services communs)
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement, les montants ne sont pas encore complètement arrêtés, ils peuvent varier en fonction du niveau de performance énergétique souhaité et de l'utilisation de matériaux biosourcés.</p> <p>Elles se décomposent en 4 postes principaux :</p> <p>Les études préalables (diagnostics, essais de sol, relevés...) : 46 800 € TTC</p> <p>Les frais d'honoraires (Moe, CT, SPS...) : entre 662 125 € et 723 578 € TTC</p> <p>Les travaux : 4 338 592 € TTC</p> <p>Les frais divers (tests d'étanchéité, concessionnaires, assurances...) : entre 90 875 € et 97 148 € TTC</p> <p>Soit un coût d'opération estimé entre 4 761 366 € et 5 206 118 € TTC.</p>
Plan de financement	<p>Département (subvention demandée) : 850 000 €</p> <p>Région : A définir</p> <p>Etat : A définir</p>
Calendrier	<p>Choix du maître d'œuvre : 09/2021 à fin 2021</p> <p>Etudes de maîtrise d'œuvre : 01/2022 à 12/2022</p> <p>Consultation des entreprises : 01/2023 à 03/2023</p> <p>Travaux : 04/2023 à 02/2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre et répartition des services publics communautaires</p> <p>Performance énergétique</p>

## Fiche Action 1-6-2

### Réhabilitation et aménagement du Manoir de la Baronnière

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°1	Animation d'un écosystème ambitieux
Orientation n°2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Action n°6	Assumer les infrastructures nécessaires à une économie publique de qualité
Action n°2	Soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques
Maître d'ouvrage	<a href="#">Communauté de communes Chinon Vienne et Loire</a>  <a href="#">Collectivité territoriale</a>
Description de l'action	Le manoir de la Baronnière situé à l'entrée du centre bourg d'Avoine (37420), est une construction du XVIème siècle. Lors du rachat de la propriété en 1987 par la ville d'Avoine, il a été restauré les toitures et les façades, ainsi que les planchers intérieurs. Le bâtiment a en 2013 été transféré à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire. Ce bâtiment est resté une friche patrimoniale servant, au mieux, de lieu de stockage. Avec le transfert de nouvelles compétences à la Communauté de Communes, il est alors apparu comme une évidence de profiter des surfaces qu'offre ce bâtiment pour accueillir des services. Une étude réalisée fin 2020 par l'ADAC a validé la faisabilité. Le coût de l'opération a alors été estimé à 620 000 € TTC.

	<p>Un architecte du patrimoine, Atelier 27 a été désigné et les études sont maintenant à la phase Avant-Projet Définitif (APD). La surface, rénovée de 225 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux, permettra d'accueillir entre 9 et 12 agents des réunions dans ce patrimoine réhabilité totalement.</p> <p>Les façades et les toitures du manoir sont protégées par inscription, aussi très peu de modifications sur les extérieurs pourront être effectuées et elles seront soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les contraintes sont grandes pour la rénovation des intérieurs, il sera notamment difficile d'isoler tous les murs de façades, mais aussi l'escalier dans la tour qui dessert les étages. Les combles, qui seront aménagés seront isolés avec des matériaux biosourcés. Enfin, seul le rez de chaussée sera accessible aux personnes à mobilité réduite, étant exclu la réalisation d'un ascenseur. L'opération en phase APD est maintenant estimée à 700 000 € TTC (583 334 € HT).</p>
Partenaires	CIAS, Ville d'Avoine
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération se décomposent ainsi :</p> <p>Les études préalables (diagnostics, études structurelles ...) : 10 000 € TTC</p> <p>Les frais d'honoraires (Moe, CT, SPS...) : 74 048 € TTC</p> <p>Les travaux et imprévus : 599 518 € TTC</p> <p>Les frais divers (tests en fin de chantier, concessionnaires ...) : 16 434€ TTC</p> <p>Soit un coût d'opération estimé 700 000 € TTC (583 334 € HT)</p>
Plan de financement	<p>Ville d'Avoine : 50 000 €</p> <p>Département : 100 000 €</p> <p>Etat (DRAC): A définir</p>
Calendrier	<p>Etudes de maîtrise d'œuvre : de juillet à septembre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : de septembre à fin octobre 2021</p> <p>Travaux : de Novembre 2021 à Avril 2022 (durée du chantier estimée à 6 mois)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Baisse de l'indicateur de friche patrimoniale</p> <p>Mutualisation des coûts avec le CIAS (mise en commun de réseaux)</p>

## Orientation 2





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 2-1-1

# Réhabilitation et extension du Foyer de Jeunes Travailleurs Descartes à Chinon

**CRTE 2021**

Orientation stratégique n°2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n°1 Axe n°2	L'affirmation d'un rôle stratégique en matière de politique résidentielle et urbaine Le soutien à la rénovation en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques
Action n°1	Réhabilitation et extension du Foyer de Jeunes Travailleurs Descartes de Chinon
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Maître d'œuvre	Atelier d'architecture Frédéric TEMPS
Description de l'action	<p>La création du FJT Descartes a été initiée au début des années 80 par la Ville de Chinon qui a confié au bailleur social Val Touraine Logement la construction de l'équipement dans le cadre d'un bail à construction.</p> <p>Le bail est arrivé à échéance au 31 décembre 2018.</p> <p>Au 1er janvier 2019, le bâtiment est devenue propriété de la Ville de Chinon avant son transfert vers la CC CVL, cette dernière exerçant la compétence de gestion des FJT (Politique du logement et du cadre de vie).</p> <p>Le bâtiment nécessite aujourd'hui tant une restructuration pour l'adapter à l'évolution de la demande qu'une réhabilitation thermique.</p>

	<p>Le projet consiste à une :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réhabilitation thermique du bâtiment existant :</li> <li>adaptation de l'offre de logement jeunes à l'évolution de la demande en restructurant les actuelles 34 chambres en : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 19 studios</li> <li>➤ 1 appartement T2</li> <li>➤ 2 chambres</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">} Soit 22 logements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>création d'un espace collectif par une extension du bâtiment existant (salle de jeux de 52 m<sup>2</sup>).</li> <li>restructuration de la liaison et de la circulation office, salle à manger, salon et salle de jeux au rez-de-chaussée.</li> <li>création d'un bureau et d'un espace d'accueil</li> </ul>																								
Partenaires	<p>Le partenaire de ce projet est l'association CLAAC en sa qualité de gestionnaire des trois FJT du territoire CC CVL.</p> <p>La Caf est un partenaire technique et financier pour ce projet.</p> <p>Le financement de la CAF est déjà acquis au travers d'une subvention et d'un prêt à taux zéro.</p> <p>Autre partenaire financier possible : l'Etat avec son dispositif PALULOS. Dossier en cours</p>																								
Coût prévisionnel	925 917 €																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de la dépense</th> <th>Montant HT</th> <th>Nature des recettes</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>830 385 €</td> <td>Etat PALULOS</td> <td>385 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etudes et autres frais</td> <td>95 532 €</td> <td>CAF 37 subvention</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CAF 37 Prêt à taux 0</td> <td>100 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CC VVL</td> <td>340 917 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépense HT</b></td> <td><b>925 917 €</b></td> <td><b>total des recettes</b></td> <td><b>925 917 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nature de la dépense	Montant HT	Nature des recettes	montant	Travaux	830 385 €	Etat PALULOS	385 000 €	Etudes et autres frais	95 532 €	CAF 37 subvention	100 000 €			CAF 37 Prêt à taux 0	100 000 €			CC VVL	340 917 €	<b>Total dépense HT</b>	<b>925 917 €</b>	<b>total des recettes</b>	<b>925 917 €</b>
Nature de la dépense	Montant HT	Nature des recettes	montant																						
Travaux	830 385 €	Etat PALULOS	385 000 €																						
Etudes et autres frais	95 532 €	CAF 37 subvention	100 000 €																						
		CAF 37 Prêt à taux 0	100 000 €																						
		CC VVL	340 917 €																						
<b>Total dépense HT</b>	<b>925 917 €</b>	<b>total des recettes</b>	<b>925 917 €</b>																						
Calendrier	Objectif de début des travaux fin 2021 avec une réouverture en septembre 2022.																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le gain de performance thermique.</p> <p>Le taux de remplissage de l'équipement avec un objectif à 80 % de remplissage trois ans après la réouverture.</p> <p>Le niveau de satisfaction des usagers</p>																								



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

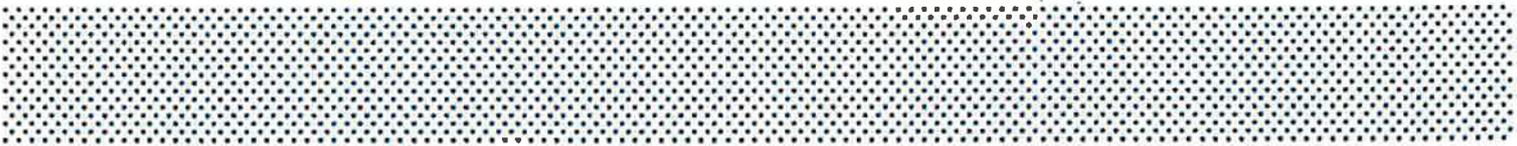
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 2.1.2

### CRTE CCCVL

Orientation n°2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe stratégique n°1	L'affirmation d'un rôle stratégique en matière de politique résidentielle et urbaine
Action n° 2	VEFA pour la maison de santé de Chouzé construite par Touraine Logement
Maître d'ouvrage	Touraine Logement
Description de l'action	La commune de Chouzé disposait d'une opportunité foncière en plein cœur du centre-bourg, à proximité des commerces toujours existants et souhaitait maintenir et accueillir des professionnels de la santé en recherche de locaux adaptés. Touraine Logement a proposé de construire un ensemble permettant de développer une maison médicale d'une part et des logements de centre-bourgs d'autre part. La CCCVL, en cours de finalisation de projets similaires sur Avoine et Chinon, s'est logiquement proposée pour signer une VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) avec Touraine Logement sur la partie médicale (environ 250 m <sup>2</sup> ), afin d'assurer la viabilisation économique de l'ensemble du projet.
Partenaires	Touraine Logement en tant que porteur de projet, la commune de Chouzé en tant que propriétaire du foncier et représentant des intérêts des habitants et les professionnels de santé futurs (SIAD, dentiste, ....) locataires de la maison de santé.



Coût prévisionnel	Non encore connu
Plan de financement	Non encore connu
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de professionnels installés

## Fiche projet n° 2.1.3.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 1	Affirmation d'un rôle stratégique en matière de politique résidentielle
Action n° 3	Lotissement "LES CHILLEVEAUX 3" Extension
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE THIZAY</b>
Description de l'action	L'action de viabiliser des terrains nous permettra de poursuivre la revitalisation du centre bourg en accueillant de jeunes couples candidats à la construction. Recevoir des jeunes couples souhaitant investir et s'investir dans la commune Permettre de conserver une école communale par l'augmentation des effectifs
Partenaires	ADAC et Géomètre, Maître d'œuvre
Coût prévisionnel	420 000 euros
Plan de financement	Acquisition foncière : 120 000 Viabilisation 11 000 m <sup>2</sup> : 300 000  L'opération doit s'équilibrer par la vente des terrains viabilisés 10 500m <sup>2</sup> au total, soit une recette attendue de 10 500 x 40 euros HT = 420 000 euros
Calendrier	Démarrage : 2024



Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation de la population Dynamisation de la commune Implication des nouveaux habitants à la « vie du village » Enfants scolarisés sur le RPI = Augmentation des effectifs
--------------------------------------	---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## **Fiche projet 2\_1\_4 Politique de prévention des risques et adaptation dans le cadre du changement climatique**

### **CRTE CCCVL**

Orientation stratégique n°2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Action n°1	L'affirmation d'un rôle stratège en matière de politique résidentielle et urbaine : animation globale et promotion
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et communes membres
Description de l'action	Les communes membres souhaitent disposer sur leur territoire d'une force de police municipale intercommunale dans le but d'assurer la protection des biens et des personnes. Par ailleurs, la Communauté de communes exerce de nombreuses compétences en lien avec la protection des biens sur son territoire telles que la gestion des milieux aquatiques et la protection des inondations. Les élus souhaitent également prendre en considération, au niveau intercommunal, la gestion de la protection incendie. La culture de prévention du risque est donc au cœur du projet de territoire et vise aussi à préparer le territoire au changement climatique en cours par la création de services communs à l'échelle du territoire (traitement des îlots de chaleur,

	anticipations des crues et inondations, adaptation aux risques technologiques...).
Partenaires	Communauté de communes, Maires, communes, services de l'Etat
Coût prévisionnel	Création d'une police municipale intercommunale au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.  Aide financière de l'Etat pour la mise aux normes du réseau de bouches et poteaux d'incendie (le rapport d'information sénatorial n°760 du 8 juillet 2021 affirme que « <i>La DECI ne peut plus rester le parent pauvre, ou délaissé, de l'effort budgétaire de relance nationale, et une enveloppe conséquente (1,2 milliard d'euros) doit lui être dédiée sur les trois ans à venir</i> »).
Plan de financement	Création d'un poste de coordonnateur et achat de matériels à l'échelle du territoire : 100 000 € Appui en ingénierie et participation financière à la création de la police municipale intercommunale (passage de la flotte de véhicules thermiques à des véhicules électriques) Estimation de la mise aux normes de la DECI en cours : participation de l'Etat attendue
Calendrier	Création d'une police municipale intercommunale : 1 <sup>er</sup> janvier 2022 Premier semestre 2022 : définition du champ d'action de la communauté de communes dans la Défense extérieure contre l'incendie Courant 2023 Rôle de coordination dans la prévention des risques
Indicateurs d'évaluation proposés	Création de la police et bilan d'activité annuel Nombre de poteaux et de bouches mis aux normes



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

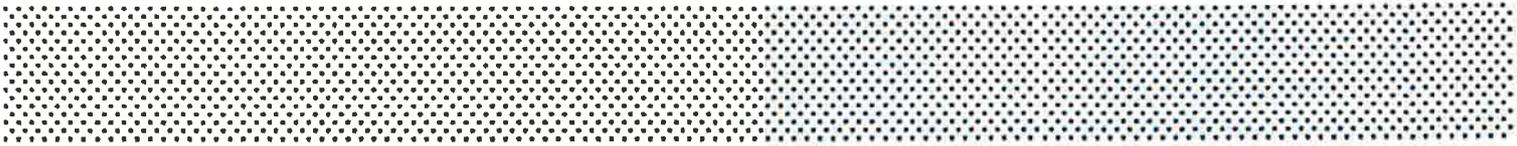
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action n° 2-2-1

### Projet : Bilan et perspective des services publics et privés de la rénovation énergétique sur le Pays du chinonais

#### CRTE CCTVV et CC CVL

Orientation stratégique n°2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Action n°2	Soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat mixte du Pays du Chinonais</b> Personne en charge du dossier : Gilles MORTIER, Président du Pays : <a href="mailto:contact@pays-du-chinonais.fr">contact@pays-du-chinonais.fr</a> / <a href="mailto:gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr">gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr</a> / 02 47 97 09 09
Description de l'action	<p>Le Syndicat de Pays s'est engagé en 2020 pour le développement des énergies renouvelables thermiques, en partenariat avec la Communauté de communes Touraine Val de l'Indre (voisine) à travers un Contrat d'Objectifs territorial pour le Développement des Energies renouvelables (COT EnR) signé en 2020 avec l'ADEME.</p> <p>Le Syndicat de Pays porte également un Contrat signé avec la Région Centre Val de Loire, le CRST, qui permet de soutenir notamment les projets de réhabilitation thermique des bâtiments publics ou associatifs, mais aussi des projets de réhabilitation de bâtiments publics ou privés.</p> <p>Il a été constaté qu'il existe un grand nombre d'intervenants sur la rénovation énergétique (entreprises, structures publiques et para-publiques...) et que les habitants étaient souvent déroutés pour savoir à qui s'adresser selon la nature de leurs besoins pour avoir des conseils désintéressés. Des actions intéressantes commencent à émerger ici et là, à côté de cela semblent perdurer des manques et des doublons.</p> <p>Il conviendrait donc de faire le diagnostic de l'offre existante et d'envisager la façon dont notre territoire et ses collectivités pourraient être le plus efficaces possible, en</p>



	<p>identifiant les actions qu'il conviendrait d'envisager pour le Pays, en organisant les complémentarités avec les agences départementales, dans le cadre d'une politique de rénovation énergétique locale. Une politique de formation des acteurs (entreprises notamment) pourrait être envisagée également dans ce cadre.</p> <p>Le Syndicat a engagé fin 2020 en comité syndical une réflexion sur l'accompagnement existant pour les habitants en matière rénovation thermique et s'est interrogé sur l'opportunité de mettre en place d'une Plateforme territoriale de la Rénovation énergétique (PTRE), sachant que la Région acceptait de financer une telle étude qui serait menée à l'échelle du bassin de vie (correspondant approximativement au Pays) et encourageait une maîtrise d'ouvrage par le Syndicat de Pays. Cette réflexion, suspendue pour quelques mois, dans l'attente notamment d'une clarification sur le devenir de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 37), devra être ré-activée avant la fin de l'année.</p> <p>Il pourrait donc s'agir, si le Comité syndical le souhaite, de mener une étude d'opportunité et faisabilité pour créer un service de type PTRE. Cette étude viserait à définir les modalités d'organisation d'un guichet unique d'information et accompagnement des habitants et autres acteurs privés dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments. Il comporterait aussi un volet de mise en réseau et accompagnement des artisans du bâtiment pour améliorer leurs performances et leur accès aux marchés.</p> <p>Ce sujet sera débattu avec les 2 CC adhérentes du Pays après la mise en place des nouvelles assemblées départementale et régionale pour tenir compte d'éventuelles évolutions des politiques à ce sujet.</p>
Partenaires	<p><u>Syndicat de Pays</u> : maîtrise d'ouvrage de l'étude, identification des partenaires et coordination des réflexions, recherche de financements pour l'étude (notamment par l'un des dispositifs qu'il gère : CRST essentiellement), recrutement d'un chargé de mission ou d'un prestataire extérieur pour l'étude.</p> <p><u>CC Touraine Val de Vienne &amp; CC Chinon Vienne et Loire</u> : Elles devront manifester leur souhait quant à l'échelle territoriale et à la structure porteuse de l'étude.</p> <p><u>Les organisations professionnelles du bâtiment (CMA, CAPEB, FFB...), les associations et organismes parapublics concernés (ALEC 37, SOLIHA, ADAC 37...) et tous les autres acteurs concernés</u> : Participation aux réflexions en vue de la</p>

	co-construction d'un service efficace et répondant au mieux aux attentes de chacun.
Coût prévisionnel	<p>Ce projet pourrait donner lieu à des <u>coûts d'ingénierie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée par un prestataire extérieur</li> <li>- Ou bien éventuellement recrutement d'un chargé de mission pour réaliser l'étude.</li> </ul> <p>Coût d'ingénierie estimé sur un an (prestation externalisée ou chargé de mission à recruter) : 45 000 €</p> <p>Formation des professionnels : 250 000 €</p>
Plan de financement	<p>Aides au fonctionnement (ingénierie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région (Budget Environnement) pour 40% du coût de l'étude (aide plafonnée à 20 000 €)</li> <li>- AAP de l'Etat ? (serait utile pour compléter)</li> </ul>
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Relance des discussions avec les Communautés de communes (via le Bureau et le Comité syndical du Pays) à l'automne 2021</li> <li>2. En cas d'accord, lancement de l'étude début 2022, pour une durée d'au moins 5 mois</li> </ol>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires impliqués dans l'étude</li> <li>- Nombre et qualité des partenaires volontaires pour s'impliquer dans le service</li> </ul>
Critères d'éco-conditionnalité	<p>Le service envisagé vise à diminuer les émissions de GES et lutter contre le changement climatique, également favoriser des adaptations des bâtiments par une isolation plus performante (confort des habitants). L'objectif est aussi de promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés.</p>
Autres remarques	<p>Ce projet nécessite un certain consensus au niveau régional, départemental et local pour définir l'échelle pertinente pour l'organisation de ce service. Il dépend notamment de l'évolution que les collectivités locales souhaitent donner à l'ADAC-CAUE. Le Pays est prêt à porter l'étude de préfiguration si ses 2 CC adhérentes le souhaitent et si la Région confirme l'apport financier annoncé lors de son dernier AAP.</p>



## Fiche projet n° 2.2.2.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 2	Soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques
Action n° 2	Mise en œuvre du POA et des OAP transversales du PLUI-H
Maître d'ouvrage	<b>CC CVL</b>
Description de l'action	<p>Il s'agit de préserver un environnement naturel et bâti de qualité, tout en rendant possible le développement de la population sur le territoire.</p> <p>Plusieurs axes sont à travailler</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le traitement des nombreuses façades en tuffeau, qui méritent une action particulière. Pour exemple, les aides cumulées de la CC CVL et de la Ville de Chinon, sur l'ORT, dans le cadre de l'OPAH-RU, permettent d'apporter une aide financière de 8 000 euros seulement. Un complément d'aides pourrait permettre d'augmenter l'effet de levier actuellement insuffisant pour permettre des transformations plus massives sur du bâti de caractère mais qui se détériore faute d'entretien.</li><li>- Le recours aux matériaux bio-sourcés.</li><li>- Le traitement des caves et de l'habitat troglodytique, pour permettre la préservation de ce bâti spécifique et unique de nos coteaux</li><li>- La mise en oeuvre de nos OAP transversales</li><li>- La problématique de la vacance, pour éviter l'artificialisation des terres et densifier nos cœurs de bourgs</li></ul>
Partenaires	L'ANAH, Action logement, l'ADAC, le CPIE, la Région, le Département

Coût prévisionnel	Le recrutement d'un responsable urbanisme et habitat fin juillet 2021 va permettre de déployer les moyens humains jusque là insuffisant pour travailler à ses questions. Des bureaux d'études vont pouvoir être missionnés, des aides mises en place, des travaux vont être proposés
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 2.2.3.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 2	Soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques
Action n° 3	Logement locatif : amélioration isolation et mode de chauffage
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE THIZAY</b>
Description de l'action	Amélioration d'un logement communal – T3 proposé à la location - Améliorer la performance thermique - Réaliser des économies d'énergie  En isolant le bâtiment par l'extérieur et en changeant le mode de chauffage
Partenaires	ALE
Coût prévisionnel	20 000 euros
Plan de financement	DETR : 8 000 euros Autofinancement : 12 000 euros
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie Amélioration du confort ...



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 2.3.1

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative	
Axe n° 3	Promotion de démarches qualitatives de requalification/redynamisation des centres-bourgs, centres villes et ensemble urbains	
Action n°3	Aménagement du centre Bourg	
Maître d'ouvrage	<b>Commune de CHOUZÉ-SUR-LOIRE</b>	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• .... Créer des espaces verts de rencontres, des espaces générant des flux touristiques permettant la mise en valeur des quais de Loire développant l'accès aux commerces.</li> <li>• .... Améliorer la traversée du bourg en proposant des solutions alternatives pour fluidifier et sécuriser la traversée, permettre des déplacements sécurisés de tous, développer des axes de déplacements doux.</li> <li>• .... Mettre en valeur et dégager les perspectives sur le paysage local afin de raccrocher le futur projet au territoire ligérien.</li> <li>• .... Enfouissement de l'ensemble des réseaux.</li> </ul>	
Partenaires	Avant-projet en date du 08/09/2021 réalisé par le cabinet FEUILLE à FEUILLE, David RANÇON, Architecte paysagiste et le cabinet CAHIER DE ROUTE, bureau d'Etudes techniques	
Coût prévisionnel		
	Lot 1 : VRD, revêtements, maçonneries et mobilier	<b>1 310 816,00</b>
	Lot 2 : Plantations	<b>60 616,00</b>

	Lot 3 : Enfouissement des réseaux	<b>289 755,00</b>
	Lot 4 : Changement des lampes	<b>45 070,00</b>
	Lot 5 : Maitrise d'œuvre	<b>91 243,00</b>
	<b>Montant HT</b>	<b>1 797 500,00</b>
Plan de financement	Etat	500 000,00
	Département	50 000,00
	Communauté de communes	100 000,00
	Emprunt	850 000,00
	Autofinancement	297 500,00
	<b>Montant HT</b>	<b>1 797 500,00</b>
Calendrier	<p>Avant projet : septembre 2021</p> <p>Permis d'aménager : 1<sup>er</sup> semestre 2022</p> <p>Consultation des entreprises : 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p> <p>Démarrage des travaux : courant 2023</p>	
Indicateurs d'évaluation proposés		



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 2.3.2.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 3	Promotion de démarches qualitatives de requalification/redynamisation des centres-bourgs
Action n° 2	Effacement des réseaux électriques – téléphoniques et traitement de l'éclairage public
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE THIZAY</b>
Description de l'action	Mise en souterrain des réseaux – travaux de génie civil – modernisation de l'éclairage public – Amélioration de la voirie – Amélioration de l'esthétisme de la commune – Mise en valeur du cadre de vie
Partenaires	SIEIL 37
Coût prévisionnel	Phase 1 : La Guiffardière 198 795.73 euros Phase 2 : La Poterie 228 339.60 euros
Plan de financement	Phase 1 : Coût global : 198 795.73 euros Montant à la charge du SIEIL : 104 970.44 euros Montant à la charge de la commune : 93 825.29 euros  Financement part communale : <ul style="list-style-type: none"><li>- Fonds propres : 23 825.29 euros</li><li>- Fonds concours CCCVL : 20 000</li><li>- FDSR : 25 000</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emprunt : 25 000</li> </ul> <p>Phase 2 :</p> <p>Coût global : 228 339.60 euros</p> <p>Montant à la charge du SIEIL : 124 902.64 euros</p> <p>Montant à la charge de la commune : 103 436.96 euros</p> <p>Financement part communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds propres : 13 436.96 euros</li> <li>- Fonds concours CCCVL : 20 000</li> <li>- FDSR : 35 000</li> <li>- Emprunt : 35 000</li> </ul>
Calendrier	<p>Phase 1 : 2023</p> <p>Phase 2 : 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Soutien à l'investissement</p> <p>Amélioration de l'esthétisme</p> <p>Mise en valeur du cadre de vie</p> <p>...</p>

**DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

**Estimatif sommaire**

**LERNE**

La Rouillère - La Roche Thibault

SIE 905-2015

**DOCUMENT SIEIL**

Prestations d'étude et de travaux liées aux tranchées techniques et réalisées par la collectivité		Montant HT	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
a	Etude de détail sur plan informatisé	2 091,00	1,0000	2 091,00
b	Prestations complémentaires estimées à 5% (calculées au réel en fin de chantier) [ (a+d+h+i) x 5% ]	-	-	2 849,05
d	Terrassement sur domaines public et/ou privé (recalculés ensuite selon la clé de répartition dans le cadre de la convention de coordination)	47 250,00	1,0000	47 250,00
Sous-total (A) HT en €				52 190,05
TVA 20%				10 438,01
Sous-total (B) TTC en €				62 628,06

Prestations de fourniture et pose de matériel réalisées par la collectivité et rétrocédé à ORANGE		Montant HT ou Quantité	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
h	Fourniture et pose de regards de branchements (n x 150,00 €)	17	1,0000	2 550,00
i	Pose de matériel (tuyaux, chambres complètes...)	5 090,00	1,0000	5 090,00
Sous-total (C) HT en €				7 640,00
TVA 20%				1 528,00
Sous-total (D) TTC en €				9 168,00
Total TTC (E) en € [B+D]				71 796,06

Prestations d'étude et de travaux réalisés par ORANGE		Montant HT
p	Etude sommaire	458,00
q	Validation projet-réception-mise à jour documentation	1 438,00
r	Fourniture de matériel (tuyaux, chambres complètes, ...)	2 065,00
s	Etude des équipements de communications électroniques	990,00
t	Réalisation du câblage y compris dépose du réseau aérien	3 510,00
u	Fourniture du matériel de câblage	990,00
HT à charge ORANGE (TVA payée par ORANGE) - (v)		Sous-total HT en € (F) 8 462,80

Frais liés à l'opération à charge de la collectivité		Montant HT
v	Etude et travaux de câblage à hauteur de 18 % à rembourser à ORANGE [ (s+t+u) x 18% ] (F)	988,20
w	Rémunération de la maîtrise d'ouvrage du réseau téléphonique	-
x	Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau téléphonique au taux de 8% [ (b+d+h+i) x 8% ]	4 619,12
Total HT NET (G) en €		5 607,32
Bilan global de l'opération total en € de (E+F+G)		85 866,18

<b>Montant global de l'opération à charge de la collectivité en € (E+G)</b>	<b>77 403,38</b>
---	------------------

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2015, à titre exceptionnel pour les exercices 2015 et 2016, cette opération ouvre droit à un fond de concours estimé à 20% du montant des travaux liées aux tranchées techniques [A x 20%]

Montant estimatif du fond de concours 10 438,01 €

## Effacement des réseaux électriques & téléphoniques à LERNÉ

### MAITRE D'OUVRAGE :

Nom : Commune de Ligné (37500)

Personne en charge du dossier: (nom, mail, téléphone).....

Maurice LESOURD, Maire

[Mairie.ligne@wanadoo.fr](mailto:Mairie.ligne@wanadoo.fr)

02 47 95 94 35

06 40 07 83 39

### Echéancier prévisionnel / phasage de l'opération :

Date de démarrage de l'opération : 2<sup>ème</sup> semestre 2017 – 2 tranches

Phase 1 – La Rouillère

Phase 2 – La Roche-Thibault (2018)

### Critères d'évaluation de l'action dans laquelle s'inscrit l'opération :

Donner deux-trois indicateurs facilement quantifiables qui permettront d'évaluer si l'action est réussie

Poursuivre l'enfouissement des réseaux à l'entrée Est du village et mettre en valeur le château de Chavigny et les bâtisses voisines situées toutes proches du village.

### DESCRIPTIF DU PROJET :

**Localisation :** Commune de Ligné

**Objectifs / public visé :**

- Le soutien, par la mise en valeur de nos territoires, par l'amélioration de l'esthétique de la commune
- La mise en valeur du cadre de vie des habitants
- Mise en sécurité des réseaux

**Etudes ou expertises conduites :**

Elaborées par le SIEIL

**Nature exacte des investissements :**

Mise en souterrain des réseaux = génie civil

**Fonctionnement envisagé**

# DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Cadre réservé au  
SIEIL

DEMANDEUR		
Mairie de : <i>Lerne</i>		
Adresse : <i>6 place du 8 mai - 37500 Lerne</i>		
Affaire suivie par : <i>Maurice LESOURD</i>		Téléphone / télécopie : <i>02.47.95.94.35</i> courriel : <i>mairie.lerne@wanadoo.fr</i>
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS		
Rue, hameau, lieu-dit : <i>La Rouillère - La Roche-Thibault</i>		
Voirie (route nationale, route départementale, voie communale ...) : <i>voies communales</i>		
Secteur protégé (site classé, réserve naturelle, ZPPAUP ...) : <i>site inscrit + périmètre de protection des bâtiments historiques</i>		
Ouvrages spécifiques (lignes SNCF, Dignes...) : <i>—</i>		
RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES		
Linéaire du projet (approximatif) :            mètres		
Nombre de propriétés concernées :		
Date de réalisation souhaitée par la collectivité : <i>2016</i>		
<input type="checkbox"/> Réseaux à enfouir: <input type="checkbox"/> Electricité haute tension <input checked="" type="checkbox"/> Electricité basse tension <input checked="" type="checkbox"/> Réseau de télécommunication <input checked="" type="checkbox"/> Eclairage public <input type="checkbox"/> Sonorisation		
<u>Réseaux connexes avec coordination pressentie</u>		
<input type="checkbox"/> Gaz (renouvellement ou extension) <input type="checkbox"/> Eau Potable (renouvellement ou extension) <input type="checkbox"/> Assainissement (renouvellement ou extension) <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)		
DOCUMENTS A JOINDRE AVEC LA DEMANDE D'ENFOUISSEMENT ET A TRANSMETTRE AU		
<b>EN TROIS ( 3 ) EXEMPLAIRES :</b> -Un plan de situation, -Un plan d'emprise du projet sur fond cadastral, -Un extrait du PLU ou de la carte communale, -Des photographies permettant d'apprécier le projet dans son environnement,		Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire 12, rue Blaise Pascal - B.P. 51314 37013 TOURS cedex 01 Téléphone : 02.47.31.68.68 Télécopie : 02.47.05.81.21 Mél : sieil@sieil37.fr
AVIS DU MAIRE		
<input checked="" type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> Défavorable	Observations :	Le <i>18/4/2015</i> 
AVIS DU PRESIDENT DU SIEIL		
<input type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> Défavorable	Observations :	A Tours le, .....

**PLAN DE FINANCEMENT HT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Effacement des réseaux	123 372.85 €	SIEIL	119 498.36 €
Enfouissement ligne Télécom	85 666.18 €	Etat Contrat Ruralité 30 %	62 771.71 €
		Autofinancement/Emprunt	26 968.96 €
<b>Total</b>	<b>209 239.03 €</b>	<b>Total</b>	<b>209 239.03 €</b>



ur L 15/04/2018  
M. J. Fouché  
1 APP

Original à :	A. Sureau
Copies à :	A. Chape
	J. Fouché

Maurice LESOURD  
Maire de Lerné  
à  
Madame la Préfète  
d'Indre-et-Loire

Objet :  
Contrat de Ruralité

Lerné, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017/2023, présenté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne & Loire, une fiche 'action' relative à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques a été établie par la commune de Lerné.

Ce Contrat de Ruralité avec l'Etat a été signé en mairie de Chinon avec votre prédécesseur.

Dans le cadre de la préparation des dossiers par la commission de programmation des travaux, la commune est relancée par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour le dossier faisant l'objet de la fiche 'action' mentionnée ci-dessus.

D'un montant de 209 239.03 € HT, comprenant 123 372.85 € pour l'effacement des réseaux et 85 666.18 € pour l'enfouissement des lignes Télécom (cette dernière somme étant entièrement à la charge de la commune), le Conseil Municipal n'avait pas donné une suite favorable à l'engagement de cette dépense.

Toutefois ce projet a été intégré au Contrat de Ruralité (2017/2023) de la Communauté de Communes Chinon, Vienne & Loire avec une prise en charge de 30 % par l'Etat. De la sorte, il ne restait plus que 26 968.96 € d'autofinancement pour la Commune.

La Commune a réalisé au cours de ces trois dernières années des travaux de réhabilitation, notamment d'isolation de sa mairie, des bâtiments communaux (ancienne école, foyer associatif, logement locatif, salle des fêtes) et la création d'un réseau de chaleur avec une chaufferie bois (copeaux) pour alimenter ces bâtiments.

Le Conseil Municipal entend poursuivre la mise en valeur de son village inscrit, notamment le site du château de Chavigny et ses alentours, par un enfouissement total des réseaux.

Afin d'apporter une réponse sur la suite à donner à ce projet, je souhaiterais connaître la participation de l'Etat à cette réalisation qui ne pourra se concrétiser qu'avec une aide significative dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Maurice LESOURD



Mairie de Lerné - 6 Place du 8 mai - 37500 Lerné

Tel 02 47 95 94 35 - Fax 02 47 95 86 54 - mairie.lerne@wanadoo.fr

w L 15/09/2015

MS -> M. Lebon  
-> D. Forth

REÇU le 23 SEP. 2015

Le Président

Commune de LERNE  
Mairie  
6 Place du 8 Mai  
37500 LERNE

Affaire suivie par : Christophe BARADUC  
(02.47.31.68.80)

JLD/LC/CLR/2015-9150

Tours, le 16 septembre 2015

Objet : Réseaux de télécommunication  
LERNE  
Effacement - La Rouillère - La Roche -  
Thibault  
Nos réf. à rappeler : n° SIE 905-2015

PJ : Détail

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique ci-dessus référencé, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire vous propose d'organiser et de coordonner la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux de télécommunication de la partie génie civil et d'en préfinancer la réalisation. Par contre, le câblage, relevant de la prérogative d'ORANGE, est exclu de notre intervention.

L'estimation sommaire liée à cette prestation s'élève à :

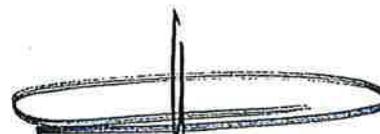
Génie civil	71 796,06	€ TTC	(TVA à la charge de la commune)
Frais liés à l'opération	5 607,32	€ HT	(Pas de TVA à la charge de la commune)
<b>Soit un total de</b>	<b>77 403,38</b>	<b>€</b>	

Si cette proposition vous agréée, vous voudrez bien me retourner une délibération de principe de votre conseil municipal engageant votre commune dans cette opération d'effacement. Elle nous permettra d'établir la convention d'organisation et de coordination de la maîtrise d'ouvrage.

Pour votre information, les dispositions de récupération de la TVA s'appliquent uniquement aux travaux de terrassement nécessaire aux réseaux de télécommunications conformément à l'article R 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour tous renseignements à ce sujet, je vous invite à prendre contact avec votre trésorier.

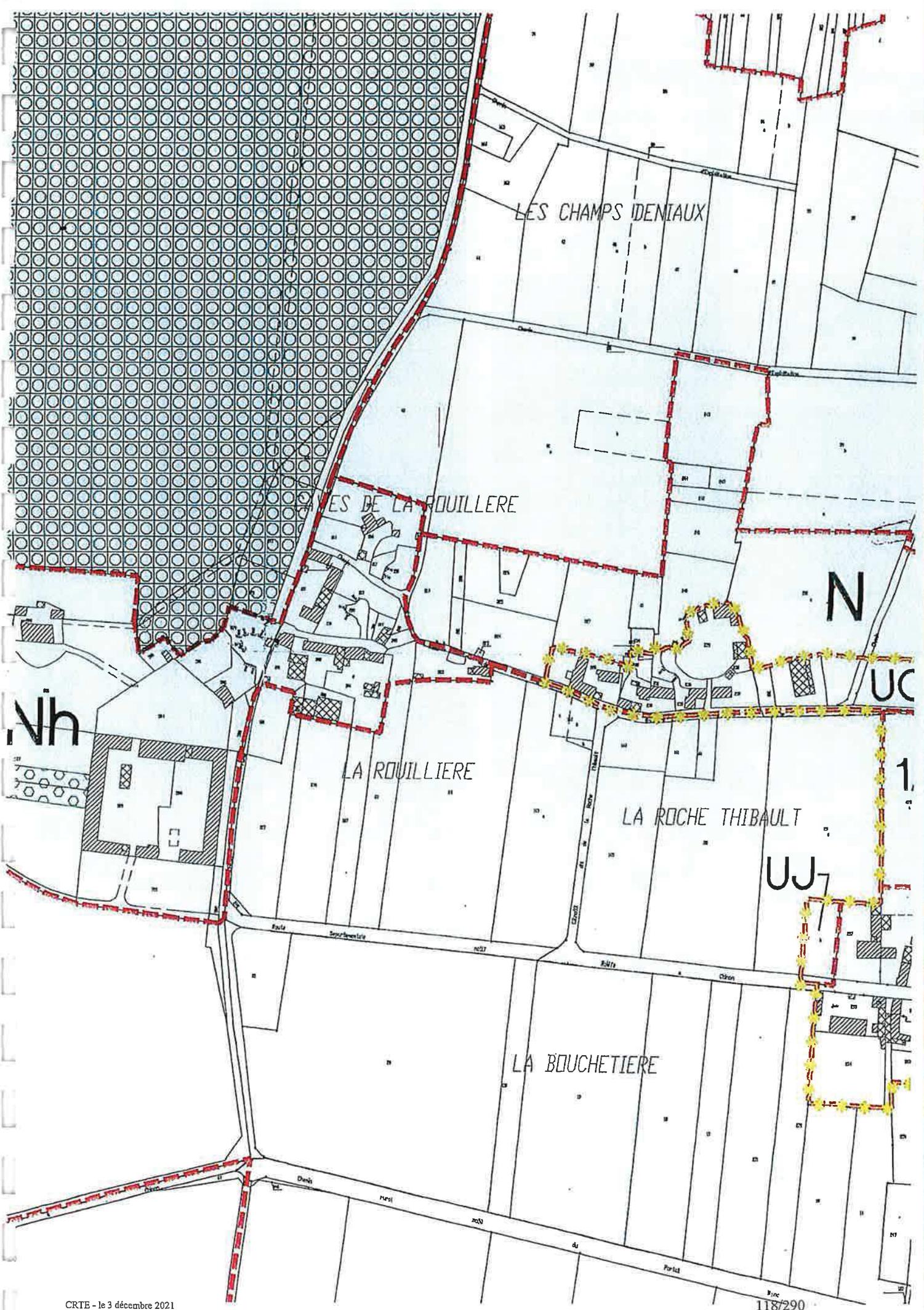
Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Jean-Luc DUPONT

Par délégation du Président,  
Le Vice-Président,  
Antoine TRYSTRAM







RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet n° 2.3.4.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 3	Promotion de démarches qualitatives de requalification/redynamisation des centres-bourgs
Action n° 4	Réhabilitation-Agrandissement d'un local communal de la Mairie
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE THIZAY</b>
Description de l'action	Dans le bourg de Thizay : <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un lieu de rencontres pour toutes les générations</li><li>- Point de retrait de produits locaux</li><li>- Débit de boisson</li><li>-Point de lecture</li><li>- Local pour adolescents</li><li>- Salle de réunion accessible</li></ul> Agrandissement du local existant et aménagement sur une surface d'environ 100m2 Animation et gestion dans un cadre associatif
Partenaires	ADAC et Géomètre, Maître d'œuvre
Coût prévisionnel	167 500 euros
Plan de financement	Aménagement de la partie construite 65m2 x 1500 euros = 97 500 euros Construction de l'extension 35m2 x 2000 euros = 70 000 euros

	<p>Financement :</p> <p>DETR 40% : 67 000 euros</p> <p>FDSR : 67 000 euros</p> <p>Autofinancement : 33 500 euros</p>
Calendrier	2 <sup>ème</sup> semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Animation du centre bourg</p> <p>Dynamisation de la commune</p> <p>Amélioration de la vie sociale</p> <p>Implication des nouveaux habitants à la « vie du village »</p> <p>...</p>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet n° 2.3.5

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 3	Promotion de démarches qualitatives de requalification / redynamisation des centres-bourgs, centres-villes et ensembles urbains
Action n°5	Restauration du presbytère du centre-bourg
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE MARCAY 8 rue de la Fontaine – 37500 MARCAY Personne en charge du dossier Claude BORDIER, Maire Tel mairie : 02 47 93 06 90 – email : mairie@marcay37.fr
Description de l'action	Le presbytère est situé dans le centre-bourg de Marçay et a été occupé jusqu'en 2019 par la Paroisse de Chinon. Aujourd'hui devenu inoccupé, la Commune souhaiterait restaurer le presbytère pour aménager des salles pour les associations communales (salle de réunion, salle d'exposition, local d'archives). Le porche du presbytère a été rénové en 2020.
Partenaires	L'étude de ce projet sera menée dans un premier temps avec l'ADAC et le CAUE
Coût prévisionnel	Les dépenses principales seront inscrites en investissement. - Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20.000,00 € - Montant des travaux : 180.000,00 € (réhabilitation, aménagement intérieur et rénovation thermique)
Plan de financement	DEPENSES : - Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20.000,00 € - Montant des travaux : 180.000,00 €  RECETTES : - Etat (DSIL / DETR) : 113.000,00 € - Conseil Départemental (FDSR) : 7.000,00 € - Fonds de concours CCCVL : 40.000,00 € - Autofinancement : 40.000,00 €

Calendrier	Etude des travaux en 2022 Un appel d'offres sera réalisé courant 2023 et un planning d'intervention des entreprises sur 2024 en découlera
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 2.3.6

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 2	Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative
Axe n° 3	Promotion de démarches qualitatives de requalification / redynamisation des centres-bourgs, centres-villes et ensembles urbains
Action n°6	Modification du PLUi-H et des SPR
Maître d'ouvrage	CC CVL
Description de l'action	Sur le territoire, plusieurs documents d'urbanisme existent, de qualité : un PLUi-h et deux SPR. Ces documents d'urbanisme nécessitent régulièrement des procédures d'évolutions pour répondre aux projets de développement. Pour exemple, une procédure de modification avec enquête publique est lancée pour le PSMV de Chinon, quant au projet d'extension du cinéma dans son emplacement actuel. L'Etat a fait part de l'absence de moyens pour piloter la démarche qui, du coup, doit être portée par la CC CVL.
Partenaires	Les services de l'Etat
Coût prévisionnel	50 000 €
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Orientation 3





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 3.1.4

### "Mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CC CVL"

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°3	Des offres de mobilité accrues et diversifiées
Actions n°3 & 4	Accompagner les offres de mobilités solidaires, alternatives et douces
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	La CC a pris la compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) par délibération en conseil communautaire en mars 2021. Elle engage un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable pour lui permettre de définir les besoins et le programme d'actions qu'elle mettra en œuvre dans les prochains mois pour l'exercice de ses nouvelles compétences. L'élaboration du schéma directeur cyclable a été engagée en mai 2021, il sera finalisé d'ici mai 2022.

Partenaires	Région Centre Val de Loire, Conseil départemental, ADEME, CEREMA, ADAC 37, associations de cyclistes, office de tourisme
Coût prévisionnel	<p>Le schéma directeur cyclable ne sera finalisé qu'en mai 2022, une idée des coûts liés aux investissements nécessaires sera toutefois précisée d'ici fin 2021. Le PCAET et le PLUi-H de la CC CVL ont d'ores et déjà inscrit des enjeux en matière de mobilité douce : aménagement d'itinéraires sécurisés (une quarantaine de km identifiés), mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique, attribution d'une aide à l'achat de vélos électriques, organisation d'évènements de sensibilisation...</p> <p>D'après une estimation de l'ADAC, il faut compter environ 75 € HT par m<sup>2</sup> pour aménager une piste cyclable (hors acquisitions foncières). Trois itinéraires prioritaires ont été retenus, il s'agit de la liaison Port-Boulet Avoine, Chinon-Candes-Saint-Martin et Huismes-Avoine. Ils représentent un linéaire d'environ 30 km La réalisation de 30 km de piste (pour une largeur de 3m) correspondrait à un montant de <b>6 750 000 €</b>. La mise en place d'un service de vélos à assistance électrique a été estimé à <b>200 000 € d'ici 2026</b> : achat de 100 vélos par la collectivité et entretien de la flotte.</p>
Plan de financement	Pour l'exercice de la compétence, la CC CVL envisage de solliciter le versement mobilité auprès des entreprises de plus de 11 salariés. Le taux appliqué aux entreprises n'est pas encore défini mais devra permettre de contribuer à la mise en place des services de transport régulier et d'aménagements en faveur des déplacements à vélo. Autres ressources mobilisables : recettes commerciales des services de transports, compensation de transfert de compétences par la Région, subvention du conseil départemental (schéma des liaisons douces), appels à projets ...
Calendrier	<p>Programmation issue du PCAET de la CC :</p> <p>Octobre 2021 : engagement des acquisitions et études nécessaires à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées</p> <p>Janvier 2022 : estimation des premiers coûts nécessaires au fonctionnement d'un service de mobilité</p> <p>Janvier 2022 : achat de 30 VAE (prévu au PCAET)</p>

	<p>Mai 2022 : Finalisation du schéma directeur vélo : phasage des aménagements à réaliser</p> <p>Octobre 2022 : engagement des acquisitions et études nécessaires à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées</p> <p>Janvier 2023 : achat de 30 VAE (prévu au PCAET)</p> <p>Janvier 2026 : achat de 40 VAE (prévu au PCAET)</p> <p>Octobre 2023 : engagement des acquisitions et études nécessaires à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées</p> <p>Janvier 2024 : réalisation de travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables</p> <p>Janvier 2025 : réalisation de travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables</p> <p>Janvier 2026 : réalisation de travaux pour l'aménagement d'itinéraires cyclables</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation du service de location VAE</p> <p>Fréquentation des aménagements cyclables (comptages)</p>





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 3.1.2

### "Mise en œuvre du plan de mobilité simplifié de la CC CVL"

**CRTE CCCVL**

Orientation stratégique n°3	Des offres de mobilité accrues et diversifiées
Actions n°1 et 2	Accompagner et promouvoir l'offre de transport sur le territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	La CC a pris la compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) par délibération en conseil communautaire en mars 2021. Elle engage un plan de mobilité simplifié et un schéma directeur cyclable pour lui permettre de définir les besoins et le programme d'actions qu'elle mettra en œuvre dans les prochains mois pour l'exercice de ses nouvelles compétences. L'élaboration du plan de mobilité simplifié a été engagée en mai 2021, il sera finalisé d'ici mai 2022.
Partenaires	SITRAVEL, Région Centre Val de Loire, Conseil départemental, ADAC 37

Coût prévisionnel	Le plan de mobilité simplifié ne sera finalisé qu'en mai 2022, une idée des coûts liés au fonctionnement des services de transport (transport régulier, transport à la demande) et aux aménagements choisis par les élus sera précisée d'ici fin 2021. Toutefois, l'étude d'opportunité réalisée en amont de la prise de compétence a permis de calibrer un coût minimum de services (lignes intérieures CVL du SITRAVEL, transport à la demande, transport régulier, transport scolaire) à hauteur de 1 349 000 € par an
Plan de financement	Pour l'exercice de la compétence, la CC CVL envisage de solliciter le versement mobilité auprès des entreprises de plus de 11 salariés. Le taux appliqué aux entreprises n'est pas encore défini mais devra permettre de contribuer à la mise en place des services. Autres ressources mobilisables : recettes commerciales des services de transports, compensation de transfert de compétences par la Région...
Calendrier	Janvier 2022 : estimation des premiers coûts nécessaires au fonctionnement d'un service de mobilité Mai 2022 : Finalisation du plan de mobilité simplifié Septembre 2022 : mise en service de l'offre de mobilité de la CC CVL
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des services de mobilité Evaluation de la qualité de l'offre par le biais d'enquête auprès des usagers



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet n°3.4.4

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 3	Des offres de mobilité accrues et diversifiées
Axe n° 4	Sécuriser et développer les pratiques de mobilité actives sur le territoire
Action n°3	Création d'une voie douce entre le bourg et le vieux bourg a Cravant les Coteaux 37500
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE CRAVANT LES COTEAUX 37500
Description de l'action	<p>Le projet estimé à 230 399€ HT consiste à créer une liaison mixte -cycliste et piétonne- entre le bourg et le vieux bourg sur une distance de plus ou moins 1 km. Cette voie douce sera dédiée aux cyclistes et aux piétons, accessible aux PMR et dont l'accès sera totalement gratuit. Le tout à des fins sécuritaires et touristiques considérant la dangerosité de la D44 sur cet itinéraire très fréquenté par les locaux et les touristes en période estivale</p> <p>Ce projet aurait un triple attrait pédagogique :</p> <p>Attrait pour la découverte de la faune et la flore terrestre et aquatique puisqu'il longe le ruisseau de St Mexme.</p> <p>Attraits architectural et historique puisqu'il permettrait de découvrir la face arrière du Manoir des Bertinières, La Grange aux dîmes ou La Barre, 3 anciens lavoirs pour aboutir au sanctuaire carolingien datant des IX, X, XII et XVème siècles.</p>

Partenaires	La Région s'engage financièrement (PAYS DU CHINONNAIS - CRST et FEADER) Demandes de subventions en attente de confirmation Prochaine étape : Demande devis d'un cabinet maître d'œuvre		
Coût prévisionnel	<u>Dépenses d'Investissement</u>  Bornage HT : 3 320.00€ Travaux HT : 227 079.50€ Maître d'œuvre 10% max :		
Plan de financement	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Observations</b>
	Devis VERNAT : 227 079.50 €	Département Amendes Police 20% : 9 000.00€	En attente de confirmation en septembre
	Devis BRANLY LACAZE : 3 320.00 €	Région LEADER : 30 000.00 €	En attente de confirmation
	Maître d'œuvre : ? 23 039.50€ (10%)	Région CRST : 80 000.00 €	En attente de confirmation
		FDSR projet 2022: 20 000.00 €	Demande à déposer en fin d'année 2021
		FDSR socle 2022: 8 003.00 €	Demande à déposer en fin d'année 2021
		Département « Circulations douces » : 20 000.00 €	En attente de confirmation
		CC CVL : 35 000€	
		Autofinancement : 51 436€	
		<b>Total dépenses: 253 439 €</b>	<b>Total recettes : 253 439 €</b>
Calendrier	2021 : Demandes de devis et de subventions 2022 : Appels d'offres et réalisation des travaux		
Indicateurs d'évaluation proposés			



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche Projet n° 3.4.2.

### CRTE de la CC CVL

Orientation n°3	Des offres de mobilité accrue et diversifiée
Axe n° 4	Sécuriser et développer les pratiques de mobilités actives sur le territoire
Action n°	Renforcement du lien vertical Ville Haute ville basse
Maître d'ouvrage	<b>Ville de CHINON</b>
Description de l'action	Favoriser les déplacements doux, sécuriser des zones de partages d'espace public, assurer la continuité d'itinéraire accessible. Voir notice jointe.
Partenaires	Le projet sera porté par la ville de Chinon. Ce projet est étudié en concertation avec la CCCVL , les services du SDAP, les services de l'ADAC du département d'Indre et Loire, le service du SIEIL37

Coût prévisionnel	Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.	
	<p>Second ascenseur</p> <p>Bâtiment</p> <p>Ascenseur</p> <p>Escalier et Esp. Verts</p> <p>Cheminement</p> <p>Rue du Puy des Bans</p> <p>Rue de la Porte du Château</p> <p>Rue Beauloisir</p> <p>Extension du parking Beauloisir</p> <p>Lot 1 : vrd</p> <p>Lot 2 : espaces verts</p>	<p>35 000 €</p> <p>65 000 €</p> <p>145 000 €</p> <p>175 000 €</p> <p>150 000 €</p> <p>100 000 €</p> <p>pm 190 000 €</p>
Plan de financement		
Calendrier		
Indicateurs d'évaluation proposés		



## Fiche action 3-5-1

### "Aménagement de la maison de la mobilité "

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°3	Des offres de mobilités accrues et diversifiées
Action n°5	Structurer une offre performante en matière d'informations et d'accompagnement aux mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>La CC a pris la compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) par délibération en conseil communautaire en mars 2021.</p> <p>Dans ce cadre, elle souhaite aménager une maison de la mobilité au sein du local vacant de la gare de Chinon (candidature 1001 gares) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueillir et renseigner les habitants du territoire sur l'offre de mobilité</li><li>- Assurer la vente de titres de transport (à définir en fonction de l'offre de mobilité développée par la CC)</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux agents communautaires en charge de la mobilité d'exercer leurs missions (bureaux, salle de réunion)</li> <li>- Proposer aux associations partenaires de disposer d'un bureau pour assurer des permanences (ex Transport solidaire)</li> </ul>
Partenaires	SITRAVEL, Région Centre Val de Loire, Association transport solidaire, collectif cycliste 37, CLAAC, Entraide et solidarités, Wimmov, SNCF
Coût prévisionnel	Les travaux estimés pour la remise en état du local propriété de SNCF Gares et connexions et l'aménagement ont été estimés à 320 000 € HT. La CC CVL a déposé sa candidature à l'appel à projets 1001 gares le 28 juin 2021. Un retour de la part de la SNCF est attendu en septembre 2021
Plan de financement	Le programme 1001 gares prévoit un financement maximum de la part de la SNCF de 200 000 €. La CC CVL devrait avoir à couvrir minimum 120 000 € du coût des travaux d'aménagement. Ces chiffres seront précisés par Gars et connexions en septembre
Calendrier	Octobre 2021-mai 2022 : réalisation des travaux Mai-juin 2022 : entrée dans les locaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la maison de la mobilité Evaluation de la qualité de l'offre par le biais d'enquête auprès des usagers

## Orientation 4





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 4.1.1.

### CRTE CCCVL

Orientation n°4	
Axe stratégique n° 1.	
Action n°1	<b>Agrandissement du Centre Technique Communautaire de Chinon pour les services des Eaux et Urbanisme</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Chinon Vienne et Loire</b> <b>Collectivité territoriale</b>
Description de l'action	<b>Des conditions d'accueil de services publics locaux renforcées (extension du service mutualisé d'urbanisme – meilleur accueil des usagers du service de l'eau)</b>  (prises véhicules électriques, proximité services techniques) Les services des eaux et de l'Urbanisme de la Communauté de Communes de CHINON-VIENNE ET LOIRE (CC CVL) sont délocalisés 46 Rue Gustave EIFFEL à Chinon. Le service de l'Urbanisme a été installé dans ces locaux fin 2018, puis ont été rejoint fin 2019 par le service des eaux dans les anciens bureaux de l'usine Plastivaloire. Le service des eaux a depuis janvier 2021 a ajouté la facturation à ces compétences, ce qui implique un accueil du public et l'augmentation du personnel. Dans le même temps, l'extension de la mutualisation et le

	<p>développement du service urbanisme oblige à la réalisation de locaux supplémentaires. Les bâtiments existants sont intégralement occupés, il sera donc prévu la construction de locaux complémentaires.</p> <p>L'extension consiste essentiellement à la réalisation de 8 bureaux, une salle de repos, des sanitaires et des un local pour les archives « vivantes ».</p> <p><b>Une extension des locaux actuels du CT (optimisation foncière)</b></p> <p>L'ensemble sera prévu en simple Rez de chaussée.</p> <p>Le choix a été fait de séparer les accueils des deux services pour une meilleure visibilité du public, mais certaines pièces seront communes comme la salle de réunion connectée ou l'accès aux sanitaires PMR. La construction sera réalisée en ossature bois et des matériaux bio sourcés.</p> <p><b>Adaptation des espaces stationnement aux besoins nouveaux de mobilité</b></p> <p>Il sera également rajouté des places de parkings en périphérie du bâtiment, avec l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.</p> <p>L'estimation de l'opération est estimée à 765 000€ TTC.</p> <p>Les surfaces construites représentent 300m<sup>2</sup></p>
Partenaires	Le projet sera porté par la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire, maître d'ouvrage de l'opération et notamment pour le financement. La ville de Chinon dont deux agents seront concernés participe également. Les services techniques mutualisés, suivent les différentes étapes de l'opération. Le programme des travaux a été établi en partenariat avec les différents services utilisateurs.
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.</p> <p>Elles se décomposent en 3 postes principaux :</p> <p>Les concessionnaires et études préalables : 7 100 € TTC</p> <p>Les frais d'honoraires (Moe, CT, SPS...) : 51 840 € TTC</p> <p>Les travaux : 706 304 € TTC</p> <p>Soit un coût d'opération estimé de 765 244 € TTC (637 703 € HT)</p>
Plan de financement	Les dépenses d'investissements sont portées par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Ville de Chinon. Les dépenses seront sur 2 exercices budgétaires, 2021 et 2022.
Calendrier	<p>Choix du maître d'œuvre : Février 2021</p> <p>Etudes de maîtrise d'œuvre : 03/2021 à 09/2021</p> <p>Consultation des entreprises : 10/2021 à 12/2021</p> <p>Travaux : 01/2022 à 06/2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
	Le 15 Septembre 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**Fiche projet 4-1-2 : Développement de l'espace France  
Services avec les mairies – Direction système  
information intercommunale & conseillers numériques**

**CRTE CCCVL**

Orientation stratégique n°4	L'accompagnement dans l'accès aux droits et aux services, dans le « Mieux grandir » et le « Mieux vieillir »
Action n°1	Mieux structurer et qualifier les conditions d'accueil, information, orientation et accompagnement des publics
Maître d'ouvrage	Communautés de communes Chinon Vienne et Loire, communes membres, CIAS
Description de l'action	L'évolution qualitative des services publics locaux mérite une attention soutenue en raison de l'évolution des usages et des besoins. La médiation numérique devient indispensable et la crise sanitaire a accéléré ce mouvement. Afin de lutter contre la « fracture numérique » et de renforcer la mise en réseaux des collectivités du territoire, les communes et la communauté de communes ainsi que le CIAS porte le projet de créer une direction des systèmes d'informatique intercommunale. Celle-ci aurait pour but non seulement de créer un réseau informatique entre les collectivités mais aussi de permettre

	d'accroître la sécurité des usagers et des collectivités. L'accompagnement numérique est également envisagé selon deux modalités : création d'un conseiller numérique à destination de tout public et création d'un poste de conseiller numérique à destination des agents de la fonction publique territoriale. Le développement de rendez-vous et de permanence par visioconférence est recherchée (CPAM, accès au droit..)
Partenaires	Création d'un service commun entre les communes membres, le CIAS et la CCCVL en 2022 Création de deux postes de conseiller numérique
Coût prévisionnel	Accompagnement des prestataires extérieurs (25 000 €) Conseillers numériques : 80 000 €/ an et (en cours d'estimation) d'investissement (bus numérique, matériels...)
Plan de financement	Prise en charge du coût des prestations extérieures Conseillers numériques : dispositif France Relance
Calendrier	Premier semestre 2022 pour la création de la direction des systèmes d'information Fin 2021 pour le recrutement des deux conseillers numériques
Indicateurs d'évaluation proposés	Création du service commun Nombre d'intervention des conseillers numériques



## Fiche action n°4-2-1

### Elaborer et mettre en œuvre collectivement le Contrat local de Santé du Pays du Chinonais

#### CRTE CC TVV / CC CVL

Orientation stratégique n°4	Accompagnement dans l'accès aux droits et aux services
Action n°2	Favoriser l'accès aux soins et structurer un projet global de santé
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat mixte du Pays du Chinonais (porteur du Contrat Local de Santé), ainsi que les acteurs porteurs de fiches-actions inscrites au CLS</b>  Personne en charge du dossier : Gilles MORTIER, Président du Pays : <a href="mailto:contact@pays-du-chinonais.fr">contact@pays-du-chinonais.fr</a> / <a href="mailto:gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr">gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr</a> / 02 47 97 09 09
Description de l'action	<p>Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de répondre au besoin de transversalité que pose la question de la santé. Issu de la loi du 21 juillet 2009 dite « Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires », il correspond à une dynamique collective, un projet participatif, une réponse adaptée au plus près des besoins de la population.</p> <p>Il vise notamment à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, mais également à mettre en œuvre des actions pour une offre de santé de proximité (La santé selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé).</p> <p>Porté par le Pays du Chinonais, un premier CLS a été mise en œuvre de 2015 à 2018, avec succès.</p> <p>Depuis janvier 2021, une animatrice recrutée par le Pays est chargée de la rédaction du second CLS. Ce dernier, une fois signé, sera mis en place pour une durée de 3 à 5 ans.</p> <p>Les 49 881 habitants du Pays du Chinonais pourront apprécier les bénéfices :</p>

1. D'une coordination des acteurs et des actions :

Développement de la mise en réseau des acteurs et des actions proposées sur le territoire afin qu'elles bénéficient à l'ensemble de la population. Cela passe par le développement d'actions communes et la garantie d'accès à l'action pour tous les publics.

Faire remonter aux partenaires compétents les besoins du territoire auxquels ils pourraient répondre.

2. D'une communication pertinente et adaptée :

Diffuser largement grâce aux canaux de communication, les actions existantes sur le territoire et celles organisées par les partenaires, afin de les faire mieux connaître et de leur donner un impact plus important.

3. Du développement d'actions :

Développer des actions portées par le Pays du Chinonais ou par les partenaires, répondant aux besoins de santé de la population.

Ex : actions de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé.

Proposer un accompagnement aux communes et aux partenaires qui souhaitent monter une action.

Le CLS est un outil qui vise à agir plus particulièrement sur les déterminants de santé et la prévention, en cela il permet d'agir façon très transversale sur les différents champs en lien avec la santé (sport, alimentation, logements, qualité de l'environnement, prévention des conduites à risque...). Il doit s'articuler avec les efforts de la Communauté Professionnelle territoriale de Santé (constituée des professionnels de santé) qui elle vise avant tout à organiser les parcours de santé. CLS et CPTS vont travailler sur des points de convergence tels que l'amélioration de l'attractivité du territoire pour permettre le maintien et le développement de la couverture médicale.

Ainsi, parmi les actions prioritaires déjà identifiées figurent :

- L'agrandissement de la maison de santé de l'Île-Bouchard (pour accueillir de nouveaux médecins et spécialités) ;
- La construction d'un Cabinet médical à Chouzé-sur-Loire ;
- L'équipement de cabinet et Maisons de Santé pour développer la télémédecine ;
- Un travail de recherche et d'amélioration des conditions d'accueil de nouvelles spécialités, en particulier en carence sur le territoire (pédopsychiatres... ??) ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un travail également pour développer l'accueil de stagiaires dans les structures médicales ;</li> <li>- L'amélioration des logements des personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile ;</li> <li>- L'installation de parcours sportifs et de santé sur les communes, de circuits de randonnées et pistes cyclables...</li> </ul>
Partenaires	<p>Les communes et communautés de communes ;  L'Agence Régionale de Santé  Le Conseil Départemental  Le Conseil Régional  La Caisse Primaire d'Assurance Maladie  La CPTS  Les associations et structures concernées par la Santé du Pays du Chinonais</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Dépense de fonctionnement</u> :</p> <p>Le poste de l'animatrice du CLS est financé par le Pays du Chinonais, l'ARS et la Région.</p> <p><u>Dépenses d'investissements estimées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un Cabinet médical à Chouzé-sur-Loire : coût à définir</li> <li>- Extension de la Maison de Santé de l'Ile-Bouchard : à définir par la CC TVV (maître d'ouvrage)</li> <li>- L'équipement de cabinets et Maisons de Santé pour développer la télémédecine : 300 000 € HT</li> <li>- L'installation de parcours sportifs et de santé sur 6 communes : 150 000 € HT</li> <li>- ...</li> </ul>
Plan de financement	<p>Concernant la mise en place d'actions, le CLS ne possède pas de financement alloué. Les porteurs d'actions devront donc s'appuyer sur des financements via les appels à projets et les financements disponibles en fonction des thématiques abordées, avec l'accompagnement de l'animatrice du CLS.</p>
Calendrier	<p>Une fois signé (automne 2021), le Contrat Local de Santé est mis en place pour une durée de 3 ans.</p> <p>Les actions du CLS se déroulent tout au long du contrat.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'actions mises en œuvre (Bilans annuels des actions réalisées + bilan final)  Renouvellement des professions médicales et paramédicales + Nombre de nouveaux professionnels de santé installés (généralistes et spécialistes)  (autres à définir avec le plan d'actions)</p>



## Fiche projet 4-3-1

### Rénovation thermique et fonctionnelle de l'ALSH d'Avoine

CRTE 2021

Orientation stratégique n°4	L'accompagnement dans l'accès aux droits et aux services, dans le « mieux grandir » et le « mieux vieillir »
Axe n°3	Accompagner le « mieux grandir »
Action n°2	Rénovation thermique et fonctionnelle de l'ALSH d'Avoine
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Avoine (ALSH) est l'un des 4 ALSH gérés par la CC CVL. Il est agréé pour un accueil jusqu'à 160 enfants de 3 à 12 ans.</p> <p>Sa construction date de 1998.</p> <p>Le projet de réhabilitation thermique et fonctionnelle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le remplacement de l'ensemble des menuiseries bois par des menuiseries aluminium avec double vitrage et isolation thermique renforcée.</li><li>• une extension du préau afin de créer un véritable espace extérieur utilisable quel que soient les conditions météorologiques.</li><li>• une modification de quelques portes et cloisons afin de faciliter la circulation dans l'équipement.</li><li>• une extension des espaces extérieurs par l'acquisition et l'aménagement d'une parcelle mitoyenne.</li><li>• la création d'une aire de stationnement couverte pour les 5 véhicules qui permettent le déplacement des mineurs sur les activités en dehors du centre.</li></ul>

Partenaires	Etat CAF Les deux dossiers de demande de financement CAF et Etat restent à construire.
Coût prévisionnel	Estimation phase PRO : Gros œuvre : 85 610 € HT Charpente ossature bois bardage 86 300 € HT couverture Menuiserie 261 000 € HT Electricité <u>9 650 € HT</u> <b>Total Travaux 442 560 € HT</b> Honoraire et frais divers 44 256 € HT <b>Total opération 486 816 € HT</b>
Plan de financement	Financement Etat 100 000 € CAF subvention 50 000 € Caf prêt à taux zéro 50 000 € Financement CC CVL 386 816 €
Calendrier	Consultation des entreprises dernier trimestre 2021. Début de chantier 1 <sup>er</sup> trimestre 2022. <b>Réception des travaux fin de printemps 2022</b>
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique Amélioration fonctionnelle de l'équipement pour les enfants et les professionnels



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 4-3-2

### Extension du Multi Accueil Jacques Prévert à Chinon

**CRTE 2021**

Orientation stratégique n°4	L'accompagnement dans l'accès aux droits et aux services, dans le « mieux grandir » et le « mieux vieillir »
Axe n°3	Accompagner le mieux grandir
Action n°1	Extension du Multi Accueil Jacques PREVERT de Chinon
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>La CC CVL exerce une compétence d'intérêt communautaire pour la création et la gestion des établissements d'accueil de la Petite Enfance (Multi Accueil).</p> <p>4 établissements (2 à Chinon et 2 à Avoine) permettent ainsi de répondre aux besoins d'accueil des familles sur le territoire pour les enfants de 10 semaines à 3 ans, pour un total de 90 places agréées par la PMI.</p> <p>A Chinon, le Multi Accueil des Templiers a fait l'objet d'une rénovation/extension en 2017.</p> <p>Celui de Jacques PREVERT, agréé pour 20 places, est dans son état actuel depuis 2012.</p> <p>Sa qualité d'entretien au quotidien est satisfaisante mais l'évolution des enfants et des personnels au sein de cette structure ainsi que l'accueil des familles posent plusieurs problèmes.</p> <p>Les plus jeunes enfants disposent d'un espace inférieur à 10 m<sup>2</sup> (espace bébé).</p> <p>Il n'y a aucune biberonnerie sur site.</p> <p>Le personnel ne dispose d'aucune salle de pause.</p> <p>Il n'y a aucun local de rangement pour le matériel d'activité.</p>

	<p>L'accueil du site pour les familles est exigu et ne propose aucun local à poussettes.</p> <p>Cette situation n'est plus adaptée au regard des exigences de qualité d'accueil à proposer aux enfants et à leur famille. Concernant les professionnelles, les conditions de travail sont impactées par la configuration actuelle du bâtiment.</p> <p>Le projet consiste à réaliser une extension de 65 m<sup>2</sup> permettant de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace bébé de 35 m<sup>2</sup> comprenant un espace de change séparé par une cloison vitrée ou ½ cloison et un coin biberonnerie de 5 m<sup>2</sup></li> <li>• Une salle pour le personnel de 12 m<sup>2</sup></li> <li>• Un local à poussettes de 8 m<sup>2</sup></li> <li>• Un local de rangement de 10 m<sup>2</sup></li> </ul>								
Partenaires	<p>La CAF de Touraine et le Département d'Indre et Loire pourraient être des partenaires possibles (financement, achat de mobilier etc...)</p> <p>A ce jour, aucune discussion n'a été amorcée sur ce projet avec ces 2 potentiels partenaires.</p>								
Coût prévisionnel	130 000 € (65 m <sup>2</sup> x 2 000 €)								
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Etat :</td> <td style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> <tr> <td>CAF subvention</td> <td style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> <tr> <td>CAF prêt à taux 0 %</td> <td style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> <tr> <td>CC CVL</td> <td style="text-align: right;">55 000 €</td> </tr> </table>	Etat :	25 000 €	CAF subvention	25 000 €	CAF prêt à taux 0 %	25 000 €	CC CVL	55 000 €
Etat :	25 000 €								
CAF subvention	25 000 €								
CAF prêt à taux 0 %	25 000 €								
CC CVL	55 000 €								
Calendrier	<p>Phase étude de programmation désignation : année 2022.</p> <p>Désignation d'un architecte fin 2022.</p> <p>Engagement du marché début été 2023.</p> <p>Début de chantier fin automne 2023.</p> <p>Mise en service rentrée de septembre 2024</p>								
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions d'évolution des plus jeunes dans l'espace bébé permettant de renforcer leur éveil sécurisé- niveau d'épanouissement</li> <li>- Amélioration des conditions de travail des personnels- niveau de satisfaction</li> <li>- augmentation du taux de retour positif des familles sur la qualité d'accueil- niveau de satisfaction</li> </ul>								



## Fiche projet n° 4.3.3

### CRTE

Orientation n° 4	
Axe n° 3	
Action n° 3	Construction d'un restaurant scolaire
Maître d'ouvrage	<b>Commune de Beaumont-en-Véron</b>
Description de l'action	<p>La commune de Beaumont-en-Véron souhaite améliorer l'accueil des enfants lors de la pause méridienne. Le restaurant scolaire actuel est situé dans un bâtiment vieillissant et très contraint en termes de surface. Au vu de l'état, de la configuration du restaurant actuel, il semble difficile de réaliser une extension viable à cet endroit. Le projet de la collectivité est donc de construire un nouvel équipement à proximité de l'école élémentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le premier objectif est d'intégrer ce nouvel équipement dans le prolongement du groupe scolaire élémentaire aussi bien dans le fonctionnement que dans l'articulation architecturale. L'inscription dans le site passera par la prise en compte des cheminements, des vues, des ouvertures, visuelles et paysagères et par un travail sur le prolongement des volumétries existantes. La pertinence de l'implantation passera également par une réflexion portant sur les accès, les circulations douces, les liaisons internes et la mutualisation des différents réseaux. Tout autre choix devra être accompagné d'un argumentaire exhaustif intégrant l'ensemble des paramètres urbains du projet.</li><li>▪ Le deuxième objectif est d'articuler ce nouveau projet avec l'agrandissement de la cour de récréation... mais aussi de permettre l'évolution ultérieure de cet équipement aussi bien pour</li></ul>

	<p>l'agrandissement éventuel de la salle de restauration (salle pour les enseignants ou pour l'organisation de repas intergénérationnels...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le troisième objectif est d'assurer la gestion des différents flux intérieurs, extérieurs, et ce, en toute sécurité. En effet, les enfants de l'école maternelle devront pouvoir rejoindre ce nouvel équipement de manière sécurisée et assurer un accès simple à la salle de restauration qui leur est dédiée.</li> </ul> <p>La collectivité souhaite anticiper l'augmentation régulière des effectifs, simplifier le fonctionnement et s'équiper d'un restaurant scolaire évolutif. En complément, dans le cadre de la mise en place d'un self pour les élèves d'élémentaire, la proximité de la cour de récréation est un impératif, afin de faciliter la gestion des entrées/sorties. Actuellement, les repas sont préparés sur place et la commune souhaite que ce futur équipement conserve ce mode de gestion.</p> <p>Le restaurant scolaire est un lieu où l'enfant est accueilli pour la pause méridienne. C'est donc un lieu qui doit être facilement accessible. Il doit offrir des espaces adaptés à cette pause et propices à une certaine détente. L'architecture scolaire a une fonction éducative. Elle est un élément indispensable de la pédagogie et favorise le développement de la sensibilité artistique.</p> <p><b>Fonctionnement envisagé</b> Le restaurant scolaire sert actuellement environ 220 repas/jours en service à table. La cuisine fonctionne en mode préparation sur place.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• env. 70 repas pour le niveau maternel (la salle actuelle fait env. 64 m<sup>2</sup>).</li> <li>• env. 150 repas pour le niveau élémentaire (la salle actuelle fait env. 112 m<sup>2</sup>).</li> </ul> <p>Le projet de la collectivité est d'augmenter les effectifs afin de pouvoir suivre l'évolution scolaire et donc de porter la capacité d'accueil à 270 repas jours (100 maternelles et 170 élémentaires).</p> <p>La collectivité souhaite envisager le fonctionnement pour les enfants de maternelle avec un seul service et de passer le fonctionnement des niveaux élémentaires en self. Le programme comprend des évolutions possibles au niveau d'une salle intergénérationnelle.</p>
Partenaires	<p>Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales 37 (ADAC) CCCVL Conseil départemental 37 Maîtrise d'œuvre : Créature (Orléans)</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études (150K€)</li> <li>• CSPS (2,5K€)</li> <li>• Bureau de contrôle technique (8,5K€)</li> <li>• Construction du nouveau restaurant scolaire et aménagements extérieurs (1 166K€)</li> </ul> <p>TOTAL : 1 327 K €</p>

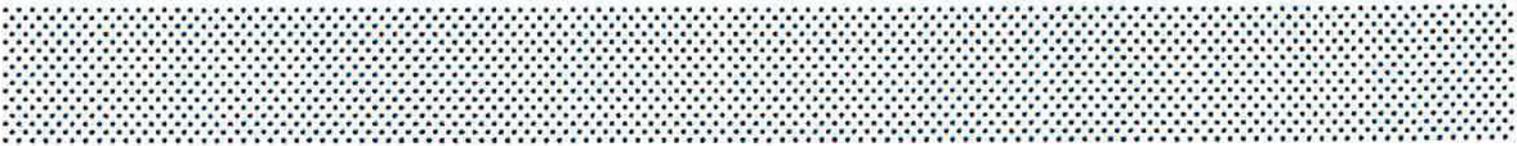
Plan de financement	<p>Dépenses : 1 327 000 €</p> <p>Recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (CRTE/DSIL) : 300 000 €</li> <li>- Département (F2D) : 100 000 €</li> <li>- CCCVL (Fonds de concours) : 105 000 €</li> <li>- Emprunt/autofinancement : 822 000 €</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché de maîtrise en cours : avril/juin 2021</li> <li>• Choix de la Maîtrise d'œuvre : juillet 2021</li> <li>• Élaboration des avants projets : juillet 2021</li> <li>• Dépôt du dossier du permis de construire : novembre 2021</li> <li>• Consultation des entreprises : février 2022</li> <li>• Passation des marchés de travaux : avril 2022</li> <li>• Début des travaux : juin 2022</li> <li>• Réception des travaux : mars 2023</li> <li>• Mise en service du restaurant scolaire : avril 2023</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvel outil de travail facilitant la mise en œuvre des objectifs de la loi EGALIM (consommation produits locaux, labellisés, bios... lutte gaspillage alimentaire...)</li> <li>• Consommation énergétique du bâtiment</li> <li>• Nombre convives enfants / adultes</li> </ul>

## Fiche projet

### Fiche projet n° 4.4.1.

### CRTE CC CVL

Orientation n°4	
Axe stratégique n° 4	
Action n°1	<b>Rénovation des résidences Autonomie 3ème âge</b>
Maître d'ouvrage	<b>Communauté de communes Chinon Vienne et Loire</b> <b>Collectivité territoriale</b>
Description de l'action	<p><b>Deux résidences autonomie ne correspondent plus aux besoins d'accueil d'une population de plus en plus âgée mais non médicalisé en termes de confort</b></p> <p><b>La Résidence Les Bergers</b> à Seuilly, construite en 1982 se compose d'un seul corps de bâtiment en J dont la ligne horizontale serait plus longue que la barre verticale du crochet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ligne horizontale de plain-pied comporte 18 logements dont 2 T2, 2 T1 et 14 T1bis ; un T1 transformé en salon des familles</li> </ul> <p>→ Ces 18 logements sont à réhabiliter : revêtements murs et sols vétustes, kitchenettes vétustes (plaques électriques non pourvues de sécurité, meuble sous évier dégradé, robinetterie usagée), fenêtres non isolées au système de fermeture dégradé et volets des portes-fenêtres difficilement atteignables</p>



	<p>- La barre verticale est composée d'un logement (T1 bis) d'un hall d'accueil, d'un bureau, d'une salle de vie collective (salle de restauration et d'activités), d'un local dédié au stockage des médicaments par les libéraux → Le logement est à réhabiliter : revêtements murs et sols vétustes, kitchenette vétuste (plaques électriques non pourvues de sécurité, meuble sous évier dégradé, robinetterie usagée), fenêtres non isolées au système de fermeture dégradé et volets des portes-fenêtres difficilement atteignables → Le sol des couloirs et de la salle de restauration est d'un entretien difficile : carrelage sombre aux joints larges</p> <p>- Le crochet abrite au rez-de-chaussée les locaux techniques, cuisine, réserve alimentaire, local ménage, lingerie ; à l'étage, un logement de fonction transformé en bureau, salle de réunion, chambre de garde et vestiaire → Les locaux techniques sont à rénover, murs et sols, huisseries. L'étage est à isoler.</p> <p>Le terrain partiellement paysagé est non clos, non aménagé pour une circulation aisée des résidents.</p> <p><b>La Résidence La Baronnière</b> à Avoine se compose de trois corps de bâtiments :</p> <p>- Un bâtiment sur deux étages, laiterie de 1893, transformée en petite unité de vie en 1987 : 14 logements individuels (9 au rez-de-chaussée, 5 à l'étage accessible par un escalier et un ascenseur), dont 2 T2, 6 T1 et 6 T1bis ; une lingerie ; une chambre de garde. → 12 de ces 14 logements sont à réhabiliter : sanitaires inadaptés (bac à douche surélevé, barres de maintien inexistantes, exigüité, revêtements murs et sol vétustes), kitchenettes vétustes (plaques électriques non pourvues de sécurité, meuble sous évier dégradé, robinetterie usagée), ballons d'eau chaude non dissimulés arrimés au mur de la pièce de vie, revêtements sol et murs dégradés, fenêtres et volets en hauteur inaccessibles.</p> <p>- Dans la continuité, un bâtiment de plain-pied construit en 2008 composé d'un accueil, d'un bureau, d'une salle de vie collective (salle de restauration et d'activités), d'une cuisine, et de locaux techniques (chaufferie – déchets).</p> <p>- 6 logements individuels de plain-pied installés sur le terrain contigu aux bâtiments principaux, dont 4 T2 et 2 T1bis. → 6 logements sont à réhabiliter : sanitaires inadaptés (bac à douche surélevé, barres de maintien inexistantes, exigüité, revêtements murs et sol vétustes), kitchenettes vétustes (plaques électriques non pourvues de sécurité, meuble sous évier dégradé, robinetterie usagée), ballons d'eau chaude non dissimulés, revêtements sol et murs dégradés.</p> <p>Le terrain paysagé est clos. Il permet aux résidents de sortir en toute sécurité, de s'asseoir un moment sur un banc à l'ombre des cerisiers, de prendre un repas ou de jouer à la pétanque sur une aire aménagée.</p>
Partenaires	Le projet sera porté par la Communauté de Communes Chinon Vienne Loire, maître d'ouvrage de l'opération et notamment pour le

Chinon, le 23 aout 2021

## Plan de financement

### Dépenses

Total HT des travaux de rénovation les Bergers 256 585 €

Soit 307 902,00 € TTC

### Recettes

FCTVA 16,404%

50 508, 24 €

CARSAT 60% du HT

153 951, 00 €

CIAS

103 442, 76 €

Pour le Président,

Par délégation le Directeur



Jean-Luc LEGAREZ

	<p>financement. Le Cias de la CC CVL assure l'exploitation de ces résidences autonomie.</p> <p>Travail avec les EHPAD du secteur (EHPAD publics des Groussins à Chinon, Riv'âge de Loire à Bourgueil et EHPAD privés de St Louans à Chinon et les Scévollés à Monts sur Guesnes</p>
Coût prévisionnel	Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.
Plan de financement	<p>Les dépenses d'investissements sont portées par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Ville de Chinon. Les dépenses seront sur 2 exercices budgétaires, 2022 et 2023.</p> <p>Montant total HT : 508145 euros  Part CARSAT demandée HT : 304887 euros  Part Etat demandée HT : 160273 euros</p>
Calendrier	<p>Choix du maître d'œuvre : Janvier 2022</p> <p>Etudes de maîtrise d'œuvre : 03/2022 à 07/2022</p> <p>Consultation des entreprises : 09/2022 à 12/2022</p> <p>Travaux : 01/2023 à 06/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
	Le 15 Septembre 2021

Chinon, le 23 aout 2021

## Plan de financement

### Dépenses

Total HT des travaux de rénovation la Baronnière 251 560 €

Soit 301 872,00 € TTC

### Recettes

FCTVA 16,404%

49 519,08 €

CARSAT 60% du HT

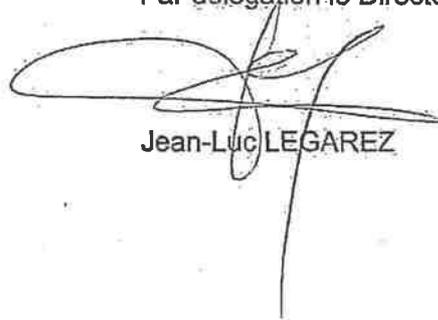
150 936,00 €

CIAS

101 416,92 €

Pour le Président,

Par délégation le Directeur



Jean-Luc LEGAREZ



## Orientation 5

( ;



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 5.1.1

### Hôtel des Etats Généraux - Réhabilitation

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
<i>Agence A. Actonno. A.</i>	Valoriser les dynamiques culturelles du territoire, accroître leur accessibilité pour tous
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE
Description de l'action	<p>Les collections du Carroi-musée d'arts et d'histoire, établissement de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, sont présentées dans l'Hôtel des Etats-Généraux, monument historique inscrit en 1926.</p> <p>Dans le cadre de la rédaction du projet scientifique et culturel du Carroi-musée d'arts et d'histoire, la priorité du bâtiment a été mise en exergue.</p> <p>L'enjeu du projet est d'améliorer les conditions d'exposition des collections et d'accueil de l'usager tout en ne dévalorisant pas le lieu mais au contraire en revalorisant le bâti.</p> <p>L'Hôtel des Etats-Généraux se situe au 44 rue Haute Saint-Maurice, 37500 Chinon.</p> <p>Le bâtiment a été inscrit monument historique en 1926.</p> <p>L'immeuble présente des façades entièrement en pierre, dont la principale est composée d'une tourelle en encorbellement à l'un des angles. De nombreuses modifications ont été apportées dans la disposition de la façade principale : au rez-de-chaussée, les ouvertures ont été retouchées pour l'aménagement de boutiques. Au premier</p>

	étage, la baie centrale a été agrandie. Les travaux récents ont consisté en opérations d'aménagement muséographique : reprise de l'éclairage, construction de cimaises, installations de la vidéosurveillance et de l'alarme anti-intrusions.
Partenaires	DRAC Centre
Coût prévisionnel	1 000 000 €
Plan de financement	DRAC Centre Ministère de la Culture
Calendrier	Septembre 2021 : étude patrimoniale 2022 : études d'évaluation et de diagnostic 2023 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation.
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 5-1-2

**Ecomusée - création d'une 2ème salle d'exposition pour les expositions temporaires et réaménagement de la salle pédagogique**

### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Actes n°1 / Actes 2	Valorisation des dynamiques culturelles et accroissement de leur accessibilité
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE
Description de l'action	<p>L'écomusée est situé au 80, route de Candes à SAVIGNY-EN-VÉRON.</p> <p>Au cœur de la Vallée de la Loire, aux frontières de l'Anjou et de la Touraine, l'écoMusée du Véron, « musée de France » est un lieu de culture dans un écrin de nature.</p> <p>Ce lieu propose des expositions, des spectacles, des ateliers créatifs, des rencontres avec des chercheurs... Une offre culturelle riche et variée, adaptée aux petits comme aux grands</p> <p>Portant un regard moderne sur les objets et les œuvres présentés, l'écoMusée présente des expositions où l'art, l'histoire et l'archéologie se côtoient. Dans un espace naturel exceptionnel, le musée invite le visiteur à s'interroger sur le monde qui l'entoure.</p> <p>De plus, dans une actualité marquée par une recherche d'égalité entre tous, l'écoMusée s'est engagé, en 2018, dans le plan ministériel « culture près de chez vous ». Ainsi, les expositions s'enrichissent</p>

	<p>d'œuvres issues des collections des musées nationaux tels que le Centre Pompidou, le Mucem ou le Musée d'archéologie nationale.</p> <p>Dans cette perspective, l'écomusée a besoin de créer une nouvelle salle d'expositions temporaires et de réaménager la salle pédagogique. Tous ces travaux ayant pour objectif de compléter l'offre existante et de poursuivre le développement de cet équipement qui joue un rôle prépondérant dans la politique culturelle du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	400 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Travaux envisagés pour 2022 ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche Action 5-1-3

### Conservatoire de musique : Réhabilitation et aménagement de l'Espace Saint Jean

#### CRTE 2021

Orientation stratégique n°	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Axe n°1 (Action 3)	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le conservatoire de musique et de danse Pierre Tabart compte aujourd'hui environ 350 élèves encadrés par 19 professeurs. De nombreuses disciplines y sont enseignées allant de la danse classique et modern'jazz aux musiques actuelles en passant par la musique classique, le jazz et les musiques traditionnelles. Le conservatoire réalise plus d'une trentaine de manifestations chaque année. Le conservatoire souhaite mettre l'accent sur les pratiques collectives et les placer au cœur de son enseignement.</p> <p>L'enseignement est dispensé sur plusieurs sites : Chinon &amp; Cinais. Sur Chinon, le siège est situé rue Philippe de Commines où seuls les cours individuels et l'enseignement de la formation musicale peuvent être proposés. Les cours de pratique collective et d'instrument musiques actuelles se déroulent dans une salle de l'Espace Saint Jean. Ce lieu comprend 2 salles dont une actuellement utilisée de 177 m<sup>2</sup> et une autre qui n'est pas accessible de 269 m<sup>2</sup>.</p>

	<p>Cet équipement d'une superficie totale de 446 m<sup>2</sup> doit être rénové et aménagé afin de pouvoir offrir des conditions acoustiques et d'accueil optimum.</p> <p>Cet espace deviendra un lieu pour l'accueil des pratiques collectives, des cours de musiques actuelles et servira également comme lieu de restitution du travail des élèves et des ensembles musicaux. Il pourra accueillir un public restreint.</p>
Partenaires	L'aménagement de cet équipement est mené afin de répondre au mieux aux missions définies dans les conventions avec la DRAC et le Conseil Départemental.
Coût prévisionnel	<p>Coût total de l'opération : 960 000 € TTC</p> <p>Réparti ainsi</p> <p>Coût des travaux : 578 553 €</p> <p>Coût pré programme : 200 000 €</p> <p>Honoraires prestataires (architecte, acousticien, ingénieur structure) : 117 422 €</p> <p>Acquisition places de parking et aménagement extérieur : 64 025 €</p>
Plan de financement	Financé par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire
Calendrier	<p>Etudes de maîtrise d'œuvre : de juillet à septembre 2021</p> <p>Consultation des entreprises : de septembre à fin octobre 2021</p> <p>Travaux : de Novembre 2021 à Avril 2022 (durée du chantier estimée à 6 mois)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de cours proposés (individuels et collectifs)</p> <p>Taux d'occupation des 2 salles</p>
	Le 25 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 5-1-4

### Cinéma le Rabelais - Création de 2 nouvelles salles

#### CRTE 2021

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Asp. n°1 / Action 4	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le bâtiment qui accueille le Cinéma dispose d'une seule salle classée art et essai en plein centre-ville de Chinon. Le cinéma le Rabelais est géré par l'association éponyme. Il propose des séances de sorties nationales mais également des ciné-débats, ciné-théâtre, des films d'art et essai, jeune public...</p> <p>Le projet est de créer deux salles supplémentaires soit 364 m<sup>2</sup>, juxtaposées au bâtiment actuel afin d'offrir une programmation diversifiée et répondant à un large public au cœur de la ville de Chinon. Les actions envers les publics scolaires, prioritaires et tout public seront développées. Au final, 3 salles de cinéma seront proposées. Il deviendra un équipement culturel structurant du territoire. Il fera partie intégrant de la politique culturelle du territoire.</p> <p>La salle existante sera réaménagée et modernisée.</p>
Partenaires	L'agence départementale d'aide aux collectivités territoriales

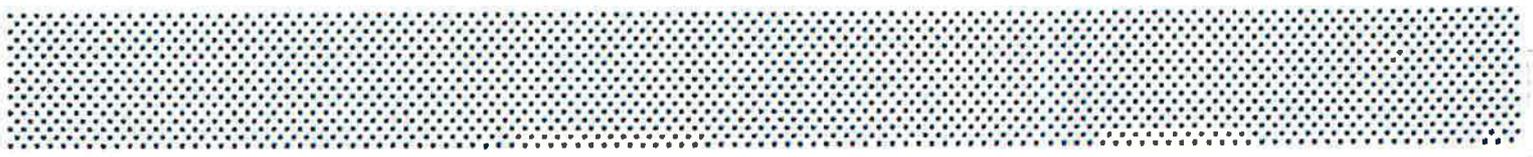
	<p>Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement</p> <p>Association Cinéma le Rabelais</p> <p>Des spécialistes de cinéma (ADRC, Ciné conseil...) seront sollicités.</p>
Coût prévisionnel	Le coût total de ce projet s'élèverait autour de 2 500 000 € TTC
Plan de financement	Ce projet est inscrit dans le dispositif Cœur de Ville
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation
	Le 23 Août 2021

## Fiche projet 5-1-5

### Salle de l'Abattoir- Accessibilité et rénovation thermique et acoustique

### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Action n°1 / Action 5	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE</b>
Description de l'action	<p>Cette salle de spectacle d'une superficie de 166 m2 est située au 12 quai Pasteur à Chinon en bord de Vienne. Elle peut accueillir une centaine de personnes.</p> <p>Afin de pouvoir améliorer les conditions d'accueil de cette salle, des travaux d'isolation acoustique et thermique sont prévus.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	450 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Travaux envisagés sur 2023 ou 2024



Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'occupation Consommation énergétique
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Fiche projet 5-1-6  
Restauration de l'Eglise Saint Maurice

CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Action n°1 / Achen 6	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Description de l'action	Au cœur du centre historique de Chinon, l'église Saint-Maurice est un monument protégé au titre des monuments historique qui participe fortement à l'identité patrimoniale et à l'attractivité du cœur de ville. A la demande de la municipalité, un diagnostic a été établi par le cabinet d'architectes du patrimoine Archi-trav pour aider à la restauration extérieure de l'édifice. Cette étude a mis en lumière des problèmes structurels menaçant la conservation globale du monument, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Parallèlement la ville souhaite également s'engager dans la restauration de l'orgue récemment classé qui, grâce à des concerts réguliers, contribue à la vie culturelle de la cité.
Partenaires	DRAC Centre (CRMH), Fondation du patrimoine, département, région.
Coût prévisionnel	3 800 000 € HT (4 660 000 TTC)

Plan de financement	<p>DRAC Centre : 2 280 000 € (60%)</p> <p>Région Centre : 570 000 € (15%)</p> <p>Département : 570 000 € (15%)</p> <p>Mécénat via Fondation du patrimoine : 190 000 € (5%)</p> <p>Auto-financement : 190 000 € (5%)</p> <p>NB : La préfecture a autorisé le dépassement du taux de 80% de subvention pour cette opération.</p>
Calendrier	<p>2021-2022 : 500 000 € (1ere tranche : recrutement maître d'oeuvre et études complémentaires)</p> <p>2023 : 650 000 € (1ere tranche)</p> <p>2024 : 650 000 € (2e tranche)</p> <p>2025 : 650 000 € (3e tranche)</p> <p>2026 : 650 000 € (4e tranche)</p> <p>2027 : 700 000 € (5e tranche)</p> <p>NB : le phasage des travaux sera affiné après la mise en œuvre de la 1ere tranche.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Contrôle scientifique et technique par la CRMH DRAC Centre.</p> <p>Accompagnement des travaux par des actions de médiations en direction de la population locale et touristique : contrôle de la fréquentation.</p>
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 5-1-7

### Archives municipales - aménagement et accessibilité des réserves

### CRTE 2021

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Action n°1 / Achen 7	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Description de l'action	<p>Le service des archives municipales de la commune de Chinon est situé 16 rue Paul Huet à Chinon. Les locaux actuels et notamment les magasins seront prochainement saturés. C'est pourquoi, Il est nécessaire de prévoir un aménagement des réserves de 264 m2 situées au 2ème étage du bâtiment ainsi que l'accès de cet étage par un ascenseur extérieur.</p> <p>Ce service est implanté dans un quartier en pleine restructuration. Il est à proximité de la bibliothèque le Patio, des réserves du Carroi musée, d'un espace d'aire de jeux...</p> <p>L'accès extérieur par un ascenseur facilite son accès et permet également de sécuriser les magasins des archives qui se trouve au 1er étage.</p>
Partenaires	Ce projet sera élaboré en partenariat avec la Direction des Archives départementales, la Drac et en lien avec les acteurs culturels et patrimoniaux locaux (la Société d'Histoire Chinon, Vienne et Loire) ...
Coût prévisionnel	Le coût s'élèverait à hauteur de 450 000 €.

Plan de financement	Le plan de financement est en cours.
Calendrier	Ce projet est en cours de réflexion. Il faut définir précisément les besoins de la collectivité.  Ensuite, il sera procédé à un dossier de consultation d'architecte puis à un appel d'offre de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 5.1.8

### Hôtel Bodard de la Jacopière - création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
<del>Action</del> n°1 (Action 8)	Valoriser les dynamiques culturelles et accroître leur accessibilité
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Description de l'action	La Ville de Chinon est labellisée "Ville d'art et d'histoire" depuis 2000. A l'occasion du renouvellement de sa convention, elle s'engage dans la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), espace d'expositions permanente et temporaires de sensibilisation à l'histoire, l'urbanisme et le patrimoine de la ville au sens large, à l'attention du public local, jeune (dans et hors temps scolaire), touristique. Une large part sera faite aux contenus interactifs et multimédia. Le CIAP doit prendre place au cœur de l'ambitieux projet de Centre International du Patrimoine (expositions, séminaires, conférences, actions de formation) porté par l'association Hôtel Bodard de la Jacopière, pour la mise en valeur de l'hôtel du même nom, témoignage remarquable de l'architecture civile médiévale et moderne, au cœur du centre-ville historique.
Partenaires	DRAC Centre (Service Coordination Architecture et Patrimoines), Association Hôtel Bodard de la Jacopière.

Coût prévisionnel	200 000 €
Plan de financement	DRAC Centre : 100 000 € (50%)
Calendrier	2021-2022 : écriture du PSC  2022 : travaux de restauration du monument d'accueil ; recrutement des prestataires pour la scénographie et les équipements multimédia.  2023 : ouverture du CIAP.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation.
	Le 23 Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche Projet 5-2-1

### Réhabilitation thermique, technique et fonctionnelle des équipements aquatiques

CRTE 2021

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Axe stratégique n°2	Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous
Action n°1	Réhabilitation thermique, technique et fonctionnelle des équipements aquatiques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>La CC CVL exerce une compétence de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Parmi ces équipements, deux piscines accueillent tout au long de l'année des publics divers et variés (scolaires, familles, clubs, seniors, PMR etc...)</p> <p>Les 2 équipements aquatiques sont vieillissants tant au plan technique qu'au niveau de leurs conditions d'accueil des usagers dont les besoins et les attentes ont évolué ces dernières années.</p> <p>La piscine d'Avoine, créée en 1977 dispose d'un bassin de 25 mètres x 10, d'un petit bassin, d'un bassin ludique, d'une pataugeoire, d'un toboggan et d'un espace détente. Les 2/3 de l'équipement bénéficient d'un toit mobile rétractable permettant de découvrir l'équipement en cas de météo adaptée. Cet équipement a fait l'objet d'une rénovation dans les années 90.</p> <p>La piscine de Chinon date de 1972. Elle dispose d'un bassin couvert de 25 m x 10 et d'un bassin extérieur de 25 m x 15 avec une vue très privilégiée sur la forteresse de Chinon.</p>

	<p>Elle accueille actuellement une jeune athlète placée sur les listes ministérielles du sport de haut niveau (sport adapté). Mobilisée très fortement autour des valeurs de l'Olympisme et engagée en tant que territoire « Terre de Jeux 2024 », la CC CVL souhaite traiter de la question particulière du devenir croisé de ces deux piscines. Le projet comprend deux orientations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la 1<sup>ère</sup> : assurer une réhabilitation thermique et technique des deux équipements afin de réduire leurs impacts écologiques.</li> <li>- la 2<sup>ème</sup> : Dans le cadre d'un renforcement de la complémentarité des deux équipements, les moderniser afin de mieux répondre à la demande des usagers qui a fortement évolué. Cette volonté de modernisation doit permettre d'accroître la fréquentation et l'attractivité des deux équipements.</li> </ul>																										
Partenaires	<p>Les usagers individuels, scolaires et associatifs dans le cadre de l'étude de leurs attentes. De manière plus générale, la population. L'équipe des professionnels qui travaillent au sein des 2 équipements . Les bureaux d'études spécialisés dans les réhabilitations techniques, thermiques et fonctionnelles performantes.</p>																										
Coût prévisionnel	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Etudes : 100 000 € par sites soit :</td> <td style="text-align: right;">200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre</td> <td style="text-align: right;">120 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation thermique/technique piscine d'Avoine :</td> <td style="text-align: right;">3 500 000 €</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation Thermique/technique piscine Chinon :</td> <td style="text-align: right;">3 500 000 €</td> </tr> <tr> <td>Extension réaménagement adaptation de l'outil d'Avoine</td> <td style="text-align: right;">1 850 000 €</td> </tr> <tr> <td>Extension réaménagement adaptation de l'outil de Chinon</td> <td style="text-align: right;">1 850 000 €</td> </tr> <tr> <td>Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Avoine</td> <td style="text-align: right;">300 000 €</td> </tr> <tr> <td>Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Chinon</td> <td style="text-align: right;">250 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement des zones publics extérieurs d'Avoine</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement des zones publics extérieurs de Chinon</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Equipements pédagogiques et ludiques des deux sites</td> <td style="text-align: right;">130 000 €</td> </tr> <tr> <td>Assurance</td> <td style="text-align: right;">60 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b></td> <td style="text-align: right;"><b>12 000 000 €</b></td> </tr> </table>	Etudes : 100 000 € par sites soit :	200 000 €	Maitrise d'œuvre	120 000 €	Réhabilitation thermique/technique piscine d'Avoine :	3 500 000 €	Réhabilitation Thermique/technique piscine Chinon :	3 500 000 €	Extension réaménagement adaptation de l'outil d'Avoine	1 850 000 €	Extension réaménagement adaptation de l'outil de Chinon	1 850 000 €	Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Avoine	300 000 €	Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Chinon	250 000 €	Aménagement des zones publics extérieurs d'Avoine	150 000 €	Aménagement des zones publics extérieurs de Chinon	150 000 €	Equipements pédagogiques et ludiques des deux sites	130 000 €	Assurance	60 000 €	<b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b>	<b>12 000 000 €</b>
Etudes : 100 000 € par sites soit :	200 000 €																										
Maitrise d'œuvre	120 000 €																										
Réhabilitation thermique/technique piscine d'Avoine :	3 500 000 €																										
Réhabilitation Thermique/technique piscine Chinon :	3 500 000 €																										
Extension réaménagement adaptation de l'outil d'Avoine	1 850 000 €																										
Extension réaménagement adaptation de l'outil de Chinon	1 850 000 €																										
Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Avoine	300 000 €																										
Equipement mobilier de vestiaire et d'accueil Chinon	250 000 €																										
Aménagement des zones publics extérieurs d'Avoine	150 000 €																										
Aménagement des zones publics extérieurs de Chinon	150 000 €																										
Equipements pédagogiques et ludiques des deux sites	130 000 €																										
Assurance	60 000 €																										
<b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b>	<b>12 000 000 €</b>																										
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Etat- Agence Nationale du Sport</td> <td style="text-align: right;">2 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région Centre Val de Loire</td> <td style="text-align: right;">1 500 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département d'Indre et Loire</td> <td style="text-align: right;">1 500 000 €</td> </tr> <tr> <td>CC CVL</td> <td style="text-align: right;">7 000 000 €</td> </tr> </table>	Etat- Agence Nationale du Sport	2 000 000 €	Région Centre Val de Loire	1 500 000 €	Département d'Indre et Loire	1 500 000 €	CC CVL	7 000 000 €																		
Etat- Agence Nationale du Sport	2 000 000 €																										
Région Centre Val de Loire	1 500 000 €																										
Département d'Indre et Loire	1 500 000 €																										
CC CVL	7 000 000 €																										
Calendrier	<p>Année 2022 Etude des demandes et attentes des usagers Année 2023 Etude technique et définition du programme du projet. Année 2023 Concours d'architecte, lancement des marchés. Année 2024 à mi 2025 : travaux d'un des deux équipements. Année mi 2025 à fin 2026 : travaux du deuxième équipement.</p>																										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le niveau de performance énergétique des deux équipements. L'accroissement de la fréquentation des deux équipements et l'apport d'une offre adapté aux enjeux en matière de pratiques physiques et sportives aquatiques (savoir nager, sport santé, rôle social des clubs)</p>																										



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 5-2-2

### Rénovation thermique d'équipements sportifs

**CRTE 2021**

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Axe stratégique n°2	Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous
Action n°2	Rénovation thermique d'équipements sportifs
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>La CC CVL exerce une compétence de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.</p> <p>Parmi ces équipements, plusieurs d'entre eux sont vieillissants et ne répondent plus aux enjeux et défis environnementaux. Ils accueillent chaque semaine en fréquentation cumulée plusieurs milliers d'usagers que ce soit dans un cadre scolaire, dans le champ associatif ou bien encore dans le domaine des activités physiques de santé et de bien-être. Plusieurs activités y sont organisées, qu'elles soient collectives ou individuelles, d'intérieur ou de plein air.</p> <p>La particularité de ces équipements a conduit la CC CVL à définir dans son projet de territoire l'intérêt d'établir un diagnostic global de ses infrastructures sportives.</p> <p>Cette approche volontariste s'appuie également sur l'engagement important de la CC CVL en tant que territoire « Terre de Jeux 2024 » avec parmi les objectifs fixés celui de promouvoir les pratiques physiques et sportives.</p>

	<p>Les équipements ciblés dans la présente fiche sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les vestiaires du stade de football de Cinais, mis en service en 1976</li> <li>- les salles spécifiques de Tennis de Table et Multi activités du complexe sportif intercommunal d'Avoine, mises en service en 1981</li> <li>- le gymnase Félix MORON, situé à Chinon, mis en service en 1981</li> <li>- le gymnase Jean ZAY, situé à Chinon, mis en service en 1984</li> <li>- le gymnase Pierre de COUBERTIN, situé à Chinon, mis en service en 1995</li> </ul>												
Partenaires	<p>Les usagers et utilisateurs (établissements scolaires, clubs et associations sportives)</p> <p>Le CDOS 37, le CROS CVL et les fédérations sportives concernées</p> <p>Les services de l'Etat</p>												
Coût prévisionnel	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Rénovation thermique vestiaires stade de Cinais</td> <td style="text-align: right;">335 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation thermique salles spécifiques Tennis de Table et multi activités d'Avoine</td> <td style="text-align: right;">720 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation thermique gymnase Félix MORON</td> <td style="text-align: right;">290 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation thermique gymnase Jean ZAY</td> <td style="text-align: right;">240 000 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation thermique Pierre de Coubertin</td> <td style="text-align: right;">220 000 €</td> </tr> <tr> <td><b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1 805 000 €</b></td> </tr> </table>	Rénovation thermique vestiaires stade de Cinais	335 000 €	Rénovation thermique salles spécifiques Tennis de Table et multi activités d'Avoine	720 000 €	Rénovation thermique gymnase Félix MORON	290 000 €	Rénovation thermique gymnase Jean ZAY	240 000 €	Rénovation thermique Pierre de Coubertin	220 000 €	<b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b>	<b>1 805 000 €</b>
Rénovation thermique vestiaires stade de Cinais	335 000 €												
Rénovation thermique salles spécifiques Tennis de Table et multi activités d'Avoine	720 000 €												
Rénovation thermique gymnase Félix MORON	290 000 €												
Rénovation thermique gymnase Jean ZAY	240 000 €												
Rénovation thermique Pierre de Coubertin	220 000 €												
<b>Montant total estimatif du coût d'opération :</b>	<b>1 805 000 €</b>												
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Etat- Agence Nationale du Sport</td> <td style="text-align: right;">451 250 €</td> </tr> <tr> <td>Région Centre Val de Loire</td> <td style="text-align: right;">451 250 €</td> </tr> <tr> <td>Département d'Indre et Loire</td> <td style="text-align: right;">451 250 €</td> </tr> <tr> <td>CC CVL</td> <td style="text-align: right;">451 250 €</td> </tr> </table>	Etat- Agence Nationale du Sport	451 250 €	Région Centre Val de Loire	451 250 €	Département d'Indre et Loire	451 250 €	CC CVL	451 250 €				
Etat- Agence Nationale du Sport	451 250 €												
Région Centre Val de Loire	451 250 €												
Département d'Indre et Loire	451 250 €												
CC CVL	451 250 €												
Calendrier	<p>Année 2022 Diagnostic global des équipements</p> <p>Année 2023 Etude technique et définition des programmes selon priorités</p> <p>Années 2023 à 2026 : travaux</p>												
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique												

## Fiche projet n° 5.2.3.

### CRTE de la CC CVL

Orientation stratégique n°5	La culture et le sport comme levier d'épanouissement de chacun et comme marqueur d'identité territoriale
Axe n° 2	Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous
Action n°3	Accessibilité et restructuration du stade Raymond Bourdon
Maître d'ouvrage	<b>Ville de CHINON</b>
Description de l'action	<p><b>Le Rugby, un sport populaire à large spectre</b></p> <p>L'équipe première du club de rugby de Chinon évolue en fédérale 3 et ce niveau de compétition entraîne des exigences de conformité des installations sportives notamment en termes de vestiaires et de local d'infirmerie.</p> <p>Actuellement, les vestiaires ne sont pas aux normes et il est demandé à la ville de faire des travaux pour que l'équipe puisse être maintenue en fédérale 3.</p> <p>Ces travaux consistent en la création d'un vestiaire pour un arbitre féminin à part du vestiaire existante et d'un véritable local dédié pour l'infirmerie.</p> <p><b>Permettre l'accès au stade pour les PMR</b></p>

	<p>La ville de Chinon souhaite profiter de la restructuration des vestiaires du stade Raymond Bourdon pour rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduite. En effet, à ce jour, les personnes regardent le match sur le bord du terrain sur un espace non sécurisé. Il est prévu un cheminement autour du stade et un monte-charge pour que ces personnes puissent accéder aux tribunes.</p> <p>Les vestiaires seront également mis aux normes PMR.</p>
Partenaires	<p>Le projet sera porté par la ville de Chinon.</p> <p>Le club de rugby est intégré au suivi du projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.</p> <p>Elles se décomposent en 2 postes principaux :</p> <p>Les frais d'honoraires (Moe, CT, SPS...) pour 30 266,60 € TTC</p> <p>Les travaux pour : 188 441, 46 € TTC.</p> <p>Soit un coût d'opération estimé à 218 708,06 € TTC</p>
Plan de financement	<p>Une demande de subvention a été déposée auprès du Département d'Indre et Loire dans le cadre du DSIL à hauteur de 182 257 €. La ville prévoit les dépenses sur 2 exercices budgétaires (2021 et 2022).</p>
Calendrier	<p>Choix du maître d'œuvre : Mars 2020</p> <p>Etudes de maîtrise d'œuvre : 04/2020 à 09/2020</p> <p>Consultation des entreprises : 10/2020 à 01/2021</p> <p>Travaux : 09/2021 à 01/2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 5.3.1.

### CRTE de la CC CVL

Orientation n°5	La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale
Axe stratégique n°3	Promouvoir les événements culturels et sportifs majeurs en tant que marqueurs d'identité et d'attractivité du territoire
Action n°1	Aménagement des abords de l'espace rabelais
Maître d'ouvrage	<b>Ville de CHINON</b>
Description de l'action	<p>Il s'agit d'aménager les abords de l'équipement culturel majeur de la ville de Chinon, en privilégiant</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Un usage multiple</li><li>2. Une zone de rencontre apaisée</li><li>3. Un espace public avant tout végétal et éco-conçu</li></ol> <p>Pumptrack, aire de jeux 4 – 10 ans , espaces verts , mise en place d'une vidéo surveillance , mobilier urbain connecté.</p>
Partenaires	Le projet sera porté par la ville de Chinon. Ce projet est étudié en concertation avec la CCCVL ,

Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.</p> <table border="0"> <tr> <td>pumptrack</td> <td></td> <td>65 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>parking</td> <td>109 687,50 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>voie de circulation</td> <td></td> <td>52 641,00 €</td> </tr> <tr> <td>cheminement piétonnier</td> <td></td> <td>22 744,00 €</td> </tr> <tr> <td>éclairage</td> <td></td> <td>36 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>meublier</td> <td></td> <td>20 900,00 €</td> </tr> <tr> <td>aire de jeux</td> <td></td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>video surveillance</td> <td></td> <td>25 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>espace vert</td> <td></td> <td>59 740,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total HT</b></td> <td></td> <td><b>421 712,50 €</b></td> </tr> </table>	pumptrack		65 000,00 €	parking	109 687,50 €		voie de circulation		52 641,00 €	cheminement piétonnier		22 744,00 €	éclairage		36 000,00 €	meublier		20 900,00 €	aire de jeux		30 000,00 €	video surveillance		25 000,00 €	espace vert		59 740,00 €	<b>Total HT</b>		<b>421 712,50 €</b>
pumptrack		65 000,00 €																													
parking	109 687,50 €																														
voie de circulation		52 641,00 €																													
cheminement piétonnier		22 744,00 €																													
éclairage		36 000,00 €																													
meublier		20 900,00 €																													
aire de jeux		30 000,00 €																													
video surveillance		25 000,00 €																													
espace vert		59 740,00 €																													
<b>Total HT</b>		<b>421 712,50 €</b>																													
Plan de financement																															
Calendrier																															
Indicateurs d'évaluation proposés																															

## Orientation 6



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

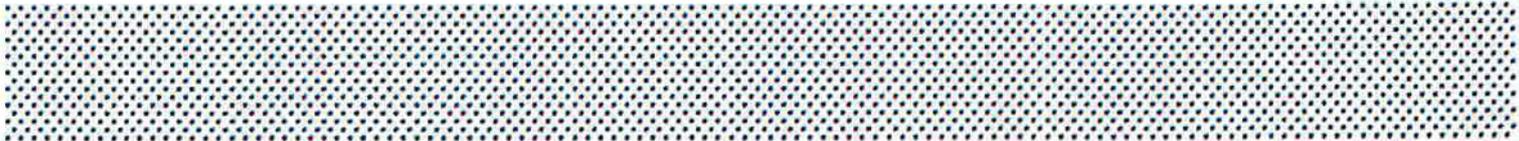
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche Action6-1-1

Développement d'une marque de territoire, via la structuration d'un service communication et le développement d'outils adaptés (site internet, réseaux sociaux...)

### CRTE 2021

Orientation stratégique n°	6 : L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Axe n°1 / Action 1	S'affirmer comme une destination touristique au sein du Val de Loire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire - Collectivité territoriale
Description de l'action	Site internet et application numérique autour du développement de la relation de la collectivité avec les usagers. L'outil de la vidéo sera développé afin de faciliter l'accès aux services de la collectivité pour les usagers même les plus éloignés de l'outil numérique. Ces outils web seront en lien avec des relais vidéo sur les réseaux sociaux (you tube, Instagram et tiktok). Il s'agit de créer une présence visuelle dense en ligne du territoire afin que la communication soit facilitée entre les usagers et la collectivité et que l'attractivité du territoire soit plus forte. L'application sera développée en partenariat avec les 19 communes afin de créer un outil numérique pratique et de proximité.
Partenaires	Les services de la collectivité en lien avec les relations usagers et les communes
Coût prévisionnel	90 000 euros
Plan de financement	Investissement de la CC CVL. 30 000 € pour la création du site 20 000 € pour l'application 40 000 € pour la création de cartouches vidéo
Calendrier	Dernier trimestre 2021 pour lancer les demandes de devis 2022 pour sa mise en œuvre



Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des réseaux sociaux et viralité sur le web
	Le Août 2021



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

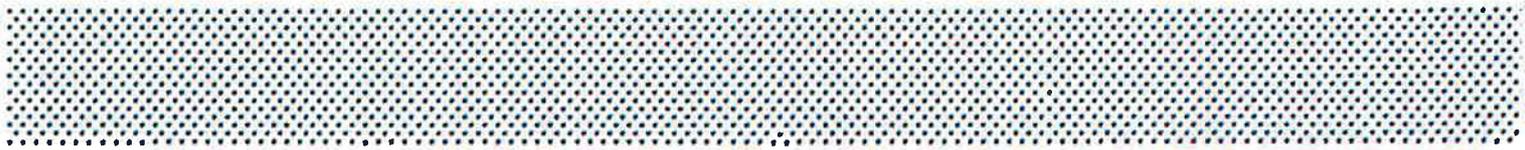
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche Action 6-1-~~2~~

**Développement d'une marque de territoire, via la structuration d'un service communication et le développement d'outils adaptés (site internet, réseaux sociaux...)**

### CRTE 2021

Orientation stratégique n°	6 : L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Article n°1 / Action 2.	S'affirmer comme une destination touristique à part entière au sein du Val de Loire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire - Collectivité territoriale
Description de l'action	Signalisation d'animation culturelle et touristique : panneaux de type H10 de forme rectangulaire. Ils sont à fond marron, de 6m de haut et 3m de large. Ils sont positionnés sur l'A 85 aux alentours de Chouzé sur Loire pour affirmer le territoire comme destination touristique (il en existe un quand on va à Tours mais il n'y en a pas dans l'autre sens). On peut en mettre tous les 5 kms pour positionner plusieurs panneaux sur des différents thèmes
Partenaires	Autoroute Vinci, conseil départemental et préfecture
Coût prévisionnel	150 000 euros (50 000 € par panneau)
Plan de financement	Investissement de la CC CVL. (Partenariat possible avec le syndicat des vins si la vigne est représentée, si château de Chinon, partenariat possible avec le département)
Calendrier	2022 / 2023



Indicateurs d'évaluation proposés	
	Le Août 2021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

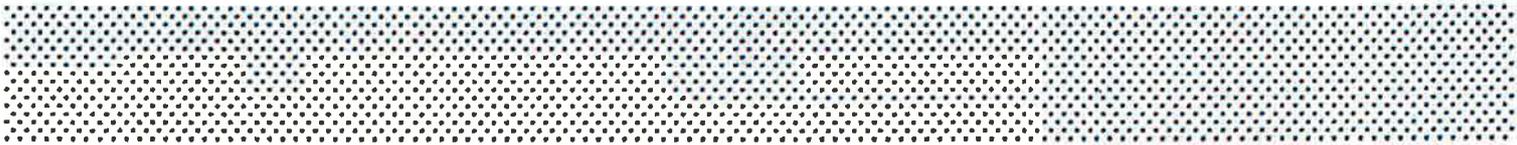
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 6.2.1.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 6	L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Axe stratégique n° 2	Développer des offres touristiques singulières
Action n°1	Réhabilitation de l'abbaye
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Depuis 2010, la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) gère en régie directe le site de l'Abbaye de Seully : hébergements collectifs de 64 lits existants, location des différents espaces de l'ancienne Abbaye (en tant que salles de réceptions ou de réunions mais aussi la location au CPIE de leurs bureaux et ateliers) et entretien du site et de ses équipements. Ce site est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et appartient à la collectivité.</p> <p>La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire souhaite redynamiser ce site, en lien avec les sites voisins tels que la Devinière propriété du département et la Réserve Naturelle Régionale des Marais de Taligny, seule Réserve Naturelle Régionale du Département, gérée par la CCCVL.</p>



	<p>L'objectif est de valoriser l'Abbaye en affirmant son rôle d'attractivité sur le territoire, au sein d'un site classé d'exception.</p> <p>L'ADAC a remis en date du 8 novembre 2019 un pré-diagnostic qui précise les possibilités de réhabilitation et d'agrandissement de l'édifice, joint en annexe. Ces premières propositions visent à redynamiser l'Abbaye de Seuilly en y créant un intérêt culturel supplémentaire par rapport à l'offre existante : mise à jour de vestiges de l'Abbatiale disparue à destination du grand public, développement d'activités pédagogiques sur cette thématique et d'autres en lien avec la nature avec le CPIE Touraine Val de Loire présent sur site, ...) et en retravaillant l'aménagement paysager des extérieurs de l'Abbaye.</p> <p>Revêtant un caractère d'urgence pour la préservation de l'édifice, une première tranche de travaux, ainsi que des travaux d'accessibilité de la grande Dîmière vont être lancés dès 2020. La première tranche de travaux consiste précisément en la restauration des façades extérieures des bâtiments conventuels Est (locaux occupés par le CPIE actuellement et locaux servant pour la restauration) à l'exception de la façade ouest), de la chapelle, et de l'intérieur du rez de chaussée de la Grange Dîmière, ainsi que la restauration du four à pain et la restauration voire reconstruction des murs extérieurs de l'abbaye de Seuilly menaçant d'écroulement.</p> <p>Parallèlement, il est prévu l'acquisition de biens nécessaires à la poursuite de l'exploitation du site en régie directe et le lancement, dès 2020, d'une étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et d'une étude de programmation et de faisabilité pour confirmer la possibilité de mener les travaux envisagés par l'Adac et d'étudier les autres travaux à réaliser dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux, non estimés à ce jour.</p>
Partenaires	<p>Un cabinet d'architectes et des co traitants ont été sélectionnés pour accompagner la collectivité dans cette restauration. Les partenaires culturels du territoire sont aussi bien sûr consultés : Musées Rabelais à Seuilly, CPIE Touraine Val de Loire, ...</p> <p>Les relations développées autour de ce projet avec les services de l'Etat et du Département, désireux de soutenir ce projet ambitieux, permettent de</p>

	proposer un plan de financement respectant les modalités de fonctionnement de chacun des financeurs.
Coût prévisionnel	Coût total de la restauration estimée à 1 million d'€
Plan de financement	Financements à mobiliser : ETAT – DSIL : 50 % Département Indre et Loire : 30 % CC Chinon Vienne et Loire (emprunt) : 20 %
Calendrier	Recrutement du cabinet d'architectes en octobre 2020 Diagnostic sur état des bâtiments : remise ne octobre 2021 Obtention des autorisations de travaux et choix des entreprises : jusqu'au printemps 2022 Réalisation des travaux : à partir de l'été 2022 et pendant plusieurs années
Indicateurs d'évaluation proposés	Éco compteur de fréquentation Développement d'animations



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

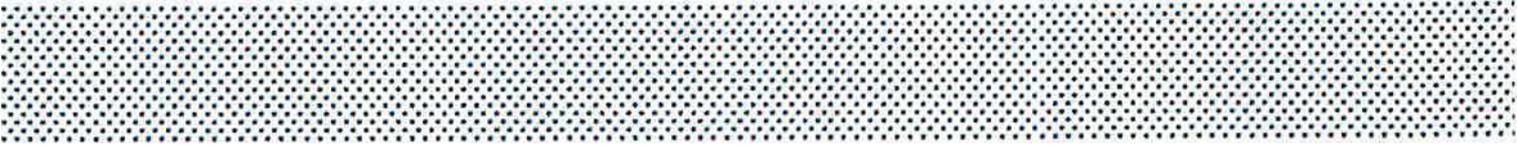
AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 6.2.2.

### Mise en valeur touristique du marais de Taligny

#### CRTE 2021

Orientation stratégique n°	6 - L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Action n°	4- Mise en valeur touristique du marais de Taligny, avec aménagement de cheminements doux
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire  Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Le Marais de Taligny est une zone naturelle remarquable et reconnue par de multiples distinctions : <b>Réserve Naturelle Régionale</b> (seule en Indre et Loire), <b>Espace Naturel Sensible</b> par le Département d'Indre et Loire, INPG pour la richesse de ses données scientifiques et enfin couvert par le Parc naturel régional Loire-Anjou-



	<p>Touraine et le périmètre classé Val de Loire Unesco.</p> <p>Les travaux hydrauliques ont été menés par la collectivité et un syndicat gestionnaire du Négron afin de redonner à cet endroit sa vocation de marais. L'ouverture de ce site au public permettrait de faire découvrir sa diversité faunistique et floristique, ses points de vue sur les villages alentours, sa roselière, etc... Des aménagements touristiques, style platelages bois et passerelles, sont nécessaires pour conserver la biodiversité du site, le rendre accessible au plus grand nombre et permettre des points hauts sur le Marais pour en découvrir le fonctionnement.</p>
Partenaires	<p>Sur ce projet, la communauté de communes est co-gestionnaire du site avec le PNR Loire Anjou Touraine.</p> <p>Un comité de pilotage suit la gestion scientifique du Marais au travers l'écriture d'un plan de gestion de site signés avec le Département d'Indre et Loire et la Région Centre.</p> <p>Pour la mise en valeur touristique du site, la CC est accompagnée du PNR Loire Anjou Touraine, du CPIE Val de Loire et de partenaires institutionnels tels que le Département d'Indre et Loire, l'université de Tours, ..... dans le cadre d'un <b>comité de valorisation du site</b>. Ce comité définit les <b>aménagements nécessaires à la valorisation</b> de cet espace naturel. Il a déjà défini un <b>tracé de cheminement à l'intérieur du Marais au vu des contraintes foncières, environnementales et hydrauliques du site, dans un souci de maîtrise des coûts</b>.</p> <p>Une étude a été réalisée par l'ADAC afin de dimensionner les aménagements en bois nécessaires, les parkings, l'accès au site, ...</p> <p>Ce projet sera soumis aux élus pour la partie mise en valeur du site en septembre.</p>

	La prochaine étape consistera à être assisté par un maître d'oeuvre qui assistera la collectivité pour l'installation de ces aménagements
Coût prévisionnel	Coût total des aménagements platelages et passerelles, des parkings, des services pour cyclistes et randonneurs, ... : 810 000 € HT
Plan de financement	Financements à mobiliser : FEADER : 50 % Région Centre : 20 % Département Indre et Loire : 10 % CC Chinon Vienne et Loire : 10 %
Calendrier	Recrutement d'un maître d'oeuvre en octobre 2021 Lancement des appels d'offres : hiver 2022 Réalisation des aménagements : mi 2022 - début 2023 Ouverture du site au public : printemps 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Éco compteur de fréquentation Suivi scientifique du site



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 6.2.3.

### CRTE de la CC CVL

Orientation n°6	L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Action n°4	Développer des offres touristiques singulières
Action n° 3	Développement des campings et des services aux campings cars
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le territoire de la communauté de communes est doté de 4 campings de bonne qualité avec un bon rapport qualité prix et offrant chacun de nombreux services. Néanmoins, les campeurs souhaitent toujours plus de confort dans les campings et demandent davantage de services et notamment de locatifs afin d'accueillir la clientèle de cyclistes et randonneurs toujours plus nombreux sur la Loire à vélo, les boucles cyclables, les sentiers de randonnées, à cheval,....). Il est alors proposés d'acquérir des bungalows toilés meublés (démontables pour les périodes hivernales car campings situés en zone PPRI) composés de bois et de toiles, sans chauffage et avec coin cuisine et meubles en bois pour les campings de Chouzé sur Loire et de Chinon afin de développer l'accueil de cette clientèle d'itinérants.</p> <p>Aussi ces campings étant fermés l'hiver car inondables, les possibilités de stationnement des camping-caristes se trouvent peu nombreuses. Il est proposé de développer des aires de services non loin des campings de</p>

	Chinon et Candes saint Martin celle-ci pourraient être imaginées de façon à être plus naturelles possibles (parking enherbé, ombragé, ...) afin de diminuer la chaleur sur ce lieu.
Partenaires	Les communes concernées Les gestionnaires des campings concernés Association locale d'usagers de camping cars
Coût prévisionnel	Coût total de l'opération : 350 000 €
Plan de financement	Financements à mobiliser : ETAT – CRTE : 50 % Région Centre Val de Loire : 10 % CC Chinon Vienne et Loire (emprunt) : 40 %
Calendrier	Aire campings cars : Acquisition foncier courant 2022 Travaux aménagement en 2022 – 2023  Locatifs : acquisition en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nuitées Chiffre d'affaire Taxe de séjour



## Fiche action n° 6.2.4.

### CRTE CC CVL

Orientation n°6	
Axe stratégique n° 2	
Action n°4	<b>Mission pour doter le territoire d'un pôle emblématique de l'œnotourisme et des vins du Val de Loire : Le campus de la culture viticole du Val de Loire</b>
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat Mixte du Pays du Chinonais</b> (pour initier le projet) <b>et ses partenaires</b> (pour une mise en œuvre ultérieure)  Personne en charge du dossier : Gilles MORTIER, Président du Pays : <a href="mailto:contact@pays-du-chinonais.fr">contact@pays-du-chinonais.fr</a> / <a href="mailto:gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr">gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr</a> / 02 47 97 09 09
Description de l'action	Contexte et actions engagées :  Les AOC viticoles Chinon, Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Touraine-Azay et Noble Joué sont réunies aux côtés des acteurs du tourisme au sein de l'association Vignobles et Découvertes, pour former une destination œnotouristique labellisée et favoriser le développement de l'œnotourisme sur le quart sud-ouest de la Touraine.  En réponse à une sollicitation de cette association, le Syndicat mixte du Pays du Chinonais, a piloté une étude d'opportunité et faisabilité pour la création d'un Pôle œnotouristique emblématique du Val de Loire qui aurait vocation à former un produit d'appel touristique (visibilité nationale) et à fédérer la profession pour développer et rendre plus visible l'offre locale.  Le Syndicat de Pays du Chinonais a été désigné pour être chef de file du projet. Ceci en raison de son échelle territoriale et de son aptitude à porter assistance aux collectivités dans le

	<p>montage de projets présentant un intérêt pour le développement du territoire.</p> <p>La Région, le Département, InterLoire, les Communautés de communes du Pays ainsi que des représentants de la profession viticole et du tourisme ont manifesté leur soutien en participant au Comité de Pilotage.</p> <p>A ce jour, l'étude a permis de dessiner un projet ambitieux et potentiellement attractif avec un positionnement particulier. Deux sites potentiels ont été expertisés : le Domaine-école des Millarges à Chinon (antenne viticole du lycée agricole de Chinon) et le site de l'Abbaye de Seully.</p> <p>Le positionnement défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un équipement à la fois touristique et un campus ouvert sur des activités diverses (formation, initiation, expériences, séjours, shopping...)</li> <li>- Une offre unique, résolument moderne, accessible à tous</li> <li>- Le campus de la culture viticole du Val de Loire</li> </ul> <p>Tenant compte de l'interruption due à la crise sanitaire et aux renouvellements des exécutifs des différentes collectivités et partenaires, une consultation des acteurs est en cours (par le Pays) pour mesurer l'intérêt et la volonté de s'impliquer de chacun. Le nouveau Comité syndicat du Pays a réaffirmé sa volonté de poursuivre ce projet s'il fédère et répond bien aux attentes des acteurs concernés, l'impact potentiel étant important pour l'attractivité du Pays et même de la Touraine.</p> <p>Mission du Pays (engagée) : Fédérer les acteurs viticoles, les acteurs publics et privés autour de ce projet emblématique. Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dresser un diagnostic sur les pratiques oenotouristiques ;</li> <li>▪ Rencontrer les acteurs ;</li> <li>▪ Relever les attentes de la profession ;</li> <li>▪ Étudier le marché potentiel (en cas de besoin d'ajustements, notamment en cas de changement de site) ;</li> <li>▪ Identifier le lieu d'installation du pôle emblématique ;</li> <li>▪ Définir le calendrier d'action.</li> </ul> <p>Suite possible : Si la volonté des acteurs est confirmée à l'automne 2021, le projet pourrait passer en phase de mise en œuvre :</p> <p>1/ Ingénierie pour la définition précise de l'offre, la coordination des acteurs et de leur implication, la recherche</p>
--	---

	<p>d'un opérateur privé pour l'investissement et l'exploitation de la partie commerciale du site (hébergement, restauration, boutique, séminaires et évènementiel, initiation/formation grand public...)</p> <p>2/ Etude programmatique</p> <p>3/ Investissements par la collectivité maître d'ouvrage (CC Chinon Vienne et Loire a priori) et l'opérateur privé</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicat de Pays du Chinonais (coordination)</li> <li>• Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (potentiel maître d'ouvrage pour les investissements publics)</li> <li>• Communauté de communes Touraine Val de Vienne</li> <li>• Région Centre-Val de Loire</li> <li>• Département d'Indre-et-Loire</li> <li>• AOC Chinon</li> <li>• AOC Touraine Noble Joué</li> <li>• AOC Touraine Azay</li> <li>• AOC Saint-Nicolas de Bourgueil</li> <li>• AOC Bourgueil</li> <li>• InterLoire</li> <li>• Vignobles et Découvertes</li> </ul>
Coût prévisionnel pour une mission d'ingénierie d'un an :	<p><i>Données chiffrées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût total : 44 693,67€</li> <li>• Autofinancement : 8 938,73€</li> <li>• LEADER : 35 754, 94 (si crédits disponibles)</li> </ul>
Coût prévisionnel du projet d'équipement « Pôle oenotouristique » étudié	<p><i>Dépenses envisagées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement urbain, infrastructures (stationnements, voirie, paysages) et pôle production : 3,6M€.</li> <li>• Pôle évènementiel /formation : 4,1M€</li> <li>• Pôle commercial : 5,8M€</li> </ul>
Plan de financement prévisionnel :	Financements à solliciter de l'Etat, de la Région, du Département...
Calendrier	<p>Calendrier prévisionnel de la mission du pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre 2021 - Septembre 2022</li> </ul> <p>Calendrier prévisionnel pour l'ouverture du campus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2022 : sélection d'un opérateur et MOE, études programmatiques et opérationnelles, autorisations</li> <li>• 2023 : début des travaux</li> <li>• 2024 : fin des travaux</li> <li>• 2025 : études / autorisations</li> <li>• 2026 : ouverture du site</li> </ul>

Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de partenaires mobilisés et impliqués dans le projet</li><li>• Site identifié</li><li>• Soutien politique affirmé</li><li>• Processus décisionnel quant à la réalisation du projet abouti.</li><li>• Réalisation d'un projet ambitieux, emblématique et attractif</li></ul> <p>A terme : Nombre de visiteurs (fréquentation estimée à + nombre d'emplois créés (sur le Pôle) et maintenus (chez les professionnels du vin et du tourisme)</p>
-----------------------------------	--



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

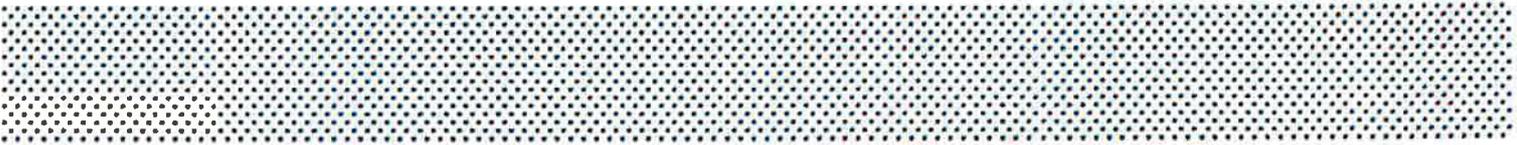
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet n° 6.2.5.

### CRTE de la CCCVL

Orientation n° 6	Affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines
Axe n° 2	Développer des offres touristiques singulières
Action n° 5	Restauration du lavoir et de ses abords
Maître d'ouvrage	<b>COMMUNE DE THIZAY</b>
Description de l'action	Remettre en état la partie bâtie et améliorer les abords boisés mais non entretenus Réparation de la toiture, de la cheminée et le bassin du lavoir Achat des terrains jouxtant le lavoir Gros entretien des abords et aménagement en créant notamment un circuit initiatique à la botanique
Partenaires	ADAC pour études ou expertises
Coût prévisionnel	32000 euros
Plan de financement	Dépenses : Acquisition de terrains : 6000 Nettoyage – entretien : 6000 Réparation : 20000  Recettes : Subvention DETR : 12000 Fonds de concours CCCVL : 5000 Emprunt : 15000



Calendrier	Courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Orientation 7





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche Projet 7.1.1.

### “Récupérons les eaux pluviales”

#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CC CVL), en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire accompagne les habitants de son territoire et les communes membres à adapter leurs pratiques de gestion et d'aménagement de leurs espaces extérieurs (cours, jardins...) au changement climatique. Dans ce cadre, le CPIE se déplace gratuitement chez les particuliers pour réaliser un diagnostic des pratiques et la CC CVL propose, en parallèle, d'aider financièrement les ménages qui souhaitent se doter d'un récupérateur d'eau de pluie.

Partenaires	CPIE Touraine Val de Loire, syndicats de rivière
Coût prévisionnel	<p>15 000 € par an sur les 6 ans du PCAET soient 90 000 €.</p> <p>Le règlement de l'opération prévoit l'aide des dispositifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Cuves externes de récupération des eaux pluviales</u>  _Conditions : récupérateur d'un volume minimal de 500 litres  Bénéficiaires : particuliers  Montant : 50 % du montant d'achat, livraison comprise (pour un coût d'achat de 250 € maximum).</li> <li>2. <u>Cuves enterrées de récupération des eaux pluviales</u>  _Conditions : récupérateur d'un volume minimal de 3000 litres  Bénéficiaires : particuliers  Montant : 50 % du prix d'achat TTC, livraison et pose comprises (pour un coût d'achat de 1 000 € maximum)</li> </ol>
Plan de financement	2021 : autofinancement par la CC
Calendrier	2021 : financement d'une soixantaine de dispositifs 2022 : financement d'une soixantaine de dispositifs 2023 : financement d'une soixantaine de dispositifs 2024 : financement d'une soixantaine de dispositifs 2025 : financement d'une soixantaine de dispositifs 2026 : financement d'une soixantaine de dispositifs
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de récupérateurs installés



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 7-1-2

**« remise en service du forage de Parilly »**

**CRTE CCCVL**

Orientation stratégique n°6	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°1	Animer une approche intégrée de l'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Deux forages, Saint Mexme et Champs Pullans, permettent actuellement d'alimenter en eau potable la commune de Chinon, ce qui représente environ 5 000 abonnés.</p> <p>Un troisième forage, Parilly, est également présent sur la commune mais ce dernier n'est plus en fonctionnement pour des problèmes de qualité de l'eau.</p> <p>Ce forage a été construit en 1974, il bénéficie d'un arrêté de DUP. Sa profondeur avoisine les 100 mètres et pompe l'eau dans la nappe du Cénomaniens. Cette ressource se caractérise par une faible vulnérabilité face aux pollutions de surface mais aussi par la présence de fer en quantité parfois importantes. Ses capacités de production maximale sont de 50 m<sup>3</sup>/h et 1 000 m<sup>3</sup>/j. La remise en fonctionnement du forage de Parilly permettrait de sécuriser la ressource en eau sur Chinon et de répondre à la problématique des nitrates via une dilution des eaux.</p> <p>Ce projet est en lien avec le Contrat Territorial des Bassins d'Alimentation des Captages.</p> <p>La remise en service du forage de Parilly implique la mise en place d'un traitement adapté et la construction d'un stockage des eaux avant mise en distribution.</p>

Partenaires	Néant
Coût prévisionnel	<p>L'alimentation du réseau d'eau potable de la ville de Chinon par le forage de Parilly nécessite les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La remise en fonctionnement du forage (mise en place d'une clôture et d'une alarme anti intrusion, travaux d'entretien général, inspection caméra du forage) : 50 000 €HT ;</li> <li>- La mise en place d'une station de traitement du fer sur la parcelle 386 : 250 000 €HT</li> <li>- La mise en place d'une bâche de stockage, d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>, sur la parcelle 386 : 500 000 €HT</li> <li>- Mise en place d'une canalisation d'adduction des eaux brutes entre le forage de Parilly et la station de déferrisation sur 1 200 mètres en DN 200 : 200 000 €HT.</li> </ul> <p>Ces travaux d'investissement s'élèvent à 1 million d'euros HT, auquel il faut rajouter les frais de maitre d'œuvre et d'étude préalable soit une enveloppe globale du projet de remise en service du forage de Parilly à <b>1 100 000 €HT</b>.</p>
Plan de financement	<p>Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sera déposée pour ce projet. Le taux d'aide est de 30%. En terme de phasage, les frais de maitrise d'œuvre et d'étude seront imputés en 2022 et les travaux en 2023 et 2024.</p>
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour le projet de remise en service du forage de Parilly est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : janvier 2022</li> <li>- Réalisation des études : février 2022 à septembre 2022</li> <li>- Consultation des entreprises pour les travaux : octobre à novembre 2022 .</li> <li>- Analyse des offres : décembre 2022</li> <li>- Notification du marché de travaux : janvier 2023</li> <li>- Phase de préparation de chantier : février à avril 2023</li> <li>- Démarrage des travaux : mai 2023</li> <li>- Mise en service du forage de Parilly : juin 2024</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	La concentration en nitrate au niveau de l'eau distribuée sur Chinon



## Fiche projet 7.1.3

### « CONTRAT TERRITORIAL DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DU CHINONNAIS (2019 - 2024) »

#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°	Animer une approche intégrée de l'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable des captages stratégique prioritaire (CSP) de Chinon, Seully et La Roche Clermault.</p> <p>Le contrat territorial formalise de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 6 ans,</li><li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li><li>- les coûts prévisionnels,</li><li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li><li>- les engagements des signataires.</li></ul> <p>Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes respectivement en annexes 1 et 2.</p> <p>La stratégie de territoire décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,</li><li>- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,</li><li>- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,</li><li>- la stratégie d'intervention adoptée,</li><li>- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,</li><li>- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,</li><li>- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.</li></ul>

	<p>La feuille de route précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance mise en place,</li> <li>- les moyens et compétences d'animation mobilisés,</li> <li>- les modalités de mise en œuvre,</li> <li>- les responsabilités et engagements des acteurs,</li> <li>- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,</li> </ul> <p>le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.</p>																																																																																																																			
Partenaires	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire																																																																																																																			
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à .472 096.48 €.																																																																																																																			
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour les 6 années du Contrat :																																																																																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">Actions</th> <th colspan="8">Budget prévisionnel (€)</th> </tr> <tr> <th colspan="4">2019 - 2021</th> <th colspan="4">2022 - 2024</th> </tr> <tr> <th>AELB</th> <th>CCCVL</th> <th>CA37</th> <th>COPAC</th> <th>AELB</th> <th>CCCVL</th> <th>CA37</th> <th>COPAC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostics d'exploitation</td> <td>15 876.00 €</td> <td>2 268.00 €</td> <td>2 268.00 €</td> <td>2 268.00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accompagnement individuel</td> <td>5 670.00 €</td> <td>1 890.00 €</td> <td>1 890.00 €</td> <td>1 890.00 €</td> <td>28 350.00 €</td> <td>9 450.00 €</td> <td>9 450.00 €</td> <td>9 450.00 €</td> </tr> <tr> <td>Accompagnement collectif des agriculteurs</td> <td>50 555.00 €</td> <td>25 277.50 €</td> <td>25 277.50 €</td> <td></td> <td>47 360.00 €</td> <td>23 680.00 €</td> <td>23 680.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi qualité de l'eau</td> <td>17 467.99 €</td> <td>17 467.99 €</td> <td></td> <td></td> <td>18 439.37 €</td> <td>18 439.37 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animation générale</td> <td>10 700.95 €</td> <td>10 700.95 €</td> <td></td> <td></td> <td>12 404.93 €</td> <td>12 404.93 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude bilan</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>35 000.00 €</td> <td>15 000.00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Financement campagne reliquats</td> <td></td> <td>4 380.00 €</td> <td>4 380.00 €</td> <td></td> <td></td> <td>4 380.00 €</td> <td>4 380.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous Total 1</td> <td>100 269.94 €</td> <td>61 984.44 €</td> <td>33 815.50 €</td> <td>4 158.00 €</td> <td>141 554.30 €</td> <td>83 354.30 €</td> <td>37 510.00 €</td> <td>9 450.00 €</td> </tr> <tr> <td>Sous Total 2</td> <td></td> <td>200 227.88 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>271 868.60 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>472 096.48 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Actions	Budget prévisionnel (€)								2019 - 2021				2022 - 2024				AELB	CCCVL	CA37	COPAC	AELB	CCCVL	CA37	COPAC	Diagnostics d'exploitation	15 876.00 €	2 268.00 €	2 268.00 €	2 268.00 €					Accompagnement individuel	5 670.00 €	1 890.00 €	1 890.00 €	1 890.00 €	28 350.00 €	9 450.00 €	9 450.00 €	9 450.00 €	Accompagnement collectif des agriculteurs	50 555.00 €	25 277.50 €	25 277.50 €		47 360.00 €	23 680.00 €	23 680.00 €		Suivi qualité de l'eau	17 467.99 €	17 467.99 €			18 439.37 €	18 439.37 €			Animation générale	10 700.95 €	10 700.95 €			12 404.93 €	12 404.93 €			Etude bilan					35 000.00 €	15 000.00 €			Financement campagne reliquats		4 380.00 €	4 380.00 €			4 380.00 €	4 380.00 €		Sous Total 1	100 269.94 €	61 984.44 €	33 815.50 €	4 158.00 €	141 554.30 €	83 354.30 €	37 510.00 €	9 450.00 €	Sous Total 2		200 227.88 €				271 868.60 €			Total général				472 096.48 €				
Actions	Budget prévisionnel (€)																																																																																																																			
	2019 - 2021				2022 - 2024																																																																																																															
	AELB	CCCVL	CA37	COPAC	AELB	CCCVL	CA37	COPAC																																																																																																												
Diagnostics d'exploitation	15 876.00 €	2 268.00 €	2 268.00 €	2 268.00 €																																																																																																																
Accompagnement individuel	5 670.00 €	1 890.00 €	1 890.00 €	1 890.00 €	28 350.00 €	9 450.00 €	9 450.00 €	9 450.00 €																																																																																																												
Accompagnement collectif des agriculteurs	50 555.00 €	25 277.50 €	25 277.50 €		47 360.00 €	23 680.00 €	23 680.00 €																																																																																																													
Suivi qualité de l'eau	17 467.99 €	17 467.99 €			18 439.37 €	18 439.37 €																																																																																																														
Animation générale	10 700.95 €	10 700.95 €			12 404.93 €	12 404.93 €																																																																																																														
Etude bilan					35 000.00 €	15 000.00 €																																																																																																														
Financement campagne reliquats		4 380.00 €	4 380.00 €			4 380.00 €	4 380.00 €																																																																																																													
Sous Total 1	100 269.94 €	61 984.44 €	33 815.50 €	4 158.00 €	141 554.30 €	83 354.30 €	37 510.00 €	9 450.00 €																																																																																																												
Sous Total 2		200 227.88 €				271 868.60 €																																																																																																														
Total général				472 096.48 €																																																																																																																
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour le projet de contrat est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2019-2021</li> <li>- Phase 2 : 2021-2024</li> <li>- Dépôt annuel des demandes de financement.</li> </ul>																																																																																																																			
Indicateurs d'évaluation proposés	La concentration en nitrate des eaux brutes des captages prioritaires.																																																																																																																			



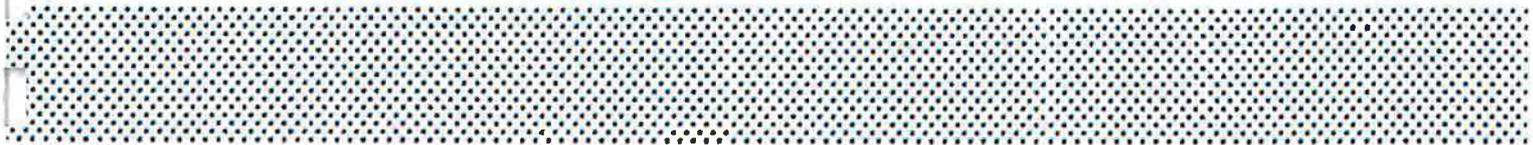
## Fiche projet 7.1.4.

### « CONTRAT TERRITORIAL EAU AUTHION ET AFFLUENTS (2021 - 2026) »

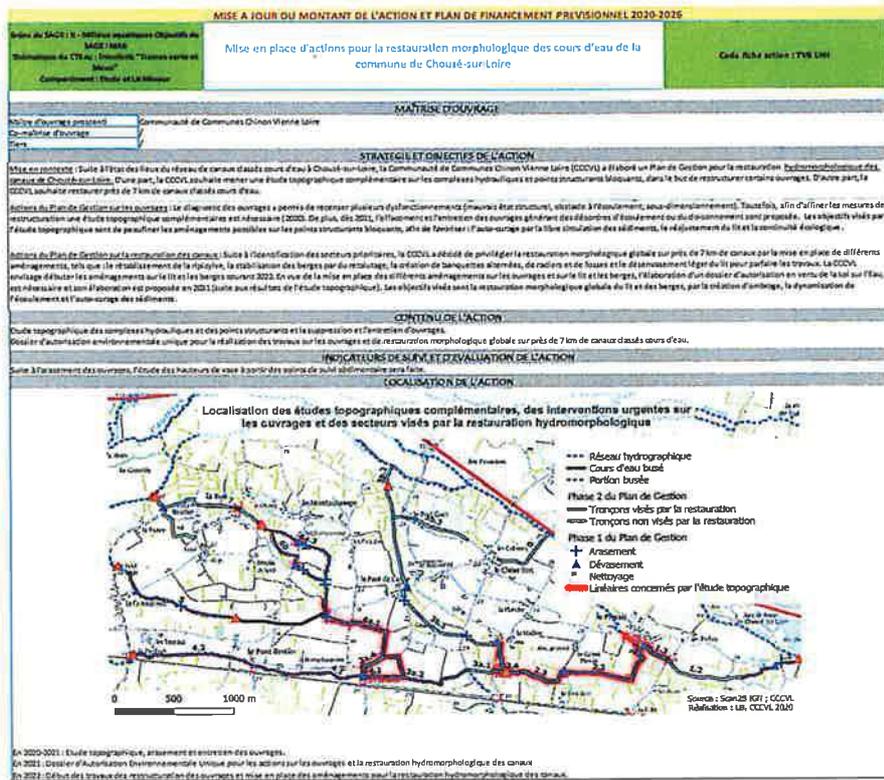
#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°	Animer une approche intégrée de l'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Mise en place d'actions pour la restauration morphologique des cours d'eau de la commune de Chouzé-sur-Loire. Il traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eaux superficielles du Réseau Stratégique du Territoire à Risques d'Inondations de Chouzé-sur-Loire sur le bassin versant de l'Authion.</p> <p>Le contrat territorial formalise de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 6 ans,</li><li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li><li>- les coûts prévisionnels,</li><li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li><li>- les engagements des signataires.</li></ul> <p>Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes respectivement en annexes 1 et 2.</p> <p>La stratégie de territoire décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,</li><li>- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,</li><li>- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,</li><li>- la stratégie d'intervention adoptée,</li><li>- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,</li> <li>- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.</li> </ul> <p>La feuille de route précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance mise en place,</li> <li>- les moyens et compétences d'animation mobilisés,</li> <li>- les modalités de mise en œuvre,</li> <li>- les responsabilités et engagements des acteurs,</li> <li>- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,</li> </ul> <p>le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.</p>																							
Partenaires	Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE																							
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à 172 000 €.																							
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour les 6 années du Contrat :																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>ACTIONS</th> <th>Somme de TOTAL   2021-2026</th> <th>Somme de TOTAL AELB   2021-2026</th> <th>Somme de TOTAL DPT 37   2021-2026</th> <th>Somme de TOTAL CCCVL   2021-2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lancement du marché d'étude pour instruction du Plan de Gestion</td> <td>47000</td> <td>23500</td> <td>0</td> <td>23500</td> </tr> <tr> <td>Travaux de restauration et suivi campagne d'entretien.</td> <td>125000</td> <td>37500</td> <td>12500</td> <td>87500</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>172000</b></td> <td><b>61000</b></td> <td><b>12500</b></td> <td><b>111000</b></td> </tr> </tbody> </table>					ACTIONS	Somme de TOTAL   2021-2026	Somme de TOTAL AELB   2021-2026	Somme de TOTAL DPT 37   2021-2026	Somme de TOTAL CCCVL   2021-2026	Lancement du marché d'étude pour instruction du Plan de Gestion	47000	23500	0	23500	Travaux de restauration et suivi campagne d'entretien.	125000	37500	12500	87500	<b>Total général</b>	<b>172000</b>	<b>61000</b>	<b>12500</b>	<b>111000</b>
ACTIONS	Somme de TOTAL   2021-2026	Somme de TOTAL AELB   2021-2026	Somme de TOTAL DPT 37   2021-2026	Somme de TOTAL CCCVL   2021-2026																				
Lancement du marché d'étude pour instruction du Plan de Gestion	47000	23500	0	23500																				
Travaux de restauration et suivi campagne d'entretien.	125000	37500	12500	87500																				
<b>Total général</b>	<b>172000</b>	<b>61000</b>	<b>12500</b>	<b>111000</b>																				
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour les projets d'actions du Contrat Territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2021-2023</li> <li>- Phase 2 : 2024-2026</li> <li>- Dépôt annuel des demandes de financement.</li> </ul>																							
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Les indicateurs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du dossier réglementaire.</li> </ul>																							



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation des travaux.</li><li>- Suivi sédimentaire du réseau de Chouzé-sur-Loire.</li></ul>
--	--





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 7.1.5.

### « CONTRAT TERRITORIAL DU NEGRON, SAINT-MEXME, VIENNE AVAL ET AFFLUENTS (2021 - 2026) »

#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°1	Animer une approche intégrée de l'eau
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>En complément du Contrat Territorial BACs (2019-2024), des actions complémentaires ont été inscrites dans le contrat territorial Négron, Saint-Mexme, Vienne aval et affluents. Il traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eaux superficielles et souterraines sur la Vienne aval et ses affluents.</p> <p>Le contrat territorial formalise de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 6 ans,</li><li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li><li>- les coûts prévisionnels,</li><li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li><li>- les engagements des signataires.</li></ul> <p>Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans et jointes respectivement en annexes 1 et 2.</p> <p>La stratégie de territoire décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,</li><li>- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,</li><li>- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,</li><li>- la stratégie d'intervention adoptée,</li><li>- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,</li><li>- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,</li><li>- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.</li></ul>

	<p>La feuille de route précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance mise en place,</li> <li>- les moyens et compétences d'animation mobilisés,</li> <li>- les modalités de mise en œuvre,</li> <li>- les responsabilités et engagements des acteurs,</li> <li>- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,</li> </ul> <p>le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.</p>																				
Partenaires	<p>Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme</p> <p>Groupement des Agriculteurs Biologiques et Dynamiques de Touraine (GABBTO)</p> <p>Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire</p>																				
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à 74 002 €.																				
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour les 6 années du Contrat :																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE ACTIONS</th> <th>Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b></td> <td><b>24 160</b></td> </tr> <tr> <td>5a_Restaure les annexes hydrauliques</td> <td>6 160</td> </tr> <tr> <td>5b_Maintenir le fonctionnement des annexes hydrauliques</td> <td>18 000</td> </tr> <tr> <td><b>VOLET B : QUALITE ET QUANTITE</b></td> <td><b>30 642</b></td> </tr> <tr> <td>7_Création de Zones Humides Tampons Artificielles (ZTHA)</td> <td>13 392</td> </tr> <tr> <td>10_Actions agricoles (Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, diagnostics d'exploitation)</td> <td>17 250</td> </tr> <tr> <td><b>VOLET C : ETUDES ET CONNAISSANCES</b></td> <td><b>19 200</b></td> </tr> <tr> <td>Etude maîtrise d'oeuvre ZTHA</td> <td>19 200</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td><b>74 002</b></td> </tr> </tbody> </table>		TYPE ACTIONS	Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026	<b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>24 160</b>	5a_Restaure les annexes hydrauliques	6 160	5b_Maintenir le fonctionnement des annexes hydrauliques	18 000	<b>VOLET B : QUALITE ET QUANTITE</b>	<b>30 642</b>	7_Création de Zones Humides Tampons Artificielles (ZTHA)	13 392	10_Actions agricoles (Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, diagnostics d'exploitation)	17 250	<b>VOLET C : ETUDES ET CONNAISSANCES</b>	<b>19 200</b>	Etude maîtrise d'oeuvre ZTHA	19 200	<b>Total général</b>	<b>74 002</b>
TYPE ACTIONS	Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026																				
<b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>24 160</b>																				
5a_Restaure les annexes hydrauliques	6 160																				
5b_Maintenir le fonctionnement des annexes hydrauliques	18 000																				
<b>VOLET B : QUALITE ET QUANTITE</b>	<b>30 642</b>																				
7_Création de Zones Humides Tampons Artificielles (ZTHA)	13 392																				
10_Actions agricoles (Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, diagnostics d'exploitation)	17 250																				
<b>VOLET C : ETUDES ET CONNAISSANCES</b>	<b>19 200</b>																				
Etude maîtrise d'oeuvre ZTHA	19 200																				
<b>Total général</b>	<b>74 002</b>																				
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour les projets d'actions du Contrat Territorial est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2021-2023</li> <li>- Phase 2 : 2024-2026</li> <li>- Dépôt annuel des demandes de financement.</li> </ul>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>La concentration en nitrate des eaux brutes des eaux de surfaces et des eaux souterraines par le réseau de suivi de la CCCVL</p> <p>Les données du réseau de suivi qualité des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) du Chinonais -  <a href="https://ades.eaufrance.fr/Fiche/Reseau?Code=0400003195">https://ades.eaufrance.fr/Fiche/Reseau?Code=0400003195</a><sup>1</sup> et  <a href="http://mdm.sandre.eaufrance.fr/id/dispositifcollecte/0400003195">http://mdm.sandre.eaufrance.fr/id/dispositifcollecte/0400003195</a></p>																				

<sup>1</sup> Site producteur : <https://bdes.brgm.fr/FicheReseau.aspx?code=0400003195>

TYPE ACTIONS	Somme de TOTAL 2021-2026		Somme de TOTAL Région 2021-2026		Somme de TOTAL AELR 2021-2026		Somme de TOTAL REGION CVL 2021-2026		Somme de TOTAL REGION NA 2021-2026		Somme de TOTAL DDT 2021-2026		Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026		Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>VOLET A - MILIEUX AQUATIQUES</b>	713 708	17,2%	129 858	3,1%	380 798	10,0%	21 463	0,6%	48 111	1,3%	86 140	2,3%	42 375	1,1%	5	0,0%
<b>A1 - Restaurer la morphologie des cours d'eau</b>	61 011	8,6%	17 204	13,4%	43 707	11,5%	27 308	64,0%	27 308	56,8%	8 713	10,0%	17 594	41,0%	-	-
A11 - Restauration de la morphologie au moulin des Mées à Brèves (M) et Marçay (27)	35 701	58,7%	7 140	41,0%	17 831	40,7%	-	20%	7 140	0%	-	-	10%	3 570	-	-
A12 - Restauration de la morphologie au moulin des Mées à Brèves (M) et Marçay (27)	25 310	41,3%	7 140	41,0%	17 831	40,7%	-	20%	7 140	0%	-	-	10%	3 570	-	-
<b>A2 - Restaurer la continuité écologique des cours d'eau</b>	100 000	14,1%	44 707	34,4%	147 847	39,9%	13 919	33,0%	13 118	33,5%	6 136	7,1%	23 278	55,0%	-	-
A21 - Aménagement d'un ouvrage supérieur à 30 cm	100 000	100,0%	44 707	44,7%	147 847	147,8%	13 919	13,9%	13 118	13,1%	6 136	6,1%	23 278	23,3%	-	-
A22 - Aménagement d'un ouvrage inférieur à 30 cm	11 129	11,1%	2 224	20,0%	9 895	6,7%	-	0%	2 224	20,0%	3 236	30,0%	3 336	30,0%	-	-
A23 - Restauration de la continuité au moulin de Chazelles à Brèves (M) et Marçay (27)	18 771	17,0%	3 958	21,2%	9 895	52,8%	9 895	52,8%	3 958	21,2%	1 979	10,0%	1 979	10,0%	-	-
<b>A3 - Restaurer et entretenir la ripisylve</b>	24 000	3,4%	18 803	78,3%	-	-	-	-	-	-	7 200	30,0%	-	-	-	-
A31 - Créer les espaces ripisylves Jumeo	78 889	329,1%	8 483	10,7%	88 408	369,6%	-	-	-	-	21 861	24,7%	8 168	9,2%	-	-
A32 - Restaurer les espaces ripisylves Jumeo	25 000	104,2%	-	0%	-	-	-	-	-	-	10 000	40,0%	-	-	-	-
A33 - Restaurer la continuité et des espaces hydrauliques	45 000	187,5%	9 000	20,0%	21 800	48,4%	-	-	-	-	10 500	23,3%	-	-	-	-
A34 - Restaurer les actions de réhabilitation des milieux aquatiques	35 000	145,8%	4 000	11,4%	17 800	50,9%	-	-	-	-	19 500	55,7%	-	-	-	-
<b>VOLET B - QUALITE ET QUANTITE</b>	281 130	6,9%	9 000	2,5%	328 709	8,7%	-	0%	2 011	0,6%	28 333	8,0%	3 400	1,0%	80 842	22,8%
<b>B1 - Création de zones humides Temporelles Artificielles (ZETA)</b>	88 800	31,6%	-	0%	88 800	27,0%	-	0%	88 800	27,0%	30 088	33,8%	3 500	4,0%	17 250	19,3%
<b>B2 - ZETA</b>	20 000	7,1%	5 600	28,0%	14 400	72,0%	-	0%	5 600	28,0%	4 800	24,0%	3 500	62,5%	-	-
<b>B3 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B4 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B5 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B6 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B7 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B8 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B9 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B10 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B11 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B12 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B13 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B14 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B15 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B16 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B17 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B18 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B19 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B20 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B21 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B22 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B23 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B24 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B25 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B26 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B27 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B28 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B29 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B30 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B31 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B32 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B33 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B34 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B35 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B36 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B37 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B38 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B39 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B40 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B41 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B42 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B43 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B44 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B45 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B46 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B47 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B48 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B49 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B50 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B51 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%	4 800	26,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B52 - ZETA</b>	12 000	4,3%	2 400	20,0%	6 000	50,0%	-	0%	2 400	20,0%	3 600	30,0%	3 600	30,0%	-	-
<b>B53 - ZETA</b>	22 000	7,8%	2 400	11,0%	9 000	40,9%	-	0%	2 400	11,0%	3 600	16,7%	3 600	16,7%	-	-
<b>B54 - ZETA</b>	18 000	6,4%	2 200	12,2%	6 000	33,3%	-	0%	2 200	12,2%						



TYPE ACTIONS	Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026
<b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>24 160</b>
*5a_Restauration des annexes hydrauliques	6 160
*5b_Maintenir le fonctionnement des annexes hydrauliques	18 000
<b>VOLET B : QUALITE ET QUANTITE</b>	<b>30 642</b>
*7_Création de Zones Humides Tampons Artificielles (ZTHA)	13 392
*10_Actions agricoles (Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, diagnostics d'exploitation)	17 250
<b>VOLET C : ETUDES ET CONNAISSANCES</b>	<b>19 200</b>
*Etude maîtrise d'oeuvre ZTHA	19 200
<b>Total général</b>	<b>74 002</b>

TYPE ACTIONS	Somme de TOTAL CC CVL 2021-2026
<b>VOLET A : MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>24 160</b>
5a_Restauration des annexes hydrauliques	6 160
5b_Maintenir le fonctionnement des annexes hydrauliques	18 000
<b>VOLET B : QUALITE ET QUANTITE</b>	<b>30 642</b>
7_Création de Zones Humides Tampons Artificielles (ZTHA)	13 392
10_Actions agricoles (Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, diagnostics d'exploitation)	17 250
<b>VOLET C : ETUDES ET CONNAISSANCES</b>	<b>19 200</b>
Etude maîtrise d'oeuvre ZTHA	19 200
<b>Total général</b>	<b>74 002</b>



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche projet 7.1.6.

### « Appel à Projets Groupe 30000 »

### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°7	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le Syndicat des vins de Chinon met en place, à partir de 2021, un « Groupe 30 000 » sur son aire d'appellation avec pour intitulé « Agir collectivement pour développer un système de production viticole économe en intrants, favoriser et tirer profit de la biodiversité du vignoble chinonais ».</p> <p>C'est dans le cadre de l'animation de ce collectif de viticulteurs et de viticultrices engagés dans la transition agro-écologique que cette convention est signée.</p> <p>L'action du groupe 30 000 du Chinonais est réalisé par plusieurs structures présentées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le financement du projet : est réalisé par le Syndicat des vins de Chinon, qui est le porteur du projet, ainsi que par l'agence de l'eau Loire Bretagne qui cofinance les groupes 30 000 et la CCCVL, via cette convention.</li><li>- Le suivi du projet : il est réalisé par le GDON du Chinonais</li><li>- L'animation du projet : est confiée à la FREDON Centre Val de Loire</li></ul> <p>Les modalités de l'Appel à Projets et la convention CCCVL-SVC formalisent de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 4 ans,</li><li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li><li>- les coûts prévisionnels,</li><li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li><li>- les engagements des signataires.</li></ul>

	<p>La convention décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,</li> <li>- les enjeux et problématiques du territoire hydrographique ou hydrogéologique,</li> <li>- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,</li> <li>- la stratégie d'intervention adoptée,</li> <li>- les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,</li> <li>- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,</li> <li>- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.</li> </ul> <p>La feuille de route précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance mise en place,</li> <li>- les moyens et compétences d'animation mobilisés,</li> <li>- les modalités de mise en œuvre,</li> <li>- les responsabilités et engagements des acteurs,</li> <li>- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,</li> </ul> <p>le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.</p>																								
Partenaires	Syndicat des Vins de CHINON																								
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à 71 994.50 €.																								
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour les 6 années du Contrat :																								
Pour la période 2021-2024, le budget se répartie comme suit :																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Syndicat Taux 30 %</th> <th>CCCVL Taux 20%</th> <th>Subvention AELB Taux 50%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>2021</b></td> <td>3535.69</td> <td>2357.13</td> <td>5892.81</td> </tr> <tr> <td><b>2022</b></td> <td>5988.19</td> <td>3992.13</td> <td>9980.31</td> </tr> <tr> <td><b>2023</b></td> <td>5988.19</td> <td>3992.13</td> <td>9980.31</td> </tr> <tr> <td><b>2024</b></td> <td>6151.69</td> <td>3883.13</td> <td>10252.81</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td>21663.75</td> <td>14224.50</td> <td>36106.25</td> </tr> </tbody> </table>		Syndicat Taux 30 %	CCCVL Taux 20%	Subvention AELB Taux 50%	<b>2021</b>	3535.69	2357.13	5892.81	<b>2022</b>	5988.19	3992.13	9980.31	<b>2023</b>	5988.19	3992.13	9980.31	<b>2024</b>	6151.69	3883.13	10252.81	<b>TOTAL</b>	21663.75	14224.50	36106.25
	Syndicat Taux 30 %	CCCVL Taux 20%	Subvention AELB Taux 50%																						
<b>2021</b>	3535.69	2357.13	5892.81																						
<b>2022</b>	5988.19	3992.13	9980.31																						
<b>2023</b>	5988.19	3992.13	9980.31																						
<b>2024</b>	6151.69	3883.13	10252.81																						
<b>TOTAL</b>	21663.75	14224.50	36106.25																						
Calendrier	Le calendrier envisagé pour les projets d'actions de la convention est le suivant :																								

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2021</li> <li>- Phase 2 : 2022-2024 avec intégration au Contrat Territorial BACs.</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Les indicateurs du Contrat Territorial BACs et la concentration en nitrate des eaux brutes des captages prioritaires.





## Fiche projet 7.1.7

# « Dépollution du Parc d'Activités la Plaine des Vaux (Blanc Carroi, Plaine des Vaux I, Plaine des Vaux II) »

## CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL)
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire assure la gestion du Parc d'Activités de la Plaine des Vaux (Blanc Carroi, Plaine des Vaux I, Plaine des Vaux II) avec ses partenaires économiques.</p> <p>L'action de la CCCVL porte également sur un projet de dépollution du site :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi de la pollution historique liée à des anciennes cuves de fioul en limite du lotissement de Rochambeau et de la ZAC de Blanc Carroi (suivi 2015-2020 ASL Blanc Carroi et ECR).</li><li>- Suivi de la pollution des zones d'activités de la Plaine des Vaux I et Plaine des Vaux II.</li><li>- Etude de dimensionnement pour la dépollution du site en lien avec le Contrat Territorial du Bassin d'Alimentation des Captages de CHINON.</li></ul> <p>Les modalités du projet de la CCCVL sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Suivis des pollutions,</li><li>- Etude de dépollution,</li><li>- Plan de gestion des bassins d'infiltration des Eaux Pluviales.</li></ul>
Partenaires	Riverains et entreprises des du Pôle économique Nord (Blanc Carroi, Plaine des Vaux I, Plaine des Vaux II)

Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel l'étude de dépollution et le plan de gestion des bassins d'eaux pluviales s'élève à 20 000.00 €HT.
Plan de financement	Les financeurs potentiels seront sollicités pour le plan de financement de l'étude.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	Les indicateurs de suivi mis en place depuis 2008 (11 piézomètres).  Les indicateurs du Contrat Territorial BACs et la concentration en nitrate des eaux brutes des captages prioritaires.



## Fiche projet 7.1.8

### « ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES RESEAUX DE FOSSÉS ET CANAUX DES BASSES VALLES DE LA VIENNE (2021 - 2026) »

#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Actions 1 et n°3	Animer la gestion de l'eau et promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Avec le changement climatique certaines zones, déjà touchées par des crues importantes à cause de la proximité de grands cours d'eau, pourraient voir une augmentation de la fréquence de ces crues mais aussi une modification de l'intensité de ces dernières. La gestion de ces zones doit alors être pensée de façon à limiter les dégâts.</p> <p>C'est le cas de la Pointe du VERON située à la confluence Loire-Vienne et protégée pour partie des petites crues de Loire par la digue de Bertignolles. Les Marais de CHINON, CINAIS, LA ROCHE-CLERMAULT, THIZAY et SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE sont également très concernés. Ces zones exposées aux crues de Loire et de Vienne sont fortement tributaires du fonctionnement des réseaux de fossés et canaux (post-crues). La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) a donc proposé d'étudier la basse vallée de la Vienne.</p> <p>C'est dans ce cadre que le Chantier école de la formation Ingénierie des Milieux Aquatiques (IMA) – POLYTECH TOURS - s'est réalisé entre novembre 2020 et avril 2021. Le chantier école s'est déroulé en deux temps, une première partie consistait à étudier la basse vallée de la Vienne à l'échelle du bassin versant en prenant en compte les coteaux et plateaux et une deuxième partie consistant à étudier plus précisément une zone située entre Chinon et la confluence Loire/Vienne.</p> <p>Des rapports, correspondant aux deux parties ont été remis en janvier et en avril 2021. L'objectif de la 2ème partie du Chantier école (voir pièce n°1) a été d'établir un état des lieux autour de 3 axes principaux : Le réseau de haies, le réseau de fossés en lien avec</p>

	<p>l'état de 4 cours d'eau. Pour répondre à cette commande, deux équipes d'étudiants et canaux se sont constituées pour analyser la zone d'étude.</p> <p>A partir de cet état des lieux, un diagnostic et un plan de gestion des réseaux de fossés et canaux de la basse vallée de la Vienne s'avère nécessaire en appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du plan d'entretien assuré par les services techniques de la CCCVL.</li> <li>- Des actions cours d'eau du Contrat Territorial porté par le SBNM.</li> <li>- Du plan de gestion ENS prévu avec l'écomusée du Véron.</li> </ul> <p>- Ce diagnostic et ce plan de gestion pourront être menés dans le cadre d'une mission de type service civique ou apprentissage.</p> <p>La feuille de route précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gouvernance mise en place,</li> <li>- les moyens et compétences d'animation mobilisés,</li> <li>- les modalités de mise en œuvre,</li> <li>- les responsabilités et engagements des acteurs,</li> <li>- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,</li> </ul> <p>le dispositif et les indicateurs de suivi adaptés aux actions et aux temps de réponse des milieux.</p>
Partenaires	<p>Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme</p> <p>Communes de SAVIGNY-EN-VERON, CANDES SAINT-MARTIN, THIZAY, SAINT GERMAIN-SUR-VIENNE, CINAIS et autres.</p>
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel pour 6 ans sera défini sur la période 2021-2022.
Plan de financement	Le plan de financement sera défini sur la période 2021-2022.
Calendrier	Une première version sera disponible courant 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Une première version sera disponible courant 2022.



Commanditaire :  
CCCVL — Communauté de Communes  
Chinon Vienne et Loire

Tuteur académique :  
M Michel Bacchi



Tuteur entreprise :  
CCCVL — Communauté de Communes  
Chinon Vienne et Loire

Tuteur académique :  
M. Michel Bacchi





• AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

## Fiche action n° 7-2-1

### Projet : Structuration d'une filière bois énergie locale sur le Pays du Chinonais

#### CRTE CCTVV et CC CVL

Orientation stratégique n°7 (projet CCCVL)	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°2	Développer une approche globale et stratégique des questions énergétiques
Maître d'ouvrage	<b>Syndicat mixte du Pays du Chinonais</b> (coordination, éventuellement étude) <b>et ses partenaires</b>  Personne en charge du dossier : Gilles MORTIER, Président du Pays : <a href="mailto:contact@pays-du-chinonais.fr">contact@pays-du-chinonais.fr</a> / <a href="mailto:gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr">gilles.mortier@pays-du-chinonais.fr</a> / 02 47 97 09 09
Description de l'action	<p>Considérant l'importance de la ressource bois sur son territoire, le Pays travaille depuis plusieurs années à créer des conditions favorables à la mise en place d'une filière bois-énergie locale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Charte forestière de territoire signée en 2021 – Emploi de 2 chargés de mission successifs pour avancer sur le bois énergie jusqu'à 2015, puis pause faute d'avoir identifié un opérateur volontaire sur lequel s'appuyer</li><li>- Soutien et accompagnement de l'étude portée par l'ESAT de Chinon en 2019/2020 pour la création d'une plateforme de valorisation des déchets verts et de bois énergie (manifestation d'intérêt de l'ESAT en 2018).</li></ul> <p>Aujourd'hui, prenant appui sur la volonté de l'ESAT de créer une activité de bûcheronnage et de production de bois bûche/bois plaquettes, le Pays cherche à développer le partenariat autour de l'ESAT et de la plateforme qui sera</p>

	<p>installée en forêt domaniale de Chinon, pour structurer et développer une filière locale.</p> <p>Grâce à l'entremise du Syndicat de Pays, l'ESAT et l'ONF ont trouvé un accord pour une mise à disposition d'un terrain pour la plateforme, et pour l'installation d'une activité de bûcheronnage en forêt domaniale de Chinon.</p> <p>Ce projet de filière locale est très cohérent avec la perspective de développement des chaudières bois soutenues par le COT EnR que le Pays a signé avec l'ADEME et la CC Touraine Val de l'Indre en 2020 pour au moins 3 ans.</p>
Partenaires	<p><u>Syndicat de Pays</u> : coordination, recherche de partenaires, recherche de financements et appui financier (notamment par les dispositifs qu'il gère : CRST et LEADER), recrutement d'un chargé de mission pour accompagner les démarches si besoin (à appréhender courant 2021/2022)</p> <p><u>ESAT Léopold Bellan de Chinon</u> : mise en place d'une activité de bûcheronnage et production de bois énergie (décidé à la suite de l'étude d'opportunité/faisabilité de 2020) – Il étudie actuellement son modèle économique tenant compte des conditions indiquées par l'ONF.</p> <p><u>ONF</u> : Location d'un terrain adapté pour la plateforme bois (dédiée au bois énergie), vente de bois à l'ESAT</p> <p><u>CC Chinon Vienne et Loire</u> : possible prise en charge de la location et l'équipement de la plateforme (intérêt manifesté par le Président à ce stade) – Participation à la démarche du Pays par son implication dans le Comité syndical.</p> <p><u>CC Touraine Val de Vienne</u> : Participation à la démarche du Pays par son implication dans le Comité syndical.</p> <p><u>Un nouvel opérateur à trouver</u> pour la production de plaquettes et la logistique (quelques pistes, notamment s'appuyer sur la CUMA de la Rabelaisie qui a manifesté un intérêt pour le projet)</p> <p><u>Des communes éventuellement</u>, en tant que fournisseurs (disposant d'espaces boisés en exploitation) ou clientes (chaudière bois).</p> <p>La possibilité d'un partenariat public-privé plus construit a été évoquée lors de l'étude de 2020.</p>
Coût prévisionnel	<p>Ce projet pourrait donner lieu aux investissements suivants (portés par divers opérateurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement/équipement de la plateforme en forêt (clôture, hangar de stockage...) : 1 500 000 € HT</li> <li>- Achat d'équipements/matériel de production, stockage, conditionnement et livraison de bois énergie : 300 000 € HT</li> </ul>

	<p>Une éventuelle mission (ingénierie) pourrait être sollicitée pour accompagner efficacement les démarches lorsqu'un nouvel opérateur aura été trouvé pour compléter et renforcer la capacité d'implication de l'ESAT. Coût d'ingénierie estimé sur un an : 45 000 €</p>
Plan de financement	<p><u>Aides aux Investissements</u> (sous réserves d'éligibilité et disponibilités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région (CRST) pour 40% des coûts HT</li> <li>- FEADER</li> </ul> <p><u>Aides au fonctionnement</u> (ingénierie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région (CRST) pour 50% des salaires chargés</li> <li>- AAP de l'Etat ?</li> </ul>
Calendrier	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réponse au marché public de l'ONF par l'ESAT courant 2021 pour disposer de bois</li> <li>2. Expérimentation de la production par l'ESAT et calcul de son modèle économique : 2021/2022</li> <li>3. Recherche d'un second opérateur économique partenaire 2021/2022</li> <li>4. Eventuelle mission d'accompagnement par le Pays (voire la CC CVL) 2022</li> <li>5. Investissements et préparation de la plateforme : à compter de 2022</li> </ol>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de tonnes de bois bûche et bois plaquettes produites sur le Pays</li> <li>-Nombre de kwh correspondant</li> <li>-Nombre de clients (chaudières bois utilisatrices et particuliers)</li> </ul>
Critères d'éco-conditionnalité	<p>Lutte contre la production de GES par le développement du chauffage au bois et une contribution à une meilleure exploitation forestière (le bois capte du CO2 en phase d'exploitation, le combustible bois est une bonne alternative aux énergies non renouvelables et contribue au mix énergétique.</p>
Autres remarques	<p>Ce projet nécessite l'implication de plusieurs acteurs qu'il convient de mettre en réseau pour qu'ils s'accordent. Le projet de l'ESAT, en bonne voie de concrétisation, permettra d'initier une micro-filière, le Pays doit en parallèle trouver un nouvel opérateur partenaire pour pouvoir mettre en place une filière locale viable capable de répondre à minima aux besoins du territoire. Avec des moyens appropriés en ingénierie de projet la démarche pourrait être plus rapide.</p>





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## **Fiche Projet 7.2.2.**

### **"Elaboration du schéma directeur des énergies renouvelables "**

#### **CRTE CC CVL**

Orientation stratégique n°7	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Cette action vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire (fiche action du PCAET de la CC). Elle consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Mener un état des lieux précis, filière par filière, des potentiels de développement des EnR et des réseaux de chaleur en intégrant l'ensemble des contraintes financières, juridiques, paysagères, ... Un focus particulier sera porté sur la filière biométhane. Ce diagnostic pourrait être réalisé à l'échelle du Pays du Chinonais.</li><li>2. Définir une stratégie de développement des énergies renouvelables en lien avec le diagnostic et coconstruite avec les acteurs du territoire.</li></ol>

	<p>3. Mettre à disposition des différents interlocuteurs (particulier, tertiaire, ...) des documents synthétiques présentant les différentes technologies EnR, leurs avantages, inconvénients, limitations et principe de fonctionnement. Cette action s'inscrit dans la dynamique insufflée par le COT EnR, contrat avec l'ADEME qui vise le développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire du Pays du Chinonais et du Pays Indre et Cher.</p> <p>4. Communiquer sur les projets existants et qui fonctionnent</p>
Partenaires	Si un pilotage de la CC est envisagé pour ce schéma, il sera réalisé aux côtés du Pays du Chinonais, du PNR Loire Anjou Touraine, de la Chambre d'agriculture (association Agritourainergies notamment), du SIEIL, d'EnerCVL et d'autres partenaires, permettant l'élaboration d'un document stratégique concerté. Un volet acceptabilité sociale et paysagère pourrait être intégré au marché (discussion en cours avec le PNR Loire Anjou Touraine).
Coût prévisionnel	Le budget prévisionnel est estimé à 36 000 € prend en compte la réalisation du schéma en faisant appel à un prestataire.
Plan de financement	Attente d'un retour de l'ADEME pour un possible cofinancement. Non retenu pour le CRST
Calendrier	Septembre-octobre 2021 : lancement de la consultation Novembre-décembre 2021 : lancement de l'étude Janvier 2023 : approbation du schéma
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement du schéma et des actions



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## Fiche projet 7.3.1

### "Replantons des arbres pour demain"

**CRTE CC CVL**

Orientation stratégique n°6	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	Afin de conserver la qualité de vie sur le territoire mais également de préserver la biodiversité, la Communauté de communes a défini une nouvelle réglementation sur la gestion des arbres, des haies, des boisements mais également des fonds de jardins à travers le règlement de son PLUi-H. La CC CVL, en lien avec le CPIE Touraine Val de Loire et le Département d'Indre et Loire ont élaboré un programme de plantation triennal (2021-2023), pour mener une campagne de plantation à destination des particuliers, des exploitants agricoles et des communes dans le but de restaurer la trame verte identifiée dans le PLUi-H. Cette action est animée par le CPIE Touraine

	<p>Val de Loire et vise à planter plus de 1500 mètres de haies et 500 arbres isolés par an. Elle est cofinancée par la Région Centre Val de Loire via le CRST.</p> <p>Le programme de plantation s'inscrit également dans les contrats de rivière en cours à l'échelle des bassins versants, dans le but de participer à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la réduction des phénomènes d'érosion.</p>
Partenaires	CPIE Touraine Val de Loire, Conseil départemental 37, Région CVL, syndicats de rivière
Coût prévisionnel	<p>La demande de financement porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude et l'animation du programme de plantation : conception et diffusion des supports de communication, conception et accompagnement des projets (rencontre des volontaires, définition des projets de plantations), commande, distribution des plants et conseils à la plantation, bilan et évaluation du programme à n+1 et n+2. Estimation 13 000 € par an</li> <li>- L'achat des fournitures nécessaires : tuteurs, filets de protection, paillage, végétaux pour la réalisation de 2000 mètres de haies et 300 arbres isolés par an sur la période 2024-2026. Estimation 19 000 € par an</li> </ul> <p>Le coût prévisionnel pour la période 2024-2026 est de 96 000 €</p>
Plan de financement	<p>Financements mobilisables (sous réserves des crédits disponibles en 2024) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région CVL (CRST)</li> <li>- Département 37 (Programme APRT)</li> </ul>
Calendrier	<p>Avril-juin 2024 : appel à candidatures pour la plantation  Novembre-décembre 2024 : plantation  Avril-juin 2025 : appel à candidatures pour la plantation  Novembre-décembre 2025 : plantation et bilan de la campagne 2024  Avril-juin 2026 : appel à candidatures pour la plantation  Novembre-décembre 2026 : plantation et bilan des campagnes 2024 et 2025</p>



Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire de haies et nombres d'arbres plantés





## Fiche projet 7.3.2.

### « CONTRAT Animation du Document d'objectifs site Natura 2000 FR2400540 ZSC « Les Puys du Chinonais »

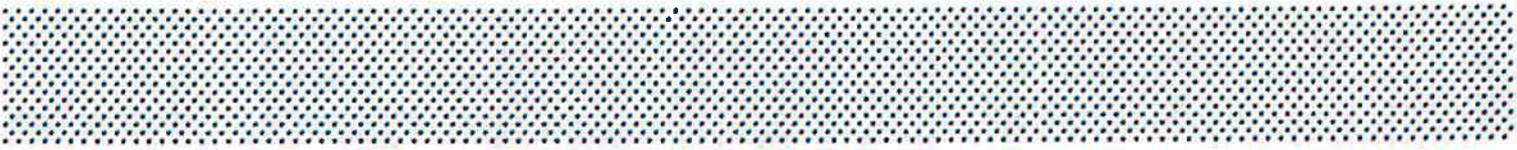
#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°3	Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Les Puys du Chinonais » élaboré par le Parc Naturel Loire Anjou Touraine en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a été validé lors du Comité de pilotage du 18 novembre 2002, à la Sous-Préfecture de Chinon.</p> <p>Du fait de son implication locale antérieure, en particulier dans le cadre du Programme Life Pelouses Sèches (2000-2002), le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre a été retenu comme animateur de la démarche Natura 2000 entre 2004 et 2013 via une convention d'objectifs.</p> <p>Depuis 2008, la Communauté de communes de Chinon, Vienne &amp; Loire assure la Présidence du Comité de Pilotage et la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs en s'appuyant sur les compétences conjointes du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et du CPIE Touraine-Val de Loire. Un partage territorial entre ces deux structures a été défini comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ le Conservatoire est intervenu sur les secteurs du Pérou, de Pierre Galle, du Puy Besnard, de la Colline aux sablons et des Gallipes ;</li><li>▪ le CPIE Touraine-Val de Loire est intervenu sur le secteur de Trottes-Loups et la Butte à Cailloux</li></ul> <p>Le contrat formalise de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 6 ans,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li> <li>- les coûts prévisionnels,</li> <li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li> <li>- les engagements des signataires.</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Le Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine Val de Loire (CPIE)</b>  Président : Valérie BOUCHAUD VIOLLEAU  Directeur : Vincent LECUREUIL  <u>Animation CPIE</u> assurée par Vincent LECUREUIL</p> <p><b>Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire) :</b>  Président : Michel PREVOST,  Directeur : Frédéric BRETON  <u>Animation générale Cen</u> assurée par Cécile OTTO-BRUC</p> <p><b>Avec le soutien financier de :</b>  DREAL Centre -Val de Loire</p>
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à 94 429.50 €.
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour les 3 années à venir :

Étiquettes de lignes	Somme de TOTAL   2021-2023	Somme de TOTAL DPT 37   2021-2023	Somme de TOTAL CCCVL   2021-2023	Somme de TOTAL FEADER   2021-2023
Animation du site (visites de terrain et complément au montage des dossiers en juin/juillet).	86255	0	8625.5	77629.5
Milieux naturels – zones et aires protégées	1944	648	1296	0
Acquisitions foncières (démarches foncières, bornage et autres) et révision de l'APB	26000	20800	5200	0
Milieux naturels – zones et aires protégées	15234.6	6093.84	9140.76	0

Aménagement du parcellaire (clôtures, mises en défens, implantations de barrières et suivi du pâturage)	19000	7600	11400	0
Suivi contrat de travaux	21000	0	4200	16800
<b>Total général</b>	<b>169433.6</b>	<b>35141.84</b>	<b>39862.26</b>	<b>94429.5</b>
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour le projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2019-2022 – poursuite du marché d’animation engagé avec les partenaires techniques</li> <li>- Phase 2 : 2022-2023 – avenant pour l’année 2023 et/ou relance d’un projet d’animation</li> <li>- Dépôt annuel des demandes de financement.</li> </ul>			
Indicateurs d’évaluation proposés	<p>Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des habitats</li> <li>- Evolution des espèces.</li> <li>- Evolution des pratiques liées à l’occupation des sols.</li> </ul>			





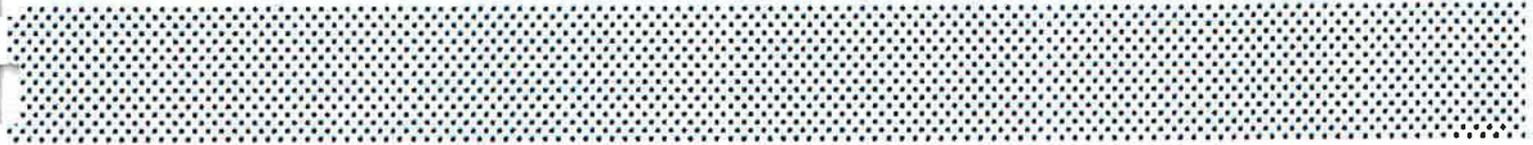
### **Fiche projet 7.3.3.**

## **« PLAN DE GESTION DU MARAIS DE TALIGNY 2022-2034 »**

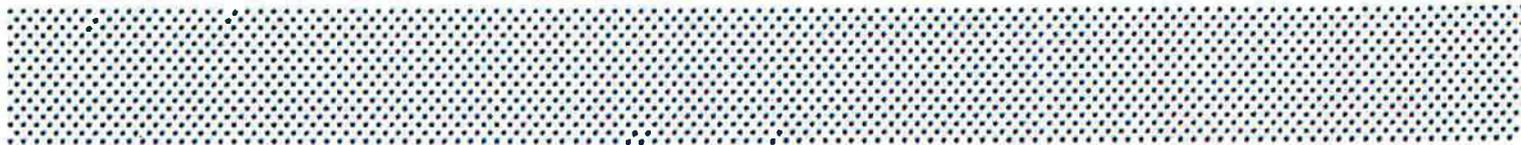
### **CRTE CC CVL**

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°	Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Créée le 14 février 2014, la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du « Marais de Taligny » s'étend sur une surface de 19.74 ha au sein d'un Espace Naturel Sensible (ENS) de 85 ha sur des parcelles appartenant à la commune de la Roche-Clermault (37).</p> <p>Ce site d'une grande valeur écologique, constitué d'une roselière et d'un bas-marais alcalin accueille plusieurs espèces rares et/ou protégées en région Centre-Val de Loire : Loutre, Campagnol amphibie, Jonc des chaisiers glauque, Butor étoilé, Samole de Valérand, ...</p> <p>Un plan de gestion de la RNR a été mis en œuvre pendant 6 ans (2015-2020). Ce dernier définissait les mesures de gestion nécessaires à la conservation du site et reposait sur 4 axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Restaurer une zone humide fonctionnelle,</li><li>- Gérer les habitats par des pratiques durables,</li><li>- Approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du marais,</li><li>- Valoriser le marais dans l'offre touristique locale.</li></ul> <p>La mise en œuvre de ce plan de gestion et des 43 actions identifiées a été réalisé dans le cadre d'une cogestion partagée entre la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le PNR Loire-Anjou-Touraine.</p> <p>A l'échéance de ce premier plan de gestion et dans le cadre de son évaluation réalisée en 2020, il a été décidé d'écrire un nouveau document de gestion avec une proposition d'extension du périmètre de la réserve sur des parcelles appartenant à la commune de la Roche-Clermault et à la Communauté de commune Chinon, Vienne et Loire.</p>

	<p>Deux documents sont en cours d'instruction et d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation en cours avec la Région Centre Val de Loire pour L'extension du périmètre de la Réserve naturelle régionale « Marais de Taligny ».</li> <li>- Elaboration avec le Comité de pilotage du nouveau Plan de Gestion 2022 – 2034 suite à la validation de l'évaluation du plan de gestion 2015 – 2020 de la Réserve Naturelle Régionale « Marais de Taligny »</li> </ul> <p>Le nouveau Plan de Gestion précisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 12 ans,</li> <li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li> <li>- les coûts prévisionnels,</li> <li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li> <li>- les engagements des signataires.</li> </ul>
Partenaires	<p><b>Co-gestionnaires et maîtrise d'ouvrage :</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p><b>Avec le soutien financier de :</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div>
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel pour 6 et 12 ans sera disponible en septembre ou octobre 2021.
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel est en cours d'élaboration.</p> <p>Une première version sera disponible en septembre ou octobre 2021.</p>
Calendrier	Une première version sera disponible en septembre ou octobre 2021.



Indicateurs d'évaluation proposés	Une première version sera disponible en septembre ou octobre 2021.





## Fiche projet 7.3.4

### « CONVENTION PLAN DE GESTION ENS DU VERON »

#### CRTE CCCVL

Orientation stratégique n°7	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le CPIE Touraine Val de Loire développe des activités dans le domaine de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. Grace notamment aux nombreux travaux d'inventaires naturalistes et de suivis scientifiques (suivi du Rôle des genêts et des oiseaux prairiaux, animation du site Natura 2000 BVVI, prospections bénévoles...) réalisés depuis de nombreuses années, il dispose d'une connaissance importante des milieux naturels du Chinonais et notamment du secteur du bocage du Véron. Le CPIE a pour vocation de par ses statuts à améliorer la connaissance et à contribuer à préserver la biodiversité sur son territoire, dans une optique d'intérêt général.</p> <p>La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité souhaite mettre en place un plan de gestion permettant de maintenir et de restaurer la biodiversité tout en poursuivant l'accueil du public sur le site de l'écomusée du Véron classé en Espace Naturel Sensible.</p> <p>Dans cette optique, la convention a pour objet de préciser comment l'association et la communauté de communes pourraient élaborer ensemble un plan de gestion permettant de préserver la biodiversité et favoriser l'accueil du public sur les terrains sur lesquels est implanté l'écomusée du Véron.</p> <p>La convention formalise de manière précise :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, pour une durée de 1 an,</li> <li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li> <li>- les coûts prévisionnels,</li> <li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li> <li>- les engagements des signataires.</li> </ul>										
Partenaires	<p><b>Le Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine Val de Loire (CPIE)</b></p> <p><b>L'Ecomusée du Véron :</b></p> <p><b>Avec le soutien financier de :</b> Conseil Départemental d'Indre-et-Loire Du Pays</p>										
Coût prévisionnel	Le plan de financement prévisionnel pour les six ans du Contrat Territorial s'élève à 15 000 €.										
Plan de financement	Budget prévisionnel par financeurs pour l'année à venir :										
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Coût Total TTC</th> <th>CPER-Pays</th> <th>CD 37</th> <th>CC CVL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi du classement ENS du Véron en partenariat avec l'Ecomusée du Véron.</td> <td>15 000 €</td> <td>4 500.00 €</td> <td>7 500.00 €</td> <td>3 000.00 €</td> </tr> </tbody> </table>			Coût Total TTC	CPER-Pays	CD 37	CC CVL	Suivi du classement ENS du Véron en partenariat avec l'Ecomusée du Véron.	15 000 €	4 500.00 €	7 500.00 €	3 000.00 €
	Coût Total TTC	CPER-Pays	CD 37	CC CVL							
Suivi du classement ENS du Véron en partenariat avec l'Ecomusée du Véron.	15 000 €	4 500.00 €	7 500.00 €	3 000.00 €							
Calendrier	Le calendrier envisagé pour le projet est la période-2021-2022.										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des habitats</li> <li>- Evolution des espèces.</li> <li>- Evolution des pratiques liées à l'occupation des sols.</li> </ul>										



## Fiche projet 7.3.5.

### « Convention Partenariat CPIE37 »

#### CRTE CC CVL

Orientation stratégique n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Action n°	Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Description de l'action	<p>Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine Val de Loire est une association qui œuvre pour l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'environnement du public. Elle contribue, par ailleurs, par ses activités à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine local et de la biodiversité.</p> <p>La CCCVL prévoit dans ses statuts de « Protéger et mettre en valeur le patrimoine d'intérêt communautaire » et de mettre en place des « actions éducatives en faveur de l'environnement ».</p> <p>C'est pourquoi, une convention de partenariat a été signée le 12 mai 2017.</p> <p>Deux « conventions annuelles d'application » ont été élaborées chaque année depuis 2017 pour préciser le détail des actions proposées par l'association ainsi que le montant du soutien financier alloué par la communauté de communes au CPIE pour mener à bien ces actions.</p> <p>Elles s'établissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre d'actions d'étude et de sensibilisation dans les domaines de l'environnement et du développement durables annuels ;</li><li>▪ Développement d'un programme d'éducation à l'environnement de territoire à destination des établissements scolaires</li></ul> <p>Les deux conventions formalisent de manière précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la nature des actions ou travaux programmés, et objectifs associés, tous les ans,</li><li>- les calendriers de réalisation et points d'étapes,</li><li>- les coûts prévisionnels,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,</li> <li>- les engagements des signataires.</li> </ul>				
Partenaires	<p><b>Le Centre Permanent d'initiatives pour l'environnement Touraine Val de Loire (CPIE)</b>  Président : Valérie BOUCHAUD VIOLLEAU  Directeur : Vincent LECUREUIL  <u>Animation CPIE</u> assurée par Vincent LECUREUIL</p>				
Coût prévisionnel	<p>Les coûts sont les suivants :</p> <p>Pour la première convention annuelle d'application portant sur la mise en œuvre d'actions d'étude et de sensibilisation dans les domaines de l'environnement et du développement durables annuels</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Avenant d'application « sensibilisation au développement durable » (année 2021)</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">34 400 €</td> </tr> </table> <p>Pour la deuxième convention annuelle d'application portant sur le développement d'un programme d'éducation à l'environnement de territoire à destination des établissements scolaires.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">Avenant d'application « animations scolaires » (année scolaire 2020/2021)</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">19 600 €</td> </tr> </table>	Avenant d'application « sensibilisation au développement durable » (année 2021)	34 400 €	Avenant d'application « animations scolaires » (année scolaire 2020/2021)	19 600 €
Avenant d'application « sensibilisation au développement durable » (année 2021)	34 400 €				
Avenant d'application « animations scolaires » (année scolaire 2020/2021)	19 600 €				
Plan de financement	Le financement est actuellement assuré par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.				
Calendrier	<p>Le calendrier envisagé pour le projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : 2021 – poursuite de la convention d'animation engagé avec le CPIE37.</li> <li>- Phase 2 : 2022-2024 – convention triennale</li> </ul>				
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi : bilans annuels.				

## Fiche Projet n° 7.3.6

### CRTE de la CC CVL

Orientation n°7	La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources
Axe n° 3	Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité
Action n°6	Aménagement des bords de Vienne
Maître d'ouvrage	<b>Ville de CHINON</b>
Description de l'action	Rendre accessible la rivière – développement d'activité touristique – animation du centre-ville (cf. notice annexée)
Partenaires	Le projet sera porté par la ville de Chinon. Ce projet est étudié en concertation avec la CCCVL, les services du SDAP, les services de l'ADAC du département d'Indre-et-Loire, l'agence de l'eau Loire Bretagne

Coût prévisionnel	<p>Les dépenses liées à l'opération seront exclusivement de l'investissement.</p> <table data-bbox="512 443 1094 629"> <tr> <td>maitrise d'œuvre</td> <td>55 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>travaux aménagement de la cale</td> <td>555 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>total HT</td> <td>610 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>total TTC</td> <td>732 000,00 €</td> </tr> </table>	maitrise d'œuvre	55 000,00 €	travaux aménagement de la cale	555 000,00 €	total HT	610 000,00 €	total TTC	732 000,00 €
maitrise d'œuvre	55 000,00 €								
travaux aménagement de la cale	555 000,00 €								
total HT	610 000,00 €								
total TTC	732 000,00 €								
Plan de financement									
Calendrier									
Indicateurs d'évaluation proposés									

## **AMENAGEMENT DES BORDS DE VIENNE ET DE L'ILE DE TOURS**

### **Un site remarquable**

La ville de Chinon a la chance d'être traversée par la Vienne qui anime les paysages et les vues du centre-ville, mais ce patrimoine naturel n'est pas suffisamment mis en valeur ; la ville n'est pas suffisamment tournée vers sa rivière.

Récemment de nouvelles activités nautiques se sont installées à Chinon avec une entreprise de location de kayak et une activité de promenades en bateau sur la rivière.

Ces activités sont implantées à proximité du camping sur la rive gauche de la Vienne. Si cette implantation est cohérente pour la location de kayak, l'activité de promenade en bateau souffre de manque de visibilité des flux touristiques fréquentant le centre-ville et principalement concentré sur la rive droite.

Une île, dite Île de Tours, implantée au milieu de la Vienne et accessible depuis le pont constitue un îlot de nature et de biodiversité au cœur de la ville. Quelques maisons, y sont implantées ainsi qu'une série de jardins. Le reste de l'île est à l'état sauvage avec quelques rares aménagements (bancs, tables de pique-nique).

Dans sa traversée du centre-ville, la Vienne est bordée de perrés maçonnés lesquels hébergent des cales d'embarquement. Ces perrés sont propriété de l'Etat et font l'objet d'une convention de superposition de gestion signée par la ville de Chinon en 1998 (durée 20 ans et terminée aujourd'hui). La signature de cette convention a permis à la ville de Chinon de restaurer ces perrés qui souffraient d'une grave absence d'entretien. Au cours de ces travaux deux cales de mise à l'eau des petites embarcations ont été restaurées.

### **Valoriser l'accès à l'eau et l'éco-site de l'île de Tours**

Afin d'exploiter le très fort potentiel que représente la Vienne, la ville de Chinon envisage de recréer une cale-port en utilisant la cale inscrite entre la place de la mairie et la place Jeanne d'arc. Cette implantation permettrait de donner à cet aménagement une très grande visibilité au cœur même du centre-ville. Ce site pourrait devenir un des au lieu de balades de Chinon en continuité du site des promenades du docteur Mattraits, devenu le site principal des animations de Chinon.

Il est également prévu de renforcer le rôle de l'île de Tours dans sa dimension biodiversité et patrimoine naturel au-delà de l'inventaire et du parcours nature déjà proposé avec le CPIE.

. L'espace jardins serait conservé et restructuré. Une étude détaillée des ressources biodiversité de l'île va être réalisée. Un parcours nature, respectant et valorisant cette richesse naturelle et un parcours de santé sont envisagés. Des ouvertures (belvédères de vision) seront créées pour donner accès à la Vienne depuis l'île, ce qui est aujourd'hui impossible compte tenu de la végétation non maîtrisée. Elles permettront aussi la restauration du panorama sur la cité médiévale depuis la rivière.

La ville de Chinon a fait réaliser une étude hydraulique pour définir les altitudes de faisabilité du projet sans incidence sur l'écoulement des crues de la Vienne. Cette étude a confirmé la faisabilité du projet et a défini une cote maximale compatible avec une activité portuaire et des déambulations de promeneurs.

## Un aménagement de quai qui tient compte des aléas climatiques

Depuis l'origine du projet, l'Architecte des Bâtiments de France est associé aux réflexions et s'est montré intéressé par ce projet de mise en valeur du site de la Vienne.

Afin de garantir la qualité du projet et son intégration dans un site remarquable, la ville a souhaité s'entourer des meilleurs spécialistes et a fait appel à l'architecte M. Bertrand Penneron qui a réhabilité de nombreux ports de Vienne ou de Loire et qui a publié un ouvrage sur l'entretien des perrés et des quais.

M. Penneron a réalisé quelques esquisses qui ont permis d'orienter les choix de l'aménagement vers la création d'un quai permettant l'accostage des bateaux de promenades mais aussi l'implantation de deux cales de mises à l'eau. Une pré étude complémentaire a ouvert l'hypothèse complémentaire de dispositifs flottants.

Les dimensions du quai sont généreuses et permettent des circulations piétonnes en toute sécurité. L'accès au quai se fait par l'aménagement de deux cales existantes en pente douce lesquelles, une fois les revêtements en pierre refaits, permettront aux personnes à mobilité réduite équipées de fauteuil électrique d'accéder à ce site.

Le site pourra également héberger des animations estivales qui favoriseront la découverte de la rivière.

### PLAN DE FINANCEMENT : *Préciser HT ou TTC*

DEPENSES HT		R E C E T T E S  H T	
Etudes	55 000 €		
Travaux d'aménagement	555 330 €	Etat	
		....	
		<b>PART VILLE</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>610 330 €</b>	<b>TOTAL</b>	

**ANNEXE 4**  
**Contribution des établissements publics et opérateurs**



## **ANNEXE 5**

### **Tableaux de synthèse et de suivi du CRTE**

- 5-1 Maquette financière
- 5-2 Avis des services de l'Etat, de la Région et du Département sur les fiches projets
- 5-3 Indicateurs de suivi



## **Annexe 5-1 Maquette financière**

Nom du projet	Plan de financement							Année de réalisation
	Matière d'ouvrage	Budget (HT)	Etat	Région	Département	Autres	Autofinancement et Emprunt	
<b>L'animation d'un écosystème économique ambiteux</b>								
1 - S'affirmer territoire d'industrie, en capitalisant sur les réseaux d'activités en lien au CNPE								
1.1 Régularisation sur la ZAC du Véron	CC	100 000 €	80 000 €					2022
1.2 La CC reconnue comme territoire d'industrie, notamment autour de la filière nucléaire	CC	100 000 €	30 000 €	30 000 €			40 000 €	2022
<b>2 - Contribuer activement à la structuration d'un projet agricole et alimentaire</b>								
1.2.1 Plan d'actions en faveur d'une alimentation durable	Pays	45000/an	15 000 €			25 000 €	5 000 €	2022
1.2.2 Développement des exploitations respectueuses de l'environnement	CC	1 470 000 €	588 000 €	588 000 €			294 000 €	2022
1.2.3 Accompagnement au développement endogène et aux circuits courts	CC	A définir						
<b>3 - Promouvoir filière artisanale-service liée à environn/rénov énergét et patrimoniale</b>								
1.3.1 Développement d'une PTRRE	CC/Pays	570 000 €	200 000 €	200 000 €		85 000 €	85 000 €	2022-2026
1.3.2 Développement de pépinières d'entreprises ou ateliers relais	CC	350 000 € PAR PROJET	100 000 €	100 000 €			150 000 €	2021-2023
<b>4 - Susciter et soutenir le développement d'activités urbaines et de centre-bourgs</b>								
1.4.1 Développement d'un tiers lieu en cœur de ville de Chinon,	CC	50 000 €	15 000 €	15 000 €			20 000 €	2023
1.4.2 Développement des commerces ambulants et des marchés locaux	CC	30 000 €	5 000 €	10 000 €			15 000 €	2022
1.4.3 Optimisation des locaux existants dans les deux gares (Chinon, Port Boulet)	CC	100 000 €	40 000 €	40 000 €			20 000 €	2022
1.4.4 Réhabilitation d'un ancien local commercial pour une épicerie associative	Hulsmes	550 000 €	165 000 €		10 000 €	240 000 €	105 000 €	2023/24
<b>5 - Confirmer et structurer dans la durée un soutien global à l'entrepreneariat et la relance</b>								
1.5.1 Relance de l'activité économique via des aides financières ou actions de relance	CC	150 000 €	50 000 €	50 000 €			50 000 €	2022
1.5.2 Fonds de soutien aux investissements	Etat / collectivité à déterminer		X	X	X	X	X	2022
<b>6 - Assumer les infrastructures nécessaires à une économie publique de qualité</b>								
1.6.1 Extension du siège de la CC CVL	CC	4 700 000 €	2 000 000 €	900 000 €	850 000 €		950 000 €	2022
1.6.2 Aménagement du Maison de la baronnrière	CC	590 000 €	320 000 €		100 000 €	50 000 €	120 000 €	2022
<b>II - Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative</b>								
<b>1 - Affirmation rôle stratège sur politique résidentielle-urbaine : animation-promotion</b>								
2.1.1 Réhabilitation FJT (financements acquis)	CC	930 000 €	385 000 €			200 000 €	345 000 €	2021-2022
2.1.2 VEFA pour la Maison de santé à Chouzé construite par Touraine Logement	CC	connu en octobre						2022
2.1.3 Lotissement Les Chilleveaux 3 - extension	Thizay	420 000 €						2024
2.1.4 Prévention des risques	CC	100000/ an	50000/an				50000/an	2022-...
<b>2 - Soutien à la rénovation en intégrant critères patrimoniaux et énergétiques</b>								
2.2.1 Bilan et perspectives des services rénovation énergétique sur Chinonais	Pays	295 000 €	100 000 €	100 000 €		40 000 €	45 000 €	2022
2.2.2 Mise en œuvre POA et OAP transversales	CC	à déterminer						à définir
2.2.3 Logement locatif- amélioration isolation mode de chauffage	Thizay	20 000 €						2022
<b>3 - Promotion démarche qualitative requalification-redynamisation centres-bourgs</b>								
2.3.1 Aménagement centre-bourg	Chouzé	1 797 500 €	500 000 €		50 000 €	100 000 €	1 147 500 €	2023
2.3.2 Enfouissement réseaux	Thizay	427 135 €			60 000 €	269 873 €	97 262 €	2023-2026
2.3.3 Enfouissement réseaux (contrat ruralité)	Lené	210 000 €	120 000 €			60 000 €	30 000 €	2022
2.3.4 Réhabilitation agrandissement d'un local communal de la Marie	Thizay	167 500 €	67 000 €		67 000 €		33 500 €	2022





**Annexe 5-2 Avis de l'Etat/Région/Département  
sur fiches projet**





1.2	Renforcement lien vertical ville haute / ville basse	Chiron	860000 €	860000 €	0				
5	Structurer offre performante d'information-accompagnement aux mobilités	CC	120000 €	80000 €	0				
1.5.1	Aménagement de la maison de la mobilité	CC	120000 €	80000 €	0				
<b>VI - Accompagnement de accès droits-services, «lieux grandir/lieux vieillir»</b>									
1	Mieux structurer-qualifier conditions d'AOA des publics								
1.1	Amélioration service public, extension du CTC (régie eau - service urbanisme)	CC	537709 €	500000 €	0				
1.2	Développement de l'espace France service avec les maires et conseil municipal	CC	105000 €	X	0				
2	Favoriser l'accès aux soins et structurer un projet global de santé								
1.2.1	Élaborer et mettre en oeuvre le Contrat local de Santé du Chironais	Pays	750000 €	350000 €	0				
3	Accompagner le «mieux grandir»								
1.3.1	Rénovation thermique ALISH Avoine	CC	490000 €	290000 €	0				
1.3.2	Extension multi accueil Jacques Prévert à Chiron	CC	130000 €	50000 €	0				
1.3.3	Construction d'un restaurant scolaire	Regroupement	1305000 €	300000 €	0				
1.4	Accompagner le « mieux vieillir »								
1.4.1	Réhabilitation résidences autonomie	CLASP / CC	508445 €	150273 €	0				
<b>V - Culture et Sport, leviers d'épanouissement de chacun et marqueurs d'identité territoriale</b>									
1	Valoriser les dynamiques culturelles du territoire, accroître leur accessibilité pour tous								
1.1.1	Réhabilitation de l'Hôtel des Etais Généraux qui accueille le Carroi Musée	CC	1000000 €	800000 €	0				
1.1.2	Ecomusée : extension avec la création d'une 2 <sup>ème</sup> salle d'expositions temporaires	CC	400000 €	320000 €	0				
1.1.3	Conservatoire de musique : Aménagement de l'Espace Saint Jean	CC	800000 €	640000 €	0				
1.1.4	Cinéma le Rabalais : création de 2 nouvelles salles	CC	2100000 €	1680000 €	0				
1.1.5	Aménagement de la salle de spectacle L'Abattoir	CC	450000 €	360000 €	0				
1.1.6	Restauration de l'église Saint Maurice	Chiron	380000 €	380000 €	0				
1.1.7	Archives municipales : aménagements des réserves et travaux pour l'accès	Chiron	450000 €	360000 €	0				
1.1.8	Hôtel Bocard de la Jacobinère : création d'un CLAP	Chiron	200000 €	100000 €	0				
2	Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous								
1.2.1	Rénovation des piscines	CC	12000000 €	8600000 €	0				
1.2.2	Rénovation thermique des équipements sportifs (salles de sport, Avoine, Chi)	CC	1805000 €	450000 €					
1.2.3	Accessibilité et restructuration du stade Bourdon	Chiron	175000 €	140000 €	0				
3	Promouvoir événements culturels et sportifs comme marqueurs identité et attractivité								
1.3.1	Aménagements des abords de l'Espace Rabalais	Chiron	Dossier exemplaire en cours de modification		N				
<b>VI - Affirmation destination touristique autour art de vivre et patrimoines</b>									
1	Stipifier comme une destination touristique à part entière, au sein du Val de Loire								
1.1	Développement d'une marque de territoire,	CC	100000 €	80000 €	0				
2	Développer des offres touristiques singulières								



				Plan de financement		Avis des services de l'État		Avis du Conseil régional		Avis du Conseil départemental	
1- L'animation d'un écosystème économique ambileux				Maitre d'ouvrage	Budget (M)	EM	ON	La recevabilité des dossiers est classée en trois catégories, selon le code suivant : I- Dossiers structurants à l'échelle intercommunale- recevabilité confirmée II- Dossiers à confirmer (Recevabilité à confirmer) III- Recevabilité des projets non confirmée		Commentaires	
1- S'affirmer territoire d'industrie, en capitalisant sur les réseaux d'activités en lien au CNPE				CC	100000 €	90000 €	O	Financements de l'Agence de l'eau à solliciter			
1.1.1 Régularisation sur la ZAC du Véron				CC	100000 €	30000 €	O	Précisions insuffisantes à ce stade pour déterminer l'inscription du projet dans un dispositif régional			
1.1.2 La CC reconnue comme territoire d'industrie, notamment autour de la filière nucléaire								Relève potentiellement du cadre du CIRST au titre du projet alimentaire de territoire et système alimentaire, si conforme aux modalités régionales / Non identifié au CIRST / Relève d'une négociation au BNP			
2- Contribuer activement à la structuration d'un projet agricole et alimentaire								S'agissant l'acquisition de terrain pour installer des agriculteurs, relève potentiellement du CIRST au titre de l'économie Agricole. Selon des modalités à préciser			
1.2.1 Plan d'actions en faveur d'une alimentation durable				Pays	45000/an	15000 €	O	VFA financé			
1.2.2 Développement des exploitations respectueuses de l'environnement				CC	1470000 €	586000 €	O	Apporter des précisions sur le fonctionnement du projet			
1.2.3 Accompagnement au développement endogène et aux circuits courts				CC	A définir		O	- A compléter - S'assurer de la coordination avec la Chambre d'agriculture			
3 - Promouvoir filière artisanale-service lié à environnement/énergie et patrimoine								Point de vigilance : rechercher d'autres financements que les dotations, diversifiées de droit commun pour la partie « animation »			
1.3.1 Développement d'une PTRR				CC/Pays	570000 €	200000 €	O	Projet budget à préciser			
1.3.2 Développement de pépinières d'entreprises ou ateliers relais				CC	350 000 EPAR PROJET	100000 €	O				
4 - Soutenir et soutenir le développement d'activités urbaines et de centre-bourgs								- CPER tiers lieu - Mettre en évidence les gains énergétiques / recherche de développement en énergies renouvelables (ENR) - Veiller à la cohérence avec le programme Action Cœur de ville			
1.4.1 Développement d'un tiers lieu en cœur de ville de Chinon,				CC	50000 €	15000 €	O	Projet non structuré à l'échelle intercommunale ; à examiner dans le cadre de la DERT communale			
1.4.2 Développement des commerces ambulants et des marchés locaux				CC	30000 €	5000 €	N				
1.4.3 Optimisation des locaux existants dans les deux gares (Chinon, Port Boulet)				CC	100000 €	40000 €	O	Projet à préciser			
1.4.4 Réhabilitation d'un ancien local commercial pour une épicerie associative				Huisnes	550000 €	165000 €	O	Mettre en évidence les gains énergétiques / recherche de développement en énergies renouvelables (ENR)			
5 - Confirmer et structurer dans la durée un soutien global à l'entreprenariat et la relance								Relative potentiellement d'un soutien régional prioritairement au titre du dispositif A VOS ID voire du CIRST			
								Relative potentiellement du cadre du CIRST au titre du soutien aux commerces de proximité (si conforme aux modalités régionales) / Non identifié au CIRST / Relève d'une négociation au BNP			
								Relative potentiellement du cadre du CIRST au titre de la création de locaux d'activités économiques (si conforme aux modalités régionales et notamment intervention régionale sur la liste à charge) / Non identifié au CIRST / Relève d'une négociation au BNP		FDSR sous réserve dépôt de dossier	

# Analyse CRTE des services de l'État

## pour la CC Chinon Vienne Loire

L'élaboration du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) repose sur une démarche de dialogue renforcé entre l'État et les collectivités territoriales.

La communauté de communes a choisi de respecter strictement certains critères définis par l'État pour les projets éligibles (budget minimum notamment). Ce qui a pu lui permettre de mettre l'accent sur les projets mutualisés.

Elle a ainsi élaboré de nombreux projets thématiques intercommunaux ambitieux qui vont de la rénovation énergétique à la création d'un pôle viti-oenologique.

Les échanges menés avec le président de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (3CVL) ont notamment permis :

- de définir et de respecter un calendrier commun, avec par exemple la tenue de plusieurs comités de pilotage, réunissant les élus et les représentants de l'État ;

- d'identifier des projets structurants pour le territoire, avec comme objectifs d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique.

La collectivité a lancé en septembre 2020 l'élaboration d'un projet de territoire, dont le diagnostic s'est achevé à la fin de cette même année.

Les enjeux territoriaux ont été approuvés en conseil communautaire le 26 janvier 2021.

La 3 CVL s'est notamment dotée d'un consultant, pour encadrer la démarche de construction de projet, ainsi que d'un conseiller relatif au pacte de gouvernance, pacte financier et fiscal.

Le projet présenté s'articule autour de quatre principes pour le territoire : attractivité ; proximité ; animation ; articulation entre la CC et les communes.

Ces principes s'appuient sur sept politiques prioritaires telles :

- l'animation d'un système économique ambitieux ;
- une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative ;
- des offres de mobilité accrues et diversifiées ;
- l'accompagnement dans l'accès aux droits et aux services, dans le mieux grandir et le mieux vieillir ;
- l'affirmation du territoire comme destination touristique, autour de l'art de vivre et des patrimoines ;
- la culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale ;
- la transition écologique par une approche globale des patrimoines et des ressources.

La collectivité a judicieusement profité de l'opportunité de ce projet pour approfondir le partenariat nécessaire avec les communes.

Un travail important de mutualisation et de sélection des projets les plus structurants a ensuite été produit.

### 1) Avis sur le diagnostic

Aucun diagnostic n'a été transmis formellement. Il reste à fournir avant la signature du contrat.

Cependant, la collectivité a déjà élaboré un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et un plan climat air-énergie territorial (PCAET) sur la base de diagnostics de son territoire.

De même, le projet de territoire transmis illustre une prise en compte des enjeux présentés par la Direction départementale des territoires (DDT).

### 2) Avis sur les orientations stratégiques proposées

Dans le champ de la transition écologique, les orientations, champs d'actions, objectifs opérationnels et projets proposés répondent aux enjeux posés dans le diagnostic, notamment celui transmis par la DDT.

Les enjeux forts identifiés par la DDT étaient :

- vacance de logements ;
- rénovation énergétique ;
- mobilités ;
- production d'énergies renouvelables (ENR), structuration de la filière bois énergie ;
- qualité des masses d'eau superficielles et souterraines ;
- plans d'actions à mettre en œuvre sur les captages ;
- Rénovation des réseaux d'adduction en eau potable (AEP) ;
- agroforesterie à accompagner ;
- projet alimentaire territorial (PAT).

### 3) Avis sur les projets

Au titre de l'ensemble des politiques publiques, les **74 projets finalement proposés** par la communauté de communes ont donné lieu à une analyse par les services de l'État, dont une synthèse est déposée en complément à ce document sur la plateforme OSMOSE.

Cette synthèse mentionne la recevabilité éventuelle des actions et projets au contrat de relance et de transition écologique selon trois types d'orientation :

- **recevabilité confirmée ( 33 projets) ;**
- **recevabilité à étudier** au bénéfice de précisions à apporter en matière de calendrier, de modalités de mise en œuvre, d'objectifs, de financements possibles, etc.(20 dossiers) ;

- non recevabilité (21 dossiers) ou renvoi à la part DETR hors CRTE

Sur les 74 projets étudiés au départ par les services de la DDT au regard des politiques publiques de transition écologique :

- Aucun projet n'a été jugé à éco-conditionnalité négative au titre de la consommation d'espace (extension des zones d'activité hors zone urbaine) ;
- 27 projets neutres ;
- 47 projets jugés positifs pour un critère ou plus.

**3-a) Projets avec éco-conditionnalité négative qui nécessitent de les retravailler avec la collectivité s'ils ressortent structurants par ailleurs**

néant

**3-b) Projets sur lesquels il y a des compléments à obtenir pour confirmer le caractère structurant**

De nombreux projets présentent un volet animation ou le financement d'un chargé de mission.

Les projets mériteraient d'être épurés de ce volet, la DETR et la DSIL ayant principalement vocation à financer de l'investissement.

De la même manière, un certain nombre de projets de rénovation thermique se voient augmenter d'un volet extension de bâtiment.

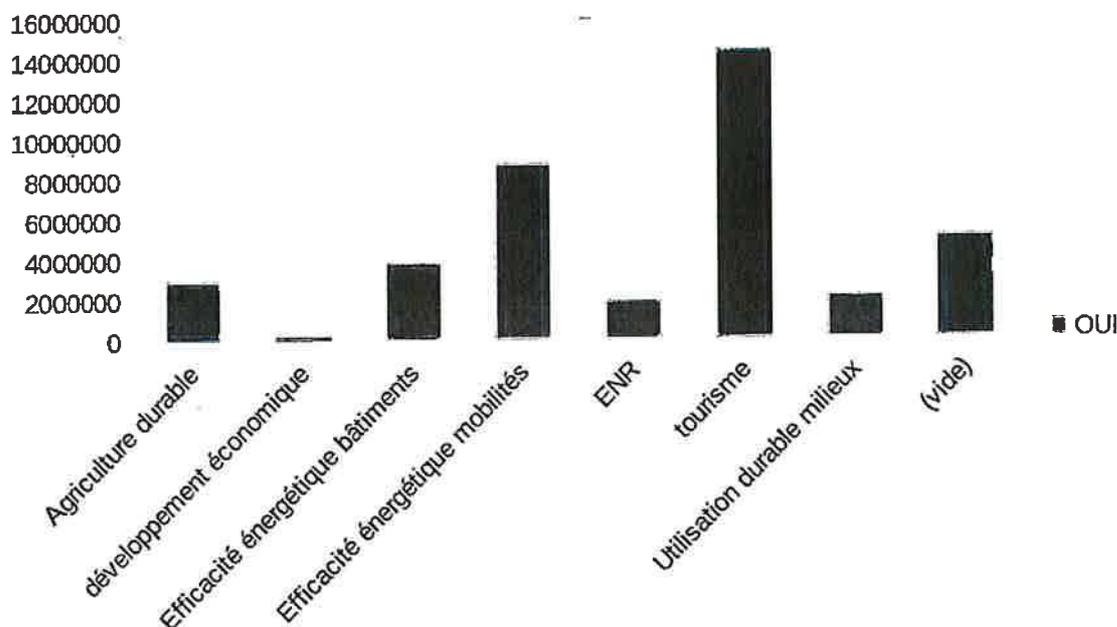
Il conviendrait de séparer les projets en lots pour bien différencier la partie rénovation thermique d'un côté, et de compléter ces projets par un équipement d'ENR.

**3- c) Projets structurants**

31 projets sur 74 apparaissent prioritaires pour l'État au regard des politiques publiques de transition écologique.

La plupart sont chiffrés, mais le montant des fonds État appelés est rarement précisé.

Ci-dessous la répartition des demandes de financement par thématique pour l'ensemble des actions structurantes selon la DDT :



Soit un total de 72 661 920 euros de projets dont 38 908 049 € euros pour des projets structurants à ce stade.

Les fonds-État appelés sont insuffisamment renseignés afin de pouvoir établir cette enveloppe.

Les besoins financiers sont à mettre en regard avec l'enveloppe État (DETR-DSIL) disponible théoriquement, à savoir 120 euros par habitant (soit : 23 524 habitants \*120 euros/habitant=2 822 880 euros).

D'autres financements pourront évidemment être sollicités (Conseil régional, Conseil départemental, Agence de l'eau Loire-bretagne- AELB, ADEME, etc.).

### **3-d) Projets structurants manquants**

Toutes les thématiques sont présentes.

Celle du logement (dans le cadre du programme ACV notamment) gagnerait cependant à être davantage représentée.

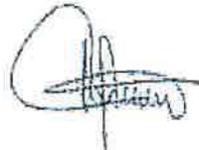
#### 4) La signature du contrat

La signature du contrat pourra intervenir après :

- intégration des avis émis par les services de l'État ( présent document et tableau de synthèse), complétés par ceux du Conseil régional Centre-Val-de-Loire et du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- validation de la version finale du texte par les instances de la collectivité.

Les projets qui n'auraient pas pu être pris en compte dans le CRTE, notamment par manque de temps, pourront être mentionnés comme devant faire l'objet d'une clause de revoyure, soit dans le cadre de la convention financière annuelle, soit dans le cadre d'une évaluation/révision du contrat, par exemple à mi-parcours.

Le sous-préfet de Chinon



Laurent VIGNAUD

## **Annexe 5-3 Indicateurs de suivi**



# Suivi/Evaluation du CRTE

**Principaux indicateurs de suivi (réalisation & résultats)  
pour chacun des 29 axes stratégiques (structurés en 7  
politiques prioritaires) du projet de territoire**

# Remarques préalables

- Le processus d'évaluation du CRTE s'adosse à celui qui se met en place pour l'ensemble du projet de territoire
- Un bilan annuel sera réalisé. Il a vocation à apprécier l'avancée du projet et à en réajuster les objectifs et conditions d'animation et de mise en œuvre le cas échéant
- Il porte une dimension qualitative et participative dominante. Ce choix s'inscrit dans le sillage de la démarche entreprise pour élaborer et conduire notre projet de territoire
- Ce présent document de travail identifie une sélection de questions évaluatives et les principaux indicateurs de suivi (réalisation & résultats) pour chacun des 29 axes stratégiques (structurés en 7 politiques prioritaires) du projet de territoire. Il reprend les questions évaluatives et indicateurs validés dans le cadre du PCAET
- Le choix est fait de limiter le nombre de ces questions évaluatives et de ces indicateurs. L'approche a une logique exploratoire davantage que systématique et des approfondissements évaluatifs seront envisagés en fonction des bilans annuels qui seront proposés et mis en débat
- La base des « références » sur laquelle nous nous apprécierons les indicateurs de résultats sera affinée

# 1 - L'animation d'un écosystème économique ambitieux

## 1 - S'affirmer comme un territoire d'industrie, en capitalisant notamment sur les réseaux d'activités en lien au CNPE

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
L'attractivité industrielle du territoire s'accroît-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de démarches communication / marketing entreprises</li> <li>- Travail sur les filières industrielles dans les partenaires et entreprises locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'emploi industriel par filière (<i>emplois salariés ACOSS URSAFF</i>)</li> </ul>
Les offres de formation se développent-elles sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de démarches de type forum-emploi entreprises / Nombre de projets suivis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des formations diplômantes, certifiantes et qualifiantes sur le territoire : nombre de personnes formées</li> </ul>
<i>Le PCAET a-t-il permis de développer l'écologie industrielle et territoriale ?</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre d'entreprises en relation avec de type de démarche</i></li> <li>- <i>Nombre d'actions en faveur de l'écologie territoriale</i></li> </ul>

*En italique : base évaluative du PCAET*

## 2 - Structuration d'un projet agricole et d'un projet alimentaire territorial

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à la formalisation et à l'animation d'un PAT ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation et animation du PAT (échelle Pays)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf. indicateurs propres au PAT (à venir)</li> </ul>
<i>Le PCAET a-t-il permis l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les habitants du territoire ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de projets engagés dans ce sens (communes, autres établissements)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre établissements s'inscrivant dans une démarche visant à promouvoir les circuits courts</i></li> <li>- <i>% du bio dans la restauration collective</i></li> </ul>
<i>Le PCAET a-t-il permis le développement des méthodes agricoles alternatives et écologiques ?</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre d'exploitations en agriculture alternative</i></li> </ul>

*En italique : base évaluative du PCAET*

### 3 - Promouvoir les filières artisanales et de services en lien à l'environnement et à la rénovation énergétique et patrimoniale

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Une filière artisanale locale se structure-t-elle en matière restauration patrimoniale et énergétique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarches collaborative engagée avec les artisans et les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises artisanales impliquées</li> <li>Appréciation qualitative du gain pour les habitants en termes d'accompagnement</li> </ul>

### 4 - Susciter et soutenir le développement d'activités urbaines et de centre-bourgs

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Une offre de bureaux et d'espaces de coworking se développe-elle pour accompagner le télétravail la création d'activités tertiaires diffuses ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets suscités, suivis et accompagner dans les communes : bureaux, tiers-lieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bureaux / postes de travail mis à disposition sur le territoire. Niveau d'utilisation</li> </ul>
Les activités commerciales et de services de grande proximité se développent-elles ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets suscités, suivis et accompagner dans les communes : commerces (formes hybrides), activités itinérantes, activités événementielles (marché...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de commerces ou activités d'animation dans les communes ?</li> </ul>

### 5 – Confirmer et structurer dans la durée un soutien à l'entrepreneuriat et à la relance

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à la relance de l'entrepreneuriat local ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarches d'accompagnements engagées : soutiens financiers, actions de promotion et d'incitation à la consommation locale...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises bénéficiaires</li> <li>Création / disparition d'entreprises</li> </ul>

## 2 - Une offre urbaine et résidentielle diversifiée et qualitative

### 1 – L’affirmation d’un rôle stratégique en matière de politique résidentielle et urbaine : animation globale et promotion

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Comment le projet contribue-t-il à la maîtrise de la consommations des sols et à la promotion qualitative du renouvellement urbain ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions permettant une mise en œuvre efficiente du PLUI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des flux d’artificialisation des sols</li> <li>- Appréciation qualitative des opérations exemplaires en matière de renouvellement urbain</li> </ul>
Comment le projet promeut une évolution des pratiques et l’attractivité résidentielle du territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d’une charte de l’habitat</li> <li>- Mis en œuvre d’une « marque territoriale »</li> </ul>	

### 2 – Le soutien à la rénovation, en intégrant des critères patrimoniaux et énergétiques

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
La vacance du parc se résorbe-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarches engagées pour mieux connaître et dissuader la vacance</li> <li>- Appréciation qualitative de vacance résiduelles et des conditions de son traitement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de vacance dans les communes</li> </ul>
Le projet permet-il un accompagnement performant aux démarches de rénovation ? Le PCAET a-t-il permis d’accélérer la rénovation énergétique sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de l’OPAH</li> <li>- Mise en œuvre de démarches de conseils et accompagnement en matière de rénovation énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés /an</li> <li>- Gains énergétique [MWh/an]</li> <li>- Nombre de passoires thermiques dans les logements privés par rapport aux DPE réalisés</li> </ul>

En italique : base évaluative du PCAET

### 3 - Promotion de démarches qualitatives de requalification / redynamisation des centres-bourgs, centres-villes et ensemble urbains

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet permet-il la promotion d'approches qualitatives globales en matière de dynamisation des centre-ville et centre-bourgs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre « d'Action Cœur de ville » à Chinon</li> <li>- Accompagnement des communes vers des approches globales de cette nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études urbaines globales permettant des approches intégrées de centre bourgs ou de sites urbains particuliers</li> </ul>
Le projet permet-il une réponse collective et efficiente à la réalisation d'opérations urbaines complexes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif de portage foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations rendues possibles par l'usage de ce dispositif</li> </ul>

### 4 - La diversification des offres résidentielles en lien à des besoins particuliers

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet permet-il le déploiement performant, qualitatif et négocié de l'offre locative sociale sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'une démarche partenariale collective avec les bailleurs sociaux</li> <li>- Dispositif de soutien pour le développement ciblé de l'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de logement sociaux sur le territoire</li> <li>- Evolution du taux de vacance de ce parc</li> <li>- Evolution des actions de rénovation engagées</li> </ul>
Le projet permet-il le développement d'une offre résidentielle adaptée aux différentes étapes du vieillissement ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarches prospectives et programmatives sur cette thématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements neufs (ou ayant fait l'objet de rénovation en réponse à ce besoin) appropriés au vieillissement</li> </ul>

### 3 - Des offres de mobilité accrues et diversifiées

Note : un schéma de mobilité est en cours – Il permettra de caractériser plus finement ce cadre évaluatif)

#### 2 – Maillage et la qualité d'offres du transport collectif sur le territoire

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
<p>Le PCAET a-t-il permis le développement d'alternatives à l'usage individuel de la voiture ?</p> <p>Le projet permet-il le développement de l'offre de Transports à la demande sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement des offres de TC, déterminées dans le cadre du schéma de mobilité</li><li>- Développement des prestations de TAD</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'utilisateurs de cette offre</li><li>- Appréciation qualitative de l'adéquation entre cette offre et l'expression des besoins</li></ul>

En italique : base évaluative du PCAET

#### 4 – Sécuriser et développer les pratiques de mobilités actives sur le territoire

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
<p>Le PCAET a-t-il permis de favoriser les mobilités douces sur le territoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Démarches entreprises pour développer les infrastructures facilitant les mobilités actives ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Linéaires de pistes cyclables</i></li><li>- Part de la marche à pied et du vélo dans les mobilités locales</li></ul>

En italique : base évaluative du PCAET

## 4 - L'accompagnement dans l'accès aux droits et aux services, dans le « Mieux grandir » et le « Mieux vieillir »

### 1 – Mieux structurer et qualifier les conditions d'accueil, information, orientation et accompagnement des publics

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet permet-il une meilleure diffusion de proximité des fonctions d'accès aux droits et une réduction de la fracture numérique ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats accrus entre les mairies et les réseaux plus experts (France Services ; CIAS, MDS..)</li> <li>- Développement d'un « bus itinérant pour mieux diffuser les prestations de France Service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'utilisateurs reçus dans les bus itinérants</li> <li>- Nombre d'utilisateurs bénéficiaires d'une formation visant une autonomisation en matière de pratique numérique</li> <li>- Appréciation qualitative de l'adéquation entre cette offre et l'expression des besoins</li> </ul>

### 2 – Favoriser l'accès aux soins et structurer un projet global de santé

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet favorise-t-il le maintien / développement d'une offre de soins performante sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de Maisons de Santé Pluridisciplinaire</li> <li>- Contribution à des actions d'animation, de coordination et de promotion en lien à la profession médicale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de l'offre locale de soins (nombre de praticiens)</li> <li>- Appréciation de l'évolution des problèmes spécifiques de santé sur le territoire</li> </ul>
Le projet contribue-t-il à une approche globale des enjeux de santé, au-delà du soin ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du CLS</li> <li>- Actions d'animation sur l'alimentation, le sport-santé...</li> </ul>	

### 3 – Accompagner le « mieux grandir »

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
<p>Le projet contribue-t-il à une approche plus intégrée des offres d'accueil petite enfance / enfance / jeunesse et des prestations éducatives ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions visant à préserver les conditions d'accueil pour la petite enfance</li> <li>- Elaboration d'un Projet Educatif Territorial</li> <li>- Développement des accompagnements à la parentalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de places proposées sur le territoire en accueil petite enfance (offre collective ou AM)</li> <li>- Evolution du nombre de structures et initiatives en appui à la parentalité</li> </ul>

### 4 – Accompagner le « mieux vieillir »

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
<p>Le projet contribue-t-il à une approche plus intégrée des enjeux du vieillissement et de la prévention de la dépendance et de l'isolement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la structuration de réseaux d'acteurs</li> <li>- Appuis à des actions de prévention</li> <li>- Développement des conditions d'accueil de jour (dans les résidences autonomie ou ailleurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes âgées impliquées dans ces actions collectives régulières en matière de prévention ?</li> <li>- Appréciation qualitative de de l'adéquation entre cette offre et l'expression des besoins</li> </ul>

## 5- La culture et le sport comme leviers d'épanouissement de chacun et comme marqueurs d'identité territoriale

### 1 – Valoriser les dynamiques culturelles du territoire, accroître leur accessibilité pour tous

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à une accessibilité accrue à des propositions culturelles de proximité ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarches de coordination et d'appui aux initiatives culturelles locales</li> <li>- Développement et valorisation collective des lieux de proximité susceptibles d'accueillir des événements culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de lieux aménagés et valorisés pour l'accueil d'événements culturels</li> <li>- Nombre d'animations culturelles proposées sur le territoire</li> <li>- Nombre de participants aux événements culturels proposés sur le territoire</li> </ul>

### 2 – Coordonner un projet collectif d'accès au sport pour tous

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Un projet ambitieux autour du « Sport-santé » se met-il en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et animation du projet, mobilisation autour de cette thématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et des initiatives concrètes engagées (événements, actions pérennes d'éducation sportives ciblées)</li> <li>- Nombre d'utilisateurs participants à ces initiatives</li> </ul>

## 6 - L'affirmation du territoire comme une destination touristique, autour de l'art de vivre et de nos patrimoines

### 2 – Développer des offres touristiques singulières

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à l'élaboration et au soutien de produits de découverte et d'interprétation singuliers autour des patrimoines naturels et bâtis ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation autour du repérage des ces patrimoines, de leur valorisation, du montage de produits touristiques structurés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre et appréciation de la diversité des produits touristiques structurés proposés</li> <li>- Fréquentations touristiques</li> </ul>

### 3 – Contribuer à l'amélioration de l'offre d'accueil touristique

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à une professionnalisation et une qualification des conditions d'accueil touristiques ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration, promotion et animation d'une « charte des ambassadeurs du territoire »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prestataires signataires de cette charte et concrètement engagés dans des démarches d'amélioration des conditions d'accueil</li> </ul>

## 7 - La transition écologique par une approche globale de nos patrimoines et de nos ressources

### 2 – Développer une approche globale et stratégie des questions énergétiques

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le PCAET a-t-il permis d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement d'une approche stratégique des perspectives de production d'Énergies Renouvelables dans le cadre d'un mix énergétique et dans l'esprit d'une valorisation responsable des ressources énergétiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouvelles installations</li> <li>Production EnR (MWh)</li> </ul>

En italique : base évaluative du PCAET

### 3 – Promouvoir une approche globale de nos patrimoines naturels et de la biodiversité

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le projet contribue-t-il à la préservation de la biodiversité sur le territoire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de préservation, restauration des milieux : mesures en faveur de la Trame verte et bleue, mesures en faveur de la préservation Natura 2000, engagement de travaux de restauration écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire zones humides, haies bocagères : nombre, surface/linéaires</li> <li>Suivi de quelques indicateurs de biodiversité sur certains sites (reste à préciser): « richesse spécifique » (nbre d'espèces inventoriées), « abondance » (nbre total d'individus par espèce)...</li> </ul>

### 4 – Réduire la consommation des déchets et rationaliser les démarches de valorisation

Objectifs / questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats (et référence)
Le PCAET a-t-il permis de limiter la production de déchets, d'améliorer leur réemploi et leur recyclage ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>cccc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnage de déchets</li> <li>Filières de recyclage et de réemploi nouvelles</li> </ul>

En italique : base évaluative du PCAET